This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

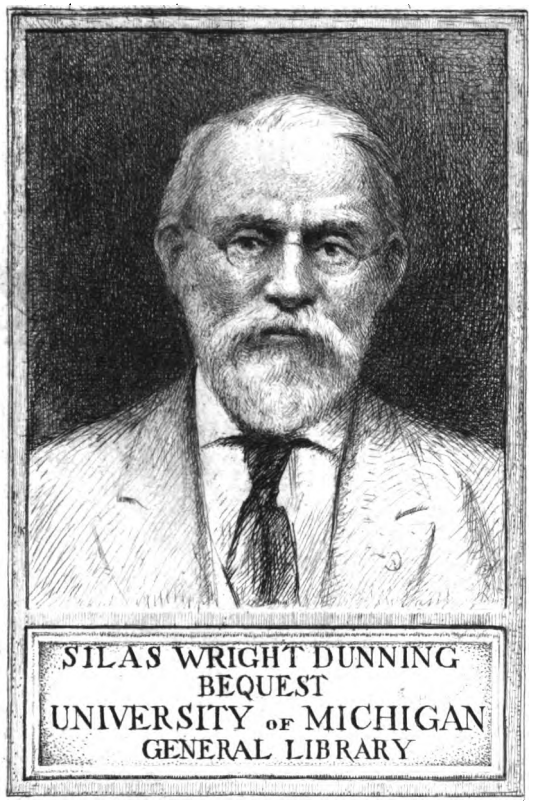

Digitized by Google

DC
611
.V281
S8

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DU VAR.

Digitized by Google

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS 1832.

ANNÉES.		
1832.	*Compte-Rendu des Travaux de la Société.*	Années 1830 et 1831.
1833.	*Bulletin trimestriel.*	1re année. N. 1, n. 2, n 3, n. 4.
1834.	—	2me année. N. 1, n. 2, n. 3, n. 4.
1835.	—	3me année. N. 1, n. 2-3-4.
1836.	—	4me année. N. 1.
1837.	—	5me année. N. 1, n. 2, n. 3-4.
1838.	—	6me année. N. 1, n. 2, n. 3, n. 4.
1839.	—	7me année. N. 1-2, n. 3-4.
1840.	—	8me année. N. 1-2, n. 3-4.
1841.	—	9me année. N. 1-2, n. 3-4.
1842.	—	10me année. N. 1-2, n. 3-4.
1843.	—	11me année. N. 1-2. n. 3-4.
1844.	—	12me année. N. 1-2, n. 3-4.
1845.	—	13me année. N. 1-2, n. 3-4.
1846.	—	14me année. N. 1-2, n. 3-4.
1847.	—	15me année. N. 1-2, n. 3-4.
1848.	—	16me année. N. 1-2, n. 3-4.
1849.	—	17me année. N. 1-2-3-4.
1850.	—	18me année. N. 1-2, n. 3-4.
1851.	*Bulletin semestriel.*	19me année. N. 1, n. 2.
1852-53.	—	20me année. N. 1, n. 2.
1853-54.	—	21me année. N. 1, n. 2.
1855.	*Bulletin annuel.*	22me année. 1 petit vol. de 160 pages.
1855.	—	23me année. 1 vol. de 330 pages.
1856.	—	24me année. 1 vol. de 302 pages.
1858	—	25me année. Séance publ. du 14 déc 1857.
	—	25me et 26me années. 1 vol. de 422 pages.
1860.	—	27me année. 1 vol. de 424 pages.

Digitized by Google

Académie du Var

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DU VAR,

SÉANT A TOULON.

Sparsa colligo.

VINGT-HUITIÈME ET VINGT-NEUVIÈME ANNÉES.

1860-61

TOULON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE D'EUGÈNE AUREL,
RUE DE L'ARSENAL, 13.

1861

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-29
14651

SÉANCE PUBLIQUE.

Le lundi, 19 décembre 1859, la séance publique annuelle de la Société académique du département du Var a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Thouron. A 8 heures du soir, le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. E. Bourgarel, docteur en médecine, élu membre de la Société, qui a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» S'il n'y avait pas déjà dans votre compagnie des représentants de la médecine, je pourrais croire qu'il vous a plu d'en choisir un entre les plus jeunes et non entre les plus dignes. Mais la médecine est représentée dans cette académie par des hommes d'un tel mérite, que l'honneur fait à ma personne de siéger à côté d'eux et parmi vous m'impose une dette de reconnaissance dont j'ai bien peur de ne pouvoir m'acquitter au gré de mon désir. Permettez-moi donc de vous en remercier d'abord. Jamais ce début naturel de tout discours de réception n'aura été plus nécessaire, plus obligatoire. — Mais tout en faisant la part belle à votre bienveillance, je dois aussi rendre grâces à ma profession de l'heureux loisir qu'elle me fait aujourd'hui en me plaçant dans des conditions telles que

Digitized by Google

les portes de cette académie puissent s'ouvrir devant moi qui n'ai aucun autre titre, aucun autre droit de cité dans cette république des sciences, des arts et des belles-lettres.

» Sciences, arts, belles-lettres : ce sont trois portes qui donnent accès dans le temple. Lorsqu'un médecin se présente sur le seuil, il est introduit par la première. Laissez moi vous dire ici comment je lui reconnais le droit d'entrer par la seconde, et pourquoi il lui est bien rarement permis de pénétrer par la troisième.

» En médecine, l'art et la science marchent de pair et côte à côte. La science, nous la puisons dans les œuvres immortelles des grands maîtres. Mais ceux qui nous l'enseignent savent très bien qu'elle est pour nous un point d'appui seulement, et que cette semence jetée en nous doit être fécondée par une disposition naturelle de notre intelligence, sorte d'instinct ou d'intuition sans laquelle nous devons renoncer à nous occuper de la santé de nos semblables. Auprès du malade, c'est-à-dire sur notre champ de bataille, la science nous trahirait souvent sans le secours de cet instinct qui est l'habileté, qui est l'art. Celui ci au contraire, porté à un haut degré, peut quelquefois marcher seul, et seul accomplir des prodiges.

» Cette différence, le public la devine et la reconnaît. Elle brille au théâtre dans tout son éclat. Le médecin qu'on y met en scène est toujours un homme d'instinct et d'imagination, Les flammes du Saint-Esprit descendent sur lui au moment favorable. Il combat la maladie comme un maître d'armes, avec des bottes secrètes qui n'appar-

Digitized by Google

tiennent qu'à lui. Il a des secousses habilement ménagées à l'aide desquelles il rappelle la raison égarée. Les souffrances cachées, morales ou physiques, il les devine comme le médecin d'Antiochus ; et au dernier acte pèse sur lui toute la responsabité du dénouement.

» Avouons-le en toute humilité, nous ne sommes pas si grands que cela. Le théâtre comporte cette exagération, et nous aurions mauvaise grâce de nous en plaindre. Mais elle est bien loin de la vérité Ceux qui parmi nous se rapprochent le plus de ce type idéal, laissent leur nom à la postérité, et deviennent Dieux de premier ordre dans l'Olympe médical.

» Si pourtant il est impossible de se lancer dans cette carrière sans avoir une étincelle de feu sacré, il faut supposer chez tous ceux qui embrassent notre profession une vocation bien décidée. Mais comment l'admettre pour un si grand nombre? ceci mérite explication.

» Un auteur grec, (Aristote, je crois) passant en revue les qualités et connaissances nécessaires à un cuisinier, commence par déclarer que le cuisinier doit être bon architecte ; non pas pour édifier ces échafaudages éphémères qui vivent à peine l'espace d'un festin ; mais parce que la construction de la cuisine et surtout de la cheminée théâtre de ses exploits, doit lui être familière. Suit la nomenclature d'un grand nombre de sciences en apparence étrangères à l'art culinaire et dont l'auteur démontre pourtant l'utilité.

» Il en est de même dans toutes les professions. Ces connaissances variées, un homme doit les réunir en lui s'il

Digitized by Google

est isolé : mais dans le cas contraire, plusieurs hommes peuvent en s'associant en réaliser l'ensemble. Peu importe cette division des forces, si le but est rempli.

» Aujourd'hui la science médicale représente une somme si considérable, qu'elle dépasse les forces d'un seul homme, fut-ce un Hippocrate. Dailleurs les Hippocrate sont bien rares. Lui qui de son temps. quand la médecine était au berceau, la trouvait déjà si lourde à porter ; lui qui déclarait la vie bien courte et l'art bien long, que dirait-il s'il lui était donné de renaître? aujourd'hui encore, la vie est courte (n'en déplaise à quelques esprits moroses qui la trouvent trop longue) et l'art grandit de jour en jour. Aussi la division des forces devient-elle nécessaire ; et de là naissent les spécialités. L'un fait œuvre de ses mains, l'autre de son esprit. Celui-ci a des oreilles merveilleusement aptes à percevoir les sons que la respiration ou les battements du cœur produisent; il les comprend et les apprécie mieux que personne; c'est le musicien de la médecine. Celui-là devient le second père de toute une génération qu'il aide à voir le jour.

» Un autre, doué, comme Orfila, d'un instinct particulier, lit un crime à livre ouvert dans les entrailles de la victime. Il en est qui passent leur vie à tailler des nez artificiels ; il en est qui font des dictionnaires.

» Pour toutes ces branches de la médecine, comme pour celles des autres arts, la somme d'instinct ou d'aptitude native que j'ai tout-à-l'heure déclarée nécessaire devient infiniment moindre en se divisant, ce qui rend admissible chez tous la vocation.

Digitized by Google

» Ainsi le médecin peut être savant, cela ne gâte rien ; mais avant tout il doit naître artiste; et, j'avais raison de vous le dire en commençant, deux des portes de cette académie lui sont ouvertes de droit.

» En est-il de même de la troisième? hélas, il faut avouer que non. Ceux d'entre nous qui méritent le nom de littérateurs ne sont pas nombreux. Ils sont rares si nous restons dans le domaine de la prose, cette humble prose, comme on l'appelle, pourtant si difficile; et bien plus encore si nous cherchons des poètes.

» Dans ce déluge de livres grands ou petits dont nous sommes inondés, les uns, lourds et monotones, ne peuvent être lus qu'à doses fractionnées; d'autres, d'un style haché et décousu, semblent écrits avec un bistouri, quelques-uns dépassant le but, traitent les sujets les plus vulgaires dans le ton de l'ode ou de l'élégie, et versent des pleurs sur les maux de l'humanité en oubliant d'indiquer les moyens d'y porter remède. Bien peu, se tenant dans un juste milieu, ont su allier un certain degré d'élégance à la sobriété de style commandée par la nature des sujets que nous avons à traiter; et l'on compte les ouvrages dont la lecture est agréable sans pour cela cesser d'être utile.

» Au moment où, par une tendance meilleure des esprits, la jeune génération médicale faisait quelques efforts de style, et s'appliquait à rendre ses livres lisibles, une mesure universitaire malheureuse, supprimant tout à coup le seul titre à conquérir qui nous obligeât à nous préparer à l'étude de la médecine par quelques études littéraires,

Digitized by Google

a failli nous plonger de nouveau dans l'abîme, et nous ranger définitivement dans les classes illétrées, avec les barbiers du moyen-âge et les sages-femmes de nos jours. Heureusement, les efforts de quelques hommes éclairés ont triomphé récemment de cette mesure, et désormais le médecin cessera d'être excusable qui, faisant un livre, oubliera de l'écrire à peu près en français.

» J'admets donc que la médecine et la littérature ne sont pas des ennemis irréconciliables. Préparons des places pour ces écrivains de l'avenir ; mais constatons combien ils ont été rares jusqu'à présent.

» Si maintenant nous entrons dans le domaine de la poésie, qu'elle pénurie désolante ! Ce n'est pas que les noms manquent ; j'en possède une liste effrayante. Mais ces noms, qui les connaît ? qui de vous a entendu parler du poème d'Œmilius Macer, de *Viribus Herbarum*, de l'*Hortulus* de Strabon, de la *Callipædia* de Severus Sammonicus ? quelques hommes seulement méritent d'être placés tout à fait à part : Fracastor et Haller, par exemple.

» Tous ces ouvrages sont écrits en latin, remarquez le bien.

» Quelle œuvre de poésie, écrite en français et émanant d'un médecin, est parvenue jusqu'à nous ? Les érudits seuls peuvent en citer. Voulez-vous, parce que je suis provençal, que je fasse une exception en faveur des centuries prophétiques de Nostradamus ?

» C'était un médecin en effet. Né à St-Rémi, il s'établit prophète à Salons, parce que c'est un métier qu'on exerce

Digitized by Google

mal dans son pays ; et c'est à Salons qu'il publia ses centuries, œuvre d'un véritable halluciné. Ce n'est point là un poète ; c'est le *vates* antique, dans la plus mauvaise acception du mot.

» Toutes les œuvres, et tous les noms que j'ai cités appartiennent à des temps plus ou moins éloignés de nous. S'il y a eu jadis chez les médecins quelques tendances vers la poésie, il faut bien avouer qu'elles ont cessé ; et nous sommes forcés de le reconnaître, de nos jours Esculape n'est plus le fils d'Apollon.

» Toutes les œuvres poétiques sorties d'une plume médicale manquent, en général, d'élévation.

» Le Pégase, (pardonnez-moi ce vieux mot classique) le Pégase médical a les ailes trop courtes, et tient toujours à la terre par quelqu'un de ses pieds. Pourquoi cette faiblesse? La cause apparente est connue de tout le monde. Chacun l'attribue à la nature de nos occupations habituelles, à leur prosaïsme, à la direction qu'elles impriment forcément à notre pensée. Cette cause, je n'essaierai pas de la nier. Certes l'homme des champs, vivant au milieu des joies de la nature qui se fait belle pour lui en changeant de parure chaque jour, presque à chaque heure, a bien plus de chances d'inspiration que nous; et ce que nous voyons, si notre inspiration n'en est pas anéantie, nous conduit presque forcément à des poèmes lugubres tels que celui de Fracastor.

» Mais je ne vois pas dans cette cause l'unique raison de notre stérilité en fait de poésie. A mon sens, la fécondité

Digitized by Google

poétique est inséparable d'une condition d'existence particulière. En un mot, je crois la poésie impossible là où la paresse n'est point permise.

» Je me hâte de m'expliquer. Il ne s'agit point de la paresse passive, absolue; je parle de cette paresse active, intelligente, où le corps garde le repos quoiqu'il n'ait été soumis à aucune fatigue, et où l'esprit seul vigilant et vivace s'isole de toute préoccupation matérielle; cette paresse chère aux orientaux, qui enfante ces poésies cousines germaines des rêves. A l'heure où l'imagination s'élève, tout mouvement forcé du corps l'arrête momentanément s'il ne l'éteint tout à fait. Le poète chante, il n'écrit pas. Si Milton n'eût pas été aveugle, nous n'aurions peut-être pas le Paradis perdu. Croyez bien que les artisans poètes ont fait leurs vers le dimanche; et n'oubliez pas que le dimanche n'existe point pour le médecin.

» La paresse est une des principales qualités de la femme. Aussi la femme pense et parle mieux qu'elle n'écrit. L'action de prendre une plume, de se pencher pour écrire dans une position gênante, coupe les ailes à son imagination; une tache d'encre aux doigts, et tout est perdu.

» Ce repos habituel qu'aucune fatigue antérieure n'exige, cette paresse féconde n'est pas permise dans notre profession, et voilà, selon moi, la cause sérieuse et réelle de notre impuissance en fait de poésie. Ne nous serait-il pas facile, en effet, de trouver, sans sortir du cadre ordinaire de nos observations, des sujets pleins de la poésie la plus

Digitized by Google

charmante? n'est-ce point, par exemple, un délicieux poème à faire que celui de la maternité et de l'enfance?. Un jurisconsulte, Scévole de Ste-Marthe, l'a essayé, et son œuvre ne manque pas de mérite ; mais elle est écrite en vers latins. Il appartient à un médecin de l'entreprendre de nouveau. Le plan en est facile. Le poème commence avant la naissance, par les soins et la sollicitude de la mère pour le petit être qui n'a pas encore vu le jour ; il se termine à l'adolescence. Et, chemin faisant, dans ces diverses périodes, que de charmants épisodes à chanter. D'un côté, le premier cri, les premières souffrances de cet être adoré ; de l'autre, et par compensation, le premier sourire, ces premiers mots si mal prononcés et si bien compris, et l'apparition de ces dents dont la morsure est à la fois si cruelle et si douce. Tout est grand, tout est beau et poétique dans ce tableau, et celui qui le peindrait dignement comblerait cette regrettable lacune que je signale et que je déplore.

» Pour moi, Messieurs, au début d'une carrière difficile, en fait d'art et de science, je n'ai point encore fait mes preuves. Si j'ai parfois essayé de parler la langue divine des poètes, je n'ai pas à m'enorgueiller de ces faibles tentatives. Mes droits à votre bienveillance sont donc bien modestes. C'est pourquoi je ne pouvais trop vous remercier d'un accueil dont je serais bien fier si je croyais l'avoir mérité. »

Après ce discours, le Président a donné la parole à M. Dreuilhe, professeur de logique au Collége de

Digitized by Google

Toulon, qui, en sa qualité de nouveau membre de la Société s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Quand vos bienveillants suffrages sont venus me surprendre, au milieu de modestes études qui n'étaient rien moins qu'académiques, j'ai d'abord, je l'avoue, ressenti une grande joie. Mais, lorsque j'ai considéré les devoirs que m'impose mon nouveau titre, et que j'ai fait un retour sur moi-même, à la joie a succédé la défiance, et mon peu de mérite m'a effrayé.

» Comment m'y prendre, en effet, pour ne parler que de la première de mes obligations, pour vous entretenir quelques instants, sans trop vous ennuyer? Quel sujet fallait-il choisir, qui, sans être trop inutile, fut de lui-même assez intéressant, pour pallier l'insuffisance de la rédaction?

» J'ai pris résolument mon parti. Je me suis souvenu, que, pour qui sait la comprendre et l'apprécier, la philosophie en un sens du moins, est la science de tout; et sans sortir des études qui me sont familières, parmi les objets de mes travaux de chaque jour, j'ai facilement trouvé le sujet que je devais traiter.

» Je vais donc vous parler *philosophie!* Ne vous effrayez pas, Messieurs, je n'ai pas oublié que notre société des belles-lettres et des sciences, est aussi la société des arts ; et c'est de l'art, ou plutôt de l'artiste, que ma phi-

Digitized by Google

losophie va s'occuper pour aujourd'hui. Encore se contentera-t-elle de suivre en lui le développement d'une seule faculté : la sensibilité.

» Tout le monde possède, à un degré plus ou moins élevé, la faculté de sentir; qui est la principale cause de nos jouissances et de nos joies, comme aussi, hélas! de nos peines et de nos douleurs. Mais chez l'artiste, cette faculté acquiert un développement plus grand, une intensité plus forte que chez les autres hommes. Le langage habituel a une expression qui caractérise bien la différence que nous voulons indiquer.

» Veut-on désigner un homme pour lequel aucune impression n'est légère ni superficielle, mais en qui toutes pénètrent profondément, on dit : c'est une organisation d'artiste,

» Nul ne doit prétendre à l'art, s'il n'est éminemment doué de cette faculté. En vain il aura le génie qui conçoit et la main qui exécute, si la sensibilité lui manque, l'art lui manquera aussi ; car c'est le cœur, plus encore que l'esprit, qui doit diriger la main de l'artiste s'il veut que son œuvre soit vivante, et qu'on en voie jaillir la passion, qui anime et vivifie tout ce que les grands maîtres nous ont laissé.

» Les impressions de la vue éveillent d'abord cette sensibilité irritable et nerveuse de l'artiste. La beauté de la nature le frappe et le saisit, et ces impressions passagères pour la plupart des hommes, sont profondes et durables pour lui seul. C'est d'après elles qu'il crée le premier

Digitized by Google

type du beau ; type qui devient son idéal et son but suprême, vers lequel il tend de toutes les forces de son âme, de toute l'ardeur de sa pensée. Bientôt cet idéal devient l'objet de ses rêves et de son ambition ; il le voit toujours devant ses yeux ; il le sait vivant au dedans de lui-même ; il l'embellit, il l'orne, il l'agrandit, à mesure que sa pensée se développe et se fortifie. Cet idéal qu'il veut réaliser, est si fortement en lui, que l'on peut dire que c'est lui-même. Ce n'est pas tel ou tel objet qu'il veut reproduire, c'est sa passion à lui, c'est son cœur tout entier qu'il veut manifester. Aussi jamais le véritable artiste ne nie son art, ni ne le maudit; car il sait bien qu'il existe, et dans son cœur il sent qu'il est vrai. Le découragement le saisit parfois, il désespère de pouvoir réaliser ce qu'il sent, tant il le sent bien. Et quand son œuvre est terminée et qu'il la compare à son idée, il se voit si loin du but, que le chagrin souvent s'empare de lui et le consume. Tel Michel-Ange après avoir terminé son jugement dernier, un chef-d'œuvre sans pareil, laisse échapper cette expression navrante d'un découragement profond : « Si l'on pouvait mourir de chagrin, je ne serais déjà plus. » Mais ce découragement, quelque profond qu'il soit, ne va jamais jusqu'au désespoir. L'artiste est toujours lui-même, il a foi en son génie et si la main lui fait défaut, le cœur est là, qui ne lui manque jamais. L'imagination réalise pour elle seule la beauté que l'esprit conçoit et que la main ne peut atteindre; et l'artiste jouit par sa pensée de ses créations idéales qu'il est impuissant à manifester aux autres, mais dont il est heureux de sentir

Digitized by Google

la perfection et la grandeur. Ainsi cette sensibilité exquise, qui pousse parfois l'artiste au découragement, par une contradiction qui n'est qu'apparente, est celle aussi qui le relève toujours et qui le console.

» La sensibilité, c'est la vie de l'artiste. Depuis l'instant, où, pour la première fois il a éprouvé ce frémissement mystérieux de l'âme, qui lui a révélé sa grandeur, en l'avertissant de son génie, il ne vit plus que pour sentir. Suivre chez lui le développement de cette faculté, ce serait le suivre dans toutes ses œuvres, car elle se produit spontanément, ; ou plutôt, elle ne se révèle qu'à proportion que le génie se développe et que le talent s'affermit en grandissant.

» La sensibilité peut produire deux effets divers et presque opposés dans l'artiste. Le premier, c'est la production rapide, spontanée; le second, c'est la délicatesse excessive, le scrupule exagéré, qui rend l'artiste défiant et timide et qui le fait obstinément retoucher toujours la même œuvre, et consacrer plusieurs années quelquefois à poursuivre une perfection qui lui échappe toujours. Examinons séparément ces deux effets.

» Quand le génie conçoit la pensée d'une de ces grandes œuvres que lui seul sait exécuter, il en saisit quelquefois aussitôt les détails et la beauté. La contemplation à laquelle il se livre échauffe son cœur, émeut sa sensibilité ; le feu du génie le dévore, il ne peut le maîtriser. Semblable à ces pythonisses antiques, qui ne pouvaient vaincre l'effort du dieu dont elles révélaient

Digitized by Google

les oracles, l'artiste ne peut résister au dieu qui le domine. Il se met à l'œuvre, tout brûlant d'ardeur, et spontanément, presque sans réflexion, sous l'impression douloureuse parfois, de sa sensibilité exaltée, il produit d'inspiration et sans s'arrêter; il improvise comme l'on dit Si cette fièvre dévorante pouvait durer, l'artiste n'y résisterait pas; son âme entière passerait dans son œuvre, et son dernier coup de pinceau serait son dernier effort et arracherait son dernier souffle.

» Mais l'excès même de cette exaltation en est le palliatif le plus sûr; elle tombe aussi rapidement qu'elle s'est élevée, et l'artiste à son réveil, ne s'en souvient plus que comme d'un rêve délirant dans lequel il a été en communication avec son dieu, qui lui a laissé dans un chef-d'œuvre, la trace visible de son passage dans son cœur. Il y a des artistes qui ne peuvent produire que dans ces moments-là. Michel-Ange nous paraît être de ce nombre. Son impétuosité dans le travail, le grand nombre d'œuvre inachevées qu'il a laissées, ce que nous savons de lui qu'il ne retouchait jamais ses œuvres, préférant les laisser incomplètes et les recommencer à plusieurs fois; tout semble nous prouver que l'inspiration du moment lui était nécessaire, pour déployer les immenses ressources de sa puissante et féconde organisation.

» De là vient que dans sa vieillesse, accablé de dégoût et travaillant toujours, ce géant d'énergie et de génie durable, qui conserva toutes ses facultés actives jusqu'à la fin d'une vie presque séculaire, écrivit cet aveu qui dut tant coûter à sa fierté: « La peinture ne convient pas aux

Digitized by Google

vieillards : » c'est qu'il sent sa main trembler, son sang se refroidir ; c'est que, comme il le dit lui-même : « il en savait plus dans sa jeunesse, qu'il n'en sait dans ses vieux jours ; » c'est-à-dire que son cœur plus jeune s'échauffait plus facilement, et que sa main plus ferme répondait mieux aux élans sublimes de sa pensée.

» Mais le plus souvent les choses se passent d'une toute autre manière. Au lieu de cette production rapide, de cette inspiration fiévreuse, l'artiste nous apparaît plus calme et plus maître de lui. En principe, attribuer tous les chefs-d'œuvre à un moment d'inspiration, serait une grave erreur, que quelques faits à peine pourraient justifier et qui ne doit pas usurper la place de la vérité. Presque toujours, ce qui est réellement beau est le fruit du temps et du recueillement ; il n'y a pas de vrai génie sans patience. On sait ce qu'ont coûté d'efforts les chefs-d'œuvre dont nous admirons la facilité et la grâce. L'inspiration n'est pas toujours fidèle, ni la main toujours assez ferme. L'artiste attend alors l'instant suprême où cette inspiration viendra le saisir ; il la provoque par des essais sans cesse renouvelés ; il retouche, car il se sent loin de la vérité à laquelle il prétend ; et ce n'est le plus souvent qu'après des travaux longs et pénibles qu'il arrive enfin au terme de ses désirs. Qui a soutenu l'artiste pendant si longtemps ? si ce n'est cette foi dans l'art, qui ne s'éteint jamais. Qui lui a révélé sans cesse les imperfections de l'œuvre qu'il poursuivait, si ce n'est cette faculté de sentir le beau, de le sentir à toute heure et toujours, alors même qu'il n'est pas réalisé, et que l'ar-

Digitized by Google

tiste a retrouvée vivante, quand sa main alourdie se refusait au travail, et que son œil fatigué aspirait au repos.

» Entre ces deux manières extrêmes de se livrer à l'impulsion du génie, il y en a une troisième plus sereine et plus paisible, mais non pas moins puissante, ni moins féconde.

» Il est un nom qui accourt sous la plume, quand on parle de l'art : celui de Raphaël ! La manière dont il sent, apparait différente et mérite bien d'être signalée avec les caractères qui la distinguent.

» En lui, point de secousse violente, ni de lenteur étudiée. Sa main est si sûre, son coup d'œil si juste, son génie si vaste et si complet, sa sensibilité si exquise, qu'il n'a qu'à s'abandonner à lui-même pour produire des chefs-d'œuvre. Aussi, avec quelle fécondité il les prodigue dans le cours d'une existence bien courte, que la mort vint de bonne heure interrompre et briser ! Le délire des sens et l'enthousiasme de l'esprit se rencontrèrent en lui ; le combat qu'ils se livrèrent lui fut fatal. Il voulut trop sentir à la fois, et de bonne heure il fut usé par ses sensations, dont l'une irritait l'autre. Il vécut une vie d'ivresse; ivresse de l'art, ivresse de l'amour, et il mourut jeune, brisé par l'excessif épanouissement de cette sensibilité, qui fit sa gloire et amena son trépas.

» En parlant de la sensibilité dans l'art, nous n'avons cité que des peintres, parce que les exemples qu'ils fournissent sont plus clairs et plus faciles à saisir. Nous

Digitized by Google

avions cependant en vue tous les artistes. Les peintres ne sont pas les seuls à jouir de cette précieuse faculté à un degré éminent. Le poète, le sculpteur, le musicien, sont artistes aussi, et sentent comme le peintre, nous les avions en vue quand nous tracions notre théorie. Goëthe et Schiller, Hugo et Lamartine, Homère et Virgile et tant d'autres noms illustres que nous pourrions citer, dans les œuvres desquels nous trouverions en les analysant, la suavité sereine de Raphaël, ou la sublimité de Michel-Ange. Rossini et Meyerbeer, Mozart et Boethowen, ne doivent pas être oubliés.

» Ce qui distingue tous ces grands artistes les uns des autres, n'est que dans la manière diverse dont ils ont manifesté un sentiment chez tous identique et qui se présente à l'analyse toujours le même.

» Qu'il nous suffise de dire, que nous avons moins voulu parler de quelques artistes en particulier, que de l'artiste en général, quel que soit le mode de manifestation qu'il adopte pour les œuvres de son génie.

» J'ai fini ma tâche, Messieurs.

» Permettez-moi maintenant de saisir cette occasion de témoigner publiquement à tous les membres de l'Académie, en particulier à Monsieur notre honorable président, toute ma gratitude pour l'honneur qu'ils m'ont fait en m'admettant au milieu d'eux.

» Je ne pourrai, quoi que je fasse, que suivre de loin, dans la carrière des lettres, la plupart d'entre eux déjà si avantageusement connus ; mais du moins je profiterai

Digitized by Google

de leurs exemples et de leurs leçons. Faible et modeste ouvrier je n'apporterai que peu de pierres à l'édifice, content de le voir s'élever par d'autres mains, et de participer de cœur du moins, à un travail pour lequel je serais impuisant. Mais, plus le sentiment de mon insuffisance est grand plus grande aussi sera ma reconnaissance à leur égard, pour la distinction flatteuse dont je suis l'objet; distinction qui me touche d'autant plus, qu'elle est purement gratuite. »

Le Président de la Société a ensuite pris la parole pour répondre aux discours des deux récipiendaires :

« Messieurs et chers nouveaux collègues,

» La Société académique dans laquelle vous venez d'être admis comme membres résidants, n'est pas une création nouvelle; sous le premier empire, et tandis que l'Europe retentissait du bruit de nos armes victorieuses, les savants, les littérateurs et les artistes, que la ville de Toulon avait alors dans son sein, s'étaient groupés, sous la protection de l'autorité, pour se communiquer leurs travaux, pour se procurer, par l'échange du fruit de leurs veilles, des jouissances pures, sans mélange de rivalités et d'amertumes. C'est là que Raynouard, l'auteur des Templiers, était venu lire des fragments inédits de ses tragédies, c'est là que l'auteur du *Médisant*, qui a produit des œuvres remarquables, faisait ses premières armes dans la carrière des lettres; c'est dans cette réunion d'hommes éclairés que préludait aux succès qui ont rendu son nom célèbre, M. Viennet, de l'Académie fran-

Digitized by Google

çaise, qui a bien voulu, en nous adressant son épitre à Virgile, dont vous allez entendre la lecture, faire goûter à ses collègues Toulonnais, les fruits les plus récents de sa veine octogénaire.

» Vous voyez, Messieurs, que l'Académie de Toulon a ses parchemins sur lesquels figurent des noms illustres, mêlés à ceux d'un grand nombre de savants, d'administrations et d'artistes distingués. Si les générations se sont succédées, si la mort y a effacé bien des noms, leur souvenir vit encore, chéri et respecté, dans la mémoire de leurs concitoyens et de leurs amis.

» Les gouvernements qui se sont succédés et qui ont aussi cédé aux outrages du temps, ont tous soutenu de leur patronage l'Académie de Toulon, et de nos jours, un concours plus bienveillant encore de l'autorité supérieure, encourage ses travaux et y féconde les germes scientifiques et littéraires.

» Voilà, Messieurs, ce que j'avais d'abord à vous dire, à l'un et à l'autre; mais je n'aurais pas complètement rempli ma tâche, si je n'y ajoutais, pour chacun de vous, quelques observations particulières relatives aux sujets que vous avez respectivement traité dans vos deux discours.

» Et d'abord je m'adresse à vous M. Bourgarel :

» Vous avez fait d'excellentes études, et vous avez obtenu de brillants succès dans un des établissements de Paris les plus renommés. Avant de rentrer au sein de votre famille, vous vous êtes livré à d'autres travaux qui

Digitized by Google

vous ont ouvert la carrière que votre aïeul maternel a fournie et honorée dans cette cité. A ce titre vous y aviez droit de bourgeoisie, et vous n'avez qu'à suivre les exemples que vous trouverez dans votre famille.

» En m'envoyant le discours que vous venez de prononcer, vous y avez joint une comédie imprimée, pleine d'esprit et de vers heureux, et votre lettre d'envoi se termine par cette boutade :

Vous trouverez dans mon discours
Qu'un médecin est un mauvais poète;
Que son Pégase, pauvre bête,
Pour s'envoler a les sabots trop lourds.
Jadis cet animal je pense,
Dans ses ailes a supporté,
Quelque chirurgicale offense
Qui l'a pour toujours erreinté.
En doutez-vous un peu? lisez ma comédie,
Elle vous convaincra de cette vérité :
Que médecine et poésie
N'ont pas la moindre parenté.

» Cette lettre fait suite à votre discours, dont elle est, en quelque sorte, le corolaire, et en même temps elle fournit des arguments pour y répondre. Vous dites....

Que médecine et poésie
N'ont pas la moindre parenté.

» Je vois que vous savez très-bien faire les vers si je puis en juger. Quant à votre talent médical, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour l'apprécier théoriquement, et je me réjouis, sans malice, d'être dispensé par ma bonne santé d'avoir recours à l'expérience. J'aime

Digitized by Google

mieux et je dois admettre *de plano* que vous avez fait des études sérieuses, et que vous êtes ou que vous pouvez devenir un excellent médecin.

» Or, peut-on dire que si vous êtes un bon médecin, vous êtes nécessairement un mauvais poète? Ou réciproquement, que si vous êtes un bon poète, vous êtes un mauvais médecin?

» Il est plus rationnel et plus satisfaisant de convenir que vous êtes, ou que vous pourrez devenir, tout à la fois un bon médecin et un bon poète.

» Boileau, dans son art poétique, nous raconte comment un savant hableur de Florence, de mauvais médecin qu'il était, devint un excellent architecte.

» Auriez-vous, dans un sens inverse, la crainte d'être un mauvais poète et l'ambition de devenir un bon médecin? L'ambition serait louable et la crainte pleine de modestie,

» Votre discours est un jeu d'esprit; il serait hors de propos d'y chercher les prémices d'une argumentation et de vouloir les refuter par les armes trop sérieuses du raisonnement; il résulte pour nous de votre discours la preuve que l'Académie a dû vous ouvrir avec plaisir, à deux battants, les trois portes dont vous avez parlé.

» Vous avez la science, dont votre diplôme est le témoignage et le symbole.

» Le style et l'ordonnance de votre discours prouvent que vous cultivez les lettres avec distinction.

Digitized by Google

» Et enfin votre temps est partagé, aujourd'hui même, entre les sciences et les arts, et vous venez de nous dire que le médecin doit être savant, mais qu'avant tout il doit être artiste.

» Quoi! vous proclamez cette nécessité pour le médecin et vous lui refusez d'être poète! La poésie, qui est la musique de l'âme, n'est-elle donc pas un art?

» Si vous entendez par poésie l'art d'arranger et d'aligner les mots suivant les règles de la prosodie, et d'accoupler des rimes plus ou moins sonores; art dont Voltaire se moquait avec tant d'esprit dans son épitre à l'empereur de la Chine, lorsqu'il lui disait :

Ton peuple est-il soumis à cette loi si dure
Qui veut qu'avec six pieds d'une égale mesure,
De deux alexandrins, côte à côte marchants,
L'un soit fait pour la rime et l'autre pour le sens,
Si bien, que sans rien perdre, en bravant cet usage
On pourrait retrancher la moitié d'un ouvrage!

» Je conviens que cet art vulgaire d'aligner des phrases et de les couronner de rimes, n'a pas la moindre parenté avec la médecine. Les médecins ont à employer plus utilement leur temps; mais leur art éminemment utile à l'humanité, et dont l'étude embrasse toutes les sciences, ne leur interdit pas la gloire de s'élever par leurs efforts et par leur génie à cette poésie qui satisfait l'esprit, charme l'imagination et produit quelquefois des vers tellement beaux qu'ils peuvent, comme la harpe de David, rendre la santé aux malades.

» Ceci n'est pas un paradoxe, et en voici la preuve.

Digitized by Google

» Casimir Delavigne venait de publier sa comédie de l'Ecole des vieillards qui eut un grand succès.

» Lamartine la lut et il adressa, à cette occasion, une épitre à Casimir Delavigne, qui commence par ces vers :

« Grâce aux vers enchanteurs que tout Paris répète
» Ton nom est arrivé jusques dans ma retraite,
» Et le soir, pour charmer les ennuis des hivers,
» Autour de mon foyer nous relisons ces vers
» Où brille en se jouant ta muse familière
» Qu'eût envié Térence, et qu'eût signé Molière. »

» Lorsque Casimir Delavigne reçut cette épitre, il était retenu dans son lit par la fièvre et par un catarrhe affreux. Les vers de Lamartine lui rendirent la santé.

» Voici comment il le dit lui-même dans ces vers admirables :

« Captif sous mes rideaux dont la triple barrière
» Enfermait avec moi la fièvre meurtrière,
» J'humectais vainement mes poumons irrités
» Des sirops onctueux par Charlard inventés ;
» Mon rhume s'obstinait, et ma brûlante haleine,
» Par secousse, en sifflant, s'exhalait avec peine ;
» Tes vers *qui m'ont sauvé*, m'ont appris un peu tard
» Qu'Apollon pour guérir vaut son docte bâtard,
» Et je crois, plein de Dieu, qu'en te lisant j'adore
» Que l'oracle de Pincle est celui d'Epidaure. »

» Vous conviendrez, à votre tour, que ces vers, que cette poésie, qui produisirent un si salutaire effet sur la santé de Casimir Delavigne, ont *une certaine parenté avec la médecine*.

Digitized by Google

» Mais il est une poésie plus idéale, plus élevée encore, qui se résume dans l'ensemble et dans l'harmonie de tout ce qu'il y a de grand, de noble, de touchant, dans la nature et dans les œuvres de l'art.

» Cette poésie jaillit à grands flots du scalpel de Bichat, du pinceau de Raphaël, du ciseau de Michel-Ange, de la plume de Bossuet et de Fénélon. Elle est répandue sur toutes les œuvres du créateur, depuis le plus petit insecte jusqu'au port majestueux et la noble figure de l'homme, qui est tournée vers les cieux :

« *Os homini sublime dedit cœlum que tueri*
» *Jussissit, et erectos ad sidera tollere vultus.* »

» Afin qu'il puisse porter ses regards vers la voûte éthérée où des astres innombrables, toujours les mêmes et toujours nouveaux, racontent la gloire de Dieu dans leurs mouvements éternels.

Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps !
Quelle grandeur infinie
Et quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords.

» Et ces accords font, en quelque sorte, de l'univers entier, le grand poème du créateur.

» Maintenant je m'adresse à vous, M. Dreuilhe.

» La Société académique de Toulon, en vous admettant au nombre de ses membres résidans, a fait une excellente acquisition. Vous avez admirablement décrit, dans votre

Digitized by Google

discours, le phénomène en vertu duquel l'artiste, et spécialement le peintre, dominé, possédé par une certaine conception idéale du beau, le reproduit dans son œuvre, tantôt avec la fougue de l'inspiration, tantôt avec les procédés plus lents de l'élaboration réfléchie. Votre analyse est pleine de pénétration et de profondeur, mais elle est purement descriptive, psychologique, et pour me servir d'un terme de l'école, subjective. Il est permis peut-être de regretter que vous n'ayez pas cherché (ainsi que vous étiez très-capable de le faire) à atteindre un but encore plus élevé, et que, vous inspirant au besoin de la philosophie de Platon, qui vous est familière, vous n'ayez pas, sur les traces de ce grand maître de l'idéal, trouvé le moyen de rattacher vos observations, très-fines et très-ingénieuses, à une théorie esthétique, c'est-à-dire aux lois mêmes qui président à la formation dans l'esprit de l'homme de ce type ou exemplaire du beau, vraie source de l'inspiration artistique.

» L'artiste a une haute mission, il doit être animé d'un souffle moral et religieux. Ses œuvres parlent à l'âme par l'intermédiaire des sens, et c'est pour cela même qu'il doit employer toutes les facultés de son intelligence et de son âme, pour atteindre le beau dépouillé de tout alliage impur. C'est à ce foyer que son idée doit être conçue et fécondée, pour jaillir ensuite dans son œuvre, marquée au sceau de sa personnalité intime.

» Vous avez prononcé le grand nom de Michel-Ange, et vous avez rappelé une parole de découragement de ce grand artiste lorsqu'il eut terminé un de ses chefs-

Digitized by Google

d'œuvre. Est-ce à dire que les artistes doivent céder à une délicatesse excessive, à un scrupule qui les rendraient timides et défiants d'eux-mêmes? A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi, et à la parole de Michel-Ange que vous appelez *navrante*, je puis opposer deux traits de sa vie qui prouvent qu'il avait éminemment la conscience de la puissance de son génie.

» On voit, à l'extrémité inférieure de sa statue de Moïse, une mutilation qui serait regrettable si elle n'avait pas été produite par Michel-Ange lui-même. Dans un moment de dépit de ne pouvoir donner à son œuvre le sentiment et la parole, il la frappa de son marteau en prononçant ces mots célèbres : « parle donc! *parla dunché!* »

» Dans une autre circonstance, et lorsque son ciseau eut produit, pour l'ornement du tombeau de Médicis, à Florence, alors agitée par les factions, les quatre allégories qui représentent l'aurore et le crépuscule, le jour et la nuit, la statue de la Nuit fit une impression si vive et si universelle, que plusieurs poètes en célébrèrent la beauté dans leurs vers. L'un d'eux Strossi, fit un quatrain remarquable que l'on peut traduire ainsi :

« Cette Nuit que tu vois dormir dans un si doux aban-
» don fut sculptée par un ange. Elle est vivante puis-
» qu'elle dort. Eveille-la si tu en doutes; elle te par-
» lera. »

» Michel-Ange répondit par quatre vers qui sont admirables et qu'il plaça sur la statue.

» En voici la traduction :

Digitized by Google

« Il m'est doux de dormir et d'être de marbre; ne » pas voir, ne pas sentir, est un bonheur dans ces temps » de bassesse et de honte. Ne m'éveille donc pas, je t'en » conjure, parle bas. »

» Ce grand homme poussait donc la sensibilité jusqu'au noble orgueil de la communiquer à son œuvre.

» Mais, ainsi que vous l'avez judicieusement observé, l'œuvre artistique n'est pas toujours le seul résultat de l'inspiration subite. L'artiste calme et maître de lui, cherche et trouve aussi le beau idéal par le recueillement et par le travail. Il n'est pas de génie sans la patience, avez-vous dit, en modifiant sagement à mon avis, l'axiôme trop absolu d'un grand écrivain.

» Vous avez été conduit par votre raisonnement à parler des efforts suprêmes qu'ont coûté à leurs auteurs ces chefs-d'œuvre dans les arts et dans la poésie, dont nous admirons la facilité et la grâce; et, en effet, par exemple, lorsqu'on lit la fable des animaux malades de la peste, dont les vers semblent avoir coulé naturellement de la plume, on ne se douterait pas que Lafontaine, dominé par une agitation fiévreuse qui l'agitait au pied d'un arbre, composa, sous les coups d'un orage qui l'inondait, et dont il ne s'aperçut pas, ce drame admirable, où sont si bien représentés, le roi des animaux, les flatteurs de sa cour, un faiseur de harangue, et enfin la victime de leur justice distributive.

» Les poètes, comme les artistes, peuvent donc trouver leurs plus sublimes inspirations par la méditation et le

Digitized by Google

travail, et lorsque vous avez comparé les artistes à ces pythonisses antiques qui s'agitaient sous les efforts du Dieu dont elles révèlaient les oracles, vous m'avez remis en mémoire les strophes harmonieuses de notre lyrique classique, trop négligé de nos jours, dans laquelle il représente admirablement les élans du génie poétique, se dégageant, comme Protée de ses liens, par un travail persévérant.

» Et le poète ajoute :

Des veilles, des travaux, un faible cœur s'étonne,
Apprenons toutefois que le fils de Latone
Dont nous suivons la cour,
Ne nous vend qu'à ce prix ces traits de vive flamme
Et ces ailes de feu qui ravissent une âme
Au céleste séjour.

» Ici, Messsieurs, finit ma tâche, et je termine ma réponse à mes nouveaux collègues avec la juste appréhension d'avoir mis trop peu de temps à la préparer et trop de temps à la lire; je me reproche surtout de n'avoir pas suffisamment considéré que mon allocution, qui a retardé la lecture des vers de M. Viennet, ne peut avoir elle-même de bien intéressant que la fin. »

Après cette réponse, le Président a donné lecture d'une lettre de M. Viennet en réponse à celle qu'il lui avait adressée avec prière de lui envoyer une de ses compositions pour être lue dans sa séance publique. Cette lettre de M. Viennet est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Monsieur et cher confrère,

» Je ne saurais vous dire à quel point votre lettre m'a flatté ; ce souvenir d'une ville où j'ai passé deux années de mon bel âge, m'est infiniment précieux. J'étais alors dans toutes les illusions du poète ; je n'avais pas traversé ce torrent de médiocrités qui disposent des réputations au gré de leur haine ou de leur amitié. Nous nc connaissions pas tout cela dans notre petite académie toulonnaise....

» L'épître que je vous envoie est peut-être la seule de mes pièces fugitives que les journaux n'aient pas publiée et vous en ferez ce que vous voudrez. Je vous l'envoie comme un témoignage de bonne volonté et surtout de reconnaissance pour le souvenir d'anciens confrères, ou plutôt des successeurs de ceux qui siégaient il y a cinquante ans à côté de votre vieux doyen.

» VIENNET. »

Il a été ensuite donné lecture :

De l'épître de M. Viennet à *Virgile ;*

Des stances *à la Provence*, par M. V. de Laprade ;

Des stances en réponse à M. de Laprade par M. Elie Margollé.

M. Thouron, président de la Société, a terminé la séance par la lecture de sa traduction du 5e chant de *l'Enfer du Dante,* et d'une fable en vers provençaux.

Digitized by Google

Dante accompagné de Virgile parcourt les enfers ; il a visité les lieux où sont réunis les poëtes et les savans, il entre dans le cercle des damnés : il rend compte de ses impressions.

En sortant du séjour où nous avions quitté,
Les sages qu'honora la docte antiquité,
Nous passons dans un cercle où des torches funèbres,
Sans dissiper la nuit, laissent voir les ténèbres.
Ignorant leur supplice, et pourtant condamnés,
Là dans l'obscurité sont les nouveaux damnés ;
Au fond de ce tableau, dont mon âme est émue,
Le juge des enfers, apparut à ma vue,
Et sur son tribunal, reconnaissant Minos
Un frisson convulsif s'infiltra dans mes os ;
Sa voix, qu'accompagnait un air sombre et farouche,
Vibrait avec les noms qui sortaient de sa bouche,
Et chacun à son tour, par la crainte oppressé
De sa vie à Minos, déroulait le passé.
Le juge à leurs forfaits, mesurant sa justice,
Indiquait à chacun le lieu de son supplice.
Minos, près de Virgile enfin m'apercevant,
« Dans le séjour des morts que vient faire un vivant ?
« Me dit-il ; aux enfers la descente est facile.
« Mais tu n'en peux sortir : — sois calme, dit Virgile,
« Et cède avec respect, à ce maître absolu
« Qui peut tout ce qu'il veut ; c'est lui qui l'a voulu. »
Au même instant j'entends dans ces lieux redoutables,
Des sanglots déchirants et des voix lamentables,

Digitized by Google

Au milieu des tourments, là dans l'obscurité,
S'écoule des méchants l'horrible éternité.
D'un ouragan brûlant, la voix retentissante
Mugit, comme une mer soulevée et grondante,
Quand les vents opposés s'agitent sur ses flots.
Son souffle impétueux, dominant les sanglots,
Emporte les damnés dans sa course brûlante
Et dans ses tourbillons les roule et les tourmente.
Eux ranimant en vain leur courage abattu,
De Dieu, qui les punit, blasphèment la vertu.
J'appris que ce séjour, était celui des âmes
Pour qui la raison cède à leurs instincts infâmes,
Et je dis à mon guide... « à quel signe, à quels traits
Peut-on les reconnaître et savoir leurs forfaits ? »
— « Celle, dit-il alors, que tu vois la première,
« Autrefois de Ninus fut l'épouse et la mère.
« Et pour faire oublier, celui qu'elle commit,
« Elle honora l'inceste et sa loi le permit.
« A sa droite, tu vois de nous plus rapprochée,
« La reine de Carthage, infidèle à Sichée ;
« Cléopâtre la suit ; ses attraits séducteurs
« Des maîtres de la terre avaient dompté les cœurs.
« Hélène vient après, Hélène dont les charmes
« Aux troyens assiégés coûtèrent tant de larmes !
« Là, le vainqueur d'Hector, Achille impétueux
« Exhale sa colère en des gestes affreux,
« Et près de ce héros, qu'un fol amour dévore,
« Tu vois Pâris, Tristan, et mille autres encore,
« Qu'un amour criminel, ici, précipita. »

Digitized by Google

Virgile, en les montrant, par leurs noms les cita.
Parmi ces malheureux, au loin je vis paraître
Deux damnés embrassés que je crus reconnaître.
« Vois-tu, lui dis-je alors, légèrement voler,
« Ce couple infortuné ? — je voudrais leur parler.
— Attends, répondit-il, qu'ils puissent nous entendre,
« L'ouragan les rapproche..... et moi sans plus attendre,
— Au nom du tendre amour qui parait vous unir,
« O couple désolé ! veuillez vers nous venir,
M'écriai-je : Et soudain, ces âmes élancées
Dirigèrent vers nous leurs aîles enlacées,
Ainsi que deux ramiers, qu'un doux espoir unit,
D'un vol précipité, s'élancent vers leur nid.
L'une d'elles me dit : « ta voix compatissante
« Bienveillant visiteur, nous trouble et nous enchante ;
« Si la nôtre pouvait arriver jusqu'au ciel,
« S'il nous était permis d'invoquer l'Eternel,
« Nous le ferions pour toi qui plains notre misère,
« Et puisse ta pitié, rendre ton sort prospère !
« Puisque le vent se tait, et permet d'échanger
« Les accens de la voix, tu peux m'interroger,
« Tu sauras nos malheurs ; la terre ou je suis née,
» Sous un riant climat par la mer est bornée,
« Près des lieux, où du Pô, deux fleuves en concours
» De leurs flots réunis viennent grossir le cours :
« De séduisans attraits, le ciel m'avait ornée,
« Et celui qu'à la mienne unit sa destinée,
« Qui m'entraine avec lui, dans ses embrassemens,
« Echangeait avec moi, les plus doux sentimens.

Digitized by Google

« L'amour sur un cœur noble est prompt dans sa blessure;
« On aime..... on est aimé..... c'est la loi de nature.
« La mort même pour nous respecta cet accord :
« Vivants nous nous aimions... nous nous aimons encor :
« L'enfer attend celui qui nous ôta la vie.... »
A ce triste discours, j'eus l'âme anéantie;
Silencieux, pensif, et le front incliné
J'étais sans mouvement, et Virgile étonné,
« Quel sentiment, dit-il, tient ton âme oppressée ? »
Lorque je pus enfin, exprimer ma pensée,
« Que de doux sentiments lui-dis-je, que d'amour
« Ont enivré leurs cœurs jusqu'à leur dernier jour ! »
Puis, me tournant vers eux, « ô femme infortunée !
« Françoise ! que je plains ta triste destinée !
« Mais dis-moi, par quel charme au temps des doux [soupirs,
Vos cœurs se sont émus et sont nés vos désirs ?. »
Alors, en soupirant. « Ecoute me dit-elle,
« Il n'est pas de douleur plus grande et plus cruelle,
« Que de se souvenir d'un bonheur qui n'est plus
« Ce retour sur nous même est un tourment de plus.
« Sensible à notre sort, puisque tu veux connaître
« Comment de nos deux cœurs l'amour se rendit maître,
« Pour le dire, mes pleurs, s'uniront à ma voix,
« Car, tu l'entends, je parle et je pleure à la fois.
« Un jour, par passe-tems, de Lancelot, ensemble,
« Nous lisions le roman, dont le sujet rassemble,
« De l'amour le plus pur, les traits les plus touchants
« Et l'amour se glissa, dans nos cœurs innocents ;

Digitized by Google

« Jeunes, le cœur ardent, exempts de défiance,
« Il vint à notre insu, troubler notre innocence;
« Nos yeux se rencontraient, s'évitaient tour-à-tour,
« Et nos fronts rougissaient de pudeur et d'amour.
« Mais arrivés enfin, à la page, où Ginèvre
« Reçoit de son amant un baiser sur la lèvre,
« Malgré lui, sous sa main, le livre se ferma,
« Et ne maîtrisant plus, l'ardeur qui l'anima,
« Tout tremblant, de baisers, il couvrit mon visage,
« Et nous ne lûmes pas ce jour-là davantage,
« Lancioto survint, nous surprit, et soudain
« D'un seul coup de son glaive, il nous perça le sein. »

Tandis qu'elle parlait, son compagnon fidèle
L'innondait de ses pleurs, en se penchant sur elle :
Et moi le cœur serré, défaillant, consterné,
Sur mes genoux tremblants j'eus le corps entraîné.

LEIS DOUS GATS.

FABLO.

L'avié dous gats qu'eroun de maoufatan
Que sabien pas prendre leis garris,
Qu'eroun pas d'accord, que pourtan,
Quand s'agissié de fa d'ouvaris.
Vo ben de talouna lou mestré d'oou lougis,
Eroun toujours d'oou memé avis.
Un jour roouberoun un froumage;
Toutei dous lou vourien mangear,
N'aguet un que diguet ; « Lou si foou partegear.

Digitized by Google

« Mai qu noun fara lou partagé?
« Si lou faou, seras pas counten,
« Et si lou fas, sabi d'avanço
« Qu'avan que l'agui mes la den,
« Oouras deja rempli ta panso:
« Maï que d'un coou, m'as attrapa:
« Maï per aquestou coou, li metten ges de vici;
« Per que degun siegue troumpa,
« Lou si foou partegear perdavant la justici. »
L'aoutre diguet: « ben voulentié,
« Et tout beou just, dins lou quartié,
« L'a un singe que disoun habile,
« Que passo per un gros saven,
« Et que jugeo quand ne n'en ven,
« Leis proucès leis plus difficile:
« L'anen faire veni. » L'aoutre li consentet,
Et leou-leou, lou singe arribet.
Et dins lou fait, ero un coumpaïre
Que s'entendie ben en affaire:
Mounto dessus lou countadou,
Pren lou froumagi, n'en fa dou,
Mette un mouceou de ca-de-caïre
De la balanço, et dis d'un ton de gravita,
« Mi semblo qu'aquesto mita,
« Es un paou plus grosso de gaïre,
« N'en a un paou troou d'aqueou cousta: »
Per restablir l'egalita,
N'en manget un mouceou et de la part troou grasso,
N'en fet leou lou pu pichoun trouos,

Digitized by Google

Leis quitto et leis prend maï, lei passo et leis repasso :
Deïmo encaro une fes. la plus grosso deis douos
Et souto capo si regalo ;
De veirè que soun pas egalo :
Leis gats digueroun : « va proun ben,
« Douna-nous maï nouestre froumage,
« Si finissias nouestre partage,
« Vesen que nous restariè ren ! »
« — Sias couten, respounde lou jugi,
« Sias counten, maî iou va siou pas,
« Creses bouanamen que vous jugi,
« Senso reglo senso coumpas?
« Doou froumagi leis parts soun panca ben egalo
« Puleou que de lou veire ensin maou partagea
« Eimariou mies lou tout mangea. »
Tout en parlan ensin, partageo, peso, avalo ;
Piei fa crigna leis dents, piei prend maï lou couteou,
Va peso maï et mangeo enca un mouceou.
« Naoutré si farem lou partage,
« Lou vouren ! digueroun leis gats,
« Lou vouares ! dis lou persounagé,
Lou voures ! maï avan foou que siegui paga,
« Si lou counouisses pas vous apprendrai l'usage
Ben que n'en reste pas per mi pagar deis frès,
Voou mangear lou froumage et sias fouoro proucès,
Veas, que din tout aco, vous faou un avantagé,
Puisque vou douni moun aqui.
Sias ben huroux de passa per aqui :
Ana-vous-en et siguen sage...!

Digitized by Google

ÉPILOGUE.

Quand vous trouvarès din lou cas
D'ave besoun de la justici,
Courres-pas chez leis avoucats;
Voou mai que fes un sacrifici;
Qu a pleidegea, va soou mies que degun,
Es esta di de cent maniero,
Et pamen, l'a toujour quoouq'un
Que si prend à la gatouniero.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DÉCEMBRE 1861

Sous la Présidence de M. THOURON.

Le Président a ouvert la séance et a invité M. Billon, juge au Tribunal civil de Toulon, nouvellement admis au nombre des membres résidants de la Société, à prononcer son discours de réception. Le récipiendaire a lu le discours suivant :

« MESSIEURS,

» J'éprouve un véritable embarras en venant m'asseoir parmi vous, et je me demande avec inquiétude quels sont mes titres à la distinction flatteuse dont vous m'avez honoré. Chacun de vous a produit des œuvres d'une incontestable valeur dans les lettres, les arts ou les sciences. Rien de pareil, en ce qui me touche, ne m'a donné de tels droits pour devenir l'un des membres de cette compagnie. Vous avez su que j'aimais avec l'ardeur la plus vive les lettres et le doux commerce des esprits ; cela vous a suffi pour m'admettre au milieu de vous. Je vous en dois et vous en exprime une extrême reconnaissance. Je m'efforcerai de vous la témoigner encore par

Digitized by Google

mon assiduité à vos réunions. En vous écoutant, en assistant à ces leçons de goût, de saine érudition, et de vraie science que vous me donnerez, j'espère pouvoir me rendre un peu plus digne de la faveur que vous m'avez gracieusemeut accordée, et mériter un jour des suffrages que je ne dois encore qu'à votre bienveillance.

» J'attache à l'honneur que je reçois un prix infini. Depuis longtemps j'étais en communication intellectuelle avec vous par la lecture de vos publications. Elles m'ont affermi dans cette pensée que les sociétés littéraires et scientifiques de province tiennent une place considérable dans le développement intellectuel de notre pays. La preuve en est dans leur histoire même.

» Les Académies sont des institutions toutes modernes. Rien dans l'antiquité qui leur ressemble ou qui les précède. Elles sont filles de l'esprit nouveau qui se manifesta dans le XVIIe siècle.

» L'essence de cet esprit, c'est la foi dans la raison et l'application rigoureuse, inexorable d'une méthode scientifique à chacune des branches de la connaissance humaine. Tels furent les enseignements que répandirent de 1600 à 1650, les plus éminents révélateurs de l'esprit des temps modernes, Kepler, Galilée, Bacon et surtout notre Descartes. Les uns s'illustraient par la pratique des méthodes, les autres en posaient les fondements rationnels.

» Ce naissant et vigoureux esprit philosophique, pénétra profondément toutes choses. Les sciences, la littérature,

Digitized by Google

et même les arts en reçurent l'empreinte ineffaçable. Animés du même souffle, hommes de lettres, savants, artistes, érudits, philologues, éprouvèrent l'irrésistible besoin de se grouper au centre de chaque province du savoir, et de se constituer, pour ainsi dire, en parlements, afin de soumettre au libre examen les travaux de la pensée. Ainsi naquirent spontanément les Académies dans l'Europe moderne : *prolem sine matre creatam.*

» L'Italie en fut le berceau. Mais bientôt la France, l'Angleterre et même l'Allemagne entrèrent dans la même voie. Dès 1629, les pères de l'Académie française, commencent à se réunir chez Conrart, *afin,* dit Pélisson, *de se dire librement leurs avis sur leurs ouvrages et de goûter ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux.* En même temps se réunissaient dans la cellule d'un moine, le père Mersenne, ceux qui furent les maîtres des fondateurs de l'Académie des sciences. Des Anglais qui avaient pu entendre Descartes lui-même chez le père Mersenne, établissent à Londres l'illustre Société Royale; notre Académie de peinture et de sculpture se constituait ; enfin Colbert couronna l'œuvre en créant l'Académie des inscriptions et des belles-lettres et en donnant une forme régulière et légale à l'Académie des sciences en 1666.

» Colbert eut même la pensée de fonder une Académie universelle, comprenant toutes les branches du savoir humain, un corps presque en tout semblable à notre institut. Une des sections devait s'occuper d'histoire,

Digitized by Google

une autre de philosophie. C'était à peu-près l'Académie des sciences morales et politiques. Mais évidemment une telle idée, tout-à-fait incompatible avec la monarchie de Louis XIV, était prématurée. « Ce projet n'eut point » d'exécution, dit Fontenelle dans la préface de l'histoire » de l'Académie des sciences pour l'année 1666, d'abord » on retrancha du corps de cette grande Académie, les » membres qui appartenaient à l'histoire. On n'eut pas » pu s'empêcher de tomber dans des questions où les » faits deviennent trop importants et trop chatouilleux » par la liaison inévitable qu'ils ont avec le droit. » Le projet de cette Académie universelle, qui eut été, selon le mot si juste de Fontenelle, la réunion des Etats-généraux de la littérature n'eut pas de suite.

» Dès les premiers temps l'influence de ces institutions sur les progrès de l'esprit humain fut immense. Elle devait l'être. « Au milieu, dit Bailly dans son histoire » de l'astronomie moderne, des opinions diverses qui » naissent et meurent sur la terre, qui se combattent et » se détruisent, la vérité trouva des asiles. On dit tout » ce qu'on veut dans le silence du cabinet, on y parle » sans contradicteurs ; il en est pas de même dans une » assemblée de savants, dont on craint le regard péné- » trant et la censure éclairée. Les opinions ne s'établis- » sent pas sans combat, les vérités ne sont admises » qu'après avoir été reconnues : le dépôt qui s'y forme » croit avec les années et s'épure à tous les moments. » Un avantage non moins grand de ces corps est celui » de leur mérite et de leur durée, ils sont toujours

Digitized by Google

» vivants, les hommes se succèdent, le même esprit
» demeure..... Si l'esprit humain est le résultat des
» travaux de nos ancêtres et des efforts de la génération
» subsistante, c'est surtout dans les Académies que les
» vérités nouvelles s'ajoutent aux vérités connues ; c'est
» là que l'esprit humain réside : il y est vivant dans un
» nombre d'hommes réunis ; il y parle ; il y rend les ora-
» cles par leur organe, et sous cette forme humaine animé
» des passions de l'utilité et de la gloire, il est unique
» comme l'individu et durable comme l'espèce. »

» Il existait donc des assemblées qui délibéraient librement dans l'empire, aux limites indécises, des sciences et des lettres. La liberté a cela d'excellent en soi, qu'elle travaille sans relâche à s'agrandir et souvent par les voies les plus inattendues. Le doute philosophique avait banni l'autorité des sciences physiques et naturelles pour lui substituer des méthodes vraiment scientifiques. L'éducation libérale des esprits ainsi faite devait porter ses fruits sur d'autres terrains, car tout s'enchaîne dans le développement de la pensée libre. On voulut même secouer le joug des traditions littéraires que l'antiquité avait léguées aux temps modernes. Vers la fin du XVIIe siècle la fameuse querelle des anciens et des modernes n'eut point d'autres causes, tant on commençait à devenir impatient de tous les freins. Ce n'était après tout qu'un paradoxe littéraire, mais comme l'a si bien dit M. Villemain : « Quand Perrault, et après lui La Motte et
» Terrasson, fesaient la guerre aux anciens ils prépa-
» raient la liberté de penser sur des questions plus

Digitized by Google

» sérieuses..... Ils fesaient une fausse application
» de la justesse, prétendant y soumettre tous les mou-
» vements de la pensée poétique ; mais ils exerçaient
» une précieuse faculté, celle de juger au lieu de croire. »

» J'ai rappelé cet épisode de l'histoire littéraire parce qu'il achève de faire connaître l'état des intelligences au commencement du XVIIIe siècle et qu'il est un des signes du temps où se fondèrent les sociétés littéraires et scientifiques de province. Elles se formèrent au milieu de l'ébranlement général des esprits et par suite de cet ébranlement même. Les lettrés et les savants dispersés dans les provinces créèrent des Académies. Ils entrèrent dans les discussions littéraires du temps, se mêlant au mouvement général de la pensée, qui préludait par le libre examen des questions de littérature, de science et de philosophie à la critique des institutions civiles et politiques. On y venait enfin. Les dernières années du règne de Louis XIV, si désastreuses, avaient fait peser sur la France des maux inouïs. Les abus sautaient aux yeux. On osait déjà sous le voile des fictions médire du pouvoir. L'impure et licencieuse émancipation de la Régence, s'ajoutant à ses ingénieux et ruineux expédients financiers, attirait les esprits accoutumés aux libertés philosophiques et littéraires vers les utopies de réforme. Déjà Fénelon pour avoir construit son idéale cité de Salente, mourait dans l'exil de son archevêché. Les creuses et naïves spéculations politiques du bon abbé de Saint-Pierre, le fesaient exclure de l'Académie française, mais les Lettres Persanes qui circulaient librement

Digitized by Google

touchaient sous des formes légères au fond des grands problèmes moraux et politiques avec une suprême hardiesse.

» Cette tendance était si forte qu'il en naquit en 1724, une sorte d'Académie des sciences morales et politiques, connue dans les mémoires du temps sous le nom de club de l'Entresol. Chez l'abbé Alary de l'Académie française, qui logeait dans l'entresol de l'hôtel du président Hénault, sur la place Vendôme, se réunirent régulièrement des lettrés tels que Ramsay, le confident de Fénelon, et l'abbé de Saint-Pierre; de futurs ambassadeurs ou ministres, comme le marquis d'Argenson. Ils lisaient et discutaient des mémoires sur des matières jusqu'alors réservées aux hommes d'Etat. Ces assemblées occupèrent bientôt l'opinion publique en France et même en Europe; l'ambassadeur d'Angleterre, H. Walpole, s'y fit présenter : il y prononça une harangue qui dura deux heures. Mais l'arbitraire ministériel ne pouvait s'accommoder d'une si grande liberté. Le cardinal de Fleury, qui cependant avait nommé l'abbé Alary, précepteur des Enfants de France, prescrivit en 1731 la fermeture du club de l'Entresol.

» Mais la dispersion de cette assemblée ne devait point suspendre la marche des esprits. On commençait à publier des livres sur le commerce, les finances et la politique. Le public les lisait et les accueillait avec faveur. Les gens de lettres agitaient ces questions nouvelles pour eux avec un singulier mélange d'ignorance pratique, de gaucherie

Digitized by Google

et de hardiesse extrême. Insensiblement la littérature devenait une tribune et les gens de lettres des publicistes. La poésie elle-même ne demandait plus ses inspirations aux muses, elle essayait de parler la langue politique dans les tirades des tragédies. Les sociétés littéraires de province naissantes alors entrèrent hardiment dans ces voies nouvelles. Souvent même elles y devançaient les Académies de la capitale. Dans les limites flottantes de leurs attributions intellectuelles, naïvement elles osaient agiter des problêmes auxquels ne touchaient que des esprits isolés dans la république universelle des lettres. Les questions qu'elles mettent alors au concours, appartiennent souvent aux sciences morales et politiques. En fouillant dans les archives de ces Académies on pourrait en citer de nombreux exemples. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1750, l'Académie de Dijon, se demandait si le rétablissement des sciences et des arts avait épuré les mœurs ; que ce concours révélait Jean-Jacques Rousseau à lui-même, appelant ainsi dans la lice un des plus audacieux esprits du XVIIIe siècle. La même Académie en 1754, proposait cette question : quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle. Le citoyen de Genève, qui n'eut pas le prix, composa pour ce concours un de ses plus fameux écrits. Il serait aisé de multiplier les preuves que les Académies de province empiétaient chaque jour sur les domaines des sciences morales et politiques. Ces problêmes occupaient les penseurs sur tous les points de la France. L'Académie française en mettant au concours des éloges de

Digitized by Google

philosophes et d'hommes d'Etat, traçait des cadres assez larges pour y faire entrer les discussions morales et politiques. Les écrits sur ces matières se produisaient et se répandaient avec profusion. Voltaire et les encyclopédistes, les économistes et les historiens se précipitaient avec ardeur dans cette lice naguère fermée. L'opinion publique devenue toute puissante, soumettait au libre examen, les institutions décrépites et surannées du pays. Dans les livres, dans les salons, dans les Académies s'élaboraient ainsi ces idées de réforme universelle déduites de la justice et de la raison pures, qui devaient saisir l'empire en 1789. La révolution qui s'accomplissait dans les esprits, précédait et rendait inévitable une révolution dans les choses. « Tous ceux, dit » M. de Tocqueville dans son livre de l'ancien Régime et » de la Révolution, que la pratique journalière de la » législation gênait, s'éprirent bientôt de cette politique » littéraire, le goût en pénétra jusqu'à ceux que la na- » ture ou la condition éloignait naturellement le plus » des spéculations abstraites..... la vie politique » fut violemment refoulée dans la littérature, et les » écrivains prenant en main la direction de l'opinion, » se trouvèrent en un moment tenir la place que les » chefs de parti occupent d'ordinaire dans les pays » libres..... cette sorte de politique abstraite et lit- » téraire était répandue à doses inégales dans toutes les » œuvres de ce temps là. Il y en a aucune depuis le » lourd traité jusqu'à la chanson qui n'en contienne un » peu. »

Digitized by Google

» Nous avons montré comment les sociétés lettrées de province étaient devenues sur tous les points du territoire des foyers d'activité intellectuelle. Dans leurs assemblées se rencontraient les hommes qui aimaient à cultiver leur raison et qui, pleins de foi dans sa puissance, aspiraient à faire pénétrer le plus de justice possible dans les lois et les institutions politiques. Purs logiciens, dédaigneux de l'histoire et du passé, dont l'édifice encore debout excitait leurs mépris, séparés du monde des affaires, dépourvus de connaissances pratiques et d'expérience politique, ils s'aventuraient avec une confiance hardie sur des mers inexplorées, qui devaient les porter à des rivages inconnus. C'est ainsi que s'élevait la génération qui allait en 1789, tenter de construire sur les bases idéales de la justice et de la raison, une société nouvelle. Dans l'espace d'une année ces lettrés passèrent des spéculations philosophiques aux pratiques législatives, des joutes académiques aux orages de la tribune. Une foule de membres des Académies de province firent partie de l'assemblée nationale. Les nouvelles institutions départementales et municipales se remplirent d'hommes qui devaient leur nom à la culture spéculative des lettres et des sciences, dans les sociétés littéraires de province. La Provence, Marseille en fournissent de nombreux exemples. Je cite au hasard le nom de Mouraille, maire constitutionnel de Marseille, célèbre par de sanglants souvenirs, et celui de Bernard de Trans, homme de bien et savant astronome, correspondant de Méchin, de Lalande et d'Herschel, qui devint en 1790, un des membres les

Digitized by Google

plus distingués de l'assemblée départementale du Var. Ils étaient tous deux de l'Académie de Marseille.

» Tel a été dans l'ancien régime le rôle considérable, quoique peu remarqué des Académies de province. Il est juste de le leur restituer, elles avaient fait d'une manière bien imparfaite sans doute, l'éducation politique d'un grand nombre d'hommes qui marquèrent en bien ou en mal dans la grande crise : elles avaient contribué puissamment au triomphe de ces idées qui devaient les engloutir elles-mêmes dans leur cours irrésistible.

» Emportées un moment par les orages de la révolution, les Académies de province ne tardèrent pas à se relever. Cette renaissance prouve mieux que tout autre chose combien ces associations expriment un des besoins durables et sérieux de nos temps. Il semble au premier aspect qu'il n'y ait rien de plus fragile et de plus éphémère que ces libres réunions d'esprits studieux qui n'ont d'autres liens que l'amour et le culte modeste des lettres, des sciences et des arts. Telle est cependant leur vitalité qu'elle reparurent sitôt que l'ordre eut repris son empire.

» Mais que les temps étaient changés! ces idées que le dix-huitième siècle agitait comme un pur exercice de l'esprit étaient devenues l'essence des lois et des mœurs, la société toute entière en était marquée d'une empreinte ineffaçable. L'accomplissement de cette réforme universelle que nos pères avaient osé rêver, donnait un cours différent au mouvement des idées. En présence de ces

Digitized by Google

révolutions étonnantes et du jeu des institutions nouvellement établies, les esprits étaient naturellement conduits à rechercher l'enchaînement des causes qui avaient amené de tels évènements. On se mit et l'on devait se mettre à faire une étude profonde du passé pour y démêler les origines même les plus lointaines du présent. Ainsi se manifesta, ce que l'on peut à bon droit nommer, la vocation historique du XIXe siècle.

» Remarquez la différence des œuvres historiques de l'ancien régime et de nos jours. Ni le génie ni l'art ne manquaient certes aux plus éminents historiens du XVIIIe siècle, leur science est incontestable et leur critique patiente et sévère. Comment se fait-il pourtant, que les œuvres de ces hommes qui savaient penser et si bien écrire, qui voulaient faire de beaux livres, nous laissent si froids? c'est que ces historiens écrivaient pour rechercher dans le passé, non le passé lui-même, contenant l'avenir en germe, mais la justification de ces haines vigoureuses qu'ils portaient aux institutions vieillies qui pesaient encore si lourdement sur le libre esprit des temps modernes. Ils faisaient de la polémique et non de la science. Eclairés par ces révolutions contemporaines qui nous ont fait entrevoir les mystères de l'histoire, fermés à nos devanciers, nous sommes devenus plus justes, parce qu'une expérience douloureuse nous a rendus plus savants et moins passionnés. Nous n'avons pas hérité de ces colères dont les causes avaient cessé par la victoire même. Nous avons embrassé toute la grandeur des âges antiques parce que nous avons compris que ce passé nous

Digitized by Google

contenait. A la différence des hommes du XVIIIe siècle, l'étude de nos origines même barbares, nous est devenue pleine d'un charme que nos pères étaient assurément loin de soupçonner.

» En même temps que les esprits obéissant à des causes politiques s'appliquaient à l'étude impartiale de l'histoire, on travaillait à y introduire les méthodes rigoureuses de la science et de la philosophie. De nos jours, les connaissances scientifiques et leurs austères enseignements ont pénétré, si l'on peut ainsi dire, par une lente mais profonde infiltration dans toutes les intelligences cultivées, or la diffusion de l'esprit scientifique est en histoire celui de la critique. Non de cette critique étroite et moqueuse qui caractérise les historiens du XVIIIe siècle, mais de cette critique large et compréhensive, inexorable pourtant, dont la France et la docte Allemagne ont donné les meilleurs modèles; de cette critique enfin qui ne respecte rien, mais qui finit, à force de science, d'exactitude et de profondeur par donner une image nette et vivante du passé.

» J'ai nommé l'Allemagne parce que l'histoire en tant que science lui doit infiniment. On est effrayé de la masse énorme de travaux historiques et critiques que l'Allemagne a produits depuis un siècle, et de ses découvertes prodigieuses dans la philologie et la connaissance des origines. Enfin n'est-ce pas en Allemagne que s'est élevée une philosophie, mal connue jusqu'à cette heure en France, celle de Hégel, qui par sa large méthode à la

Digitized by Google

fois hardiment spéculative et profondément historique, s'est proposée de rechercher les lois immuables qui gouvernent la vie de l'espèce humaine.

» Ainsi tandis que les révolutions illuminaient dans tous les sens les organes vitaux de la société, qu'elles portaient les esprits vers l'étude de nos origines ; la diffusion de l'esprit philosophique et des méthodes vraiment scientifiques, donnait une puissance extrême au sens critique. Supposez que les ressources d'un art consommé, que la passion du beau, viennent ajouter leurs forces vives à l'exactitude des recherches, à la science parfaite des choses, et vous aurez comme résultante, quelqu'une de ces œuvres historiques vraiment magistrales, faites de nos jours, qui seront admirées par nos descendants, comme déjà nous les admirons nous-mêmes.

» Ces grandes compositions sont assurément bien au-dessus de nous, et cependant, j'ose le dire, nous y tenons par des liens nombreux et serrés. Il est manifeste que sous l'empire de ces causes générales indiquées tout à l'heure, une enquête immense s'est ouverte sur notre territoire entier, pour recueillir tous les témoignages du passé de la France, dans ses nuances infinies. A cette œuvre collective chacun suivant son génie travaille avec une ardeur consciencieuse. On essaye de déchiffrer les énigmes des temps anciens, qui sous forme de documents ou de ruines offrent d'incomparables sujets d'interprétation et sollicitent une étude attentive. Chaque explication exacte, si minime qu'elle soit, a son prix. C'est une ligne

Digitized by Google

interprétée dans le livre de l'histoire. Des esprits superficiels pourront sourire de ces travaux qui leur paraissent minutieux et secondaires; mais quand on réfléchit sur la prodigieuse quantité de faits qui s'éclairent par le travail collectif de ces infatigables et modestes chercheurs, on voit qu'elle ample moisson l'histoire générale peut y faire. Ces matériaux isolés, mais soigneusement travaillés, n'attendent pour être mis en œuvre que des mains diligentes. Leur utilité se manifeste. Déjà, dans toute œuvre historique d'une certaine importance, on voit l'écrivain faire de précieux emprunts aux publications d'histoire et d'archéologie de la province.

» Il est difficile qu'il en soit autrement. La vie politique et civile d'un peuple se manifeste non seulement au centre de l'état et dans les rapports internationaux, mais encore dans les institutions locales. Un peuple est un corps multiple et divers qui s'agite sur une surface étendue, animé qu'il est d'un esprit original qui lui donne un caractère propre. Chacun des atomes et des agrégations d'atomes qui le composent se meut par la force vitale qui soutient le tout. L'histoire locale a pour mission d'étudier avec profondeur les manifestations particulières de la vie d'un peuple, sans toutefois perdre l'ensemble de vue. Elle doit principalement tenir compte de ces mille accidents qui tiennent aux déterminations de la géographie physique. On peut comparer l'histoire à la botanique, qui étudie d'une part des principes généraux et d'autre part des flores particulières, celle de la Provence par exemple. L'histoire générale est une synthèse bril-

Digitized by Google

lante et supérieure, l'histoire locale une industrieuse et patiente analyse, dont la synthèse ne peut se passer. Ce vaste et beau domaine de l'inévitable analyse nous appartient. Sachons le féconder et ne pas être au-dessous de notre tâche. Elle est encore grande et belle.

» Félicitons-nous, hommes de Provence, de la part qui nous est réservée dans l'œuvre commune, car nous foulons la terre historique par excellence. Quelles sont les races humaines qui ne l'ont pas habitée ou visitée? Aux premiers temps de l'histoire nous y voyons paraître mêlés ensemble les Ligures de race Ibérienne et les Celtes venus du nord. Plus tard les Grecs arrivent de la molle Ionie, et les Romains nos conquérants et nos maîtres dans la civilisation, des bords du Tibre; enfin, dans les premiers siècles du moyen âge, des peuplades germaniques et des tribus arabes se sont disputées nos terres. Tous ces peuples nous ont laissé quelque chose de leur essence, tous sont représentés dans les étymologies de notre idiome, tous ont laissé sur notre sol des monuments de leur existence durable ou passagère. De la fusion de tous ces peuples est sortie une race originale, qui eut un précoce développement parmi les peuples modernes naissants et qui a produit en son temps une poésie vraiment inspirée, source abondante ou paraissent avoir puisé dans le moyen-âge, les poètes de la France, de l'Italie et même de l'Allemagne. Plus tard quand la Provence est devenue partie intégrante de la monarchie française, quelle succession d'hommes illustres depuis Peyresc et Gassendi jusqu'à Mirabeau! Et que la richesse de l'histoire ethnographique et litté-

Digitized by Google

raire ne nous fasse point oublier nos trésors d'architecture et d'art, depuis les grossières sculptures gauloises conservées au musée d'Aix, jusqu'aux œuvres de ce puissant ciseau qui tailla les Cariatides du balcon de la salle où nous sommes.

» Dans les archives de nos départements et de nos communes, nos pères ont laissé d'innombrables documents sur leur histoire politique et civile. On y trouvera, que dis-je, on y trouve en ce moment, à Toulon même, les plus précieux renseignements sur l'histoire municipale du moyen âge, époque intéressante entre toutes, où les grandes communes de Marseille, d'Arles et d'Avignon, furent sur le point d'atteindre comme les républiques Italiennes à l'autonomie politique. On n'en finirait pas s'il fallait énumérer tout ce qu'on peut découvrir dans les archives de cette Provence, qui jointe à la monarchie française, lui ouvrit la Méditerranée et la mêla nécessairement et pour toujours, aux intérêts politiques et commerciaux qui s'agitent sans trève autour de cette mer que Napoléon appelait un lac français.

» Tel est le champ immense que nous avons à féconder. Aucune des provinces de l'ancienne France n'en possède un plus riche. Les Provençaux l'ont bien compris et se sont mis à l'œuvre. Si je ne craignais de blesser la modestie des personnes qui veulent bien m'écouter, je parlerais volontiers de ces excellents travaux historiques, qui sont sortis pour ainsi dire, du sein de cette compagnie. On voit qu'elle a dignement compris la mission historique de notre époque.

Digitized by Google

» Mais est-ce à dire que l'histoire doive nous absorber tout entiers. Assurément non. Le culte trop exclusif d'une science est une mutilation de l'esprit, douloureuse comme toutes les mutilations. Sans doute si l'historien possède en politique, en jurisprudence, en philologie, en littérature, en esthétique des arts du dessin, en stratégie et même en sciences physiques ou naturelles, l'effrayante variété de connaissances qui lui sont maintenant imposées ; un tel esprit nourri d'études si diverses n'est pas en danger de tomber dans les défauts d'une culture exclusive. On objectera sans doute avec raison qu'une telle réunion de connaissances est infiniment rare ; mais il ne faut pas s'en inquiéter, si l'on considère quels sont les éléments qui forment des compagnies comme la nôtre. Collection peu nombreuse de lettrés, de savants et d'artistes elle résiste par la nature même de sa composition aux entraînements exclusifs. En lui soumettant nos travaux, nous sommes certains d'y trouver des critiques éclairés dans toutes les sphères de la pensée auxquelles il peut nous arriver de toucher. C'est un inappréciable avantage que n'ont pas, il faut le reconnaître, de grands corps scientifiques et littéraires composés d'hommes voués à des travaux presque identiques. Sachons en profiter et persévérons dans nos études préférées, sous le contrôle bienveillant, mais sévère et libre de nos collègues. Soyons fidèles à l'excellent esprit qui n'a cessé d'animer cette compagnie, à laquelle je ne puis trop me féliciter d'appartenir ; continuons à penser ensemble, uniquement pour le plaisir de penser. »

Digitized by Google

Après ce discours la parole a été donnée à M. Flottes, professeur de rhétorique au collége de Toulon, récépiendaire, qui a remercié la Société en ces termes :

« Messieurs,

» Depuis le jour assez éloigné déjà où vous avez daigné m'honorer de vos suffrages et m'offrir une place parmi vous, j'ai dû me demander bien souvent ce qui m'avait valu une telle distinction. Dans un temps si fécond en ouvrages de tout genre et de toute valeur, en œuvres de science, d'imagination ou d'art, je ne présentais à votre société aucun témoignage écrit de mon amour pour la science ou les beaux-arts. Je devais donc me demander pourquoi j'étais admis dans une réunion d'hommes que distinguent tant de talents divers, parmi tant de magistrats, de savants, d'orateurs, d'artistes et de poètes qui exercent une si haute influence sur les progrès intellectuels et moraux de ce pays. Je ne pouvais répondre comme le sage de la Grèce : « je porte en « moi tout mon bien. » C'eût été dans ma bouche ou trop de présomption ou trop de modestie. La vérité était que je n'apportais presque rien. Je dus comprendre enfin qu'à l'époque où nous sommes, malgré la profusion des œuvres scientifiques et littéraires qui nous inondent, la science, la vraie science manquant d'ouvriers, votre société aime à faire appel aux hommes de bonne volonté, et que ma bonne volonté seule était mon seul titre à m'asseoir parmi vous.

Digitized by Google

» Cette bonne volonté, Messieurs, j'en ai donné peut-être quelques marques dans une modeste enceinte, où depuis longues années tous mes efforts tendent à vous préparer de dignes successeurs dans l'œuvre civilisatrice que vous poursuivez.

» Là, entouré d'une studieuse jeunesse dont je dirige, ou plutôt dont je partage les travaux, j'évoque sans cesse les plus beaux souvenirs de l'antiquité, et, sous mes yeux, ces jeunes âmes se désaltèrent à cette source intarissable de nobles sentiments et de vertueuses pensées.

» C'est sur ces études qui vous ont été si familières et dont vous avez recueilli tous les fruits, c'est sur ces travaux qui vous rappellent les souvenirs de votre jeunesse, souvenirs si doux à l'âge mûr, que vous avez, Messieurs, porté vos regards lorsque vous m'avez appelé près de vous; c'est sans doute aussi mes efforts que vous avez voulu reconnaître en leur ouvrant un champ plus vaste, lorsque vous m'avez associé à vos travaux. Je vous en remercie.

» Mais comment donner aujourd'hui à ma reconnaissance une expression qui en marque bien la sincérité? Vous montrer que je sens tout le prix des suffrages dont vous m'avez honoré, que je comprends toute l'importance de la charge que vous m'avez permis de partager avec vous, c'est tout ce que je puis faire, c'est du moins ce que je vais essayer.

» Certes, Messieurs, il faut en convenir, bien grave est la mission de l'instituteur de la jeunesse, et le plus ba-

Digitized by Google

bile la déclinerait sans doute s'il était réduit à ses seules forces. Mais qu'elle devient douce et facile quand on peut emprunter les plus profonds enseignements aux grands génies dont les œuvres ont enfanté la civilisation moderne; quand, pour cultiver la sensibilité, pour agrandir les cœurs, on peut demander à Homère, à Sophocle, à Euripide, les plus éloquentes leçons que le cœur humain puisse entendre, celle du malheur et celle de la pitié; quand, pour développer l'entendement, Platon, Démosthène, Cicéron, nous ouvrent toutes les sources de leur sublime intelligence; lorsque enfin Tacite lui-même, Tacite dont la raison calme, énergique, inflexible, ose dire en face la vérité même aux tyrans, se charge de tremper les âmes! Oui, sous l'inspiration de ces grands précepteurs du monde, l'instituteur remplit une mission douce, facile, efficace; mais à cette condition seulement que toutes ses interprétations, tous ses commentaires répondront aux goûts, aux besoins et aux aspirations de ses contemporains.

» Or, au jour où nous sommes, en présence des exigences du présent et de l'avenir, à quel ardent foyer d'émulation et de lumières l'instituteur pourra-t-il recourir, si ce n'est à ces associations libres, semblables à à celle qui nous réunit en ce lieu, et qui répandent sur les esprits une clarté si calme, si sereine, qui attirent à elles tant de forces intellectuelles, et qui augmentent à un si haut degré le zèle des hommes de bonne volonté.

» Pour moi, je suis heureux de vous le dire, j'ai beau-

Digitized by Google

coup à gagner à cette initiation individuelle, à ce rayonnement d'individu à individu, à cet enseignement mutuel et supérieur des hommes mûrs.

» Si votre société, Messieurs, exerce une influence si salutaire sur les maîtres de la jeunesse et partant sur la jeunesse elle-même, et si elle mérite à ce titre une si vive gratitude, quel concert de remerciements et d'éloges ne doit pas s'élever du sein de cette population que vous dirigez dans la voie des destinées scientifiques et littéraires qui lui sont réservées ! Ces auditeurs d'élite doivent être pour vous les fidèles interprètes du sentiment public; ils vous disent assez haut par leur présence tout le plaisir et tout le profit qu'ils ont recueilli jusqu'ici à lire vos œuvres et à vous entendre.

» En effet, Messieurs, quand on lit vos savants bulletins ou qu'on entend votre docte parole, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la variété de vos productions ou du mérite qui y brille. On dirait que d'un commun accord les membres de votre association se sont distribué tous les genres. Les uns par leur élocution facile, entraînante, montrent une fois de plus que la Provence est vraiment la fille de Rome et d'Athènes; d'autres, vrais poètes aux chants harmonieux, qui auraient pu naguère en qualité de maçons bâtir une nouvelle Thèbes, pourraient aujourd'hui, nouveaux Amphions, en relever les murs au son de leur lyre; d'autres par leur pinceau, leur ciseau ou leur crayon prouvent chaque jour que ce soleil de Provence qui illumina les toiles de Daret, les sculptures de Puget et les

Digitized by Google

crayons de Constantin, verse encore les mêmes feux dans l'âme ardente de leurs héritiers; d'autres, historiens exacts, consciencieux, nous retracent les glorieuses annales de notre cité et fournissent ainsi à l'histoire générale de précieux documents ; un autre que je prends la liberté de désigner le dernier parce que c'est le rang qu'en pareil cas le bon La Fontaine se serait réservé, faisant revivre l'esprit gaulois uni au plus pur atticisme, reproduit le grand fabuliste dans la langue des troubadours, poétique écho de la naïve littérature de nos pères. Il est aussi parmi vous un autre esprit d'élite qui a des droits particuliers à mes hommages, parce qu'il est l'ami dévoué de tous les amis de la science, et que par son intelligence et son activité il me paraît être le lien, du docte corps dont vous êtes les membres.

» Dans la rapide esquisse que j'essaie de tracer des mérites de votre société, je croirais laisser une grave lacune si je bornais à la jeunesse et à ses maîtres, aux populations adultes et viriles, l'action bienfaisante que vous exercez sur les âmes. Cette action, Messieurs, doit s'étendre plus loin encore.

» Il est une nombreuse et intéressante classe d'auditeurs trop délaissée, je crois, lorsqu'il s'agit des travaux sérieux de l'esprit, et qui cependant est avide de vous lire et de vous entendre ; je veux parler des femmes.

» Gardons-nous de penser que cette gracieuse partie de notre auditoire n'accourt à nos solennités que pour en faire le plus bel ornement. Non, Messieurs, la femme a

Digitized by Google

toujours eu de salutaires tendances, et de hautes aspirations.

» Depuis le gynécée antique où, uniquement occupée à filer la laine, elle n'exerçait aucun droit sur ses enfants, propriété exclusive de l'Etat, aucune influence sur son époux qui ne voyait en elle que la première de ses servantes, depuis ce temps, dis-je, de servitude et d'abjection, la femme a déployé, toujours doucement, toujours affectueusement, autant d'art pour s'affranchir que l'homme a déployé de force pour la contenir et la déprimer. Elle a si bien usé de ses charmantes ressources que, plus heureuse dans sa lutte pacifique que bien des peuples armés ne l'ont été contre leurs oppresseurs, elle a enfin passé de la servitude à une certaine autorité et de l'esclavage à ce que l'on pourrait presque appeler la liberté.

» Oui, grâce à l'action divine du christianisme sur les cœurs, grâce à la sociabilité moderne, la femme règne aujourd'hui au foyer de la famille, elle règne même au dehors au point de balancer l'action de l'homme armé de toutes ses lois.

» Certes, Messieurs, un être qui a su s'élever si haut et agrandir à ce point sa sphère d'activité et sa puissance ne doit pas être dédaigné par les cœurs mâles, généreux, inspirés, qui ont voué leur vie au culte du vrai, du beau et du bien.

» Adjoignons-nous donc ce puissant auxiliaire. Et, si à côté de ses vertus apparaissent encore quelques faibles-

Digitized by Google

ses, défiance de l'avenir, superstitions, vœux inutiles ou préjugés, débarrassons de ces entraves cette douce moitié de nous-mêmes ; faisons briller à ses yeux la vérité, et unissant ainsi le vrai au beau, marchons sans obstacles vers les destinées promises à l'humanité; obéissons à cette loi du progrès *que nie en vain la voix des vieux échos*, gravissons quelques degrés des hauteurs du beau idéal, de cette échelle de Jacob dont les pieds touchent la terre et dont le sommet va se perdre au sein de Dieu.

» Vains efforts ! degrés infranchissables ! dira peut-être l'homme sans courage et sans foi que les liens des passions attachent trop à la terre ; mais nous qui aimons à porter notre imagination vers les régions de l'avenir, sur les aîles d'or de la foi et de l'espérance, nous croyons que s'il est des hauteurs morales que l'homme, être fini et imparfait, ne peut gravir, on n'en saurait assigner que l'humanité ne puisse atteindre. Nous croyons qu'il en est du monument intellectuel et moral que le sentiment du vrai, du beau et du bien peut inspirer comme des monuments matériels que la main des hommes peut construire : un seul homme est à peine capable de bâtir une chaumière, et quelques milliers d'hommes réunis suffisent à élever des pyramides.

» Si un seul peuple a pu entasser des matériaux dont la masse étonne l'imagination quel ne serait pas le monument que la suite des générations humaines pourrait édifier, si chaque homme y apportait seulement une pierre?

Digitized by Google

» Grand, immense sera donc le monument moral à l'édification duquel vous travaillez, Messieurs, avec tant de succès, si vous continuez à éclairer, à échauffer les adeptes de la science, qu'ils soient fils, époux ou pères, ou qu'ils portent le doux nom de fille, d'épouse ou de mère.

» Pour moi, humble manœuvre de bonne volonté, je promets de vous apporter ma pierre. »

M. Thouron, président de la Société a répondu aux deux récépiendaires, et, s'adressant d'abord à M. Billon, il s'est exprimé en ces termes :

Monsieur et cher nouveau collègue,

» Vous avez fait des études consciencieuses et fortes, et le discours que vous venez de prononcer, plein d'agrément, de science et d'aperçus ingénieux en est, à la fois, le résultat et la preuve. Vous joignez à toutes les qualités qui sont le fruit d'une intelligence d'élite et d'une application persévérante, une douce gaîté, une aimable indulgence, et cette constante aménité de mœurs et de langage qui caractérisent l'homme bien né. La Société académique de Toulon, en vous admettant au nombre de ses membres, a acquis un nouveau titre à l'estime des hommes éclairés, et vous aurez dorénavant votre bonne part à la considération que votre parfaite courtoisie lui attribue.

Digitized by Google

» Il y a peu d'années, que dans une solennité pareille à celle qui nous rassemble aujourd'hui, un de vos honorables collègues au tribunal de Toulon, choisissait dans son discours de réception, à peu près le même sujet que vous venez de traiter. Il nous parlait de l'utilité des Sociétés académiques provinciales. Dans cette coïncidence fortuite, dans cette commune opinion de deux magistrats distingués qui consacrent aux études littéraires et scientifiques le peu de loisir, que leur laissent leurs graves et importantes fonctions, et qui sont venus s'asseoir parmi nous, il est permis de trouver une nouvelle preuve en faveur de votre commune argumentation.

» On pourrait aussi, par une induction toute naturelle, en trouver une autre dans la bienveillante protection, dans les encouragements que le gouvernement veut bien accorder à la Société académique dont vous êtes aujourd'hui membre résidant.

» Enfin la correspondance directe que le ministre de l'instruction publique entretient avec le Président de la Société, les subventions que ce haut fonctionnaire lui alloue spontanément chaque année pour faciliter et étendre la publication de son bulletin; les allocations que votent annuellement en sa faveur le conseil général, et le corps municipal, toutes ces circonstances témoignent que le gouvernement protége et suit avec intérêt nos travaux. Rien de ce qui peut toucher, même indirectement, aux grands intérêts de l'Etat, et à le sécurité publique, n'échappe à sa sollicitude; il sait que les esprits, divisés quelquefois par les partis, s'accordent et se réu-

Digitized by Google

nissent dans les jouissances que procurent les arts et les choses de l'esprit. La tranquillité est nécessaire aux méditations scientifiques et littéraires; elles sont amies de la paix et de la concorde; les jouissances qu'elles procurent élèvent l'âme, n'affaiblissent pas le corps et ne sont jamais suivies de regrets.

» Après avoir entendu tout ce que vous avez dit en faveur des sociétés savantes de la province, et spécialement de celle qui a eu l'avantage de nous admettre dans son sein, serait-il convenable que son Président vint ici ajouter des arguments nouveaux à la thèse que vous avez soutenue! Faire, même indirectement, son propre éloge, c'est courir le risque de ne pas mériter l'éloge d'autrui; vous avez, au surplus, épuisé le sujet que vous avez traité.

» Dans la première partie de l'œuvre remarquable que vous nous avez lue, vous avez attribué aux Sociétés savantes de l'ancien régime la juste part qu'elles ont eue au développement de l'esprit nouveau qui se manifesta en France, pendant le cours du XVIIIe siècle et qui pénétra toutes nos institutions.

» Dans la seconde partie de votre travail, vous avez cherché et déterminé les causes de la vocation historique qui caractérise notre époque. Vos observations ingénieuses ont été développées dans un style toujours élégant et pur, et avec une hauteur de vue à laquelle il serait téméraire pour moi de vouloir vous suivre; désespérant d'y atteindre et de m'y soutenir dans ma réponse,

Digitized by Google

en quelque sorte improvisée, j'en abaisserai prudemment le ton : *Paulo minora canamus.*

» Cette vocation historique que vous avez démontrée, n'était qu'un paradoxe, lorsque parut Augustin Thierry, dont j'ai eu l'avantage d'être le camarade, le confident et l'ami.—Pardonnez-moi ce souvenir, bien touchant pour moi, qu'a réveillé votre discours et qui remonte à plus de quarante ans. — Augustin Thierry annonçait dès-lors avec assurance que l'histoire serait le cachet et la gloire du XIXe siècle. Le sens historique c'est-à-dire l'art d'apprécier les événements, d'en tirer les inductions, et d'en démontrer l'enchaînement, se manifesta chez lui par une sorte d'intuition. Il a eu la gloire d'avoir contribué pour une large part à cette nouvelle conquête de l'esprit humain. Son œuvre immortelle restera un modèle pour tous ceux qui écriront l'histoire après lui. Ils n'obtiendront un succès durable qu'en secouant les entraves dans lesquelles se sont débattus nos historiens qui l'ont précédé, et qui n'ont jugé que d'une manière étroite et partielle les évènements qu'ils ont racontés.

» C'est aux sources que vous indiquez dans votre discours, c'est dans les chroniques dispersées et cachées, dans de vieux manuscrits dédaignés, dans des récits naïfs et vulgaires qui semblent insignifiants, qu'une critique attentive et pénétrante trouve la cause et la raison des évènements les plus importants de l'histoire. Là sont quelquefois des trésors cachés que les Académies de province ont la mission de signaler ; et lorsqu'ensuite

Digitized by Google

un homme de génie introduit sur ces documents obscurs un rayon vivifiant de lumière, il peut en faire jaillir, comme par une transformation photographique, une œuvre importante et révélatrice.

» C'est ainsi que les Académies de province, que l'on a comparées à ces filles modestes qui restent toujours ignorées, peuvent quelquefois faire parler d'elles.

» Cette modestie qu'elles doivent pratiquer, et que l'opinion publique leur commande, est le meilleur préservatif des épigrammes et des sarcasmes qui sont trop souvent dirigés contre elles.

» Mais les Académies de province pourraient-elles avoir la prétention d'échapper aux saillies de la jovialité gauloise, lorsque la plus ancienne et la plus illustre de nos Académies y a toujours été exposée.

» L'Académie française peut assurément répondre à ses détenteurs par cet adage célèbre :

« Laissons dire les sots le savoir a son prix » mais loin de nous la prétention de l'invoquer, *non licet, parvis componere imagna.* D'ailleurs s'attribuer la science et laisser la sottise à ses adversaires, est un moyen qui n'est ni modeste, ni probant pour repousser les attaques, et les faiseurs d'épigrammes sont quelquefois des hommes d'un grand mérite.

» Aristophane qui faisait rire les Athéniens aux dépens du plus savant, du plus modeste et du plus sage de

Digitized by Google

ses concitoyens, était un admirable écrivain et un grand peintre de mœurs.

» Les plaisanteries des Athéniens étaient assaisonnées de sel attique : nous avons la saillie gauloise. La célèbre épigramme de l'auteur de la Métromanie, qui est dans toutes les mémoires, n'a cependant jamais été prise au sérieux.

» Entraîné par la pente familière où s'est engagée mon allocution, je vais vous citer une autre saillie plus récente, qui n'est au fond ni plus vraie, ni plus incisive que ses devancières.

» Sur la façade même du Palais de l'Institut, s'élève une magnifique fontaine, ornée de deux lions en bronze, peints en couleur verte, et de leurs gueules entr'ouvertes s'échappe une eau abondante et pure. Sur le socle qui les soutient on trouva un jour ce colloque épigrammatique :

« — Que fais-tu dans ces lieux, ô lion du désert?
— Je suis de l'Institut, tu vois mon habit vert.
— Mais qu'as-tu fait, quelle œuvre obtint un tel salaire?
— Qu'ai-je fait? ce qu'ils font nuit et jour, de l'eau claire.

» Ainsi donc ils auraient fait de l'eau claire, ces profonds penseurs, ces poëtes illustres, ces éminents écrivains, dont les ouvrages sont recherchés dans tout le monde savant! ils auraient fait de l'eau claire, ces hommes de génie qui ont consacré leurs veilles aux méditations, pour résoudre ces grands problêmes dont la

Digitized by Google

solution a servi à reculer les bornes des connaissances humaines! Enfin tous ces hommes que l'Europe nous envie, et dont les noms seront associés à toutes les gloires de la France placée par leurs œuvres et leurs découvertes à la tête du monde civilisé! »

Ici le président s'adresse à M. Flottes et continue :

« Et maintenant je m'adresse à vous M. Flottes; vous avez prouvé par votre discours même, combien vous étiez digne de vous asseoir parmi nous et d'associer vos travaux aux nôtres.

» Sur les traces de La Bruyère, vous avez dans votre discours, tracé des caractères et des portraits. Il est à regretter peut-être que le désir d'être agréable à une partie de vos auditeurs, vous ait entraîné à des louanges qui peuvent paraître exagérées. J'aurais moi-même à louer sans réserve l'élégance de votre style et vos ingénieuses pensées, si, parmi les portraits que vous avez crayonnés, je n'en trouvais un que vous avez certainement beaucoup trop flatté.

» En revanche vous avez obtenu notre assentiment unanime et vous avez excité toutes nos sympathies quand vous avez parlé en faveur d'un sexe à qui nous devons tous une mère.

» Dans l'exercice de vos honorables fonctions, vous remplissez une haute et importante mission. Vous instruisez

Digitized by Google

la jeunesse. Vous ornez la mémoire de vos élèves de tout ce qu'ont produit de bon et de beau, les philosophes, les historiens, les poëtes de l'antiquité, et leurs succès dans les diverses carrières que vos leçons leur ont ouvertes, honorent vos efforts et en sont la récompense.

» Vous leur ouvrez aussi tous les trésors de la langue française. Vous leur faites admirer, vous leur faites apprendre les chefs-d'œuvre de nos écrivains.

» Cette langue perfectionnée par des ouvrages immortels est devenue presque universelle, et son influence s'étend de plus en plus chez les autres nations qui lui payent partout un tribut d'étude. Il n'y a plus de grands centres de population où un français ne puisse trouver à communiquer sa pensée, et plusieurs cours étrangères l'ont adoptée, non-seulement comme un moyen de plaire, à cause de sa grâce, mais aussi à cause de sa clarté.

» Prenons tous notre part à la gloire littéraire qu'ont assurée à notre pays les ouvrages qu'elle a produits, et félicitons-nous-en, comme citoyens français et comme membre d'une Société académique secondaire, faible et lointain reflet, de cette autre Academie qui a traversé tant d'instabilités et de ruines, et qui toujours jeune de gloire, jouit d'une illustration plus de deux fois séculaire. »

Après cette allocution, il a donné lecture de la lettre et des trois fables qui ont été adressées par M. Viennet, de l'Académie

Digitized by Google

française, à M. le président de la Société, à l'occasion de cette séance. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur et cher confrère,

» L'Académie de Toulon est bien bonne de se souvenir de son doyen, et de lui donner des témoignages de sa bienveillance. Je ne suis pas riche en nouveautés. Je suis absorbé par la mise au net de mes Mémoires. A quatre-vingt-quatre ans on a tout juste le temps de mettre ordre à ses affaires ; et la grande affaire pour moi est de ne pas laisser mon portefeuille dans un désordre qui nuirait à ma réputation posthume. J'y prends trois fables pour vous prouver mon désir d'être agréable à nos confrères. Les deux premières ont été lues dans quelques réunions, on les imprime même en ce moment dans le recueil de la société philotechnique. Mais ce recueil ne paraîtra pas avant un mois et votre séance publique aura déjà été tenue. Quant à la troisième elle n'est, jusqu'ici, connue de personne. Je souhaite qu'elles vous conviennent et que vous les jugiez dignes de votre auditoire.

» Soyez l'interprète de ma reconnaissance pour la compagnie dont vous êtes l'organe, et recevez la nouvelle assurance de mes sentimens les plus affectueux.

Signé : VIENNET. »

Paris, le 12 décembre 1861.

Digitized by Google

LE LIMAÇON PHILOSOPHE.

FABLE INÉDITE DE M. VIENNET.

Un limaçon fuyant le sabot meurtrier
D'un intraitable jardinier,
D'un poirier en rampant avait gagné le faîte
Et tout en se plaignant de sa condition,
Du sort qui, le forçant à trainer sa maison,
Avait alourdi sa retraite,
Promenait sa double lunette
Sur tous les points de l'horizon.
Sur un lièvre qui court il jette un œil d'envie;
Un chien atteint ce lièvre et lui donne la mort.
De ce chien plus agile il souhaite le sort;
Un loup survient, l'attaque et le laisse sans vie.
Suit-il des yeux le vol d'un rapide ramier?
Un épervier l'arrête et l'égorge à sa vue.
Un aigle dans les airs étouffe l'épervier.
L'aigle triomphe à peine, et du haut de la nue
Tombe aux pieds d'un chasseur, dont le plomb meurtrier
Dans les airs, en sifflant, vient de le foudroyer.
« Voilà le fort, voilà le maître!
Disait le limaçon de nos destins jaloux,
« Jardinier ou chasseur, il nous domine tous,
« Il est le Roi de tout, c'est homme qu'il faut être. »
Mais tandis que de l'aigle admirant le vainqueur,
Dans la grandeur de l'homme il semble se complaire,
Ce Nemrod, ce grand roi pousse un cri de douleur,
Chancelle et roule sur la terre.
Eh! qu'aperçoit le limaçon?
Une misérable vipère
Qui mordait cet homme au talon;

Digitized by Google

« Gardons, dit-il, le lot que nous fit la nature.
« Le mien en vaut un autre. Aucune créature
« N'est exempte de maux, de périls, d'ennemis.
« Vivons loin des jardins dont on veut nous exclure
« Il est partout de l'herbe et partout des abris.
« Dans un treillis, une charmille
« Je puis cacher, l'été, ma vie et ma famille.
« Je n'ai pendant l'hiver ni besoin ni souci.
« Tapi sous une pierre, où dans un trou blotti
« Je dors en paix dans ma coquille.
« S'il est de plus heureux que moi,
« Il en est qui sont plus à plaindre.
« Et puis, vienne la mort; il est fou de la craindre,
« Quand tout est ici bas soumis à cette loi. »

Cette morale est d'un grand philosophe
Et dans ce temps d'ambition
Où nul n'est satisfait de sa condition,
J'en connais peu de son étoffe.

LE RHINOCÉROS ET SES FLATTEURS.

En s'abreuvant dans une eau claire et pure
Un rhinocéros se mirait;
Et reconnaissant sa figure,
Il fut triste et honteux de se trouver si laid.
Ses petits yeux, sa tête énorme,
Sa corne sur le nez, son stupide museau,
Les larges rides de sa peau,
Tout son corps lui parut difforme.
Mais sa taille et sa force étant à redouter,
Les animaux de faible race,
De peur d'encourir sa disgrâce,
Se mirent tous à le flatter.

Digitized by Google

Or, pour flatter les grands, il faut sur toutes choses
En belles qualités transformer leurs défauts.
Les courtisans sont faits à ces métamorphoses ;
Et mon rhinocéros devint sous leurs pinceaux
Le plus joli des animaux.
La louange à ses yeux parut d'abord extrême ;
Mais on le lui dit tant, et de tant de façons,
En madrigaux, en discours, en chansons.
Qu'il finit par le croire et le dire lui-même.

Les gens de cour avec impunité
Peuvent jusqu'à l'excès pousser la flatterie.
Les grands ont plus de vanité
Que les flatteurs d'effronterie.

LA LINOTTE, LA FAUVETTE ET LA PIE.

FABLE INÉDITE DE M. VIENNET.

Une linote se plaignait
D'une fauvette sa voisine ;
La fauvette à son tour lui faisait grise mine.
Tout le quartier s'en affligeait,
Mais de leur différend la cause était frivole.
A les remettre en paix chacun eut pris plaisir,
Et pensait, à bon droit, que pour y réussir
Il suffirait d'une parole.
Par une sotte pie et son caquet maudit
Leur espérance fut détruite.
La linotte eut d'abord sa première visite.
Elle la flatta, la plaignit,
Montra les sentiments de la plus tendre amie,
Donna tort à son ennemie ;
Entretint son humeur, provoqua son dépit,
En tira des plaintes amères ;

Digitized by Google

Des mots blessants, que, sans plus s'arrêter,
Chez la fauvette elle alla répéter
Avec de méchants commentaires.
Enfin de rapport en rapport.
Tout fut si bien aigri par sa langue indiscrète,
Que la linote et la fauvette
Se firent une guerre à mort.

Méfions-nous de ces méchantes pies,
Qui vont de voisin en voisin,
Ramasser, colporter, caquets et calomnies.
Qui ne laissent mourir aucun propos malin;
A ceux même qu'il blesse, aiment à le redire,
Et brouilleraient le genre humain
Pour le seul plaisir de médire.

La lecture des trois fables de M. Viennet, a été suivie de celle d'une pièce de vers adressée à la Société par l'un de ses membres correspondants, M. Cottard, recteur honoraire de l'Université.

A Sa Majesté l'Impératrice Eugénie, sur la mort de la Duchesse d'Albe.

CONSOLATION.

Une sœur vous disait : « pars avec assurance,
« Nous ferons succéder, j'en ai la confiance,
« Aux regrets de l'adieu les charmes du revoir,
« Je me sens beaucoup mieux ; pars, ma noble Eugénie,
« Et qu'auprès du génie
« Ta douce Majesté montre aussi son pouvoir. »

Digitized by Google

Cependant cette sœur suivant par la pensée
Votre marche à travers une foule empressée
A vous offrir ses vœux, à contempler vos traits,
Triste et fière à la fois, de votre longue absence
Endormait la souffrance
Aux acclamations des échos du Chablais.

Elle ne voulait pas qu'un indiscret message,
Obscurcit à vos yeux du plus léger nuage,
Un chemin inondé de lumière et de fleurs.
Elle ne voulut pas qu'il vint vous interdire
L'ineffable sourire,
Qui comme vos bienfaits vous gagne tous les cœurs.

Au fond de son tombeau grâces lui soient rendues!
Nos populations sur vos pas accourues,
Ont vu sur votre front cette sérénité,
Que prête Raphaël à la Reine des anges
Souriant aux louanges
Que chante en son honneur la céleste Cité.

Qu'en embrassant ce fils, notre commune idole,
Des chagrins de la sœur la mère vous console,
Afin qu'auprès de vous notre auguste Empereur,
Retrouve en son palais, ces plaisirs domestiques,
Que sous nos toits rustiques
Nous goûtons, grâce à lui, sans reproche et sans peur.

Le président de la Société a terminé la séance, par la lecture d'un dialogue en vers provençaux, de sa composition.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

SOCIÉTÉS DE BUVEURS

En Provence au XVIIIe Siècle,

PAR L. DE CROZET.

I.

PRÉLIMINAIRES.

Pour être exacte, une recherche quelconque doit remonter jusqu'aux origines.

A Jove principium.

Ainsi, quoiqu'il paraisse messéant à tout autre qu'un marchand de vin d'évoquer, en parlant de cette boisson, le souvenir du déluge, si pourtant le ferai-je pour en constater l'origine, l'usage et les propriétés. Tous nous savons l'histoire de

Ce digne patriarche
Juste pour se griser qui descendit de l'arche.

Noé, le premier exprima le jus de la grappe, et lui aussi fit la première et sotte expérience de ses résultats. Le souvenir de ce fait a traversé les âges, et naguères encore M. Aymés, ce marchand d'originale et facétieuse

Digitized by Google

mémoire, M. Aymés vendait sur les boulevards de Paris « le vin de Noé. » (1)

A partir de cette époque, il est difficile de ne pas trouver le vin à côté de toutes les grandes traditions historiques. Envoyés à la découverte de la Terre-Promise, quels échantillons de ce bienheureux pays les Hébreux rapportèrent-ils à leurs compatriotes? Une énorme grappe de raisin appendue à son cep (2). Plus tard, on voit encore dans les livres saints que le vin et la musique réjouissent le cœur de l'homme : *Musica et vinum lætificant cor hominis* (3).

Toutefois les récits homériques nous permettent de mettre en question si Polyphème eut sujet d'avoir le cœur réjoui, lorsque le sage Ulysse lui versa à longs flots la boisson des dieux, Θειον ποτον (4), et de borgne qu'il était le rendit aveugle (5).

Par suite du goût prononcé que les hommes, tous et toujours, ont eu pour le vin, la sagesse antique ne crut pouvoir mieux faire que de le placer sous la sauvegarde et la spéciale protection de ses dieux. Osiris en Egypte, Dionysus en Grèce, Bacchus en Italie réalisèrent cette idée non moins universelle qu'absurde. On éleva des temples à ces dieux, on leur consacra des prêtres, et même des prêtresses auxquelles on se gardait d'appliquer les gênantes observances des vestales. On institua, toujours

(1) Recueilli dans une bastide, à un kilomètre d'Aix.
(2) *Numer.*, cap. XIII, v. 24.
(3) *Ecclésiastic.*, cap. XL, v. 20.
(4) HOMER., *Odyss.*, lib. IX, v. 205.
(5) HOMER, *Odyss.*, lib. IX, v. 382-5.

Digitized by Google

en leur honneur des réjouissances et des fêtes publiques. Alexandre, qui tenait beaucoup à être réputé, non pas simplement le plus vaillant soldat, mais encore le meilleur buveur de son armée, célébra au milieu des orgies le triomphe de Bacchus, et pendant sept jours les vainqueurs de l'Asie honorèrent par l'ivresse la mémoire de leur Dieu (1).

A leur tour les Romains consacrèrent les Bacchanales au culte de Bacchus. Rien de ce qui pouvait exciter ou flatter la licence et la débauche ne manquait à ces solennités imitées des Grecs.

.....Et virginibus bacchata Laccenis.
Taygeta..... (2).

On peut voir dans Tite-Live le récit de ces pieuses cérémonies qui par leurs scandales provoquaient de temps à autre la sévérité du sénat (3), mais qui, plus fortes que les lois, s'étaient introduites dans les mœurs et subsistaient jusqu'aux derniers jours du polythéïsme.

Aux frontières de l'*Orbis Romanus* vivaient, sous une âpre et froide température, les peuplades barbares de la Germanie. Mais, pas plus que les Grecs et les Romains, elles n'étaient insensibles aux charmes de la boisson. Celles qui résidaient dans l'intérieur des terres se contentaient d'une liqueur fermentée qui devait beaucoup ressembler à notre bière. Celles, au contraire, qui habitaient les bords du Rhin, cherchaient dans le vin lui-même

(1) Quint.-Curt., *De Rebus gestis Alex*, lib. ix.
(2) Virgil., *Georgic.*, ii, v. 487-8.
(3) Tit.-Liv., lib. xxxix, cap. 9.

Digitized by Google

les prétendus plaisirs de l'ivresse (1), et ni les unes ni les autres ne réputaient honteux de passer à boire la nuit entière (2).

La religion chrétienne fit crouler les temples des faux dieux, mais ne réforma pas d'une manière absolue les mœurs des fidèles. A peine avaient-ils reçu la foi, que déjà ils s'assemblaient dans les églises pour boire et pour manger. Ces désordres, que souvent l'ivresse accompagnait, sont constatés par l'Apôtre lui-même dans sa première épître aux Corinthiens. Il les relève et s'écrie : « N'avez-vous pas vos maisons pour boire et pour manger? Et faut-il que vous méprisiez ainsi l'Eglise de Dieu (3)?

Les scandales blâmés par l'Apôtre durent cesser à l'époque des persécutions ; mais lorsque les ténèbres se répandirent de nouveau sur l'Europe, les honteuses réminiscences des fêtes payennes souillèrent encore les églises. Bizarrement interprêtés, certains récits des livres saints donnèrent lieu à de grotesques, sales et honteuses imitations des bacchanales. La fête de Sainte-Magdeleine, entr'autres, était devenue célèbre par l'ineptie de sa liturgie non moins que par les banquets, les orgies et les danses qui l'accompagnaient (4). Plus célèbre encore fut la fête des *Hypodiacres*, c'est-à-dire des diacres *soûls* (5). Celle-ci, fort agréable aux mœurs grossières et licencieuses

(1) Tacit., *German.*, cap. xxiii.
(2) Tacit., *German.*, cap xxii.
(3) Saint-Paul, I *ad Corinth.*, cap. ii, v. 21-22.
(4) Du Cange, *Voc. Festum*, t. iii, p. 252, édit. de 1840.
(5) Du Cange, *Voc. Kalendæ*, t. iii, p. 959.

Digitized by Google

de l'époque, devint d'un usage général et fut indifféremment appelée *Fête des Fous*, *Fête des Innocents*, *Fête des Anes*. Elle eut une liturgie et des offices où l'extravagance le disputait au scandale, et où l'ivresse se mêlait toujours aux rites. Un chapitre de ce singulier bréviaire portait le titre expressif de *Conductus ad Poculum* (1). Les religieuses elles-mêmes, malgré la pudeur de leur sexe, s'associaient d'une manière fort indécente à ces fêtes ou plutôt à ces orgies (2), et un chanoine, en mourant (1270), fondait un service où le drap mortuaire devait être assujéti sur le sol par un certain nombre de bouteilles de vin (3).

En quelques diocèses, et notamment en celui d'Angers, on avait imaginé la quête de l'*Aguilanneuf* au commencement de l'année. Cette quête avait pour but apparent l'entretien de l'Eglise, mais ce n'était vraiment qu'une collecte faite par de francs buveurs et au profit de ce que Rabelais appelait la *Dive Bouteille* (4). De temps en temps l'Eglise et quelquefois l'Etat cherchaient à réprimer ou modérer le désordre ; mais il s'était profondément infiltré dans les habitudes, et jusqu'à la fin du XVIe siècle (1579), les Statuts synodaux du diocèse de Lyon interdisaient, sous peine d'excommunication, les *bacchanales* célébrées dans les Eglises (5).

Mais ce n'était pas seulement par ces rites ineptes et

(1) Du Tilliot, *Mémoire sur la fête des Fous*, p. 9. Ed. in-4°.
(2) Du Cange. *Voc. Kalendæ*, t. 3, p. 964.
(3) Du Tilliot, *Mém*,, p. 18-19.
(4) Thiers, *Traité des jeux et divertissements permis*, p. 452.
(5) Thiers, *Traité des Jeux et divertissements permis*. p. 439.

Digitized by Google

ridicules que nos bons aïeux honoraient la *Dive Bouteille*. Des associations étaient instituées en son honneur. Mentionnons tout d'abord l'*Infanterie dijonnoise*, vaste confrérie dont les statuts ont été réimprimés par Du Tilliot (1). Des hommes de grande qualité, et jusqu'à des évêques, se fesaient recevoir dans la joyeuse compagnie (2). On y buvait, on y chantait, on s'y livrait peut-être à certains autres plaisirs qui, sans Cérès et Bacchus, ont de faibles attraits..... En somme, un édit à la date de 1630 abolit la confrérie, mais l'édit n'eut pas de portée. L'*Infanterie dijonnoise* parut dans tout son éclat aux fêtes motivées à Dijon par la naissance du Dauphin (1638), et douze ans plus tard, elle tenait encore ses assemblées avec la permission du gouverneur de Bourgogne (3).

Bien avant cette époque (1317) mourut à Mayence maître *Henri Frauenlop*. Successeur des troubadours, il avait souvent et doctement chanté les mille et une faveurs et les mille et une vertus des dames. Celles-ci, fort sensibles à ces délicats procédés, voulurent elles-mêmes l'ensevelir ; puis, à l'exemple des libations antiques, elles répandirent sur sa tombe une si grande quantité de vin, que le cloître de la cathédrale en fut littéralement inondé (4).

Sur les montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine, s'élevaient jadis les tours crénelées du château de Bärr. Ce fort, d'une assez grande importance stratégique,

(1) On connait une édition de 1650 qui n'est pas la première.
(2) Du Tilliot, p. 76 et suiv.
(3) Du Tilliot, p. 112.
(4) *Anecdotes relatives à une ancienne confrairie de buveurs*, p. 12.

Digitized by Google

était un fief de l'Eglise ou de l'évêché de Strasbourg. Jean de *Manderschedt-Blanckenheim*, qui, vers la fin du XVIe siècle, administrait le diocèse, répara à neuf les vieilles fortifications de ce château ; puis, afin de le mettre à l'abri de toute surprise, il fonda pour le défendre un ordre de chevalerie d'un genre tout nouveau. C'était une société de buveurs que le bon évêque y installait solennellement sous le nom de *Confrairie de la Corne.* Ce nom était bien choisi, car, pour être admis, il fallait faire ses preuves et boire d'un seul trait le vin contenu dans une corne gigantesque (1).

Les frères ou chevaliers de la Corne tenaient avec soin un registre où ils constataient en style convenable leurs faits et gestes, ainsi que les noms, titres et dignités de tous ceux qui formaient l'honorable compagnie ; on ne sera pas peu surpris d'y voir inscrits, dès l'année de la fondation, les noms de la plus vieille aristocratie allemande, un grand-maître de l'Ordre Teutonique, un grand prévôt de Strasbourg, deux comtes palatins et une foule d'autres (2). L'abbé Grandidier, bien connu par ses travaux historiques, a pris la peine d'écrire une longue et compendieuse histoire de cette confrérie. Cette histoire n'a jamais eu les honneurs dangereux de l'impression, mais on en a publié des extraits fort curieux sous le nom d'*Anecdotes relatives à une ancienne Confrairie de Buveurs.* Il ressort de cet opuscule qu'un moment troublée par les guerres de religion, la joviale société se réorganisa le

(1) *Anecdotes relatives*....., p. 14
(2) *Anecdotes relatives* ....., p. 15.

Digitized by Google

mieux qu'elle pût. Elle ne se bornait pas à suivre loyalement ses statuts, mais elle épiait le passage des voyageurs de quelque importance, les enlevait en quelque sorte et les forçait ainsi que le maréchal de Bassompierre à s'énivrer avec elle. (1).

L'occupation de l'Alsace par les Français mit un terme à ces orgies. Le château de Bärr fut envahi par une garnison, dont l'unique affaire n'était pas de se griser. Mais chassés de leur fort, les bons buveurs ne perdirent pas de vue le but de leurs réunions. Ils se rallièrent, la Corne fut transportée à Saverne et jusqu'en 1729 il est fait mention des libations et des toasts auxquels elle servait (2).

On ne saurait admettre que, dans son existence séculaire, cette confrérie n'ait eu des affiliations et des correspondances. Mais, à mon grand regret, je dois avouer l'inutilité de mes démarches et de mes recherches pour obtenir la plus insignifiante indication. La guerre, les révolutions et le temps ont effacé le plus léger vestige de ces associations, et cependant leur germe et leur esprit se laissent souvent apercevoir. La fantastique création de l'abbaye de Theleme, fondée par Gargantua, avec cette règle unique :

FAY CE QVE VOVDRAS (3).

cette création était-elle bien en dehors des mœurs plus que faciles du XVIe siècle ?

(1) *Anecdotes relatives.....*, p. 17-18.
(2) *Anecdotes relatives.....*, p. 22.
(3) RABELAIS, liv. I, ch. 58, p. 178. (Lyon. 1558).

Digitized by Google

En ces temps-là florissait à Paris une abbaye de Saint-Victor (ne la confondons pas avec celle de Marseille), où l'on admirait une magnifique bibliothèque. Cette abbaye fut visitée par plusieurs hommes doctes et célèbres tels que Pantagruel (1) et Peirèsc (2). L'un d'eux, je crois que c'est Pantagruel, y avisa un livre également rare et curieux : *De Brodiorum vsu, honestate chopinandi per Siluestrum prioratum jacobinum*. Ce livre, imprimé à Tubingue, n'a jamais été retrouvé et sa perte laisse indécis plusieurs points que le célèbre *Silvestre* avait dû traiter. Ainsi nous regrettons beaucoup de ne pouvoir mettre en lumière l'opinion du digne prieur sur les réjouissances et fêtes publiques, où mémoire était faite des Vignerons. — Telle est, entr'autres, celle de Vevey, en Suisse, où les traditions du polytheïsme se laissent encore reconnaître et qui certainement mériterait une longue et consciencieuse étude. En Allemagne et ailleurs on retrouverait aussi traces et vestiges des anciennes croyances et des anciennes superstitions ; mais l'amour de la science, dangereux comme tous les amours (3), ne doit pas nous égarer. Les us et coutumes de notre vieille Provence peuvent suffire à nos recherches et donner sur ce point pleine satisfaction à l'archéologue.

---

(1) Rabelais, liv. I, ch. VII, p. 215.
(2) Gassendi, *de Vita Peïreskii*, lib. II, p. 84.
(3) *Quam multi pereunt ob vanam scientiam*, de Imitat., lib. I, cap. III.

Digitized by Google

II.

ANCIENNES SOCIÉTÉS DE BUVEURS

EN PROVENCE.

Aubignan, petite ville du département de Vaucluse, sur les rives du *Bregouz*, dépendait jadis de l'évêché d'Orange, et le prieur de cet évêché était tenu, deux fois par an, de donner un grand dîner aux notables habitants du pays. Ce droit des habitants et cette charge du prieur subsistèrent, quoi qu'on fit pour les abolir, jusqu'à la fin du dernier siècle (1); mais, bien avant cette époque, Aubignan possédait une Compagnie dite de St-Marc. Celui qui la commandait prenait le titre d'abbé des Vignerons. Il était solennellement nommé chaque année et n'entrait en fonctions qu'après avoir juré sur l'Evangile le maintien des droits et priviléges de sa compagnie (2).

A Courthezon, une autre Compagnie des Arquebusiers associait encore à son nom celui des Vignerons. Il parait que ce second titre tendait à absorber le premier. Les gais compagnons songeaient, en effet, à toute autre chose qu'à l'exercice de leur arme. Ils chantaient, mangeaient et buvaient à tel point que le parlement d'Orange s'émut de leurs exploits. Son arrêt du 19 mai 1635 mit un terme

(1) Courtet, *Dict. des communes de Vaucluse*, p. 16.
(2) Note fournie par M. P. Achard, archiviste d'Avignon.

Digitized by Google

à *ces débauches* et il ne fut plus question de Vignerons. On conserva l'Arquebuse toute seule, et, moyennant un prix de la valeur de 13 livres, les confrères durent se borner au tir (1).

Quelques temps après une autre interdiction atteignait, à Aix, le *Prince d'Amour*. Le rôle de ce bizarre personnage consistait à amuser le peuple pendant le jour de la Fête-Dieu, et d'abondantes libations accompagnaient ces réjouissances. Une déclaration du roi, datée de 1668, considérant les grandes dépenses de cette charge, dépenses telles que « *plusieurs bonnes maisons en ont esté incommodées* (2) » prétendit abolir les effets en supprimant la cause ; mais ce fut précisément le contraire qui arriva. A défaut des représentants, en quelque sorte officiels, de la bonne chère et des adorateurs-jurés de la *dive bouteille* la France se couvrit de Sociétés plus ou moins bizarres, plus ou moins régulières qui écartaient d'elles tout caractère public et se propageaient silencieusement d'une ville à l'autre. Le commentateur du *Rabelais* édité en 1835, par Ledentu, donne une liste très-étendue et pourtant fort incomplète de ces sociétés. On me permettra d'extraire de cette longue énumération quelques noms, tels que : la Société de l'Aloyau, l'Ordre du Bouchon, celui des Côteaux et celui de la Coupe, dont le siége était à Toulouse, les Chevaliers de la Joye sous la protection de Bacchus et de

(1) Note de M. P. Achard.

(2) Déclaration du roy portant : suppression de la charge du Prince d'Amour, (Aix, 1668) in-4°.

Digitized by Google

l'Amour, l'Ordre de la Ribalderie qui, dès 1612, florissait à Paris, les Chevaliers et Nymphes de la Rose (1). Chacune de ces Sociétés avait des règlements et des statuts dont la date et le lieu d'impression sont quelquefois indiqués, mais qu'il m'a été impossible de jamais rencontrer. Le mot d'ordre d'une de celles-ci était : *Avez-vous effleuré les roses? — Et les pampres?*

En la plupart ce n'étaient pas seulement des Frères, mais encore des Sœurs que le Grand-Maître honorait de l'accolade officielle. Y aurait-il eu dans ces aggrégations quelque lointaine réminiscence des Parlements et des Cours d'amour? Adoptait-on la vulgaire maxime de Rabelais que *boire est le propre de l'homme* (2), le *nunc bibendum* du vieil Horace? Dans mon humble opinion personnelle cette dernière supposition me paraîtrait la plus probable. Vers le milieu du XVIIe siècle, en effet, on put remarquer en France une sorte de passion pour les plaisirs sensuels et en particulier pour ceux de la table; à très peu d'années d'intervalle, on vit paraître le *Cvisinier François* du sieur de La Varenne (1654), — le *Cvisinier* du sieur de Pierre de Lvne (1656) — l'*Escolle parfaite des officiers de bouche* (1664) — et plusieurs autres, sans doute, dont le nom m'est inconnu. Or, ces auteurs traitaient fort gravement leurs sujets. Pierre de Lvne, escuyer de cuisine du duc de Rohan, dédie son livre à messire Amelot, Premier Président de la Cour des Aydes. Il lui dit, entr'autres choses, qu'ayant trouvé le

(1) *Œuvres de* RABELAIS (Paris, 1835) p. 420.
(2) RABELAIS, liv. V, ch. 46, p. 159.

Digitized by Google

secret de contenter un goût difficile, *la postérité* se plaindrait de lui s'il l'emportait au tombeau (1). La Varenne écrit son livre pour l'honneur de la France qui, supérieure à toutes les nations du monde en *courtoisie et bien-séance*, « n'en est pas moins estimée pour *sa façon de vivre honneste et délicate* (2). » Vers la fin du volume, La Varenne, justifiant par des faits l'extravagance des nôces de Gamache, donne la composition d'un repas. Il est vrai que le nombre des convives n'est pas indiqué, mais on trouve au premier service un plat formé de *douze dindonneaux farcis*, un potage de trois douzaines de tourterelles, etc., etc.; au second, figurent dix plats dont un de quatre douzaines de poulets marinés, un autre de dix-huit langues de bœuf fumées, un troisième de quatre oyes grasses lardées à la turque, etc., etc. Or, il n'y a que sept services sur ce modèle (3).

Beaucoup plus près de nous, le sieur Honoré de Brancas, de Forcalquier, était gouverneur de la ville d'Apt. En un pays où de tout temps bien boire et surtout bien manger (4) ont été l'une des préoccupations du peuple, Honoré de Brancas obtint vite une grande réputation. Il la devait, cette réputation, moins à ses titres nobiliaires ou, si l'on veut, à ses qualités personnelles, qu'aux innombrables ressources de sa cuisine et de sa cave.

(1) Le *Cvisinier*, où il est traité de la véritable méthode pour apprester toutes sortes de viandes, p. 2.

(2) De La Varenne, le *Cvisinier François*, 9e édition, p. 6.

(3) De La Varenne, p. 356-65.

(4) Voir *Lou gala de moussu Flari* (Apt, 1853), in-32, charmant petit poëme *anonyme* de M. Aut. Perrin.

Digitized by Google

Mais le sieur de Brancas aurait-il légué son nom à la postérité, s'il n'avait été chanté par un poète ?

Ce poète, que j'ai eu quelque peine à découvrir parmi les fossiles littéraires de notre vieille Provence, avait pour nom *César Pellenc*. On ne sait au juste ce qu'il fut, ni ce qu'il fit ; moins encore on connait la date et le lieu de sa naissance ou de son décès. Toutefois, on ne hasarde guère en le supposant né à Apt et parasite attitré d'Honoré de Brancas, il publia une poëme intitulé les *Plaisirs de la vie* (1) et le dédia à son patron. Sa préface ou son épître est un curieux monument. Pellenc y déclare que depuis longtemps il profite des restes de la table du noble seigneur. Il s'y plaint du goût dépravé des dames qui se nourissent de cervelas, saucisses, boudins, jambons, etc., etc., il s'excuse de mêler quelques vers à ceux de *Monseigneur* (2) et il entre ensuite en matière.

Pellenc a partagé son prétendu poëme en 297 stances de 10 vers chacune et, comme les plaisirs de la table sont les véritables plaisirs de la vie, il chante successivement tout ce qui se mange et tout ce qui se boit.

Le soi-disant poëte n'a eu garde d'oublier le vin dans ses élucubrations sensuelles et voici quelques vers qui permettront d'apprécier ses idées :

Ceux qui mettent le nez dans Pline,
Trouveront infailliblement
Que le vin vaut un élément
Et plus, suyvant nostre doctrine.

(1) *Les Plaisirs de la vie*, par César Pellenc, (Aix, chez Jean Roize MDCLIV) petit in-8° de 155 pages.

(2) *Les Plaisirs de la vie*, épître dédicatoire, passim.

Digitized by Google

Beaucoup de gens avec succez
Ont désia iugé ce procez,
Et qui n'y voudra pas entendre
N'a qu'a consulter un moment
L'invincible et grand Alexandre
Qui luy dira d'abord que c'est son sentiment (1).

Le vin clairet est ensuite célébré, on va juger de quelle manière :

Cher médecin de la gravelle
Incomparable verseur d'eau,
Qui montez au plus haut cerveau
Et sans marches et sans eschelle.
Souverain balieur des rains
Pinceau qui sans l'aide des mains
Pouvez faire une rouge trougne,
Venez, vin paillet et clairet
Il faut qu'un de vous deux i'empougne,
Ma vessie sans vous ne sçauroit estre au net (2).

Les réunions qui donnèrent lieu au poëme de Pellenc et plusieurs autres banquets ou orgies de même genre purent et durent inspirer à quelques gais convives l'idée d'associations, confréries et ordres de chevalerie (3). Vers ce temps-là on rencontre en effet trois Ordres de chevalerie bachique en Provence, la Grappe à Arles, vers 1693, la Méduse à Toulon, vers 1700 et la Boisson à Avignon, en 1703.

Ignace-d'Amat de Graveson, eut la gloire de fonder

(1) *Plaisirs de la vie*, p. 117.

(2) *Plaisirs de la vie*, p. 120.

(3) Telle, entr'autres, fut l'origine de l'Ordre des Côteaux. (Voy. le Boileau d'Amar. Paris, 1821, t. I., p. 85. (Note du commentateur).

Digitized by Google

à Arles, l'Ordre de la Grappe. Frère, je crois, d'un religieux dominicain auquel on doit plusieurs ouvrages, il fit lui-même partie de la royale académie d'Arles et réunit une précieuse collection d'antiquités vendue après sa mort à Cardin-Lebret. Amat de Graveson, fut emporté par la peste en 1721, (1) et probablement son Ordre ne survécut pas à cette époque calamiteuse.

La Grappe n'avait pas les allures aristocratiques. Loin d'elle la fastidieuse tache des preuves de noblesse ! On ne demandait pas aux postulants les noms et titres de leurs aïeux, mais bien le nombre de bouteilles qu'ils savaient absorber, et s'ils n'étaient avant tout bons vivants et francs buveurs, leur demande était impitoyablement ajournée. En un pays de vignobles, Amat de Graveson trouva facilement des Frères dignes de son choix ; il leur adjoignit même un certain nombre de Sœurs ; mais pour donner à l'Ordre une forme régulière, le fondateur jugea utile de ne pas s'en tenir aux us et coutumes. En conséquence, on rédigea des *Statuts*, et on en confia l'impression au frère *Belletrogne*, (Mesnier, imprimeur de la ville). Une tradition veut que ces statuts aient été rimés ; c'est fort possible, mais je ne les ai point vus et je n'ai pu, jusqu'à présent, obtenir sur ce petit livre aucune indication précise.

Outre son Grand-Maître, la Grappe était fournie d'un nombre considérable d'officiers ; elle avait des affiliations et des correspondances, et le conseil de l'Ordre, pour maintenir et resserrer les bons rapports, publiait les *Nouvelles*

(1) Abrégé historique de l'académie d'Arles. (Manuscrit.)

Digitized by Google

de la Grappe. Cette gazette qui m'a été indiquée par M. le Conservateur de la bibliothèque d'Arles, était éditée à *Theline* (Arles), chez le frère *Belletrogne*. Mais le journal, quoique tiré à un grand nombre d'exemplaires, est à peu près aussi introuvable que les Statuts. Je n'en ai pu voir qu'un seul numéro, sous la date de 1703, conservé dans les recueils de la bibliothèque d'Arles.

Ce curieux spécimen des *Joyeusetés* de nos pères avait naturellement pour but d'enregistrer les nouvelles relatives à l'Ordre; on y trouve le récit d'une fête bizarre célébrée à Salon, le 21 décembre 1702. Là, le chapitre général de l'Ordre admit en la forme accoutumée comme membre ou chevalier, *Michel Nostradamus*. Neuf sœurs assistèrent à la cérémonie qu'on avait voulu empreindre d'une couleur mythologique. Ainsi Apollon et les Muses avaient-ils reçu des lettres d'invitation, mais, ne pouvant se rendre à la fête, ils s'y étaient fait représenter, Apollon, par un gros tonneau, et, les neuf sœurs, par neuf dame-jeannes.

Une autre fête est rémémorée dans ce journal. Elle eut lieu à *Galata*, faubourg de Constantinople, dont le *Nouvelliste* déduit fort savamment l'étymologie des *Gaulois* qui en furent, dit-il les fondateurs. Le frère *Lamorabaquin* la donna dans son palais et y invita même les Turks; un Scheick, entr'autres, y assista et fut tellement frappé de la beauté de l'institution et de l'éclat des cérémonies, qu'il se mit tous les jours à prêcher dans les mosquées en faveur de la Grappe.

Le Journal des dipnosophistes de la Grappe succéda

Digitized by Google

plus tard aux *Nouvelles ;* un numéro unique de cette publication a pu m'être communiqué : (toujours à la bibliothèque d'Arles.) Il porte la date du 15 janvier 1705, et forme 8 pages in-4° ; ceci est une œuvre quelque peu littéraire ; on y remarque surtout la bibliographie des ouvrages édités par les frères et les sœurs. Il est hors de propos d'ajouter que là seulement sont indiquées ces œuvres plus que ridicules, et que leur titre est la seule chose d'elles qui puisse jamais être connue.

Mentionnons encore un curieux document sur les buveurs arlésiens : c'est le diplôme imprimé sur vélin, que le Grand-Maître octroyait aux frères et sœurs nouvellement admis. Il était ainsi formulé :

« Nous, Grand-Maître, officiers et frères de la joyeuse union de la Grappe, dans les Gaules, Celtique, Aquitaine et Belgique, tenant chapitre en nostre grand couvent (1) de la ville d'Arles, commune mère desdittes Gaules à nostre cher et bien aymé frère.....
.... Salut et joye, sur le bon et louable rapport qui nous a été fait.....Donné à Arles, le.....
l'an de la Grappe.....veu en chapitre
.....Par le Grand-Maître (2) » ces diplômes malheureusement sans noms, font encore partie de la bibliothèque d'Arles. Il m'a été dit que d'autres existaient enfouis dans les cartons d'un amateur, mais je n'ai jamais pu en obtenir la communication, je le re-

(1) Ce prétendu Couvent, existe encore sur une des promenades de la ville et a conservé le nom de Couvent de la Grappe.

(Note de M. Gibert, conservateur de la bibliothèque d'Arles.)

(2) Voir la note A.

Digitized by Google

grette d'autant plus qu'on aurait ainsi connu peut-être d'autres noms que ceux du Grand-Maître et du frère Belletrogne. On aurait pareillement vu quelque part, le sceau, les armes ou le blason de la Grappe, et on aurait suivi d'une manière un peu moins vague l'histoire de cette facétieuse institution.

La Grappe, au surplus n'était pas la seule société de ce genre fondée à Arles. Soit qu'elle déclinât, soit qu'elle apportât dans ses admissions une conscience trop sévère ou trop exclusive, elle ne tarda pas à subir une dangereuse concurrence.

Il se forma une nouvelle association sous le titre excentrique de la *Chambre-Noire*. On lui doit la publication de ses *Archives*. Ce recueil d'une nature assez drolatique racontait les prouesses des initiés ; il eut une certaine durée, et on en trouve des lambeaux sous la date de 1728 (1).

La Chambre-Noire parait avoir réuni des hommes fort délicats et fort réservés. Ils n'admettaient guères que le Bourgogne et le Champagne, et ne bornaient pas leurs plaisirs à ceux de la boisson : (2) on causait, on jouait, on faisait de la musique et peut-être, ne s'écarterait-on pas de la vraisemblance en recherchant ici l'idée première ou l'origine de nos cercles. Combien dura cette réunion? Je n'ai et ne pense jamais avoir de réponse à cette question. Les documents écrits font ici défaut aux investigations, et la tradition ne dit rien.

(1) A la bibliothèque d'Arles et aux archives de la Préfecture, à Marseille, fonds Nicolaï.

(2) *Archives de la Chambre Noire*, p. 10-11.

Digitized by Google

Contemporain à celui de la Grappe, l'Ordre de la Boisson florissait à Avignon. L'origine et l'histoire de cet ordre ont été soigneusement écrites et racontées par le grave historien de Nîmes, Léon Ménard. Son mémoire profondément inconnu gisait dans l'immense abyme du *Mercure de France*. M. Germain, auquel nous devons une excellente notice sur Ménard, (1) a eu connaissance de ce mémoire, il l'a analysé et nous ne pouvons faire autre chose qu'analyser à notre tour cette analyse.

François de Posquières, fondateur de l'Ordre, appartenait à une famille du Bas-Languedoc, de vieille et bonne noblesse (2). C'était un ancien officier qui, jeune encore, avait quitté le service. Il s'était marié, et sa femme en mourant lui avait laissé une fille. Il voulait la marier, et ce projet l'amenait à Villeneuve-lez-Avignon. Il ne fut pas longtemps sans ouïr parler de la Grappe d'Arles, de la Méduse de Toulon et autres sociétés semblables, dont aucune n'avait encore osé se produire dans les Etats d'Avignon et du Comtat. François de Posquières, vivement ému par ces conversations, se sentit appelé à de plus hautes destinées que celles de gentillâtre campagnard, et comme le Corrège à la vue des tableaux de Raphaël, mais avec une légère variante, il s'écria : « Anche io sono *Bevitore*. » Il avait de la gaîté, de la santé, quelque peu d'esprit et de fortune, et une grappe de raisin qu'un jeu de la nature avait dessinée sur son front, (3) ne pouvait manquer de lui paraître un favorable présage. Après

(1) Germain, *Léon Ménard. Sa vie et ses ouvrages*. (Montpellier, 1857).
(2) Pithon-Curt, t. 3, p. 85.
(3) Germain, *Léon Ménard*, p. 106.

Digitized by Google

quelques délibérations, les bases d'un nouvel Ordre de chevalerie furent arrêtées. Posquières et ses amis brillaient surtout par la rigidité et la sévérité de leur doctrine. Ils avaient avisé dans les statuts de la Grappe et dans ceux de Méduse certaines irrégularités ou facilités qui effarouchaient leurs scrupules. Ils imitèrent l'Abbé de Rancé qui venait de réformer la Trappe et, à son exemple, ils donnèrent à leur Ordre de la Boisson la désignation particulière de l'*Etroite Observance.* M. de Posquières fut élu Grand-Maître ; il prit en religion le nom de frère *François Réjouissant*, et reçut en même temps la qualification d'Excellence (1).

L'honorable Grand-Maître distribua largement les honneurs. Il nomma un inspecteur des caves, un visiteur général, un garde des sceaux, un secrétaire et plusieurs autres hauts fonctionnaires, mais surtout il n'eut garde d'oublier l'historiographe de l'Ordre. Posquières avait fait de sérieuses études sur la fragilité et la briéveté de la vie, il savait son Horace :

Nos, ubi decidimus,
Quo pius Æneas, quo Tullus dives et Ancus.... (2).

Et pour soustraire à cette dure loi de la mortalité l'Ordre de l'Etroite Observance, il voulut qu'on écrivît son histoire. Cet honneur échut à M. de Morgier, viguier royal de Villeneuve-lez-Avignon, aimable et jovial gentilhomme qui fut toutefois heureux de s'adjoindre pour une œuvre pareille un vénérable chanoine de Ville-

(1) Germain *Léon Ménard*, p. 106.
(2) Horat. *Od.* 7, *Liv.* iv.

Digitized by Google

neuve, Louis-Antoine de Charnes. L'abbé de Charnes s'était déjà fait connaître par un petit roman intitulé : *Conversations sur la princesse de Clèves*, et par une *Vie du Tasse* (1), l'un et l'autre ne dépassant pas les bornes d'une agréable médiocrité. Mais on peut supposer qu'il préférait aux bibliothèques des Bénédictins celle du chanoine Evrard, et qu'il étudiait plus volontiers et plus sérieusement dans celle-ci que dans aucune autre.

A ces deux historiographes incombe l'honneur d'avoir créé le premier journal qui ait paru dans le département de Vaucluse (2). A l'imitation de leurs confrères d'Arles, qui publiaient *Les nouvelles de la Grappe*, ils mirent sous presse *Les nouvelles de la Boisson* ; mais le relâchement qui se glisse partout avait pris ici sa place et il n'était plus question sur le titre de *l'Etroite Observance*.

Les nouvelles de l'Ordre de la Boisson étaient imprimées à Avignon chez *Museau Cramoisy* (3). M. le docteur Barjavel, d'après M. Requien, n'en cite que quatre numéros dont le dernier serait du 20 août 1707 ; mais il paraîtrait qu'il y en eut un plus grand nombre et qu'à défaut d'Avignon le frère Museau Cramoisy trouvait des éditeurs à Orange, à Toulouse (4) et peut-être encore en d'autres villes.

Morgier et Antoine de Charnes écrivaient avec goût et esprit. Leurs journaux, observe Ménard, firent à

(1) Barjavel, *bio-bibliographie vauclusienne*, t. 1, p. 368.
(2) Requien, *bibliographie des journaux publiés à Avignon*, p. 5.
(3) Barjavel, *bio-bibliographie*, t. 1, p. 368.
(4) *Lettre écrite le 17 juin 1711, par le grand inquisiteur d'Avignon..... communiquée par P. Achard.*

Digitized by Google

l'Ordre un honneur infini (1). Ils y relataient les principaux événements du jour et savaient toujours trouver dans les tristes régions de la politique quelque allusion au but et aux mystères de la Boisson. Ils y entremêlaient même de *petits vers* qui souriraient fort à l'imagination de *certain* de mes collègues, — je ne dis pas de ceux de l'Académie. — Requien cite le passage suivant :

« Nous venons de nous rendre maîtres des rives et « par conséquent des vignobles du *Nekre*. Nous le serons « dans peu de ceux du Rhin. C'est le vrai moyen de sub- « juguer ces peuples et l'on ne saurait mieux les désar- « mer qu'en leur ôtant le vin.

« A la barbe des ennemis
« Villars s'est emparé des lignes ;
« S'il vient à s'emparer des vignes
« Voilà les Allemands soumis (2). »

Les historiographes donnaient à la partie historique et littéraire tous les développements convenables, mais ils ne négligeaient aucunement les détails qui devaient un jour rendre leurs feuilles précieuses aux bibliomanes et donner même à M. Brunet bien des surprises et d'utiles leçons. En un mot, ils s'occupaient beaucoup de *bibliographie* et donnaient amplement les titres des œuvres littéraires éditées par les frères. Là étaient mentionnés :

L'*Introduction à la cuisine*, par le frère le Porc.

Remarques sur les langues mortes, comme langues de bœuf, de cochon et autres, par un frère de la Société.

(1) Germain, *Léon Ménard*, p. 107.
(2) Requien, *Bibl. des journaux*, p. 5.

Digitized by Google

L'*Art de bien boucher les bouteilles.* (Impression de Liége.)

Essais de cuisine, par frère Le Goinfre.

L'*Itinéraire des cabarets,* œuvre posthume du frère Le Tavernier.

De Arte bibendi, auctore Fr. Templier. (1)

Et une infinité d'autres traités non moins drolatiques que profitables qui assimilent la bibliothèque de l'Ordre à celles de l'abbaye de Saint-Victor, décrite par Pantagruel, du licencié Sedillo, ou à la précieuse et inimitable collection du Baron de Forsas.

Le frère François Le Réjouissant, toujours Grand-Maître de l'Ordre, s'était vu bientôt dans le cas d'en étendre la sphère ou d'en élargir les rayons ; ce n'était plus simplement parmi les Avignonais, les Provençaux et même les Français que l'Ordre se recrutait et qu'on demandait à être admis aux preuves. Le mémoire de Ménard cite en effet les frères dom Barriques de Caraffa de Fuentes Vinosas, espagnol, Dom Pansa d'Avalos de las Gourmandillas, portugais, le marquis Winowisky, polonais, etc., etc. Il y eut par suite des affiliations qu'il nous est malheureusement impossible de préciser. Il y eut plus ; le Conseil de l'Ordre, considérant que les cercles d'Allemagne avaient pris l'idée de leur désignation dans les cercles des tonneaux, approuva fort cette pensée et créa, lui aussi, des cercles. On leur donna les noms de cercles de *Provence*, de *Bourgogne*, de *Champagne*, du *Rhin*, de *l'Archipel*, et on rencontre en effet dans ces con-

(1) Germain, *Léon Ménard*, p. 108.

Digitized by Google

trées, alors lointaines, des traces de semblables institutions. Le sieur Pellegrin fit imprimer à Marseille, en 1722, la relation de son voyage en Morée. On y trouve d'assez curieux détails sur l'Ordre des *Micalous* établi à Coron. Pellegrin, membre de cette société, en transcrit les Statuts, — paraphrase un peu délayée de l'adage Rabelaisien — *et tout pour la Tripe*. (1)

Ce brûlant climat de l'Orient où les fleurs sont toujours épanouies, où les rayons sont toujours brillants. ..... et où, sauf l'esprit de l'homme, tout est divin.

When the flowers ever blossom, the beams ever shine

. . . . . .

And all save the spirit of man is divine (2)

Ce climat n'exerçait sur les Micalous que sa plus grossière ou vulgaire influence ; ils buvaient à outrance, mangeaient de même et s'associaient des sœurs quelque peu complaisantes (3). Ils avaient des chansons à eux particulières pour égayer leur réunion, et la morale qu'elles respiraient n'était certes pas celle de Zénon. (4)

Il paraîtrait qu'à Avignon de semblables observations pouvaient être appliquées à l'Ordre lui-même de la Boisson malgré ses vieilles prétentions à l'étroite observance. Pierre La Crampe, dominicain et inquisiteur général, avait été chargé par la cour de Rome de prendre quelques renseignements sur ce sujet. Mais on ignore si, quand et comment il s'en occupa. Joseph d'Albert d'Avignon, autre dominicain, lui succéda en 1709. Aus-

(1) Rabelais, liv. 4, chap. 57, p. 437.
(2) Byron's *the bride of Abydos*.
(3) Pellegrin. (*Relation du voyage du sieur*) p. 125-6.
(4) Pellegrin, p. 129-33.

Digitized by Google

tère et rigide dans ses mœurs et ses habitudes, il fut en quelque sorte heureux de trouver, dès son entrée en exercice, une si belle matière pour son zèle. Il fit donc des recherches. il recueillit des documents, et le 17 juin 1711, il écrivit à Rome au cardinal Marescal une lettre dont je dois la copie à l'obligeance de M. P. Achard, archiviste du département de Vaucluse.

Joseph d'Albert commence par constater que des informations sur l'Ordre scandaleux de la Boisson ont bien été demandées dès le 17 mai 1704 à son prédécesseur, mais que ne sachant rien de ce qu'il avait pu faire, il reprenait de nouveau cette affaire.

On dit et on murmure, ajoute-t-il, que les assemblées pour l'admission des nouveaux membres se tiennent au milieu d'une orgie, « *Inter pocula* » dans la maison d'un certain Lamotte, préposé des douanes royales. On remarque dans la salle l'effigie d'un nommé *Posquières*, gentilhomme d'Aramon en Languedoc, buveur insigne, « *insignis potator* » et fondateur et Grand-Maître de cet Ordre. L'usage exige deux repas, l'un pour la présentation, l'autre pour l'admission de chaque nouvel adepte. Les plus intrépides buveurs sont les plus honorés et ceux auxquels sont donnés les titres et dignités de l'Ordre. Ils prennent des noms bizarres et tout-à-fait convenables à cette société dépravée. On inscrit ces noms sur un registre et on remet à chaque membre des lettres patentes; de temps en temps on publie des gazettes (1),

(1) Si la dernière de ces gazettes eut paru en 1704, comme le dit M. Requien, comment en 1711 en parlerait-on ainsi que d'une publication actuelle. Sept ans d'intervalle de 1704 à 1711, n'autoriseraient pas l'indicatif présent — *Gazulæ idemtidem componuntur*.

Digitized by Google

qui donnent la liste des membres et sont imprimées soit à Avignon, soit à Orange, soit à Toulouse. Je vous en envoie un exemplaire.

Beaucoup d'habitants, ajoute l'inquisiteur, beaucoup d'habitants, même des ecclésiastiques se sont affiliés, mais pour connaître bien leurs noms, *ainsi que plusieurs autres choses*, il faudrait que ce Lamotte fut cité et interrogé (1).

La réponse ne se fit guère attendre, et une lettre du 12 août 1711 recommandait au fougueux dominicain d'agir avec la plus grande réserve, mais toutefois de mettre autant que possible obstacle à la propagation de cette damnable association. Il pourrait se faire que la position officielle du Grand-Maître, comme agent du roi de France, fut pour quelque chose et même pour beaucoup dans ces recommandations de prudence et de réserve. On ne voit, en effet, aucune trace de mesure repressive ou d'action ostensible, soit contre l'Ordre, soit contre le Grand-Maître.

Le sceau ou les armes de la *Boisson* représentait deux mains armées, l'une d'une bouteille, l'autre d'une coupe; le vin qui de l'une coulait dans l'autre les reliait, et tout autour on lisait cette inscription *Donec Totvm Impleat.*

L'Analyse de M. Germain et les archives d'Avignon s'arrêtent à cette époque, et il serait difficile, disons même impossible de préciser le jour, le mois ou l'année où le dernier chevalier de l'Ordre absorba la dernière bouteille.

Sic transit gloria mundi !

(1) voir la note B.

Digitized by Google

III.

LA MÉDUSE DE TOULON.

Moins heureuse que la *Boisson,* la *Méduse* de Toulon n'a pas eu de journaux, d'historiographes ni d'historiens. Ce n'est qu'à l'aide de quelques lambeaux et de beaucoup de suppositions qu'on peut exhumer les souvenirs d'une société jadis florissante, si bien qu'on pourrait, avec quelque justice, lui appliquer le vers ou fragment de vers si célèbre de Lucain,

.....Etiam periere ruinœ.

Vers le milieu du dix-septième siècle, la ville de Toulon commençait à jouir d'une certaine importance. Elle avait déjà un port, un arsenal, des forts et partant une population considérable d'ouvriers, de marins et de soldats. Ce n'est ordinairement pas dans ces classes qu'on a l'habitude de chercher des modèles de continence et surtout de sobriété, aussi les mœurs, à Toulon, devaient-elles être imprégnées d'un caractère qui n'avait nul rapport avec la décence. Chautard, juge de *Tholon* entretenait avec la Compagnie du Très-Saint-Sacrement, fondée à Marseille, par Ant. Godeau, évêque de Vence, une active correspondance. Il y était surtout question de femmes de mauvaise vie ; on lui demandait d'employer contre elles certains moyens de répression, et Chautard, sous la date du 6 mars 1645, répondait à la Compagnie de

Digitized by Google

Marseille : « Nous sommes tellement accablés de femmes » impudiques et publiques en ceste ville, que ce serait » entreprendre une chose impossible de les vouloir » toutes chastier, veu mesmes que nous n'avons ny » maison de refuge ny prisons pour cela, ce qui nous » force à souffrir impunément plusieurs b..... publics » dans cette ville (1). » Chautard se plaint encore du damnable commerce de ces femmes, (celles-ci sont désignées comme étrangères), qui ne se contentent pas d'exploiter la ville, mais qui infectent les grands chemins et y arrêtent les soldats, matelots et voyageurs.

Quelques jours plus tard, le bon juge poursuivant ses plaintes et doléances écrivait encore au sieur Moullat : « c'est chose fort déplorable que de considérer le peu » de charité qui est dans ceste ville. Je vous assure que » je suis dans des regrets perpétuels de ne pouvoir » trouver d'aydes et de moyens capables de réformer en » quelque façon les extrêmes excès que la p..... les » duels, les assassins et les dardaneres (usuriers), com- » mettent journellement en ceste ville et ce qui est plus » déplorable, c'est que bien peu de gens y prennent » garde, laissant passer toutes ces abominations en cous- » tumes... Le papier ne peut pas souffrir tout ce que je » voudrais vous dire. (2) » Chautard, en effet, dit fort clairement que ceux-la surtout donnaient et encourageaient le mauvais exemple, qui devaient le combattre et le réprimer.

(1) Lettre du 6 mars 1645, adressée à M. Moullat, escuyer. (Manuscrit).
(2) Lettre du 21 mars 1645, au même.

Digitized by Google

Le juge de Tholon était un homme de mœurs austères, et fort étroitement lié avec de hauts personnages, mais il paraît avoir eu l'esprit assez inquiet et s'être plû surtout dans la poursuite de beaucoup de procès. En écrivant ces détails, cédait-il à ce fonds d'inquiétude qui devait le porter à l'exagération ? Je me garderai fort, en tout cas, de donner à la manière dont ces faits sont présentés ma garantie personnelle, mais les désordres qu'il retrace n'étaient-ils pas un peu et beaucoup ceux de son époque, y avait-il dans les villes voisines une moralité plus épurée ? Devait-on même s'attendre à trouver quelque réserve apparente dans les mœurs publiques, lorsque le chaste Louis XIII faisait jouer à la Cour le ballet du *Hasard* et celui des *Andouilles* (1), deux pièces que l'Aretin lui-même n'eût pas désavouées ?

Les rapides développements de la marine sous Louis XIV, en donnant à Toulon une plus grande importance, y attiraient surtout un nombre plus considérable que jamais de matelots et soldats. Cette partie de la population, en général, avide de plaisirs et d'autant plus avide qu'elle en a plus longtemps été privée, en campagne ou sur mer, était heureuse de trouver ici de trop grandes facilités, et les vignobles du Var payaient en quelque sorte les frais de la guerre.

Ce fut à peu près à cette époque (1679), que Louis Girardin de Vauvrey arriva à Toulon et qu'il y fut installé comme intendant de la ma-

(1) Voir le catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinnes.

Digitized by Google

rine (1). Il appartenait à une noble famille d'Auxerre, ses armes étaient *d'argent à trois têtes de corbeaux de sable, arrachées de gueules allumées et béquées de même, posées 2 et 1 et bordées de même* (2). Officier de marine, il avait de bonne heure (1670), abandonné cette carrière pour le commissariat, et, soit protection, soit mérite personnel, il avait si bien fait, que trois ans plus tard il était déjà nommé commissaire général. En cette qualité il dut faire plusieurs campagnes, et en 1673 il fut blessé dans un engagement.

Intendant général des mers du Levant, Vauvrey fit encore sur le vaisseau-amiral, commandé par Tourville, la campagne de 1694 et assista à la prise de Girone, en Espagne (3). Bientôt après il reçut un brevet qui joignait à ses fonctions celle d'intendant des fortifications de Provence. Ce fut à ce double titre qu'en 1707 il réunit ses efforts et ses instances à ceux du vieux comte de Grignan, lieutenant-général en Provence, pour aviser la Cour de la prochaine et probable invasion de ce pays (4). Mais en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, on ne vit le péril que lorsqu'il fut impossible de ne pas le voir. Vauvrey s'entendit alors avec Cardin-Lebret, intendant de Provence, et prit, de concert avec lui, toutes les mesures que suggérait la prudence ou que le temps

(1) V. Brun, *Documents historiques et administratifs sur la marine, de Toulon*, ap. *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var* (27e année), p. 81.

(2) La Chesnaye des Bois, t. 7, p. 228.

(3) V. Brun, *Documents*, etc., p. 124.

(4) V. Brun, *Documents*, etc., p. 145.

Digitized by Google

permettait (1). Il y réussit si bien que le duc de Savoie, ignorant qu'il fût à Toulon, et venant à l'apprendre, ne put que s'écrier : *Il y paroist bien aussi !* (2).

Quelques années après, l'intendant-général fut appelé à Paris, il y fut nommé conseiller de la marine (1713) et y mourut en 1724.

Ce n'était pas au surplus un simple et vulgaire administrateur que Louis Girardin de Vauvrey, il aimait les beaux-arts, les connaissait et les protégeait. Il s'était formé une précieuse bibliothèque, et beaucoup de ses livres, ornés de ses armes, figurent avec honneur dans les collections, — où soit dit en passant, — ces armes sont improprement confondues avec celles de Machault. On lui doit surtout cet éloge, qu'il connut et fit connaître le talent hors ligne de notre Pierre Puget. Vauvrey le regardait, avec raison, comme le plus grand artiste de son époque, il appuyait ses demandes, l'encourageait et le décidait à ne point laisser inachevés, peut-être, ses deux chefs-d'œuvre l'*Andromède* et le *Milon de Crotone* (3). Il existe, à ce sujet, une correspondance fort intéressante que M. Tamisier a dépouillée et analysée. On en peut conclure que si la France a conservé Puget, si elle possède encore ses principaux ouvrages, on le doit surtout aux démarches, aux instances et à la sollicitude de l'intendant général.

C'était en outre un homme aux nobles manières et

(1) Lettre citée par Devize, *Hist. du Siége de Toulon*, p. 84.

(2) Devize, *Hist. du siége de Toulon*, p. 147.

(3) Lettre de Vauvrey ap. Tamisier, *Etude sur Puget*. — *Tribune artistique*, t. 1, p. 265.

Digitized by Google

aux formes élégantes de la vieille aristocratie ; il tenait sa bourse à la disposition des prisonniers de guerre pendant le mémorable siége de 1707 (1), et envoyait chaque jour des mulets chargés de glace aux généraux ennemis. Son hôtel était devenu le rendez-vous habituel de la bonne société toulonnaise, et lorsque l'heure des affaires était passée, Vauvrey changeait de rôle, et le grave fonctionnaire n'était plus que l'homme du monde, le gai compagnon ou le joyeux convive. Il habitait une ville dont le juge Chautard nous a tantôt esquissé les mœurs et les habitudes d'un style quelque peu chagrin et avec des couleurs qui ont peut-être *poussé au noir*. Mais en somme, il y avait à Toulon un entraînement général vers les plaisirs. L'arrivée de l'escadre, en 1693, fut célébrée par des fêtes toutes particulières; on trouvait des tables dressées en la plupart des rues sous des tentes et des pavillons. Ce n'était que fêtes et plaisirs (2), et cependant la guerre n'était pas en ce moment constamment heureuse. La paix de Riswick (1697) qui la termina imposait à la France quelques sacrifices et laissait entrevoir dans un avenir assez prochain de graves et nouvelles complications. Il y avait certes lieu à penser et à réfléchir ; la vieillesse du Grand Roi semblait être celle du royaume entier, les guerres multipliées et prolongées avaient ruiné le peuple et appauvri l'agriculture. La crainte et la haine de la France se manifestaient avec violence à l'étranger; à l'intérieur il y avait lassitude, mécontentement et désaf-

(1) Devize, *Histoire du Siége de Toulon*, p. 113.
(2) V. Braun, *Documents*, p. 120.

Digitized by Google

fection. A Toulon même les splendides établissements fondés pour la marine étaient mal entretenus. On ne construisait pas ; les vaisseaux dépérissaient dans le port et leurs flammes et banderoles aux mille couleurs n'animaient plus une rade à peu près solitaire ; tout cela était fort triste. Or comme il y a partout contraste et réaction, ce fut en ces sombres années que les gentilshommes, les notables et les francs buveurs attablés chez M. de Vauvrey cherchèrent dans le Θειον ποτον du vieil Homère la distraction et la joie qui s'en allaient. Ce fut vers cette époque de graves appréhensions que l'Ordre ou la Société de la Méduse fut fondé.

Où? Quand? et en quelles circonstances? Les questions sur ces points et sur bien d'autres peuvent être pressées; mais sauf le fait matériel de l'existence de l'Ordre, je crois fort difficile, peut-être impossible, de rien répondre de complet ou de précis. Les archives publiques, au dire des archivistes, n'ont pas souvenance de pareilles institutions. Les bibliothèques publiques, au dire des bibliothécaires, n'ont rien, si ce n'est les quelques fragments dont j'ai parlé. Les collections particulières ne sont pas toujours et partout accessibles et, on peut le dire tout bas, si la vieille Provence compte un certain nombre de *bibliophiles* elle est encore plus riche en *bibliotaphes* (1).

Sauf un hasard heureux qui a mis entre mes mains, outre les statuts imprimés de l'Ordre, un certain manus-

(1) Voir sur la signification de ce mot : Peignot, *Dre de Bibliologie*, t. 1, p. 53.

Digitized by Google

crit, je n'en saurais, sur ce point, rien de plus ou de moins qu'un faiseur de catalogues... Or, en écartant tous ces détails, qu'on veuille se rappeler qu'en 1703 François de Posquières signalait les défauts et les irrégularités des statuts de Méduse. C'est donc antérieurement à cette époque qu'il en faut chercher ou fixer l'origine. Ils mentionnent comme président au parlement un *frère* qui ne fut pourvu de cette dignité qu'en 1699. La date ne peut ainsi varier que de 1700 à 1703.

Ces statuts parurent à Marseille sans date et de l'imprimerie de l'Ordre. Ils formèrent un joli petit volume fort rare, assez cher, orné de vignettes et suivi de quantité de pièces de vers et compliments relatifs à l'Ordre et aux frères et sœurs admis à ses priviléges.

Le facétieux abbé de Charnes passe, dit-on, pour avoir été l'auteur de ces statuts. Cette tradition que j'expose, sans avoir lieu de l'adopter, repose sur certaines affinités de style et d'idées entre les nouvelles de l'Ordre de la Boisson et l'opuscule relatif à la Méduse. Celui-ci a d'ailleurs un caractère à lui propre de bouffonnerie sérieuse qui le rend, en son genre, une sorte de chef-d'œuvre. Il me rappelle un saint homme qui faisait à Dieu cette prière :

..... Permettez, ô mon Dieu,
Que l'esprit de Satan reparaisse en ce lieu.
Rien qu'une heure, souffrez qu'il m'éclaire et m'inspire.

On ne sait trop effectivement, en le lisant, s'il est question d'une joyeuse compagnie de buveurs ou d'une

Digitized by Google

pieuse congrégation instituée par quelque évêque ou ecclésiastique de sainte et vénérée mémoire.

Le caractère devient sensible dès le premier article des Statuts où il est dit : « Qu'aucun ne pourra être admis dans l'Ordre de Méduse qu'il ne soit catholique de bonnes mœurs, point médisant, blasphémateur ni ivrogne (1)... » Si la société de Saint-Vincent-de-Paul eut alors existé aurait-elle choisi d'autres phrases? aurait-elle posé d'autres conditions?

Le second article des Statuts prescrit et recommande l'obéissance et l'humilité qui sont : « *Les plus solides fondements des Ordres et des Sociétés établis parmi les hommes* (2). » Ceci est un emprunt fait à la doctrine du livre de l'Imitation (3). Les articles suivants exhortent les frères et sœurs à témoigner le zèle le plus actif pour la propagation et la diffusion de l'Ordre: « *Inspirant autant qu'il leur sera possible par de bons et sages exemples les gens de bien à les imiter* (4). » Mais les aspirants et les aspirantes ne pourront être reçus qu'après qu'on aura pris d'amples et satisfaisants renseignements sur leurs bonne vie et mœurs et sur la ferveur et la sincérité de leur zèle (5).

On supprime ensuite, et surtout dans la célébration des mystères de l'Ordre, les mots vulgaires de monsieur et

(1) *Les Agréables divertissements de la Table ou les Règlements de l'illustre société des frères et sœurs de l'Ordre de Méduse*, p. 10.

(2) *Les Agréables Divertissements*, p. 10.

(3) *De Imit. Christ*, liv. I, cap. 7 et *Passim*.

(4) *Les Agréables Divertissements*, p. 11.

(5) *Les Agréables Divertissements*, p. 11.

Digitized by Google

madame, de vin, verre, boire, etc., et on leur substitue les mots *onctueux et amoureux*, de mes frères, mes sœurs, huile, lampe et lamper qui sont plus conformes à l'amour et à la charité qui doivent régner entre les frères et les sœurs (1). Il y a ici imitation ou parodie des mœurs de la primitive Église éloquemment décrites par Tertullien.

D'autres articles prévoient les voyages et les absences qui n'auront lieu que sur la permission accordée par les supérieurs. Ils recommandent encore l'union et la concorde entre les frères et les sœurs, et si quelqu'un tombait malheureusement en captivité entre les mains des infidèles, tous les frères et sœurs seront tenus de se cotiser pour sa rançon (2).

Tous les mystères et *repaissances* seront obligatoires, sauf bonnes et valables raisons, pour tous les frères et sœurs, et ils ne commenceront pas sans qu'on ait lampé comble à la santé du Roi et prononcé un petit *speech* à sa louange (3).

Viennent encore certaines dispositions et entr'autres celle qui exempte les sœurs de *la pétrification* (4). Rien ne précise clairement la signification sacramentelle de ce mot bien souvent répété dans le corps des Statuts et Règlements. En faut-il conclure qu'ainsi que Méduse pétrifiait jadis ceux qui la regardaient, de même les plus intrépides chevaliers devaient-ils lamper jusqu'à ce que le

(1) *Les Agréab. Divert.*, p. 12.
(2) *Les Agréabl. Divert.* p. 14.
(3) *Les Agréabl. Divert.*, p. 15.
(4) *Les Agréabl. Divert.*, p. 16.

Digitized by Google

Θειον ποτον les rendit par l'ivresse aussi bien immobiles qu'une pierre. Ceci expliquerait comment et pourquoi les sœurs n'étaient pas tenues à pénétrer si avant dans les mystères de l'Ordre.

Le dernier article (XVII) ne tolère chez les frères ni chez les sœurs aucun insigne, aucun titre d'aucun Ordre étranger : « *N'ayant*, dit-il, *rien de si contraire et opposé à l'honneur de notre mère et à l'intention de ses instituteurs que cette duplicité de vœux* (1). »

Après les Statuts on trouve dans le petit volume les *Règles de Méduse*. Le législateur a ici multiplié les prescriptions. C'était en vérité et à plus juste titre que celui de la Boisson d'Avignon, c'était l'Ordre de *l'Etroite Observance*. Les règles de nos pieux cénobites n'ont rien de plus minutieux ou de plus sévère ; — Cinq gouttes d'huile oubliées dans la lampe, — Un éternuement non accompagné de la formule *honneur à Méduse*, — Une lampe renversée avec effusion d'huile, — Une lampe brisée et bien d'autres cas fort difficiles à éviter sont considérés comme tout autant de fautes, de transgressions et même de *crimes énormes* pour l'expiation desquels il faut lamper de nouveau et lamper comble, avec amende arbitraire appliquée en achat de bonne huile pour lamper (2).

Mais qu'on se garde de croire que rien de ceci dut être publiquement autorisé. Bien au contraire ; l'Ordre était fort ami de l'ombre et du mystère, ainsi que le Sabbat, il ne se réunissait guère que :

(1) *Les Agréabl. Divert.*, p. 17.
(2) *Les Agréabl. Divert.*, p. 18, 22.

Digitized by Google

Per amica silentia lunæ. (1)

A force de lamper un frère donnait-il en public quelque signe d'une trop ample repaissance, il était interdit pour la première fois et cassé en cas de récidive. — *L'yvrognerie,* dit le texte, *étant sur toutes choses la plus déplaisante à notre mère Méduse* (2).

Enfin un dernier avis invite les frères à ne rien dire, à ne rien chanter qui puisse effaroucher la modestie des sœurs (3).

On rédige ensuite le cérémonial pour la réception des frères et sœurs ; et ici le caractère de grave et sérieuse bouffonnerie, dont j'ai déjà parlé, reparaît avec un nouvel éclat. Ce n'était certes pas chose aisée que d'obtenir l'affiliation ; il fallait des titres bien et dûment établis, — une longue et difficile épreuve comme postulant, et quoiqu'on l'ait déjà dit, on répète encore que pour être admissible il faut être catholique, de bonnes mœurs, point médisant, blasphémateur ni *yvrogne* (4).

Un frère était-il présenté, c'était toujours la lampe à la main que procédait le chapitre ; celui qui demandait l'affiliation, et celui qui présentait le postulant signaient leur requête en lampant (5). Lorsque la bonne vie et les bonnes mœurs du candidat avaient été, à diverses reprises, soigneusement examinées et discutées, — lorsque

(1) Virgile, *Æn.*, lib. 7., v. 255.
(2) *Les agréables Divert.*. p. 23.
(3) *Les agréables Diveri.*, p. 23.
(4) *Les agréables Divert.*, p. 25.
(5) *Les agréables Divert.*, p. 26.

Digitized by Google

surtout l'huile avait suffisamment coulé, les frères et les sœurs se consultaient en secret et désignaient entr'eux le nom que devait porter le nouveau frère.

A son tour, celui-ci jurait obéissance et soumission aux us et coutumes, lois et règlements de *Méduse* — Il abjurait toute participation à tout autre association et prêtait au roi serment d'obéissance et de fidélité (1). Ces formalités accomplies, il recevait du Grand-Maître l'accolade obligée et la rendait ensuite à tous les frères et sœurs (2). Son nom prenait place à la suite des autres, dans un registre spécial, et il jouissait de tous les droits, franchises et priviléges attachés à l'Ordre.

Les agréables divertissements de la table, dont, à défaut d'autre ou de meilleur document, nous avons jusqu'ici donné l'analyse, se taisent absolument sur les vrais noms des membres ; ils ne sont désignés que par des qualifications ou des titres spéciaux à la Société et, sans le hasard, nous n'en saurions probablement rien de plus aujourd'hui. Le hasard (qui fait la fortune des actionnaires et des bouquinistes) un jour me conduisit à Aix, dans la boutique d'un soi-disant libraire. Là gisaient pêle-mêle de sales et vermoulus volumes que la mort d'un collectionneur venait d'exhumer de leurs obscurs rayons; tous les amateurs d'Aix avaient vu et revu, manié et remanié lesdits volumes; — quelques Marseillais aussi les avaient honorés de leur visite, mais les... (Dieu me garde de leur appliquer aucune épithète messéante),

(1) *Les agréables Divert.*, p. 27.
(2) *Les agréables Divert.*, p. 28.

Digitized by Google

n'avaient pas vu ou avaient dédaigné un pauvre in-4° qui s'était vu jadis habillé de veau fauve, dont les tranches avaient été soigneusement dorées et qui conservait encore, comme souvenir de son antique richesse, le chiffre et les armes de Vauvrey, gravés sur les plats. Ce mince volume renfermait en manuscrit quelques pièces de vers en l'honneur de *Méduse* et les divers compliments rimés adressés aux frères et aux sœurs. A peu de chose près, on retrouve dans le livre les vers du manuscrit; mais celui-ci lève le masque et décline fort lisiblement les noms de tous ceux qui jurèrent obéissance aux lois et statuts de la joyeuse société. Il est inutile d'ajouter que le petit volume me fut adjugé au prix le plus modique.

A l'époque où le manuscrit fut écrit, M. de Vauvrey n'était pas ou n'était plus le Grand-Maître de l'Ordre ; il en occupait seulement une des plus importantes dignités. Le Grand-Maître était alors un certain M. Dantan, qui devait être sans doute quelque *insignis potator*, mais dont je ne suis jamais parvenu à connaître autre chose que le nom. Autour de lui se groupait une société assez nombreuse ; mon manuscrit indique quatorze frères et douze sœurs (2 de moins que l'imprimé) ; on y voit plusieurs noms bien connus et même historiques, tels que ceux du comte de Grignan et du marquis de Langeron, Ce dernier prit une part active aux travaux et aux dangers du siége de Toulon. Intime ami de Vauvrey, il avait été chargé de faire établir les batteries qui protégeaient la ville (1); on lui avait également confié la garde de l'Ar-

(1) V. Brun, *Docum. historiques*, p. 146.

Digitized by Google

senal et la conservation de la flotte (1), et tant que dura le bombardement, il ne quitta point le poste périlleux qui lui avait été assigné (2). Ce furent encore ses soins et sa prévoyance qui, le 15 août, amenèrent au moment décisif de l'action, l'artillerie qui décida la victoire (3).

Le manuscrit cite encore le marquis de Souliers, petite ville dont la seigneurie appartenait alors à une branche de l'ancienne et noble famille de *Forbin* (4). En dépouillant la généalogie de cette famille, on trouve *François-Auguste de Forbin*, seigneur de Soliers, marquis titulaire de Pont-à-Mousson, colonel du régiment de Provence et mort en 1713, sans avoir été marié (5), et c'est évidemment le seul auquel on puisse accorder le titre de chevalier de *Méduse*.

On doit encore citer parmi les autres frères, le baron de St-Michel, le sieur de la Noue, l'abbé et le capitaine de vaisseau Girardin (parents probablement de Girardin de Vauvrey), et « un grand poète et un grand musicien, » *frère Galouby* dont le nom est certainement caché sous un pseudonyme, ou que ses rares talents n'ont pas préservé de l'oubli.

Ce n'était pas seulement à Toulon que la *Méduse* cherchait et trouvait des frères et des sœurs ; l'article qui recommande *le zèle le plus actif pour la propagation et la diffusion de l'Ordre* n'était pas une lettre morte, et le

(1) Devise, *Histoire du siége de Toulon*, p. 62.
(2) Laindet de la Londe, *Histoire du siége de Toulon*, p. 109.
(3) Devise, *Histoire du siége de Toulon*, p. 213.
(4) Achard, *Dictionnaire géographique de la Provence*, t. 2, p. 389.
(5) La Chesnaye des Boys, t. 6, p. 535.

Digitized by Google

grave parlement de Provence se faisait représenter aux mystères et repaissances de l'Ordre ; François de Boyer, seigneur de Bandol, et reçu président en 1699 (1), figure au nombre des chevaliers, et, je crois même que sa femme était également inscrite au nombre des sœurs.

Deux noms Marseillais font partie de ce catalogue, l'un est celui de Croizet qui épousa plus tard Mlle de Monteaux et fut, en 1730, échevin de Marseille. Des lettres de cette époque le représentent, en outre, comme intimément lié avec le maréchal de Brancas, et tout à fait dévoué à ses intérêts.

A l'autre nom s'attachent des souvenirs bien plus historiques, M. de Montmort, intendant des galères joignait à tous ses titres celui de frère de *Méduse*. Il est particulièrement connu par les fêtes qu'il donna à l'occasion du voyage et du séjour à Marseille des ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV. Il habitait la maison de l'Arsenal, vulgairement alors appelée la maison du Roi. Il y reçut les nobles voyageurs (2) et leur donna le spectacle d'un combat sur mer (3). Il avait fait construire à cet effet une sorte de gabarre ou de felouque, longue de 50 pieds et surchargée de dorures et de tentures (4). Les *grands princes* ou les *augustes princes* ou les *illustres princes*, comme les appelle successivement la *Relation*, eurent de là le plaisir de voir ou d'entendre tirer quel-

(1) Cabasse, *Essais historiques sur le parlement de Provence*, t. 1, p. vi.

(2) *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée et pendant le séjour à Marseille de MM. les ducs de Bourgogne et de Berry*, p. 8 et 9.

(3) *Lettres inédites du Duché de Vanci*, p. 274.

(4) *Relation de ce qui s'est passé*..... p. 12.

Digitized by Google

ques milliers de coups de canon, puis, et un autre jour, celui de harponner avec des tridents d'argent un certain nombre de poissons, ce qu'ils firent, observe Duché de Vanci, avec beaucoup de force et d'adresse (1).

L'intendant des galères n'oublia pas en cette circonssance les devoirs que lui imposait son titre de frère de *Méduse*, et entre tous les autres fonctionnaires il se distingua par la somptuosité de sa table et la profusion des vins qui accompagnaient ses repas.

Outre les frères, mon manuscrit mentionne également par leurs noms une douzaine de sœurs. On connaît bien Mesdames de Vauvrey, Boyer de Bandol, de Greslay, mais à ces noms s'en rattachent d'autres fort ignorés. Qui saurait, qui pourrait jamais savoir ce que furent il y a 150 ou 160 ans Mesdames *Socanse*, *Creyssel Béraut* et autres dont les maris se gardent bien de paraître. Ces dames étaient-elles uniformément veuves ou prenaient-elles uniformément la licence d'agir comme si elles l'étaient. A Dieu ne plaise que je veuille effleurer la plus susceptible des susceptibilités, mais il peut-être permis de se demander ce qu'en l'absence de leurs maris venaient faire toutes ces dames, dans une société aux allures aussi chancelantes que celle de la *Méduse* ? Sans outrager nullement leur mémoire, on peut admettre que ce furent des femmes de moyenne naissance. Auraient-elles été des femmes de moyenne vertu et se seraient-elles trouvées enlacées dans la joyeuse compagnie pour en devenir en quelque sorte l'amusement ? Je n'en sais vrai-

(1) *Lettres inédites du duché de Vanci.*

Digitized by Google

ment rien et n'entreprends certes pas de salir ni de réhabiliter leur obscure mémoire. Toutefois, les *repaissances* prises en commun avec des dames de noble naissance, n'impliquent pas, à mon avis, une garantie de bonne vie et mœurs. Il me tombe sous la main le prologue des fêtes grecques et romaines joué et dansé à Versailles, en 1748 dans les petits appartements du roi. Il y avait quatre acteurs, le marquis de Salles, Mme de Marchais et deux comédiennes. En la même année et sur le même théâtre, la duchesse de Brancas jouait en compagnie d'une simple comédienne (1).

M. le marquis de Courtanveaux jouait encore, et toujours à Versailles, *le Pédant*, seul gentilhomme en compagnie d'une troupe nombreuse d'acteurs et d'actrices (2). Etait-on plus scrupuleux à Toulon qu'à Versailles? Là est toute la question, et je laisse, à qui le voudra, le soin de la résoudre.

Malgré la morale en apparence sévère que respirent les statuts et règlements de l'Ordre, j'inclinerais assez à ne pas voir ici une simple réunion de gens aimables et de bonne société, bornant leurs inoffensifs plaisirs à boire, chanter et manger ensemble. Les pièces de vers et les compliments aux frères et aux sœurs, imprimés à la suite des Statuts, respirent en effet certaine morale qu'une réunion de vestales aurait désavouée. En voici un exemple :

(1) *Cléopâtre*, ballet historique représenté devant le roi sur le théâtre des petits appartements de Versailles (1748).

(2) *Le Pédant*, pantomime représentée devant le Roy.... (1748) in-8.

Digitized by Google

Quand auprès d'une aimable sœur
On a sa lampe pleine ;
On sent une double douceur
Qui nous tient en haleine.
A peine on forme des désirs
Qu'on a tout ce qu'on aime,
Et l'on goûte les vrais plaisirs
Qu'on goûtait à Thelême (1).

Le souvenir de cette illustre abbaye fondée par Gargantua et oú fut décrété que : « Ja ne seroient la les femmes au cas que ny fussent les hommes, ny les hommes en cas que n'y fussent les femmes (2). » Ce souvenir n'est-il ici réveillé que pour la rime? Le ton général des pièces de ce recueil ne m'engage pas à le croire. En voici un second échantillon :

Quand nos lampes sont allumées,
Que notre cercle a de brillant,
Elles donnent un éclat charmant
Dont nos sœurs deviennent ornées.
Cédez déesse de Cypris ;
A leurs teints de roses et de lys,
Vos couleurs étoient moins vermeilles.
Les célèbres banquets des Dieux
N'avoient point ces rares merveilles.
Pour lamper avec elles ils quitteroient les Cieux (3).

Au cérémonial pour la réception d'un frère de Méduse on lit que chaque postulant reçoit des frères et des sœurs

(1) *Les agréables Divert.*, p. 80.
(2) Rabelais, l. I, ch. 52, p. 167.
(3) *Les Agréabl. Divert.*, p. 62.

Digitized by Google

un nom qui le caractérise aussi bien que possible (1). Cette condition remplie, l'Ordre se peuplait de frères et de sœurs dont les désignations ne sont que trop allégoriques. Ces désignations laissent-elles quelques doutes sur la très-joyeuse morale de la Société? On y trouve le frère Ardent, le frère Sensible, le frère Commode, et surtout a sœur Nécessaire, la sœur Taupe-à-Tout, la sœur Ardente, la sœur Appétissante, la sœur Bonne-à-Tout, etc., etc. Si les noms, selon les statuts de l'Ordre, doivent être un emblême, l'emblême en est ici intelligible pour tout le monde.

Un poëte dont le nom nous est inconnu, mais qui entretenait des liaisons beaucoup plus intimes avec Silène et Bacchus qu'avec Apollon et les Neuf Muses, a versifié un nombre assez considérable de petites pièces ou de compliments à l'adresse de chacun des frères et des sœurs. En voici quelques-uns; celui-ci est pour le frère Distingué :

Le nom de frère Distingué,
N'est pas un nom à l'avanture,
Par lui point il ne fut brigué,
Il lui convient par sa nature,
Il se distinguera toujours
Chez Mars, Bacchus et les Amours (2).

En voici un autre pour le frère Magnifique. Il mérite vraiment d'être rappelé ne serait-ce que pour signaler l'ineptie du rimeur :

(1) *Les Agréabl. Divert.*, p. 27.
(2) *Les Agréabl. Divert.*, p. 35.

Digitized by Google

Lorsqu'on songe à sa dépense,
Lucullus doit s'oublier ;
Est-il beauté qu'il n'enflamme?
C'est le chef-d'œuvre des Cieux,
Et l'on dirait que son âme
Est l'âme de tous les Dieux (1).

Les vers adressés aux sœurs sont de tout point dignes de ceux-ci. Ils ont, en outre une signification plus ou moins équivoque et donnent mieux qu'aucune autre chose l'idée de l'esprit de la Société. Ainsi la sœur *Nécessaire* reçoit-elle ce bizarre compliment dont la *Lisette* de Béranger pourrait à la rigueur s'accommoder :

L'Amour paraît dès qu'on me voit paraître,
Il brille dans mes yeux,
Ne suis-je pas digne sœur du Grand Maître
Qui règne dans ces lieux?
Pour les plaisirs, comme lui, nécessaire
J'en fais mon affaire,
Moi,
J'en fais mon affaire (2).

La sœur *Bonne-à-Tout* est encore plus lestement traitée :

Sœur Bonne-à-Tout a mille attraits,
Elle est toujours prête à bien faire,
Elle n'a de car ni de mais.
Sœur Bonne-à-Tout a mille attraits,
Je dois l'adorer désormais,
Et lampe en main je veux lui plaire.

(1) *Les Agréabl. Divert.*. p. 40
(2) *Les Agréabl. Divert.*, p. 42, 3,

Digitized by Google

Sœur Bonne-à-Tout a mille attraits,
Elle est toujours prête à bien faire (1).

A la suite de ces compliments d'une valeur littéraire assez faible et d'une valeur morale encore plus médiocre, on trouve dans le livre comme dans le manuscrit quelques stances dédiées aux *oubliés*. Le poëte n'avait pas eu la prétention de connaître tous les bons frères ni même toutes les charmantes sœurs affiliés à la Société, et il adresse aux *oubliés* quelques phrases rimées parmi lesquelles on remarque celles-ci :

Nous sommes tous bons vivants
Et faisons dans nos couvents
Ce qu'on fait, quand on sait faire,
Laire, la laire, lan laire.

Le Jeu, Bacchus et l'Amour
Nous partagent tour à tour.
Le reste n'est que chimère,
Laire, la laire, lan laire.

Chaque frère aime sa sœur,
Et sans craindre le censeur,
Dit à ce visionnaire :
Laire, la laire, lan laire (2).

Avec ses allures et sa morale d'une bien grande indulgence la Société de Méduse paraît avoir fourni une assez longue carrière. L'édition donnée à Marseille sans date, mais entre 1699 et 1703, ne tarda pas à être épuisée. L'Ordre qui avait probablement renoncé à *son imprimerie*

(1) *Les Agréabl. Divert.*, p. 46.
(2) *Les Agréabl. Divert.*, p. 55, 6.

Digitized by Google

de Marseille, chercha et trouva un éditeur à Lyon. *Les Agréables Divertissements de la Table* y furent réimprimés en 1712. Cette édition un peu moins rare que celle de Marseille, conserve scrupuleusement le même texte. Il y eut sans doute, de 1700 à 1712, quelques frères et quelques sœurs de plus et de moins ; mais en 1712 il n'y avait probablement pas de poëtes à la disposition de la Société. Les tristes circonstances où la guerre de la succession plaçait la France ne permettaient pas d'égayer l'ancien recueil par de nouvelles chansonnettes, et sans tenir nul compte des nouveaux héros, la muse ou plutôt la presse se borna à répéter les hommages adressés aux anciens. Tout au plus le graveur se permit-il d'ajouter quelque chose aux anciennes vignettes ; il les retoucha, les modifia et signa l'*Africain Médusien* (1).

La plupart des exemplaires de cette nouvelle édition sont en outre ornés sur les plats du blason ou du sceau de l'Ordre; Méduse y est représentée en buste et entourée de serpents; elle a néanmoins, malgré ce déplaisant appareil, une attrayante physionomie ; une guirlande l'entoure et, entre la guirlande et le buste, on lit cette courte inscription ou devise, *Lœtificando petrificat.*

Voilà les quelques notes qu'il m'a été possible de recueillir sur une société depuis bien longtemps disparue. Ici se présente naturellement une question : Comment s'éteignit-elle? Il m'est impossible d'éclaircir ce point d'archéologie. Le gouvernement d'alors, soit celui de la Régence, en prit-il ombrage? Cette supposition ne me

(1) Voir la note C.

Digitized by Google

paraît pas plausible, car Dubois et le Régent ne tenaient pas grand compte de la décence ou des convenances des mœurs publiques. Fut-elle frappée à mort par la peste de 1720, meurtrière à Toulon autant qu'à Marseille? Les grandes calamités qui semblent être une manifestation visible de la Providence et une sévère invitation à la réforme : ces grandes calamités, dis-je, n'exercent qu'une bien faible influence sur les mœurs. Vasse, secrétaire, je crois, du maréchal de Brancas, écrivait de Paris à la date du 16 avril 1721 qu'on lui mandait de Marseille : « *Qu'on s'y émancipoit trop; les cabarets, les assemblées, les promenades, voire même les b... sont ouverts comme si l'on n'y avoit pas eu la moindre maladie* (1). » La mode éloigna-t-elle des *Mystères* et *Repaissances* ceux qui les fréquentaient? Je n'en sais vraiment rien et laisse à de plus heureux, plus habiles ou plus patients que moi la peine ou la gloire de révéler une vérité qui m'échappe. Je crains toutefois qu'appliquée à ce point, la sagace investigation de l'archéologue n'échoue, à moins qu'il ne rencontre quelques manuscrits ou quelques notes enfouies dans les archives particulières.

---

(1) Lettre manuscrite entre les mains de l'auteur.

Digitized by Google

IV.

SOCIÉTÉS MARSEILLAISES.

LES TROUBADOURS. — LA CHEVALERIE DE L'ÉTOILE.

Mais si les frères et sœurs de Méduse, cessèrent à une époque indéterminée leurs voluptueuses réunions, l'esprit de leur société résista au choc contre lequel cette société elle même s'était brisée. De nouvelles réunions se formèrent en Provence et ailleurs, toujours en vue de célébrer les louanges de la *dive bouteille*.

A ces diverses institutions n'appartint qu'une bien courte durée. Quelques mois, quelques années au plus bornèrent leur fugitive existence. Quelques unes vécurent à peine assez de temps pour voir imprimer leurs statuts, mais au plus grand nombre n'arriva même pas l'idée de la publication.

Les sombres journées de la révolution suspendirent mais ne détruisirent pas ces frivoles associations où Bacchus se faisait chanter par Anacréon. Il existe même d'assez rares recueils publiés, en 1793, 1794 et 1795, où les chansons à boire occupent encore une très-large place.

A ces chants isolés, nos pères entreprirent de substituer une sorte de monument. Le six décembre mil huit

Digitized by Google

cent neuf, quinze buveurs et mangeurs émérites, attablés chez Sibillot, fameux traiteur de Marseille, y fondèrent la *Société des Troubadours*. Cette société, animée du meilleur appétit, ne tarda pas à faire imprimer un petit volume intitulé L'*année lyrique des Troubadours de Marseille*. Ce fut un recueil de chansonnettes et poësies soi-disant légères presqu'exclusivement dédiées à Bacchus et Vénus, et de temps en temps quelque peu *égrillardes*. En tête de ces vers est placé le Règlement des Troubadours, pareillement et jusqu'aux signatures des membres écrit en vers. Il n'y a pas lieu je crois, d'analyser un volume qui, sans être précisément commun, se trouve un peu partout ; constatons simplement que la dive bouteille était toujours l'idole préférée des honorables confrères. Le vin, comme disait un antique buveur assoupit sous les chagrins :

Οταν πίνα τὸν οινον
Εὐδουσιν αἱ ῥεριῥναι (1),

et la galanterie comme on l'entendait aux jours du Directoire ou de l'Empire n'arrivait qu'en seconde ligne. Bien boire et bien manger voilà pour nos Troubadours, l'affaire principale.

C'est le premier mardi du mois
Que, suivant nos gourmandes lois
  Et bacchique décrétale,
  L'assemblée est générale.
Notre local est vaste et beau
Et le traiteur est Sibilleau (2).

(1) Anacréon, lib. I od. 25.
(2) *Années lyrique des Troubadours de Marseille*, p. 21-22.

Digitized by Google

Toute la poésie est à peu près de cette facture. Les agréables divertissements de la table et même le ridicule poëme de César Pellenc descendent à moins de platitude.

La société était bornée à 15 membres qui devaient, outre la bouteille, fournir à chaque banquet au moins *une* chanson, et Dieu sait comment l'obligation était remplie et à quelles insipides et monotones élucubrations se prêtaient les quinze muses des quinze convives. En somme, et il faut en convenir, c'étaient là cependant des hommes aimables dont la plupart écrivaient avec une certaine élégance et qui signaient ainsi le règlement de leur société.

Signé : *Permon*, Roi-Président,
Thibaudeau, *Sinety*, *Marie*,
Chaix, *Dudemaine*, l'Intendant,
Templier, qui le certifie,
Séjourné, *Desmoulins*, *Massot*,
Rostan, puis, *Alphonse*, son frère,
Negrel, *Pascalis et Jossaud*,
Il n'y manquait pas un confrère (1).

Permon, commissaire central de police, aimait les beaux-arts, et la collection de tableaux qu'il avait formée, a laissé de longs souvenirs dans la mémoire des amateurs. Sinety, Dudemaine, Casimir, Rostan, Arsene Séjourné, Negrel, Pascalis et Jossaud, étaient membres de l'académie de Marseille, et leurs vers accusent au moins une muse facile. Quant à Thibaudeau, le conventionnel régicide et le sombre Préfet des Bouches-du-Rhône, on ne

(1) *Année lyrique*, p. 32.

Digitized by Google

devrait guères s'attendre à le voir mêlé à cette bande joviale; moins encore à rencontrer dans le recueil qu'elle éditait de petits vers amoureux au bas desquels on lit son nom.

Loin de l'objet qui m'a charmé
Quand je sens les maux de l'absence,
Quand l'ami tendrement aimé
Me fait désirer sa présence,
Une lettre me rend heureux,
Et jusqu'à mon âme attendrie,
De l'amitié porte les vœux
Et les regrets de mon amie. (1)

Il me semble, après avoir lu ces vers, entendre Fabricy, l'ancien rédacteur du *Messager*, écrire ceux-ci :

Ma vie
N'est plus jolie.

Les vers de Thibaudeau, ont d'ailleurs un mérite spécial ; ils nous font connaître sous un jour tout nouveau, ce malgrâcieux et habile fonctionnaire. Ils ont aussi, grâces au caractère officiel de leur auteur, une portée ou un sens plus précis que celui des poésies des autres convives. La chanson du notaire surtout indique les tendances, les habitudes et la très *épicurienne* morale de cette société. Après avoir déploré l'usage qui remet aux notaires presque toutes les affaires, Thibaudeau ajoute :

Cependant l'on voit de nos jours,
Contre une loi si dure,
Les véritables Troubadours
Suivre encore la nature.

(1) *Année lyrique*, p. 146.

Digitized by Google

Et des belles de bonne foi,
Qui consentent à faire,
L'amour et la nôce à la fois,
Sans témoins ni notaire (1).

Chaque membre avait droit d'amener un convive au banquet mensuel; on en profitait largement, et parmi ceux qui prirent part à ces fêtes, on doit citer le baron de Stasart, ancien Préfet du département de Vaucluse et connu par ses fables et plusieurs opuscules. Bérenger qui écrivit entr'autres livres les *Soirées Provençales* Pierre Dorange, jeune poëte marseillais, mort dans toute la vigueur de l'âge et du talent, et plusieurs autres encore moins connus. Mais le zèle et l'entrain des modernes Troubadours ne mesura qu'une bien courte carrière.

Non semper floribus est honos
Vernis.....(2)

Les évènements funestes de 1812 et les guerres qui en furent les conséquences, portèrent un coup mortel à la jeune société, et la seconde année de son recueil ne fut jamais imprimée. C'était autre chose que le *tic-tac* des verres ou la gaie chansonnette qu'on entendait alors en France. Les Troubadours cessèrent leurs réunions et on ne les entendit plus que roucouler des vers plus ou moins heureux dans les séances solennelles de l'académie de Marseille.

A peu près vers la même époque que celle des Trouba-

(1) *Année lyrique*, p. 235.
(2) Horat. Od. 11e liv. II.

Digitized by Google

dours, se forma à Marseille une autre société qui s'érigea bientôt en Ordre de chevalerie. Celle-ci ne dédaignait certainement pas les plaisirs de la table, moins encore le doux pétillement du champagne ; mais il lui fallait, en outre, des occupations de toute autre nature et le banquet, la bouteille et la chanson n'arrivaient qu'après une longue course dans les montagnes.

A trois lieues à peu près au nord de Marseille, se développe une assez longue chaîne de collines vulgairement appelées de l'*Etoile*. Le pic le plus élevé de cette chaîne, la *Grande Etoile*, atteint, selon les mesures du baron de Zach, la hauteur de 595 toises au-dessus de la mer (1). On ne peut gravir le sommet qu'à pied et après une course longue et pénible plutôt que dangereuse. Le roc qu'on escalade est d'une aridité désespérante ; on n'y trouve ni arbres ni broussailles, mais à peine le pied est-il posé sur le plateau, qu'un horizon vaste et magnifique éblouit la vue ; Marseille, sa banlieue, la mer et ses îles se présentent en face, tandis que sur le revers opposé de vastes forêts de pins se cramponnent aux rochers, et à travers des abymes de verdure conduisent la vue sur les hameaux de Simiane et de Bouc. Un peu plus loin les rues et les clochers d'Aix semblent entourés par un océan de verdure ; plus loin encore l'étang de Berre, les petites villes des Martigues et de Salon se laissent aisément reconnaître, et lorsque le ciel est pur on distingue, dit-on, les neiges éternelles des Hautes-Pyrénées.

Le spectacle imposant qu'offre ici la nature, et le silence

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. 1, p. 150.

Digitized by Google

solennel qui règne sur ces solitudes ne sauraient manquer d'émouvoir ceux qui les visitent, surtout une première fois. Le hasard, vers 1808, y conduisit un homme de bien honorable et regrettable mémoire, Albrand, qui le premier donna à Marseille une vive impulsion à l'étude de la musique. Doué d'une imagination vive et sensible, Albrand, éprouva ici une sorte d'enthousiasme, il voulut associer à ses impressions quelques amis, et ceux-ci les partagèrent. Les courses à *l'Etoile* devinrent de plus en plus fréquentes ; ceux qui les accomplissaient étaient en général de fort gais compagnons, et un jour, je ne puis préciser lequel, « inter pocula et dapes » jaillit de cette compagnie l'idée d'instituer un nouvel Ordre.

La Chevalerie de l'Etoile. — Cet ordre avait pour mission de n'aborder le Champagne et le Bordeaux qu'au retour d'une course à la montagne. La condition était dure, car il n'y avait et il n'y a encore ni chevaux ni voitures que n'effraye une pareille route. Il fallait donc accomplir à pied — tout au plus on permettait l'usage d'un bâton, — il fallait accomplir à pied le pélerinage, avant d'élever aucune prétention au titre de chevalier — et même de *chevalière*. L'ordre, en effet, fidèle aux anciennes traditions, accueillait avec le même empressement les frères et les sœurs. On se souvenait de cette grande maxime d'un ancien chevalier : qu'un chevalier sans dame est un arbre sans feuilles, et sans fruits, et un corps sans âme. (1)

(1) Porque el Caballero andante sin amores era arbol sin hojos y sin fruto y cuerpo sin alma.

Cervantes. *Il ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha.* capot. 1.

Digitized by Google

Toutefois ce ne fut qu'après 15 ans d'expérience, vers 1821, que les fondateurs de l'Ordre jugèrent utile d'en rédiger les statuts.

Il y eut dès lors un Grand-Maître auquel on accordait le titre de *Votre Hautesse*, un orateur auquel on donnait celui de *Votre Clarté* et quelques autres hauts fonctionnaires. Quant aux chevaliers, leur rang était fixé par le nombre de voyages accomplis, et quelques-uns pouvaient, dit-on, justifier le nombre de *vingt*.

Les chevalières qui avaient part aux fatigues et aux travaux, avaient également droit aux honneurs et dignités. Il y avait parmi elles la *Reine de l'Etoile* et quelques autres dignitaires également distinguées par des noms allégoriques et significatifs. — Mais ces titres bizarres s'accordaient très-bien avec le corps lui-même des règles et statuts. On y distingue des singularités tout-à-fait particulières à l'Ordre ; telle est l'ordonnance qui interdit la foule et la circulation des voitures sur le plateau de la montagne, tandis que l'Ordre y célèbre ses mystères. Néanmoins les voyageurs qui arriveront en ballon seront très-bien accueillis.

Chaque année avait lieu une assemblée générale; et là, comme jadis, la ville d'Arles se faisait adresser chaque année par un ecclésiastique un panégyrique, là aussi l'orateur de l'Ordre prononçait un éloge dont la longueur ne devait pas excéder *dix* minutes.

En ces réunions solennelles, qu'accompagnaient ordinairement Cérès et Bacchus, on ne procédait jamais à la réception des nouveaux chevaliers. Cette cérémonie,

Digitized by Google

pour être régulière, devait avoir lieu sur le sommet de l'Etoile. S'il y avait des *Chevalières*, elles étaient de droit et d'usage, *jure et usu*, proclamées avant les chevaliers.

L'Ordre évitait avec soin le grand jour de la publicité et aucun document imprimé n'est venu constater officiellement son existence. Il eut néanmoins des poètes dont les inspirations plus ou moins heureuses n'ont jamais eu à se débattre entre le prote et l'épicier. — Il eut des historiens dont les annales sont également inédites. On sait seulement par voie de tradition qu'aux courses alpestres furent parfois réunies des explorations scientifiques. Telle fut une hardie expédition maritime vers 1825. Elle eut lieu sur le premier navire à vapeur qu'on vit au port de Marseille, et les chevaliers, livrant aux caprices des flots la fortune et les destinées de l'Ordre, explorèrent ainsi les rives lointaines et l'inextricable labyrinthe des canaux des Martigues. On les vit une autre fois pénétrer dans les entrailles de la terre, et fouiller les profondeurs les plus ignorées de la grotte de *la Loubière*. D'autres excursions étaient projetées lorsqu'en 1826, je crois, la gaie et brillante Chevalerie de l'Etoile cessa tout-à-coup ses réunions, s'effaça et ne laissa plus d'elle qu'un lointain souvenir.

Fia del tuo nome qui memoria eterna (1).

Après avoir rapidement esquissé l'histoire de ces sociétés, on a lieu de supposer qu'elles n'ont plus aujourd'hui de raison d'être, ou qu'elles s'accorderaient mal

(1) Petrarche. *Parte sec. son.* 56.

Digitized by Google

avec l'esprit morose et les mœurs et les habitudes industrielles du dix-neuvième siècle. Quelque répréhensible que fut leur esprit, quelque blâme qu'on ait lieu d'infliger à leurs statuts, elles n'en avaient pas moins le mérite de représenter, par leurs allures vives et spirituelles notre pauvre esprit français. Fatigué à cette heure par les longues épreuves des révolutions, mis en quelque sorte *au pli* par un système uniforme de législation et une maussade bureaucratie, il est forcé d'appliquer à autre chose qu'aux *joyeusetés* de la vie, les courtes années que la nature accorde aux hommes. Les tristes et sombres préoccupations de la politique et le besoin de créer une fortune sans cesse atteinte et morcelée par les lois, absorbent à peu près le temps et la pensée. La gaîté, la vieille gaîté française ne disparaît pas, ne s'efface pas tout à fait, mais elle se traduit par des caricatures, des chansons, des jeux de mots ou calembours répétés aujourd'hui et demain oubliés. Aux vieilles sociétés dont j'ai remémoré l'histoire ont succédé les *Cercles* où les discussions politiques et la lecture des journaux absorbent la plus grande partie du temps; les *cafés* où l'on fume et l'on dort tandis qu'abandonnées chez elles les femmes s'ennuyent et prêtent quelquefois l'oreille aux *criminal conversations*. On a même formé des sociétés dans ces sociétés. On peut citer dans certain café de Marseille ce qu'on appelle la table de Cracovie qui, plus heureuse que la chevalerie de l'Etoile, a eu un soi-disant poète (1).

(1) *Discours prononcé au banquet donné par la table de Cracovie le 7 avril* 1853. (Marseille 1850). in-8°.

Digitized by Google

Ailleurs est un club de joueurs de boule. Mais rien de cela ne ressemble aux allures franches et joyeuses de nos pères — En somme aujourd'hui on travaille, on jouit comme on peut et le plus qu'on peut, on prodigue misérablement le temps et l'argent, mais on ne s'amuse plus; et si cette triste prophétie pouvait être faite,..... on ne s'amusera plus.

Scandit æratas vitiosa naves
Cura. . . . . .
Ocior cervis et agente nimbos
Ocior Euro (1).

---

(1) Horat. *Od. Lib.* ii, *od.* 16.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE A.

Patente de réception dans l'Ordre de la Grappe.

Nous, Grand-Maître, Officiers et Frères de la Joyeuse Union de la Grappe dans les Gaules celtique, aquitanique et belgique, tenant chapître en notre Grand Couvent de la ville d'Arles, commune mère desdites Gaules, à notre cher et bien aymé frère, ... Salut et Joye.

Sur le bon et louable rapport qui nous a été fait des qualités que vous possédez et que nos Statuts demandent indispensablement, n'ayant rien tant à cœur que de nous unir avec des personnes qui puissent par de nouveaux agréments augmenter de jour en jour les plaisirs de l'union que l'Ordre s'est proposé dans son institution, nous vous y avons reçu et recevons fraternellement et tout d'une voix, le verre à la main, vous souhaitant la vigueur d'esprit et de corps, nécessaire aux Frères de la Grappe, pour vaquer dignement à tous les exercices journaliers; et voulant vous marquer les grandes espérances que l'Ordre a déjà conçu de vous, nous vous avons pourveu et pourvoyons par ces présentes, du Grand Prieuré de ..... avec la faculté de recevoir et de présenter de nouveaux Frères à notre Grand Couvent d'Arles, lequel s'oblige et promet de les reconnaître et faire reconnaître pour tels dans l'Ordre, et de leur délivrer pour cet effet sur votre rapport sans autre examen, les patentes et médailles qui ne peuvent émaner que de l'Autorité Magistrale et Capitulaire, suivant nos louables Statuts et Règlements; vous permettant au surplus de créer et d'élire à l'avenir, à l'*instar* dudit Grand Couvent, les Officiers que vous jugerez à propos dans votre Grand Prieuré (à l'exception néanmoins, d'un chancellier et d'un garde de sceaux)

Digitized by Google

Ailleurs est un club de joueurs de boule. Mais rien de cela ne ressemble aux allures franches et joyeuses de nos pères — En somme aujourd'hui on travaille, on jouit comme on peut et le plus qu'on peut, on prodigue misérablement le temps et l'argent, mais on ne s'amuse plus; et si cette triste prophétie pouvait être faite,..... on ne s'amusera plus.

Scandit æratas vitiosa naves
Cura. . . . . .
Ocior cervis et agente nimbos
Ocior Euro (1).

(1) Horat. *Od. Lib.* II, *od.* 16.

Digitized by Google

trum illius scandalosi ordinis
aulà domus cujusdam vocati
exportationis portorio hic Ave-
pensa videtur effigies Domini de
loci d'ARAMON, in Occitaniâ,
Præfecti, seu fundatoris ejusdem
convivia pro quolibet aspirante,
tione et secundum pro receptione.
ad ebrietatem usque, digniores
declarantur. Nomina eis impo-
nentia, describuntur in libro
Gazulæ identidem componun-
fratres præfati Ordinis, alias
mandabantur, modo vero
De quibus dictis gazulis unum
quod ad Ex^am V^am trans-

m ecclesiastici
ex eâdem famâ
e gesta in dictis
pradictus LAMOTTE
d jusserit Ex^a V^a
estes summâ cum

grégatio saint Office
» cons aux archives
n.

du Libraire, T. 1,
Divertissements de
des frères et sœurs de

Digitized by Google

sous la redevance annuelle et perpétuelle de..... à quoy votre Grand Prieuré se trouve taxé dans la charte originale de la Grappe,..... portés et rendus franchement et quittement dans le.....au plus tard entre les mains de.... ..... qui en fournira son reçu visé du Grand-Maître; moyennant quoy, vous jouirez pleinement et joyeusement pendant toute votre vie dudit Grand Prieuré. Mandons et commandons à tous Grands Prieurs, Baillifs, Commandeurs, Frères et Sœurs de l'Ordre de vous reconnaître en lesdites qualités de Frère et de Grand Prieur et en quelque part des Gaules que vous puissiez vous trouver, de remplir à votre égard dans leurs Manoirs, tous les devoirs de l'hospitalité; CAR TEL EST LE DÉCRET IRRÉVOCABLE DE NOSTRE CHAPITRE, en témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Arles, le ..... l'an de la Grappe.

Veu en chapître,

Par le Grand Maistre,

Copie tirée de la Bibliothèque d'Arles; collection Bonnemant.
Ce diplôme est sur peau de vélin.

NOTE B.

Ex Litteris Excellentiæ Vestræ ad decessorem meum, directis, subdatis Romæ 17 Maii 1704 (1), *injungebatur eidem decessori meo ut veritatem exploraret circa illos qui in hac civitate vel aliis locis huic sacræ inquisitioni subjectis, nomen dederunt scandaloso ordini compotationis; nesciens ego quid egerit decessor meus pro illius mandati executione, mei muneris esse putavi, monere Excellentiam vestram de omnibus, quæ a paucis diebus ad meam devenerunt notitiam ex famâ publicâ.*

Rumor est in hac civitate sparsus quod conventus pro præ-

(1) Joseph D'ALBERT, d'Avignon, de qui est cette lettre, succéda, en 1709, au poste d'Inquisiteur général à Avignon, à PIERRE LA CRAMPE. La Crampe et d'Albert étaient tous deux religieux dominicains.

Digitized by Google

sentatione et receptione fratrum illius scandalosi ordinis celebrantur inter Pocula in aulâ domus cujusdam vocati LAMOTTE Præpositi Regii exportationis portorio hic Avenione degentis, in quâ aulâ appensa videtur effigies Domini de POUSQUIERES, viri nobilis, loci d'ARAMON, in Occitaniâ, potatoris insignis, Supremi Præfecti, seu fundatoris ejusdem Ordinis; Duo solent fieri convivia pro quolibet aspirante, primun scilicet pro præsentatione et secundum pro receptione. Illi qui vino copiosiore utuntur ad ebrietatem usque, digniores officiis et muneribus Ordinis declarantur. Nomina eis imponuntur pravæ illi societati convenientia, describuntur in libro et dantur illis patentes Litteræ. Gazulæ identidem componuntur in quibus dinumerantur fratres præfati Ordinis, alias dictæ Gazulæ hic Avenione prælo mandabantur, modo vero mandantur Arausione et Tolosæ. De quibus dictis gazulis unum exemplar ad manus meas pervenit, quod ad Ex^am V^am transmitto.

Plures ex hac civitate non solum laici sed etiam ecclesiastici huic detestato Ordini nomen dederunt, sicut ex eâdem famâ publicâ didici; et hæc omnia prœmissa aliaque gesta in dictis conventibus facile comprobari possent, si supradictus LAMOTTE *vocaretur et examini subjiceretur. Quidquid jusserit Ex^a V^a accuratissime implebo, ejusque sacras vestes summâ cum reverentiâ deosculor.*

Avenione, 17 *junii* 1711.

Extrait d'un registre des lettres de la Congrégation du saint Office au Père « inquisiteur de 1697 à 1824 » conservé aux archives départementales de Vaucluse à Avignon.

NOTE C.

On lit dans la cinquième édition du *Manuel du Libraire*, T. 1, première partie, col. 112 : « *Les Agréables Divertissements de Table ou les Règlements de l'illustre société des frères et sœurs de*

Digitized by Google

l'Ordre de Méduse, (avec des chansons et des portraits en vers). (*Lyon A Laurens* 1712). in-12 fig.

L'Ordre de Méduse était une société de plaisir fondée à Toulon par M. de Vibray ; un exemplaire ayant une tête de Méduse sur les plats, 12 francs 50 cent., Monmerqué. »

Je regrette d'avoir à signaler dans ce court article plusieurs erreurs ou omissions. Personne à Toulon ne connait M. de Vibray; mon manuscrit, qui donne les noms de tous les frères et sœurs, ne fait nulle part mention de M. de Vibray, mais bien de M. de Vauvrey. L'origine de cette erreur doit être recherchée dans le *Mémoire de Ménard sur l'Ordre de la Boisson ;* il y dit bien que M. de Vibray fonda à Toulon l'Ordre de Méduse, mais il est probable qu'il a été trompé par une similitude de noms, de même qu'il attribue la fondation de *La Grappe* d'Arles à M. *De Damas, sieur de Gravaison*, tandis qu'il aurait dû écrire *Amat de Graveson*.

C'est à tort également que M. Brunet cite l'édition de Lyon 1712 qui n'est de fait que la seconde. Il eut été plus exact et plus conforme aux habitudes du savant bibliographe de citer l'édition de Marseille, et d'indiquer seulement celle de Lyon.

Enfin le prix de 12 f. 50 manque aujourd'hui de justesse, et voici à ce sujet quelques indications : En 1850 figure dans le catalogue Bandelocque, n° 1367, un exemplaire des *Agréables Divertissements*, édition de Marseille, relié en maroquin bleu et aux armes; il y fut adjugé pour 8 fr. 75 c. au libraire Techener. Ce même exemplaire reparut en 1855 sur le catalogue de la librairie Potier, n° 2649. Les armes de Vauvrey y sont improprement attribuées au président de Machault. Porté à 20 francs, il fut acheté par un libraire de Lyon, M. Richarme, et vendu par lui à M. Bergeret. — En 1859, M. Bergeret ayant cédé en bloc ses livres à M. Techener, celui-ci les exposa en vente aux enchères. — *Les Agréables Divertissements* (toujours le même exemplaire) figurent au n° 1432 de la première partie et avec la fausse désignation des armes de Machault Ils y obtinrent le prix de 34 francs 50 cent. et font aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le comte de Clapiers à Marseille.

Digitized by Google

En dehors de cet unique exemplaire en maroquin, vendu trois fois en dix ans, je n'ai vu que deux autres exemplaires de cette édition, l'un, recouvert d'un sale parchemin et fort sale lui-même, fut vendu, en 1859, 3 francs 75 cent. à la vente Pressac, n° 1270. Il fut acheté par M. Richarme, revendu par lui 10 francs, et plus tard, grâce à MM. Vigna et Duru, métamorphosé en un beau volume. L'autre, broché, mais fortement rogné, a été dernièrement (1860) adjugé à 10 francs au profit de M. Barjavel, de Carpentras. Il est inscrit au n° 1071 du catalogue L. R. D.

Je connais trois exemplaires de l'édition de Lyon, tous trois en veau fauve et ornés sur les plats de la tête de Méduse. Le plus ancien en date fut vendu 12 francs 50 cent. à la vente Monmerqué. J'ai acquis le second au prix de 22 francs 50 cent. à la vente de la maréchale de Raguse (1857), n° 409 du catalogue. Le troisième a été vendu 30 francs, en 1860, à la vente L. R. D., n° 1070 du catalogue. Ces prix sont, comme on le voit, fort éloignés de celui que signale M. Brunet.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

SCULPTURE NAVALE

ET

CHRONOLOGIE DES MAITRES SCULPTEURS

DU PORT DE TOULON

PAR V. BRUN.

Il y a eu des ateliers de sculpture dans les arsenaux de la marine, et, pour diriger leurs ouvrages, des artistes appelés maîtres sculpteurs; tout cela tend à s'effacer. Déjà les ornements de la sculpture sont réduits à de minces proportions; le nom de maître sculpteur a disparu; l'art est entre les mains d'ouvriers sans titre, mais non toutefois sans mérite, qui essaient bien encore de lui faire produire quelqu'un de ses effets; mais l'aliment de cet art va faire défaut, et incessamment, ateliers et maîtres ne seront peut-être plus qu'un souvenir.

Non que je veuille reprocher ce déclin aux hommes intelligents qui ont autorité dans nos arsenaux, et concourent à l'édification de notre marine; ils sont poussés eux-mêmes par les progrès de l'art de la construction, par de nouvelles lois de navigation et de

Digitized by Google

guerre maritime, à donner des façons nouvelles aux vaisseaux; les anciennes décorations ne trouvent plus leur place; la grande alliance du bois avec le fer qui, peu à peu, va s'emparer des formes, modifiera de plus en plus les dehors des navires. Le coup d'œil du marin, la satisfaction du constructeur, ont trouvé qu'il était assez bon de lutter de grandeur avec les autres nations, par une belle et forte installation, par l'élégance ou la majesté du navire même, sans s'attacher à le faire briller par des ornements qu'on a appelés superflus.

Avant que les vestiges aient disparu au port de Toulon, et que l'on se demande comment des ornements, des statues, des bas-reliefs, qu'on a souvent admirés, avaient trouvé à se placer dans l'ordonnancement des vaisseaux, et quels étaient les artistes qui, partant de Puget, nom grandement connu, sont venus après lui et ont marché sur ses traces pendant deux siècles, tandis qu'il reste encore des souvenirs et des traditions de ce qu'ils ont été, il m'a paru intéressant de mettre par écrit ce que j'ai recueilli de leur existence. Je les montrerai dans leur ordre successif et ferai en sorte, s'il est possible, et si je remplis mon désir, que tout ne soit pas oublié.

Je n'ai songé à écrire, du reste, que pour les artistes qui s'intéressent à la mémoire de leurs pareils, et qui, ne s'attachant pas seulement aux plus grands noms, aiment encore des noms plus modestes, auxquels l'art doit toujours quelque chose, parce qu'ils l'ont maintenu;

Digitized by Google

il reste toujours quelque détail utile à recueillir, quelque trait intéressant pour les faire aimer et admirer encore ; c'est une histoire de leur famille que je leur présente. Peut-être aussi servirai-je les vues de quelques personnes lettrées, dans leur honorable entreprise de réunir les biographies des artistes qui ont laissé quelque mémoire d'eux dans le Midi, et leur offrirai-je quelque trait de leur vie qu'elles n'auraient pas connu ; mais, ce qui me pousse encore, c'est d'arriver à un nom qui m'oblige, et ma pensée sera bientôt comprise.

Après les maîtres sculpteurs, je dirai quelques mots des maîtres peintres ; là, il y a moins à rappeler, mais quelque intérêt s'attache encore aux artistes qui ont porté ce titre.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

ANCIENNETÉ DE LA SCULPTURE DES NAVIRES.

LE BRUN, GIRARDON, PUGET, LEVRAY.

La sculpture appliquée aux bâtiments de mer n'est pas moderne. Pour trouver le temps où on a commencé à orner les navires de figures en relief, il faudrait remonter aux premières constructions un peu régulières, c'est dire à une antiquité reculée. Le vaisseau que montait Jason, dans la fameuse expédition des Argonautes, passait pour avoir été aussi superbe que grand. Les anciens, beaucoup moins sobres que nous dans l'emploi de ces ornements, en ont souvent entièrement couvert leurs navires. Il est probable que la construction même s'est quelquefois pliée aux caprices d'un art qui s'est borné depuis à ne décorer quelques parties. Winkelman parle d'un monument antique représentant une barque sous la forme d'un dauphin, dont l'extrémité de la gueule formait l'éperon, le devant de

Digitized by Google

la tête figurait la proue, le corps était la coque, et la queue la poupe; sur les principales parties de ce bâtiment singulier, étaient placés, en outre, des groupes de figures d'animaux entièrement détachées. Quand on connait le génie des anciens, il est permis de croire que cette représentation n'était pas un simple jeu de l'imagination, et qne l'original avait existé.

L'antiquité a eu plusieurs navires fameux par la splendeur des ornements. On cite celui d'un roi phénicien, peut-être Tetramnestre, qui avait une puissante marine, et qui, suivant Hérodote, fournit 300 galères à Xerxès, dans l'expédition contre les Grecs ; celui orné de dorures, dont Hiéron II fit présent à Ptolémée-Philadelphe, à l'arrière duquel on voyait, outre l'ivoire travaillé avec le plus grand soin, un nombre considérable de statues, et, sur les côtés, de grands *Atlas* soutenant les hauts bords dans toute leur longueur; celui de Ptolémée-Philopator, dont on sait peu de chose, mais qu'on peut presumer avoir été conforme au naturel voluptueux et prodigue de ce prince; celui éclatant d'or et d'argent qui portait Cléopatre, lorsque, dans un appareil qui pouvait convenir à la mère des amours, elle se montra aux habitants étonnés de Tarse; ceux enfin sur lesquels Caligula se plaisait à se promener le long des côtes de l'ancienne Campanie, et dont les poupes. dit Suétone, étaient même enrichies de pierreries ; ces derniers passaient pour les plus magnifiques qu'on eut jamais vus.

Plus ordinairement les ornements étaient réservés pour les deux extrémités; la partie saillante de la proue,

Digitized by Google

nommée l'éperon, presque toujours en bronze, quelquefois en fer, destinée à percer le flanc des navires ennemis, était surmontée d'une énorme tête de poisson, de lion ou de loup. Entre les galeries pratiquées sur les parties les plus élevées de l'arrière, qui répondent à l'emplacement des bouteilles de nos vaisseaux, on ménageait des espaces sur lesquels on représentait, en bas-reliefs, l'histoire des dieux et des héros ; les flancs même étaient quelquefois embrassés par des figures liées entre elles à la manière des arabesques.

Le nom des navires se lisait, ainsi qu'il est d'usage chez nous, sur une tablette placée à la poupe. Les ornements de cette partie y avaient toujours rapport; si le bâtiment était consacré à quelque dieu ou déesse, la statue et l'autel dédiés à cette divinité, étaient aussi placés en cette partie.

Les amples descriptions de quelques-uns de ces navires, qu'on trouve dans les anciens écrivains, dispensent de donner plus d'étendue à ces témoignages historiques. Je suis loin d'en conclure que les ornements étaient prodigués et mis sur toutes sortes de navires ; il en était des constructions pour la mer, comme des habitations de terre : il y en avait de toutes les fortunes; elles étaient simples et sans art pour le pauvre navigateur, ornées pour le commerçant opulent, et décorées quelquefois avec luxe par les états puissants qui entretenaient une marine militaire.

En tous lieux, le goût de l'homme l'a porté à embellir la demeure qu'il habitait passagèrement sur la

Digitized by Google

mer, et s'est plu à la montrer embellie, comme signe de son rang ou de sa fortune. Les navires informes de l'Inde et de la Chine, avant même leurs communications avec les nôtres, ont été vus décorés comme ils le sont aujourd'hui, de leurs grotesques sculptures. Le sauvage enjolive sa pirogue à sa manière.

La tradition de ces usages, en Europe, ne fut pas totalement interrompue dans les nombreux intervalles des âges suivants, où les arts nous sont représentés comme endormis. L'art se retrouva dans les marines italiennes qui fleurirent au moyen-âge et à la renaissance. Les Vénitiens, dans le temps de leur prospérité, au vxe siècle, et les Génois, pendant qu'André Doria faisait respecter leur marine, y étalèrent leur somptuosité, transportant sur leurs navires le luxe de leurs palais. Dans la grande armée navale que commandait don Juan d'Autriche, en 1568, les poupes des galères réales, celles des nefs des grands seigneurs, les patronnes et les capitanes, de toutes les nations liguées, avaient des sculptures magnifiques, des termes, des tableaux et des figures de ronde bosse et de demi-relief.

Marie de Médicis, qui devint épouse de Henri IV, fut conduite à Marseille par quinze galères, dont cinq de Toscane, cinq de Rome et cinq de Naples. La galère patronne sur laquelle était Marie, était extrêmement riche en ornements, et dorée d'un bout à l'autre. L'écusson de l'arrière, représentant les armes réunies de France et de Toscane, était chargé de diamants, et la chambre, tendue en drap d'or, était parquetée en nacre

Digitized by Google

et ébène. La France alors n'avait aucune galère ni aucun autre bâtiment de guerre, grand ou petit.

Le port de Toulon se fondait en ce moment, et allait faire disparaître le reproche qui était fait à la France de ne pas avoir de marine. Les premières constructions y furent faites, comme dans les siècles précédents, par des seigneurs ou des capitaines, qui louaient leurs vaisseaux au roi, armés et équipés, le plus souvent en les commandant eux-mêmes; ils avaient la faculté de les décorer à leur guise, les entouraient de galeries, et ne leur faisaient pas faute d'ornements. Ils se faisaient honneur à eux-mêmes, en donnant de la grandeur à la décoration de ce qui leur appartenait, et c'était une parure indispensable d'ailleurs pour cacher la nudité des hautes murailles de leurs châteaux d'avant et d'arrière.

Lorsque Louis XIV entreprit de relever la marine, il se trouva, dans les ports du Midi, des artistes du premier mérite. La première fois que Puget parut à Toulon, en 1645, jeune encore, n'ayant que 22 ans, il y fut attiré par le duc de Brézé, commandant de la marine, qui, sur quelques dessins qu'il avait vus de lui, lui en demanda un qu'il voulut magnifique pour son vaisseau amiral *la Reine*. Puget mit-il lui-même la main à l'exécution? Il la dirigea du moins; jusqu'alors il ne s'était adonné qu'à la peinture, et ne se livra décidément à la sculpture qu'en 1655. Je pose cette question, car l'intendant d'Infreville relata plus tard, dans sa correspondance, que Nicolas Levray qui, en 1645, était, depuis plusieurs années, attaché au service du roi, avait fait

Digitized by Google

tous les ornements du vaisseau *la Reine*, tous ceux du *Brézé* et du *Saint-Philippe* qui dataient du même temps, et de tous les vaisseaux qui furent construits dans les 25 ans qui suivirent.

Le vaisseau *la Reine* fut généralement admiré et les biographes de Puget ont répété qu'il était orné avec la plus grande magnificence; d'où sont sorties deux opinions différentes, selon le point de vue où l'on était placé. On lui en a fait un honneur insigne, comme ayant donné une première impulsion à l'art de décorer les vaisseaux, et comme l'inventeur des ornements en relief et des belles galeries qui se sont déployées somptueusement à leurs arrières ; d'autres lui en ont fait un reproche, blâmant des superfluités qui gênaient le service et ne pouvaient pas s'allier avec les usages maritimes. Il y avait là une double erreur, erreur de chaque côté, car, en comparant sa composition avec celle de quelques dessins du temps, et avec ce qu'on sait des goûts précédents, il résulte que Puget avait plutôt modéré qu'étendu la sculpture sur le vaisseau *la Reine*; il y avait seulement apporté un goût plus pur, un idéal mieux inspiré, une meilleure distribution d'ornements dans le cadre qui lui était livré, et une perfection d'exécution qui, dirigée par lui, avait dû ajouter quelque chose à l'admiration. En effet, le dessin du vaisseau *la Reine*, agréablement composé, est peu chargé de sculptures ; le tableau d'arrière est un médaillon qui représente la reine Anne vue de profil : et l'encadrement de la poupe consiste en deux caryatides, dont il ne perdit par le souvenir lorsqu'il fit le

Digitized by Google

balcon de l'hôtel-de-ville, et en deux grâcieuses figures qui terminent les côtés de la galerie, le tout d'une composition si élégante qu'elle semble légère ; le vaisseau n'a enfin qu'une galerie, et il n'y eut pas, dans ses dehors, d'innovation proprement dite.

Puget a borné là son premier travail pour la marine, et ne s'occupa plus de l'ornement des vaisseaux que vingt-trois ans après, lorsqu'il reparut au port de Toulon, ayant alors une réputation acquise dans la grande statuaire en marbre.

Dans l'intervalle de 1645 à 1668, l'essor était donné à la marine; de nombreuses constructions se firent dans le port ; mais la décoration des vaisseaux sortit peu de la route précédemment suivie; Puget, malgré la satisfaction qu'y laissa son passage, ne l'emporta pas encore sur le goût du temps; les vaisseaux étaient toujours chargés de sculptures lourdes, occupant assez les artistes pour qu'il y en eut jusqu'à quarante employés en 1668. Mais presque tous n'étaient habiles que dans l'ornementation ; c'était la composition ordinaire des dessins ; très peu représentaient des natures animées, sauf quelques mascarons ; mais on marchait à un changement.

Dans la puissance que la France prenait sur la mer, elle augmentait le nombre et la force de ses vaisseaux, Le premier vaisseau de 110 canons qui fut construit, fut ordonné au port de Toulon, en 1667; immédiatement après, un autre vaisseau de 100 canons fut commandé; ils furent appelés *Royal-Louis* et *Dauphin-Royal*. Les

Digitized by Google

noms et le rang de ces grands navires, qui ne devaient servir que pour des amiraux, appelèrent sur eux une magnificence d'ornements supérieure à ce qu'on avait coutume de faire. Un concours fut d'abord ouvert pour l'ensemble des ouvrages de sculpture, dorure et peinture du *Royal-Louis*. La sculpture comprenait le couronnement, les fanaux, les balustres des trois balcons, des termes, les ornements de la sainte Barbe, ceux des côtés du navire et de tous les sabords, depuis la poupe jusqu'à la poulaine, les galeries, la poulaine et les ornements placés au dedans du navire. Trois artistes présentèrent leurs dessins; d'abord le peintre De la Rose, qui estimait la sculpture seule à 21,300 fr., ensuite les sculpteurs Nicolas Levray et Rombaud-Languenu, qui n'évaluèrent la leur qu'à 13,800 et 14,000 fr., probablement parce qu'elle était moins riche en ornements; la Rose, en effet, était un décorateur plus inventif et plus abondant.

Ces dessins, envoyés à Colbert, ne furent pas agréés; ils ne parurent pas assez ingénieux. C'est alors que Colbert chargea le célèbre peintre Le Brun d'en faire un, où le ministre et l'artiste s'accordèrent dans leurs idées de faste et d'adulation. Ce dessin plut à Louis XIV, dont il flatta les goûts de grandeur, et un second dessin fut demandé à Le Brun pour le *Dauphin-Royal*. La direction de ces travaux ne fut pas laissée à des artistes ordinaires, et le sculpteur Girardon, déjà renommé, fut commissionné pour venir les faire exécuter à Toulon.

Girardon fit d'abord le modèle des deux principales

Digitized by Google

figures du *Royal-Louis*, et traça le dessin de la poulaine et du château d'avant. Il départit ensuite les ouvrages aux chefs-ouvriers sculpteurs, donna à Nicolas Levray tous les ornements de la poupe, compris les chevaux-marins et les balustrades; à Gabriel Levray, fils de Nicolas, et Guillaume Gay, tous les ornements de la poulaine, du château d'avant et des deux côtés, réservant toutes les figures à deux maîtres qui furent nommés entretenus dès ce moment. L'un, Pierre Turreau, eut à faire celles du côté de babord, depuis le haut jusqu'au bas ; l'autre, Rombaud-Languenu, celles de l'autre moitié du côté de tribord. La figure du roi en son lit de justice, représentée au tableau, devait être faite par Turreau en son entier, ainsi que celle de la poulaine.

Il ressortirait de la correspondance de l'intendant d'Infreville, que Turreau fut amené au port par Girardon ; c'était son homme de confiance et sans doute son élève ; aussi lui donna-t-il la première place et lui fit-il une plus grande part dans la distribution du travail qu'à Rombaud, qu'il avait trouvé au port ; mais il arriva le contraire de ce qu'il avait préjugé de leur talent et de leur diligence, car celui-ci acheva sa moitié des ornements deux mois avant Turreau, et l'aida même à terminer sa partie. De plus, l'ouvrage de Turreau satisfit mal Girardon qui, de retour d'un voyage à Marseille où l'avaient appelé les sculptures des galères, s'attacha à corriger de sa main des figures de poupe du travail de Turreau, pour les décharger de bois et les rendre plus sveltes, laissant, sans les toucher, celles de Rombaud.

Digitized by Google

Puget ne tarda pas de venir à Toulon ; après avoir voyagé et travaillé longtemps en Italie et en France, il avait été bien accueilli par Fouquet, qui l'avait envoyé à Carrare pour choisir des marbres. Il fut oublié à la disgrâce du surintendant, et pendant quelques années qu'il passa à Gênes, il orna cette ville de plusieurs belles statues. Sa réputation grandissant, et les intendants de la marine fixant sur lui l'attention de Colbert, il fut appelé avec instance à Toulon, *pour servir le roi*, en y prenant la direction de tous les sculpteurs ; le titre de maître sculpteur lui est resté. Il y arriva le 8 juillet 1668; il avait alors 45 ans.

Le premier travail qui lui fut confié fut la décoration du vaisseau *le Monarque,* de 90 canons, moins grand que les deux autres vaisseaux. Il sembla d'abord qu'il allait être chargé de la continuation de ceux-ci ; mais Girardon voulut, avec quelque raison, achever l'œuvre qu'il avait commencée, et Puget répugnait à paraitre son servile continuateur ; c'est alors, dans leur contact, que dut commencer cet antagonisme que Girardon, mieux favorisé, manifesta trop dans la suite. Il ne fut donc rien changé aux dessins donnés par le Brun; la conduite en fut laissée à Turreau, et les deux vaisseaux n'en furent pas moins vantés comme magnifiques.

Pierre Turreau était un esprit indocile qui allait jusqu'à se prendre de querelle avec De la Rose et Puget, qui quelquefois avaient à lui reprocher la lenteur de son travail. Il conserva contre Puget les rancunes de son maître Girardon ; mais il lui fut signifié, de la part de

Digitized by Google

Colbert d'avoir à travailler sur les dessins de Puget, et à se soumettre à lui, lorsqu'il aurait fini le *Royal-Louis* et le *Dauphin-Royal*. Puget tint tellement à cette prérogative, qu'au retour d'un voyage qu'il avait fait à Gênes, il lui fit défaire les sculptures de quelques poupes de vaisseaux neufs : Puget soutenait que cela lui appartenait et à lui seul, et trouvait d'ailleurs les dessins de ces poupes mal faits. Le ministre lui donna raison.

Dans la décoration du *Monarque*, Puget, excité par les dessins de Le Brun, donna carrière à sa féconde imagination, et se montra en ce point supérieur à son devancier. La plupart des compositions de Puget, en ornements de vaisseaux, se sont perdues; mais on trouve encore le dessin du *Monarque* entre les mains des artistes, parce que, considéré par eux comme œuvre classique, beaucoup de copies s'en sont répandues. Il est facile, dès lors, d'en donner la description. Le roi, en costume romain, ayant des esclaves à ses pieds, était sur son trône entre deux renommées faisant retentir les airs de sa gloire ; elles étaient les termes supérieurs du tableau ; d'autres termes, encore plus riches, représentaient Neptune et Cybèle rendant hommage à Louis XIV ; trois magnifiques galeries, soutenues par des caryatides et des tritons, embrassaient l'arrière, et ce beau tableau était encadré de génies qui s'élevaient jusqu'au couronnement, sur la tête du roi, et de chevaux marins qui semblaient nager dans la mer. L'avant était une allégorie représentant la Vigilance domptant le Lion de l'Espagne et de la Hollande. Cette décoration, comme celle des deux

Digitized by Google

vaisseaux dessinés par Le Brun, répondit aux inclinations du Souverain, et à la riche ordonnance des ouvrages, s'ajouta leur belle exécution, à laquelle Puget lui-même donna la main. Toutes ces belles décorations étaient rehaussées par une profusion de dorure, et même d'outre-mer, couleur d'un prix excessif.

Mais, en ce moment déjà, se faisait une réaction contre les figures en relief, qu'on accusait, non sans quelque apparence de raison, de surcharger les arrières et les avants. Quelques officiers, et en tête les chefs d'escadre Martel et d'Alméras, furent d'avis qu'il fallait employer le moins qu'on pourrait de ces figures grandes et pesantes, qui embarrassaient le derrière des navires et nuisaient à leur navigation. Cette réaction éclata en 1670; on avait remarqué que les Anglais et les Hollandais, dans leurs plus récentes constructions, ne mettaient presque pas, ou point du tout, de galeries. Ces grands ouvrages ne servaient, selon eux, qu'à rendre les vaisseaux pesants et à servir de prise aux brûlots. Le roi d'Angleterre en avait parlé ainsi au frère de Colbert, ambassadeur auprès de lui. Puget n'était pas personnellement en cause ; les vaisseaux qui s'étaient rencontrés dans le Nord, avec ceux des puissances étrangères, n'étaient pas partis de Toulon et sortaient encore moins de ses mains. C'était contre le genre d'ornements du temps antérieur qu'on s'élevait, genre suivi dans tous les ports. Puget convint qu'il y avait un excès devant lequel il fallait s'arrêter ; il sembla même avoir fait de lui-même un premier pas rétrogade, car ayant présenté, en octobre 1669, les dessins de deux

Digitized by Google

nouveaux vaisseaux, l'*Ile-de-France* et *le Paris*, de 74 canons, l'intendant fit remarquer que ces dessins étaient estimés fort beaux, par leur netteté et le *peu d'embarras et de charge qu'ils donnaient à la poupe des navires*.

Mais les Anglais, aussi portés à s'écarter de nos manières que nous à imiter les leurs, allèrent plus loin ; ils supprimèrent bientôt entièrement les galeries (qu'ils reprirent plus tard), et ils ôtèrent même de leurs vaisseaux tous les ornements en relief. On fut sur le point d'en faire autant en France ; mais les principaux capitaines et officiers dans le port, appelés à délibérer sur la réforme que l'on demandait, furent loin de partager cette opinion; ils trouvèrent que l'abordage des brûlots était moins à craindre par les galeries que par les haubans. L'on convint, toutefois, qu'on ferait des ouvrages plus légers et moins embarrassants ; ce serait de bien moindre dépense et d'un grand soulagement pour les navires.

Le marquis d'Alméras restait cependant le grand adversaire des ornements et des galeries ; il est rare qu'une opinion soutenue de haut ne fasse son cours. Un mémoire fut envoyé par lui au ministre, où il demandait ardemment leur suppression, blâmant tout, allant jusqu'à dire qu'il vaudrait mieux que le roi donnât dix mille écus tous les ans à Puget, pour qu'il ne mit pas le pied dans l'Arsenal; c'était un jugement d'humeur; l'intendant Matharel l'expliqua ainsi dans une lettre à Colbert du 26 juin 1671. Puget avait blessé le chef d'escadre par une certaine fierté d'artiste; mais, ajoutait M. Matharel, « si

Digitized by Google

M. d'Alméras a trouvé les dessins défectueux en quelque chose, la plupart des autres capitaines n'ont pas été de ce sentiment; et il est certain que le sieur Puget donne un tour à ses dessins qu'on ne voit point chez les autres nations. Il n'y a qu'à le retenir un peu dans le trop de saillie et de relief qu'il donnait ci-devant à ses figures et à ses galeries, et il me semble l'avoir reduit là dessus au point que l'on peut désirer »

Une autre fois, M. Matharel disait : « Les poupes des vaisseaux neufs, dont le sieur Puget vous a envoyé les dessins, commencent à s'avancer; avec la petite réforme qu'on y a faite, elles iront bien, très-assurément. Lorsque vous viendrez ici, vous aurez la satisfaction de voir qu'il n'y a point, dans l'Europe, de vaisseaux qui aient la grâce et la beauté de ceux de France. Je m'y étudie le plus que je puis, et je commence à rendre là dessus l'esprit du sieur Puget aussi docile et commode qu'on peut le souhaiter. »

C'est au milieu de ces débats, dans l'espèce de transaction qui se fit entre l'art qui tendait à se montrer, et la prévention qui voulait l'abaisser, que furent dessinés plusieurs vaisseaux déjà en construction en 1669 ; outre le *Monarque*, l'*Ile-de-France*, il y eut le *Sceptre*, la *Thérèse-Royale*, la *Madame*, le *Jolly*, le *Ruby*, tous vaisseaux des premier et deuxième rangs, et plusieurs autres. Les grands ornements y parurent de moins en moins, car l'opposition ne cessait point; elle réussit même à faire mettre, dans un règlement du 13 septembre 1673. que Sa Majesté défendait de placer aux ornements de la poupe

Digitized by Google

des figures en relief, *ainsi qu'il avait été pratiqué jusqu'à présent*, mais seulement des ornements légers qui ne pussent appesantir le vaisseau ; et un autre règlement, du 6 octobre 1674, définissant les fonctions du maître sculpteur, disait seulement que les dehors seraient relevés et ornés d'un genre de sculpture proportionné à la qualité du navire, et qu'il n'en serait pas mis en dedans autant que l'on en mettait. Il n'y avait, en définitive, qu'une lutte entre le plus et le moins. Il en résulta cependant, comme nous l'apprend la correspondance de l'intendant, qu'il fallut démonter une partie des ornements du *Monarque*, du *Lys*, du *Saint-Esprit*, pour rendre, disait-on, ces vaisseaux navigables; qu'on changea les galeries des côtés du *Furieux*. Ceci se passait un peu plus tard, en 1676, et l'intendant Arnoul écrivait, le 31 mars, en parlant de Puget : « C'est la cause pourquoi je ne l'ai pas toujours employé, outre qu'il était occupé à ses marbres et aux dessins qui vous ont été envoyés de toutes les sortes de bâtiments de mer, à quoi il réussit très-bien. » Ce peu de mots explique la prochaine cessation de service, dans l'arsenal, de Puget ; il n'avait plus à y faire le même travail, et le champ lui manquant, il allait devenir inutile. Trop indépendant d'ailleurs pour s'assujétir plus longtemps à des obligations de service qui comprimaient de plus en plus son génie, il se laissa, sans se plaindre, supprimer des contrôles du port, dès le commencement de 1679.

Pendant que Puget livrait son temps à ces travaux en bois, sitôt périssabbles, son penchant pour le marbre

Digitized by Google

l'obsédait, et il en demandait sans cesse pour commencer quelque ouvrage; en ayant enfin obtenu quelques blocs, en 1671, il en fit sortir le Milon de Crotone et le bas relief d'Andromède, et justifia en France, par ces belles ébauches, ces mots qu'il adressa depuis à Louvois, en lui parlant des travaux qu'il pourrait faire : « Je me suis nourri aux grands ouvrages; je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce. »

L'intendant de Vauvré chercha en 1681, quelque temps après que Puget eut quitté l'arsenal, à le rattacher au service maritime. Il entretint une petite partie de son temps par des dessins que Duquesne et lui lui commandèrent; homme rare, disait-il, et qui n'a pas son pareil. Il l'aurait employé avec les appointements fixes de maître sculpteur à travailler des marbres; il n'y réussit point. Colbert était économe dans sa munificence. M. de Vauvré put obtenir du moins qu'il fut permis à Puget d'achever la statue de Milon et le bas-relief d'Andromède, qu'il avait commencés dans la fonderie de Toulon. L'Etat doit la possession de ces deux chefs-d'œuvre à la sollicitude de cet intendant de la marine.

Les galères, dont l'arsenal était à Marseille, étaient aussi bien ornées de sculptures que les vaisseaux ; on peut en juger par les dessins qui nous en restent, et par les riches fragments conservés de la *Réale* et de quelques autres galères. On reconnaît à ces fragments le style et la composition de Puget; la tradition même rapporte que la plupart de ces pièces sont de sa main, ou exécutées sous

Digitized by Google

ses yeux par ses élèves ; nul doute que tout cela n'ait été exécuté pendant qu'il était au service de la marine, et qu'il ne fut alors, par conséquent, maître sculpteur dans les deux ports de Toulon et de Marseille, double mission que Girardon avait eue. L'observation a été faite que de belles galères, construites plus tard, ont été ornées d'allégories semblables à celles qu'on attribue à Puget. Et on aurait voulu en conclure que ces restes sont postérieurs à lui; mais cette conséquence ne serait pas juste ici, car les sculptures de Puget, dont on sentait le prix, ne suivaient pas le sort des galères vieillies qu'on dépéçait. Elles étaient transportées et mises à la même place sur des galères neuves. Il a été dit, pendant longtemps, que les plus belles et les mieux conservées de ces sculptures passèrent ainsi successivement sur trois et quatre galères. Cette tradition trouve sa preuve dans une délibération du conseil de construction du port, du 18 avril 1755 qui, condamnant entièrement une galère nommée la *Reine*, construite en 1732, ordonna d'en construire une autre sur les mêmes proportions et gabaris, et mit la condition qu'on ferait servir à cette nouvelle galère la sculpture, en même temps que la mâture et tous les agrès de l'ancienne. (1) D'ailleurs leurs attributs qui sont à la louange du grand roi fixent leur époque.

(1) Trois galères du nom de la *Reine* ont succédé à celle que Puget décora. Si celle qui fut construite en 1698, comme sembleraient le dire les mémoires de M. de Viviers, inspecteur général des galères, fut laissée dans le projet de construction, sans désignation d'attributs, tandis qu'une description allégorique était donnée pour trois grandes galères construites en même temps c'est probablement que les décors de la *Reine*, existant déjà, on n'avait pas besoin de s'en occuper.

Digitized by Google

Les belles décorations des galères ne subirent pas aussi vite l'amoindrissement qu'éprouvèrent celles des vaisseaux; devenues navires de parade, plutôt que de guerre les ornements ne pouvaient pas les gêner, et cette somptuosité leur fut encore permise. Elles n'avaient d'ailleurs d'autres termes de comparaison que les galères d'Italie et d'Espagne, qui n'avaient pas perdu l'habitude de ces ornements.

Je ne crois pas qu'il y ait nulle part, en Europe, des morceaux de sculpture en bois, comparables aux précieux débris qui nous restent; j'en donnerai la description lorsque j'aurai l'occasion de parler de leur transfert au musée naval de Paris.

Je ne suivrai pas, en dehors de la marine, la vie de Puget. Elle est, depuis quelque temps, mieux connue qu'elle ne l'avait été anciennement et à peu de distance même de sa mort. De nombreux biographes l'ont explorée et sont remontés à beaucoup de sources pour bien connaître lui, sa famille, ses voyages, ses œuvres; mais quelques erreurs subsistent. M Henri, archiviste de la ville de Toulon, a rendu un peu mieux compte des rapports de l'artiste avec la marine ; c'est cet aspect de lui que j'ai essayé de mieux arrêter. En lui retirant l'invention des grands groupes de sculptures et des galeries des vaisseaux, dont les artistes s'étaient plu à agrandir sa renommée, je ne veux lui retrancher aucune gloire , c'est assez qu'il ait perfectionné ces décors en homme de génie, même en les simplifiant; mon intention a été de le laver d'un reproche que, parmi les marins, on ne lui a que trop donné.

Digitized by Google

Quant au jugement de ses œuvres, répandues en plusieurs lieux, celui qu'on en porte devient plus élevé, plus admirateur de jour en jour. Les productions de Puget ne sauraient, en effet, être trop haut appréciées ; je me rallie à tout ce qui en a été dit, même en exaltant le génie de l'artiste, artiste original, quelque inspiré qu'il fût de l'antique et de Michel-Ange. La ville de Toulon principalement se fera un honneur éternel des belles caryatides qui soutiennent le balcon de l'hôtel-de-ville. Les ouvrages que Puget fit pour Versailles eurent plus de réputation, et cela devait être ; le mérite précieux de ces termes fut cependant assez tôt senti; il fut honorable pour un étranger, le Bernin, qui les vit en 1665, d'avoir le premier attiré sur eux l'attention en France ; et Louis XIV n'abandonna le projet de les faire transporter à Paris que par la crainte qu'on lui opposa qu'ils ne sauraient être déplacés sans qu'ils fussent ruinés. Ces deux figures, en effet, sont les plus étonnantes peut être que la sculpture ait produites depuis la renaissance des arts, et à coup sûr, les plus parfaites qui soient sorties du ciseau de Puget.

Mais il est un lieu où son souvenir ne sera jamais perdu, où son nom est resté plus vivant qu'ailleurs ; c'est l'atelier de sculpture qu'il fonda dans le port. Quelque humbles qu'ils soient devant lui, ses successeurs mériteront peut-être de vivre sous son abri ; et quelle famille d'artistes et de maîtres pourrait se vanter d'une plus glorieuse origine !

Digitized by Google

II

PIERRE TURREAU, VEYRIER, ROMBAUD, BERNARD TORO.

Lorsque Puget fut appelé à Toulon, le port entretint trois maîtres sculpteurs : Puget était le premier, aux appointements de 3,600 fr.; les deux autres furent Pierre Turreau, à 1200 fr., et Rombaud-Languenu, à 1000 fr.; ils l'étaient depuis qu'ils avaient pris part aux figures du *Royal-Louis* et du *Dauphin-Royal*. Ils furent ainsi classés par Girardon, qui fit passer le mérite de Turreau avant celui de Rombaud, et tous les deux, une fois affiliés au port, se firent gloire dans la suite de s'appeler élèves de Puget. En 1676, quand Puget commençait à avoir moins à faire, il y avait encore assez de travaux de sculpture pour employer les deux autres; mais, deux ans après, à la fin de 1678, lorsque Puget fut supprimé des états, Turreau n'y figurait dejà plus; selon toutes les apparences, ce fut le motif d'économie qui le fit réformer. Il servit donc à peine dix ans, et son nom eut laissé peu de trace, s'il n'avait été rehaussé dans la suite par un de ses fils. Cependant, il avait fait un établissement à Toulon, s'y était marié en 1670, et de sa femme, Anne Toucasse, avait eu deux enfants ; l'un, Honoré Turreau, plus

Digitized by Google

connu sous le nom de Bernard Toro (1), né en 1672; l'autre Gilles-François Turreau, né le 22 avril 1674. Il n'est plus parlé de lui et de ce fils Gilles, ni sur les registres de l'état civil, ni dans les marchés de main-d'œuvre, où les ouvriers sculpteurs de Toulon et des villes voisines se présentaient en foule. Seulement, en deux de ces adjudications, en 1681, pour des ouvrages de sculpture à faire aux vaisseaux le *Gaillard* et le *Florissant*, se trouve le nom de *Bernard Taureau*, qu'on pourrait s'étonner d'y rencontrer, attendu qu'il avait dix ans à peine; mais il était mêlé avec d'autres noms d'ouvriers, il était alors *garçon* sculpteur, ou, comme on dirait aujourd'hui, *apprenti*, et son nom vint avec celui de ses compagnons. Plus tard, son nom n'y figure plus.

Rombaud resta donc seul maître sculpteur au port, avec ses appointements de 1000 fr., et le fut très-longtemps, Il y était avant Puget, et de bonne heure, il montra assez de talent pour se livrer à la sculpture statuaire, puisqu'il fut chargé, en 1661, de compléter, dans l'église paroissiale de Toulon, par quatre statues en bois

(1) J'admets, sans preuve certaine toutefois, qu'Honoré est le même que Bernard, parce qu'entre le mariage du père et la naissance du second fils, il n'y en a pas eu d'autre sur les registres de l'État Civil et parce que le père Bourgarel qui devait être bien informé l'appelle aussi *Honoré*, suivant une notice de M. le docteur Pons. Son acte de naissance, il est vrai, ne se trouve pas, le registre de 1672 ayant été perdu. et je me laisse guider par le répertoire des baptêmes de la même année. Du reste, Bernard Toro, s'est appelé lui-même dans une supplique postérieure, fils et frère de Pierre et de Gilles qui sont orthographiés *Turreau*; mais celà, tout en établissant bien la filiation, ne résoudrait pas absolument la différence du prénom de Bernard; peut-être avait-il les deux prénoms.

Digitized by Google

de noyer, une custode que Puget y avait faite deux ans avant; ces statues représentaient un *ecce homo*, une notre-dame de piété et deux anges. Elles périrent depuis, avec toute la custode, dans un incendie qui éclata dans l'église en 1681.

Rombaud était un homme fort modeste. Il s'était laissé dépasser par Turreau, qui ne lui était pas supérieur en mérite, et qui avait pris rang avant lui dans le port. Il s'effaça encore pour faire place à Christophe Veyrier, mais cette fois avec plus de raison, car Veyrier, neveu de Puget, avait une partie du grand talent de son oncle. Veyrier prit la direction de l'atelier en 1686, recommandé par une œuvre capitale qu'il venait de faire à Toulon; son nom figura alors pour la première fois sur les états du port, car il n'y avait jamais été employé, même comme simple artiste.

Veyrier était l'élève le plus ancien et le plus intime de Puget; lorsque celui-ci était occupé de ses beaux travaux à Gênes, Veyrier alla le trouver et commença à se former sous lui. Ils quittèrent Gênes ensemble, mais le neveu prit la route de Rome, qu'il n'avait pas encore vue, et ne rejoignit son oncle, à Toulon, que deux ans après. Puget, qui aurait pu lui procurer du travail dans le port, le garda auprès de lui pour ses ouvrages particuliers; c'était à ce moment qu'il avait eu permission de travailler les marbres; Veyrier l'aida dans ces ouvrages et même on rapporte qu'en dégrossissant l'Andromède, il l'aurait tenue un peu courte, observation que l'on fit plus tard à Puget, et qui était plutôt une illusion de

Digitized by Google

perspective, dont le sculpteur même doit savoir tenir compte, qu'un défaut de proportions, car il démontra qu'elle avait exactement celles de la Vénus de Médicis.

Il n'en resta pas moins dans la confiance et l'affection de Puget, et lorsque celui-ci fut chargé d'achever son Milon et son bas-relief, Veyrier le suivit à Marseille où ces marbres avaient été transportés, et travailla à leur perfectionnement.

Une occasion se présenta bientôt de montrer à Toulon le talent que Veyrier avait acquis. Après l'incendie de l'autel du *Corpus domini*, les recteurs de la chapelle résolurent de le refaire en matériaux moins combustibles, en marbre et en stuc, et en donnèrent la direction à Christophe Veyrier, avec qui ils passèrent marché le 20 mai 1682, au prix de 10,000 fr. La belle composition du dessin, la perfection de l'ouvrage et surtout la beauté des deux anges en marbre, connus sous le nom d'adorateurs, peuvent placer Veyrier parmi les artistes les plus distingués. Le beau caractère de tête de ces anges, leur naïveté, la simplicité des attitudes, la *morbidesse* des chairs, font une impression qu'on n'éprouve que devant les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ils ont mérité que la postérité se soit obstinée à les attribuer à Puget; c'était sa manière, son style tout entier et Puget les eût acceptés.

Veyrier ne fit pas un long service au port; il mourut à Toulon le 11 juin 1689.

Rombaud se trouva prêt à reprendre sa place; il y entra cette fois à la solde de 1200 fr., que Veyrier avait

Digitized by Google

eue. C'était au plus fort des armements maritimes de la France; les escadres grossissaient et se multipliaient, et Rombaud pourvoyait à tous les besoins de la sculpture. Ces ouvrages étaient alors mis en adjudication; les registres de la marine relatent tous les marchés qui furent successivement passés avec les ouvriers, et Rombaud en faisait les dessins et les devis. Le 29 août 1692, fut mise aux enchères, la sculpture d'un nouveau et superbe vaisseau à trois ponts, nommé le *Royal-Louis*, qui remplaça le premier vaisseau de ce nom, devenu hors de service, et qui fut longtemps appelé comme celui-ci le plus beau vaisseau de la marine. Rombaud en donna le dessin, et y fit profiter le plus qu'il lui fut permis, des figures emblématiques et traditionnelles provenant du magnifique et ancien *Royal-Louis;* car on avait coutume même au désarmement des vaisseaux, d'ôter les sculptures et de les mettre à l'abri. Une délibération du conseil de construction de septembre 1700, rappelle à ce sujet les soins qu'on devait apporter, pour les démonter et les poser de nouveau, voulant en outre qu'on fit attention à ne pas en couvrir sur les navires, des coutures non calfatées. Le travail du nouveau *Royal-Louis*, fut adjugé au sieur Duparc, pour 5,300 fr.

La lutte était grande dans l'arsenal, parmi les ouvriers qui se présentaient à l'adjudication pour les ouvrages de sculpture ; il y en avait toujours un grand nombre, qui se divisaient entr'eux en petites associations; ils s'arrachaient presque l'ouvrage, dont le prix descendaient facilement avec eux, jusqu'à la moitié de la première offre.

Digitized by Google

On lit dans les registres, un rabais plus surprenant encore, dans un ouvrage monumental et qui a demandé plus d'application que des figures en bois. Cet ouvrage subsiste, après presque deux siècles, et doit faire honneur au nom de Rombaud qui en fournit le dessin et en dirigea l'exécution. La sculpture dont il est question, est celle, en pierre de calissanne, qui pare le dessus de la porte de l'hôpital de la marine. Cet édifice était autrefois un couvent de jésuites, bâti quand Toulon s'agrandit, sur la fin du XVIIe siècle ; il était institué séminaire de la marine pour donner des aumôniers aux vaisseaux, et la marine faisait les frais de sa construction. Le fronton de la porte fut orné des figures qu'on y voit, représentant la Loi et la Force (1); deux enfants soutenaient les armes du roi posées sur la corniche. L'adjudication se fit le 3 août 1689, soumissionnée d'abord à 800 fr., elle échut à Pierre Tombarelli à 130 fr.! C'était bien peu, pour ces figures colossales, dont l'exécution fut pourtant parfaite.

Rombaud vieillit dans les fonctions de maître sculpteur ; il se fit connaître ailleurs que dans l'arsenal. On ne pourrait faire une revue exacte des ouvrages qu'il a répandus, presque tous en bois, dans les petites villes voisines, parce qu'ordinairement on ne passe pas écrit

(1) La première de ces figures est vulgairement appelée la *Religion* ; mais le devis signé par Rombaud, l'appelle bien réellement la *Loi*; ces deux expressions d'ailleurs peuvent se confondre comme s'appliquant à une même idée. Les jésuites se sont plus d'une fois donné pour attributs, à Rome même, les deux allégories de la porte, la Loi et la Force.

Digitized by Google

de ces sortes de marchés, mais on sait qu'il en a fait beaucoup. Il était estimé et honoré, et fut protégé jusque dans sa vieillesse. Sa survivance avait été promise, sur des recommandations influentes, par M. de Ponchartrain, à Bernard Toro, et celui-ci établi à Aix, en fit souvenir le ministre en juin 1713, représentant Rombaud comme très-infirme, âgé de 80 ans et hors d'état de servir le roi. Le ministre voulut alors mieux savoir quelle était la valeur du prétendant, et M. de Vauvré intendant de la marine s'empressa de répondre qu'il ne connaissait point Bernard Toro, qu'il s'informerait de lui, mais que le bonhomme Rombaud n'était ni si âgé, ni si infirme que le faisait son survivancier, et qu'il remplissait bien ses fonctions à son ordinaire. Il s'en acquitta, en effet, exactement jusqu'à sa dernière année, et il avait bien accompli ses 80 ans, lorsqu'il mourut en 1718.

Les informations prises sur le talent de Bernard Toro, lui avaient été favorables; il était, comme je l'ai dit, et comme il l'a dit lui-même dans une pétition qu'il fit alors, fils de l'ancien maître Pierre Turreau. En 1716, il s'était, sur de nouvelles promesses rapproché de Toulon, il y avait pris pied, et il put entrer immédiatement dans la fonction de maître sculpteur du port, à la mort de Rombaud. La réputation de Bernard Toro, dans le dessin principalement, a été justement acquise; elle était répandue non-seulement dans la province, mais à Paris; il représentait avec facilité et bonheur toutes sortes d'ornements, son imagination les inventait, et il a fait en ce genre des compositions riches et variées à l'infini, qui, gravées,

Digitized by Google

étaient propres à donner d'excellents modèles aux orfèvres et aux sculpteurs.

Le dessin que Bernard Toro entendait si parfaitement, appliqué par lui à la sculpture, l'y rendit habile dans l'ornement, par le précieux et le fini de son coup de ciseau; il était là presque inimitable; mais lorsqu'il y mêlait quelques figures, on sentait en elles l'incorrection; son talent n'était plus à sa place. Il ne s'est presque pas appliqué à dégrossir la pierre; il était plus maître du bois, et le plus grand souvenir qu'il ait laissé, subsiste dans les sujets qu'il a donnés à la gravure.

Toro en arrivant, refusa de faire les dessins de sculpture des vaisseaux, à moins qu'on ne le payât comme autrefois Puget, disant qu'il n'était que pour faire exécuter les sculptures de l'Arsenal. Ce refus étonnant de la part d'un homme qui avait le dessin si facile, ne fut pas trouvé trop extraordinaire, et en effet, pendant quelques temps, on envoya de Paris, les dessins de sculpture de plusieurs vaisseaux ordonnés.

A plusieurs reprises, et la dernière fois en 1728, l'intendant le représentait comme excellent dans son art, un des plus habiles du royaume, mais capricieux et fantasque, comme la plupart des grands ouvriers, qui se faisait toujours une peine de donner les dessins de la sculpture des vaisseaux, prétendant des appointements plus forts. Cette prétention n'était point à blâmer en soi, n'y ayant pas de plus légitime ambition que celle de mettre de la valeur à son travail. L'intendant, cependant, promettait de le résoudre à faire ces dessins, et exposait

Digitized by Google

au ministre que les dessins sur les lieux seraient faits avec plus de précision, pourvu, ajoutait-il, que le maître-sculpteur voulut bien réduire son imagination portée aux ouvrages les plus magnifiques et les plus riches, ne s'embarrassant pas des prix, mais de la gloire de son métier. Pour l'encourager, sa paie fut portée à 1500 fr.; mais il n'en jouit pas longtemps encore; B. Toro mourut subitement à Toulon, le 28 janvier 1731, à l'âge de 60 ans, laissant des trophées inachevés.

En ce moment, et depuis 1720, le sieur Antoine Vassé, qui avait figuré comme sculpteur, dans les adjudications de l'atelier de Toulon, faisait à Paris, les dessins de sculpture des vaisseaux de tous les ports, et cette commission dura jusqu'en 1740, que ce dessinateur étant mort, le ministre renvoya l'exécution de ces dessins aux maîtres sculpteurs des ports mêmes, comme précédemment. Un règlement du 6 octobre 1674 leur prescrivait ces dessins; l'ordonnance de 1765 leur en renouvella l'obligation. C'est de Vassé que vint en 1724, entr'autres dessins, celui de la sculpture du vaisseau le *St.-Esprit*, de 74, encore assez pourvu d'ornements; elle fut adjugée pour 5000 fr. Les ouvrages d'après le marché, devaient être riches et bien finis; c'étaient des conditions que la surveillance et le genre de travail de B. Toro, étaient bien capables de faire remplir.

Digitized by Google

III

LANGE, VERDIGUIER, GIBERT, MICHEL.

A la mort de B. Toro, l'intendant de la marine annonçait au ministre qu'il n'y avait à Toulon, aucun sculpteur aussi fort que lui, mais que le sieur Lange, le plus habile de la province, et qui entendait le mieux la sculpture des vaisseaux, se présentait et qu'on pourrait le retenir, à moins que l'on ne pût en fournir quelqu'un des autres ports qui y convînt mieux, ce qui n'était guère à espérer, disait-il, si l'on en jugeait par la sculpture des vaisseaux de Brest.

Lange fut donc nommé, et dans la direction des sculptures du port ne se trouva pas inférieur à son prédécesseur. Il montra peu d'abord son génie inventif pour la décoration des vaisseaux, tant que les dessins en furent envoyés de Paris; mais lorsqu'il reprit cette charge, en 1740, il s'était déjà fait une solide réputation, dans une autre œuvre, qui sera longtemps encore, un des plus beaux monuments de l'Arsenal. C'est lui qui donna le dessin de la superbe porte du port, et qui la fit exécuter en 1738; porte non moins riche par les quatre brillantes colonnes de granit d'une seule pièce, prove-

Digitized by Google

nant des débris antiques de la Grèce, qui en soutiennent l'entablement, que par les ornements qui la décorent. La figure de Minerve est de la main de Lange; celle de Mars est l'ouvrage de Verdiguier, son gendre, non moins habile que lui. On rapporte de celui-ci, que, sa figure étant presque achevée, il devint mécontent de la tournure qu'il avait donnée à la tête, et que voulant revenir sur lui-même, il travailla dans une nuit, le plus secrètement qu'il put, à la scier et à la retourner un peu sur un côté. Le lendemain il trouva mal que l'intendant le complimentât sur sa force herculéenne, victorieuse du dieu Mars; il n'aurait pas voulu qu'on connût son artifice.

Je dois ici défendre tout de suite la mémoire de Lange; il n'aurait travaillé, selon quelques-uns, que d'après les dessins de Toro : cette opinion ne s'accorde pas avec les faits ; Toro était mort en 1731, et la construction de la porte n'avait été délibérée que deux ans avant son exécution, c'est-à-dire en 1736 ; les dessins ne pouvaient dater de plus loin ; alors seulement ils furent demandés à Lange. Le riche encadrement rappelle, il est vrai, le genre de Toro pour les ornements et les trophées; mais il n'est pas étonnant qu'il y eût quelque reminiscence du passage de cet artiste dans le port; et d'ailleurs Lange et Verdiguier, qui corrigea si énergiquement son Mars, tous les deux d'un caractère indépendant, auraient-ils voulu s'assujétir aux dessins d'un autre; ils étaient riches assez, comme ils l'ont prouvé, de leur propre fonds.

Digitized by Google

Le ministère de M. de Maurepas passe pour celui où la sculpture des vaisseaux subit le plus d'abaissement; elle était toujours, selon lui, trop composée. Les ornements furent réduits à de simples moulures et cette innovation fût regardée même alors, comme malheureuse, car elle donnait aux vaisseaux un air mesquin qui semblait afficher au dehors la pénurie du royaume. Deux dessins différents, bien réduits, pour le vaisseau le *Conquérant*, de 74, furent envoyés en 1746, à M. de Maurepas pour qu'il eût à choisir, il les trouva encore trop chargés, et voulut qu'on fit un nouveau dessin plus simple.

Qu'on juge des angoisses d'un maître sculpteur dont l'imagination était toujours resserrée, qui ne devait écouter aucune inspiration, et toujours incertain de l'approbation qu'il aurait. Lange, dans cette perplexité, abandonna les dessins de trois nouveaux vaisseaux, le *Content*, le *Triton* et *l'Achille*, à trois anciens élèves sculpteurs, Hubac, Gavel et Thielus qui furent chargés de faire leurs sculptures sous les yeux du maître.

Le siècle de Louis XV a gardé dans l'histoire des arts un reproche de décadence; elle se fit sentir jusque dans ces faibles ouvrages. L'atelier fut abandonné à la *manière dominante*. La sculpture ne fut plus qu'un amas de rocailles, de cartouches et de découpures; on reconnaissait à regret dans les draperies des figures, la manière de Vanloo, et dans les chairs, une certaine maigreur alors à la mode, que l'on tenait des serviles études académiques et dont ne furent point exemptes les figures même de Mars et de Minerve de la porte de l'arsenal, car il faut

Digitized by Google

en convenir, les grandes figures placées à la porte de l'Hôpital de la Marine qui sont d'un temps antérieur, sont d'un plus grand mérite.

On avait continué de placer aux vaisseaux, des galeries qui n'étaient plus ces balustrades élégantes d'autrefois, mais des panneaux à jour ornés de quelques ciselures. Le projet fut présenté au ministre en 1740, de faire en fer la galerie du vaisseau le *Sérieux* par imitation des vaisseaux d'Espagne. Le ministre voulut auparavant être fixé sur le poids et la valeur de cette galerie; et comme elle aurait coûté beaucoup plus et aurait surchargé d'avantage l'arrière qu'une galerie en bois, on y renonça. Mais quelques années après, en 1759, on y revint et on les adopta par des motifs tout semblables à ceux qu'on avait rejetés. Il fut décidé que les vaisseaux le *Protecteur*, l'*Altier* et le *Sagittaire* auraient des galeries en fer, en place de celles en bois et en sculpture, que l'on jugea plus pesantes et en même temps plus dispendieuses par les radoubs continuels. On s'imaginait que celles en fer pourraient servir à plusieurs vaisseaux successivement. On ne voulait pas imiter les vaisseaux d'Espagne, on imitait alors ceux d'Angleterre.

Lange après 30 ans de service était arrivé à 80 ans et ne pouvait plus s'occuper; un second maître sculpteur, Gibert, venu du port de Marseille, suivait les ouvrages à sa place. Le ministre mettant fin à ce double emploi, donna à Lange la retraite, le 15 octobre 1760; il lui assigna une faible pension de 400 fr., que l'intendant essaya de faire augmenter, disant qu'un homme qui avait

Digitized by Google

fait un monument comme la porte de l'Arsenal, qui fait honneur à la France, méritait d'être traité plus généreusement. Ce fût en vain, l'on était sous M. Berryer, le plus avare des ministres; Lange n'en jouit pas longtemps, il mourut avant trois mois le 12 janvier 1761.

Son gendre Verdiguier avait depuis longtemps quitté le port; il y gagnait 3 fr. par jour, comme figuriste; mais cet emploi limité n'allait pas selon sa fierté et sa liberté; les appels ordinaires du port l'humiliaient, et il se rendit à Marseille. Là, il se trouva en face d'un de ces événements, dans lesquels le plus honnête homme peut se trouver malheureusemunt surpris. Étant entré dans une église de capucins il considéra curieusement, en artiste, une lampe d'argent neuve assez riche en ornements. Cette lampe disparut peu de jours après; quelques femmes l'avaient vu dans l'église et le signalèrent comme ayant longtemps examiné la lampe de très près; il ne pouvait l'avoir fait que pour la dérober. Il fut arrêté, une instruction criminelle s'ouvrit contre lui. Dans cette cruelle situation, il s'adressa à son beau-père, M. Lange, qui employant le crédit du baron de la Garde, près Toulon, dont l'épouse était la marraine de Verdiguier, obtint comme grâce spéciale qu'on ne pressât pas le jugement, assurant qu'il était trop fier pour avoir commis une pareille bassesse. Il demandait non grâce et indulgence, mais justice et perquisition sévère pour trouver le vrai voleur. Effectivement, en allongeant l'affaire on découvrit par des juifs d'Avignon, que cette lampe leur avait été vendue, coupée en morceaux, par le frère lai du

Digitized by Google

même couvent qui l'avait soustraite. Verdiguier sortit alors de prison; mais il conserva un si grand ressentiment contre les religieux de ce couvent, d'abord à cause de leur calomnieuse accusation, puis pour leur refus de toute indemnité, qu'il ne voulut plus les voir; et un d'eux étant entré un jour dans son atelier à Marseille, il lança sur lui de toutes ses forces, dans un transport subit, le maillet qu'il tenait à la main, heureusement il manqua son but.

Plus tard, Verdiguier quitta Marseille et il fut s'établir en Espagne; il s'arrêta à Tolède où il forma un atelier. Là il fut à la fin heureux; ses talents furent honorés et lui procurèrent une douce aisance. Il avait gagné l'amitié de l'archevêque de Tolède, qui se plaisait avec lui et l'avait souvent à sa table. Ayant un jour loué le parfum d'un café de moka que l'archevêque lui servit, il en trouva une balle en rentrant chez lui. Il vécut à Tolède, jusqu'à l'âge de 84 ans, estimé et respecté.

Il a laissé à Toulon, dans le baldaquin sculpté en marbre du maître-autel de la cathédrale représentant l'ensevelissement de la vierge, un ouvrage assez remarquable bien qu'il ait donné encore de la maigreur à ses figures. C'est dommage que l'humidité ait amolli ce marbre et effacé plusieurs parties saillantes du bas-relief.

Gibert régit, comme Lange, l'atelier pendant 30 ans; sa maîtrise sous le rapport de l'état de la sculpture, ne diffère guères de celle de son prédécesseur; seulement, le maître finit par être dispensé de toute initiative dans

Digitized by Google

les ornements. Avant d'en venir là, il essaya une fois, pour complaire à une idée qui lui fut dictée dans le port, de placer dans un dessin qu'il traça pour la frégate la *Sultane*, un lion pour la poulaine; la raison donnée était que toutes les autres nations ne décoraient pas autrement l'avant de leurs vaisseaux et que cette distinction faisait qu'un vaisseau du roi était trop facilement reconnu à la mer ; le ministre pour cette fois n'approuva point le changement, et commanda qu'on fit la poulaine d'après les attributs du nom du navire. Mais la mode de placer des lions, continuant chez les autres nations, il fut pris par le ministre, le 17 janvier 1777, une décision portant que les figures allégoriques qui étaient mises sur l'avant des vaisseaux, étant d'une exécution lente et dispendieuse, et pouvant servir à les faire reconnaître de loin, S. M. voulait qu'on ne mit à l'avenir que des figures de lion. M. de Sartines écrivait de sa main, « je désire qu'il y ait peu de sculpture en général. » C'était d'ailleurs une recommandation souvent faite. A l'occasion de la sculpture des vaisseaux *le Zélé* et *la Provence*, le ministre avait écrit: « Quoiqu'elle m'ait paru légère je la trouve encore trop forte : j'ai cependant approuvé les dessins, voulant que l'on veille à l'avenir à ne pas trop charger la sculpture regardée comme dépense inutile et nuisible aux vaisseaux. » En suivant ces recommandations, la sculpture des vaisseaux *le Marseillais*, *le Languedoc* et *la Bourgogne*, fut adjugée pour les trois à 6996 fr. Quarante ans avant, quand déjà la sculpture était devenue plus humble, celle du vaisseau *le St.-Esprit*

Digitized by Google

de 74, seul, avait été adjugée à 5000 fr., c'est dire combien elle était alors réduite. Le nombre des ouvriers avait diminué à proportion ; il n'y avait à l'atelier de la sculpture, en 1770, et il n'y eut pendant longtemps que dix ouvriers, dont trois étaient employés toute l'année et les sept autres, se relevaient de deux mois en deux mois.

M. de Fabry, directeur général du port, se dispensa en 1780, de présenter les dessins des frégates *la Sémillante* et *la Badine*, disant que la sculpture de ces bâtiments était d'une si grande simplicité, que le dessin qui avait servi à *la Coquette* et à *la Naïade* pouvait servir aux autres.

Enfin, pour symétriser totalement la sculpture, le ministre refusa l'exécution des dessins de deux vaisseaux ordonnés en 1785, disant que le roi en avait adopté un, qui proportions gardées, suivant le rang des bâtiments, devait être suivi à l'avenir pour tous les autres bâtiments de guerre. Le dernier coup sembla porté ; mais un nouveau régime ne tarda pas de donner de nouvelles idées.

Tous les maîtres sculpteurs du port ont été de bons dessinateurs ; le dessin en effet est le complément de l'autre art qui ne peut s'en passer. Gibert qui possédait ce talent, fut nommé en 1775, professeur de dessin à l'école d'hydrographie de la marine, ce qui ajouta 500 fr. d'appointements, à ceux de 1200 fr., qu'il avait comme maître-sculpteur ; il s'acquittait si bien de l'une et de l'autre fonction, qu'il lui fut alloué une gratification annuelle de 300 fr.

Digitized by Google

Gibert n'a point transmis d'œuvre qui pût faire juger positivement de son talent ; c'est peut être la faute des temps, plus que la sienne, car il a laissé un nom estimé dans les arts et qui a été souvent répété comme tel par les jeunes contemporains de sa vieillesse. Accablé d'âge, il exprima le désir de la retraite en 1787 ; on fut lent à la lui accorder par considération pour lui ; on eut alors l'idée de le remplacer par le sieur Doumet, maître peintre du port, en remplaçant celui-ci par le sieur Michel, désigné comme peintre de la ville ; mais le grand âge de Doumet l'avait aussi rendu incapable de servir plus longtemps et les deux maîtres furent en même temps placés à la retraite le 1er avril 1789. Michel fut nommé alors et réunit les deux emplois.

Il n'y a rien à dire sur le maître Michel qui fonctionna seulement pendant trois ans ; il n'était pas sculpteur et était à peine peintre. La protection seule, disait-on, l'avait fait placer et il l'avait obtenue, parce qu'il passait pour le fruit des amours d'un prince de la famille royale. Son incapacité d'artiste à laquelle s'ajouta le grief d'incivisme, lui fit fermer la porte des deux ateliers pendant les troubles des ouvriers du port en août 1792. Le conseil le recommanda néanmoins à la convention nationale pour obtenir des secours qui pussent lui permettre d'achever sa vie, sans être en proie aux horreurs de la plus affreuse misère. Il la termina bientôt dans l'émigration après les événements de Toulon.

On a souvenir de la figure que Michel faisait dans le port ; toujours élégamment vêtu, l'épée au côté, la tête et

Digitized by Google

la parole hautes, il n'était pas fâché de paraître comme un homme qui avait les habitudes de la cour. Il s'humilia pourtant, dans un différent qu'il eut avec le sieur Marquisan, qu'on voulait lui donner pour son second maître; il n'avait pas confiance en lui et n'avait pas montré une bonne opinion d'un enduit pour les toiles, que celui-ci présentait de sa composition. Mais Marquisan était alors au faîte des grandeurs populaires; il était président et secrétaire du comité des ouvriers, et Michel fut amené à venir s'excuser devant le conseil d'administration du port, disant qu'il avait été mal informé sur le compte de ce Marquisan.

Digitized by Google

IV

FÉLIX BRUN.

L'atelier de la sculpture fut quelque temps sans maître. Un jeune artiste Félix Brun, récemment revenu de Rome, le dirigea comme contre-maître et maître provisoire, jusqu'au 26 novembre 1796, qu'il fut nommé maître en titre à 1800 fr.

Je suis très compétent sans doute pour parler de Félix Brun, mais non assez désintéressé pour en parler seul ; c'est pourquoi avant que j'entre dans quelques détails de sa vie, et de crainte qu'on ne trouve mon langage trop personnel, je veux faire parler un de ses amis et élèves qui, à sa mort, rendit un pieux hommage à sa mémoire. M. Pierre Maire, commis principal de la marine, qui avait retenu de ses liaisons avec lui, plus que le bon goût et un solide jugement dans les arts, car il était devenu artiste lui-même, était capable d'apprécier justement et dignement l'homme qui venait de s'éteindre Il fit paraître sur lui une notice nécrologique, dans une revue maritime qui se publiait alors à Toulon, et est oubliée depuis longtemps. La notice qui y est perdue, mérite d'en être rele-

Digitized by Google

vée, et ne peut que bien commencer ce que je serai appelé à dire (1).

« Février, 1831.

» La ville de Toulon vient de perdre un de ses meil-
» leurs citoyens, et la marine un artiste d'un rare mé-
» rite, par la mort de M. Brun, chef de l'atelier de la
» sculpture de ce port. Quoique sa santé fut déjà altérée
» par une grave maladie, il lui refusait en faveur de ses
» devoirs, les ménagements qu'elle réclamait. Il a suc-
» combé en peu de jours, à une nouvelle atteinte, dans
» sa 68e année.

» Ceux des hommes, et c'est le plus grand nombre,
» qui ne jugent leurs semblables que par les dehors, et
» qui sont entraînés par la bonne opinion qu'ils leur
» voient d'eux-mêmes, ont pu malgré eux, ne pas rendre
» toute justice à celui que nous regrettons. Essayons de
» dire ce qu'il fut.

» Placé de bonne heure dans le port, des dispositions
» précoces pour les arts du dessin le firent remarquer
» et lui valurent la faveur d'être envoyé à Rome, pour y
» continuer cette étude aux frais du gouvernement. Le
» jeune Brun justifia cette distinction flatteuse, par son
» application et ses progrès rapides. Maître de lui dans
» l'âge des passions, il consacra toute entière, une jeu-
» nesse exempte d'orages, à recevoir les leçons de plu-
» sieurs hommes qui ont eu de la célébrité, et à étudier

(1) M. Maire, homme de cœur et de mérite, est mort en Algérie dans un âge peu avancé. Je lui dois beaucoup de notions sur ce qui précède.

Digitized by Google

» par lui-même les grands modèles. C'était le temps où
» florissaient Mengs et Pompée Batoni. C'était aussi pour
» la France l'époque de la régénération de l'art. Dans
» son pays classique, il puisa aux sources les plus pures,
» un goût sûr et sévère et voua dès lors à la statuaire
» antique, une admiration qui tenait du culte.

» Avec ceux qui peuvent saisir les justes rapports
» d'invention et de style entre notre compatriote, et le
» chef de la nouvelle école française, il n'y a rien de té-
» méraire à penser que, dans une situation indépen-
» dante, et placé au foyer où vont se puiser les lumières
» et l'instruction, M. Brun eut fait dans les beaux arts,
» la révolution qu'y ont opérée Vien et David. Cette ho-
» norable induction est assez justifiée parce qu'on lui a
» dû, malgré le désavantage de sa position. Devenu maî-
» tre de la sculpture à Toulon, après un séjour de plusieurs
» années à Rome, il révéla bientôt par ses créations tout
» ce qu'on pouvait attendre d'une imagination pleine de
» feu, riche de souvenirs, et tempérée par le respect de
» principes immuables. On doit dire ici que pour appli-
» quer avec succès la sculpture à l'embellissement de
» l'architecture navale, il ne suffit pas d'être sculpteur,
» dans le sens restreint de ce mot. Indépendamment de
» l'aptitude à se rendre compte d'avance, de l'effet
» d'un grand ensemble, il faut être doué d'un génie
» souple, fécond et sage néanmoins; car rien n'est plus
» intolérable que le singulier et le fantasque dans les pro-
» portions colossales. Cette partie, quoique protégée,
» était fort déchue vers ce temps, un goût dépravé y

Digitized by Google

» dominait. Le nouveau maître le réforma, l'éleva au
» grandiose et l'y soutint. Il fit concourir à son but, et
» toujours avec une rare intelligence, tout ce que l'art
» pouvait emprunter à la nature en moyens de détails :
» figures humaines, animaux, fleurs etc. On vit alors sor-
» tir du port de Toulon, des vaisseaux de l'aspect le plus
» imposant. Rien de si parfait, de si majestueux pour les
» ornements, n'avait encore été exécuté et ne l'a été de-
» puis dans aucun autre port de l'Europe, ceux de la
» France compris. Pour Toulon même, qui était comme
» en possession d'un privilége de supériorité (ce n'est
» pas le lieu ici d'en assigner la cause), il faut remonter
» au meilleur temps du règne de Louis XIV, pour trouver
» un digne objet de comparaison.

» Il est à déplorer, pour la gloire de ceux qui leur
» confient le fruit de leurs talents, que les bâtiments,
» considérés comme monuments, n'aient souvent qu'une
» durée très-bornée. Leur existence a une fâcheuse con-
» formité avec tout ce qu'il y a de plus fragile au monde ;
» il n'en passe à la postérité que la réputation, et, tout
» au plus, quelques traits sur le papier qui ajoutent à nos
» regrets.

» Revenons à M. Brun. Des témoignages flatteurs et
» précieux lui arrivaient de toutes parts. Les comman-
» dants des flottes étrangères ont réuni à cet égard leurs
» suffrages à ce que notre marine a compté, en divers
» temps, de plus considérable. Cependant il n'avait pas
» toujours trouvé les encouragements désirables ; nous
» avons connu des hommes qui, insensibles à son mérite,

Digitized by Google

» et plus qu'indifférents pour un luxe qu'il faut savoir
» respecter, parcequ'il est le luxe de l'Etat, et qu'il a tou-
» jours été pour les puissances maritimes, comme le sceau
» de la prospérité et d'une complète civilisation, ont
« comprimé quelquefois le développement de ses inspira-
« tions. Malheureusement, cette indifférence a paru sou-
» vent dégénérer en système. Il a été plus heureux en
» dernier lieu, sous des chefs éclairés, pleins d'urbanité,
» et faits pour comprendre que si des ornements nobles
» et séduisants arrachent souvent les premiers éloges,
» la construction, supposé qu'elle en fut dépouillée, per-
» drait aux yeux même de ceux qui en sont les meilleurs
» appréciateurs.

» Habile à rendre significatifs les emblêmes qui décorent
» les vaisseaux, M. Brun trouvait, sans fatigue, les traits
» les plus caractéristiques d'un événement historique. On
» était étonné de ses ressources à corporiser, pour ainsi
» dire, les êtres abstraits pour lesquels il n'y a rien de
» convenu dans l'iconologie. Une mémoire continuelle-
» ment alimentée lui fournissait les rapprochements les
» plus ingénieux.

» Il méritait d'être plus connu pour un genre qui lui
» était propre. C'était un composé de sites vrais, choisis
» avec un tact admirable et embellis de monuments aussi
» pompeux que variés, dans le goût des inventions du
« chevalier Bibiena. La richesse de ses moyens, à cet
» égard, le portait souvent à représenter, dans ces des-
» sins, les lieux fameux de l'antiquité et surtout les ports
» de mer, non comme ils ont existé et en s'attachant pé-

Digitized by Google

» niblement à une description vague et incertaine, mais
» tels que peut les voir à travers le prisme des siècles
» et de la renommée, un esprit qui se complait dans de
» magnifiques illusions. C'était l'épopée du paysage.

» Mais peut-être des droits plus légitimes à nos lou-
» anges, et de plus, à notre reconnaissance, se trouve-
» raient dans ses dispositions à communiquer ses prin-
» cipes. Il est de fait que tous ceux qui ont eu le bonheur
» d'être à portée de recevoir ses leçons, se sont avancés
» à grands pas dans la bonne voie. Le jeune Daumas le
» quittait à peine lorsqu'il fut jugé pouvoir, à Paris, se
» présenter avec quelque chance à un honorable con-
» cours. Remarquons que les divers ports du Royaume
» n'ont guères à la tête de leurs ateliers de sculpture que
» des hommes qu'il avait formés. C'était aussi un de ses
» élèves, ce digne Hubac, trop tôt moissonné, dont les
» ouvrages, pendant qu'il était détaché à Venise, avaient
» eu l'insigne honneur d'être un objet marqué d'atten-
» tion et d'éloge de la part de Canova.

» Nous sommes dispensés de parler avec étendue des
» qualités personnelles de M. Brun. L'estime dont il était
» entouré, estime à laquelle on ne pouvait rien ajouter,
» était le prix des mœurs les plus pures. Sa modestie,
» qui était remarquée, non sans raison, ne lui coûtait
» point.

» Sa mémoire, chère à ses parents, à ses amis, se re-
« commandera même toujours au souvenir de ceux qui
» n'ont connu que l'artiste

P. Maire.

Digitized by Google

Cette notice pourrait suffire pour faire comprendre quel artiste c'était que Félix Brun ; mais m'étant fait un devoir d'écrire tout ce que j'ai sû des autres maîtres quelque peu que ce fût, je me sens obligé de rappeler, sans cependant aller trop loin, ce que j'ai su plus abondamment de celui-ci. J'éviterai autant qu'il me sera possible, des redites avec la notice qui précède.

Né à Toulon, le 12 février 1763, dans une famille de marins, Félix-Jacques Brun ne put, enfant, supporter la mer, et de bonne heure il marqua lui-même sa vocation, en s'introduisant dans l'atelier de la sculpture, où le maître Gibert l'accueillit avec bienveillance. Il s'était déjà essayé avec les couleurs, que sa bonne mère lui dérobait, craignant qu'il ne s'empoisonnât, et toujours le crayon à la main, il ne cessait de rendre ce que lui suggerait son imagination ; et comme il y a toujours quelque espièglerie dans l'enfance, il se joua un jour d'une vieille voisine de sa maison, en dessinant à côté de sa fenêtre, un immense lézard qui effraya tous les habitants du quartier, accourus aux cris de la femme, et qui de moins loin qu'ils l'osèrent, assaillirent longtemps, de toutes parts, l'animal obstiné à ne pas quitter sa place.

Appliqué dans l'art qu'il avait embrassé, et animé par la lecture des vies des artistes, il sentit qu'il ne pouvait acquérir un talent supérieur à celui que lui promettait l'atelier, qu'en allant à Rome. Il s'y rendit en 1782, à peine âgé de 19 ans, entretenu seulement par les ressources de sa mère ; mais elles ne purent durer, et six mois étaient à peine écoulés, qu'il se vit obligé de rentrer

Digitized by Google

dans sa famille et dans son atelier. Cette entrevue qu'il avait faite de Rome, ne le rendit que plus ardent à y retourner. Laurent Jullien, professeur de dessin des gardes de la marine, en revenait, et Félix Brun, ajoutant ses leçons à celle de Gilbert, trouva en lui un serviable ami, qui lui applanit ce retour dans la capitale des arts.

M. de Malouet intendant de la marine s'exprimait ainsi au ministre le 18 avril 1784 :

» Le maître de dessin de la compagnie des gardes de » la marine, m'a fait connaître dans l'atelier des sculp- » teurs, un jeune ouvrier de la plus grande espérance. » J'ai été frappé des ouvrages qu'il m'a présentés. Tout » annonce qu'il deviendra un sujet distingué, s'il est à » même de perfectionner par l'instruction, les disposi- » tions qu'il fait paraître. Il désire ardemment de se » rendre à cet effet à Rome, mais dépourvu de ressour- » ces, comme le sont tous les ouvriers à la journée du » Roi, il ne pourrait en faire le voyage, ni s'y mainte- » nir, qu'autant qu'on lui accorderait pendant le séjour » qu'il y fera, la paye de 20 sols, dont il jouit dans l'Ar- » senal. Comme rien n'annonce plus la munificence du » Roi, que les encouragements accordés aux talents nais- » sants, j'ai cru pouvoir, monseigneur, vous présenter » la demande du jeune Brun. »

La réponse du ministre fut favorable ; elle disait : « Les » talents précoces et extraordinaires qu'annonce le jeune » Brun, élève de l'atelier de la sculpture, me paraissent » mériter, en effet, d'être protégés et encouragés, et j'a- » dopte volontiers la proposition que vous me faites de

Digitized by Google

» lui passer sur les rôles sa journée de 20 sols, pendant
» qu'il va à Rome pour se perfectionner d'après les mo-
» numents antiques.

» Signé : DE CASTRIES. »

Félix Brun avait alors 21 ans ; sa faible solde de 20 sols par jour fut, peu de mois après, portée à 50 sols par la protection de M. Malouet, et, avec les secours toujours nécessaires de sa famille, il put étudier et se maintenir à Rome pendant près de quatre ans.

Ayant ses entrées à l'école française, il y connut nos grands maîtres et prit une modeste place parmi les élèves de David, qui était alors revenu à Rome pour faire ses tableaux des Horaces. Il suivit aussi les maîtres italiens de l'époque, étudia les maîtres anciens, et non-seulement les étudia, mais les apprit par cœur, à tel point que bien des années après, il a écrit une description complète des principaux tableaux et monuments de toutes les écoles répandus dans les édifices publics et dans les musées privés de Rome ; il était profondément érudit sur tout cela. La manière à laquelle il s'était adonné, en étudiant la peinture, lui avait acquis de ses condisciples le surnom de Pérugin. C'est sous ce surnom que David le reconnut lorsqu'il lui fut présenté, quelques années après, alors que le grand peintre présidait la convention nationale.

Il n'avait pas oublié qu'il était venu à Rome pour se perfectionner dans la sculpture; son ambition était de relever l'atelier du port, et il étudia l'antique, dont il se nourrit pour ainsi dire tous les jours, sans délaisser les productions des sculpteurs modernes.

Digitized by Google

Mais il acquit d'autres connaissances qui aidèrent à compléter l'homme artiste. Arrivé à Rome et muni d'une recommandation pour le père Jacquier, minime français, profond mathématicien et professeur au collége romain, il le pria de lui donner des leçons de mathématiques. Le père, touché de cette bonne volonté naïve, voulut bien descendre de la sphère élevée où il était dans les sciences, et commença une éducation qui était presque toute à faire. Après quelques leçons où il aperçut l'intelligence, il vit qu'il y avait quelque chose d'imparfait qui arrêtait sa marche, et il dit à son élève : « Ce n'est pas seulement » les mathématiques qu'il faut que je vous enseigne, mon « ami, mais encore la langue française. » Et il entreprit sur lui, avec une complaisance infinie, les deux enseignements à la fois. Ainsi, Félix Brun, qui n'avait eu que l'instruction élémentaire que l'on donne aux enfants du peuple, eut la faveur d'avoir pour instructeur un homme que son rare mérite avait mis dans l'amitié de tous les cardinaux, et qui jouissait alors, dans la société romaine et dans le monde savant, d'une gloire justement acquise. Cette introduction dans beaucoup de sciences élevées, et les conversations familières du père Jacquier développèrent un autre homme en lui.

Le savant religieux était âgé de 75 ans ; sa vieillesse, ses relations, ses professorats, lui avait fait obtenir de vivre hors de son couvent, en quoi, quelquefois, il était jalousé. Un jour, son écolier, en entrant chez lui, le trouva couché et malade, Deux moines de votre pays, lui dit-il, viennent de me faire bien du mal ; et il lui raconta la

Digitized by Google

visite qu'il avait reçue du général de son ordre accompagné du supérieur du couvent, qui lui avaient reproché amèrement sa vie dans le siècle, lui disant que déjà à deux pas de la mort il devait venir terminer ses jours dans le couvent même, et ils lui en avaient fait l'injonction. Ces reproches, cet ordre, cette menace de la mort avaient frappé le vieillard. Le médecin arriva dans ce moment, et l'écolier fut témoin de l'habileté de ce médecin qui, apprenant tout ce qui en était, ne fit autre chose que de prendre de chaque main un des pouls agités du malade, les écouta alternativement en silence, puis s'écria en souriant : *deux horloges!* Cette exclamation adroite fit un effet presque subit ; le calme revint au malade rassuré ; bientôt l'autorité des cardinaux acheva d'y pourvoir, et le savant vieillard fut laissé tranquille.

Si j'ai mis au sujet du père Jacquier, quelques lignes de trop qui s'écartent de mon sujet, c'est que Félix Brun ne parlait de lui qu'avec vénération. Il lui rapportait tout ce qu'il avait acquis d'instruction, et ne rappelait ses bienfaits qu'avec attendrissement. Il eut la douleur d'apprendre sa mort en juillet 1788, tandis qu'il rentrait à Toulon.

Là, dans la ville qu'il revoyait, les agitations politiques mirent dans peu de temps le désordre; essentiellement modéré, timide même, il était antipathique à tous les excès. Quand les ouvriers furent autorisés par leurs chefs à remplacer leurs maîtres, presque tous en fuite, Félix Brun était seul capable de diriger l'atelier de la sculpture, car seul il savait dessiner; il fut élu par eux, mais il

Digitized by Google

refusa d'accepter une succession qui n'était pas vacante selon lui, tandis que le titulaire existait. Ce refus pouvait le rendre suspect, mais c'était pour lui une affaire de conscience. Fidèle, d'autre part à tout ce qui était principe, il s'écarta bientôt lui-même des murs de la ville, n'assista point à la fatale introduction des ennemis dans Toulon, et n'eut pas, du moins, la terreur de voir l'incendie des vaisseaux et de l'arsenal. Venu à Paris à cette époque, il y reçut l'ordre d'aller continuer ses services à Rochefort, mais la reprise de Toulon, rapidement annoncée, le ramena dans sa ville natale. Il y dirigea la sculpture comme avant, refusant encore, par discrétion envers un vieux contre-maître, le titre de maître entretenu, que l'ingénieur en chef Leroy le contraignit presque d'accepter, parce qu'il revenait à ses talents.

Il devint véritablement le maître des travaux de son atelier qu'il dirigea pendant 38 ans. Ses dessins avaient le bonheur d'être agréés. Le perfectionnement de la navigation avait fait subir diverses modifications à la construction des vaisseaux, les idées dans la marine devinrent plus favorables au développement de la sculpture, elles y furent amenées en grande partie par le bon goût et le sage esprit que le nouveau maître y apporta, tout en la subordonnant docilement aux moindres exigences de la construction. La dunette descendue fit place à un couronnement arrondi en arc surbaissé (1). L'ancienne

(1) Le maître-sculpteur se hasarda une fois en 1804, pour suivre le goût de l'ingénieur qui construisait le vaisseau de 80, le *Neptune*, à dessiner pour l'arrière, trois arceaux dont les deux extrêmes étaient moindres que celui.

Digitized by Google

forme de la poupe se prêtait à plus de variété, et on en avait tiré un très grand parti, vers le milieu du règne de Louis XIV; mais les vaisseaux de l'État ceux à trois ponts surtout, n'avaient peut-être jamais eu autant d'élégance, avec autant de simplicité que sous la maîtrise de Felix Brun.

Des figures humaines dans de justes proportions avaient été substituées sur le devant, aux écussons et aux lions des derniers temps. Des rangs de balustres, du meilleur goût, feignant des galeries, quelquefois des galeries extérieures, se déployaient à la poupe sur toute la largeur du bâtiment (2); de belles frises les accompagnaient, des caryatides de divers genres soutenaient le tableau d'arrière, sur lequel étaient ordinairement représentés, en bas-reliefs, des attributs ou une scène analogue au nom du bâtiment. De toutes ces parties bien raisonnées résultait un ensemble imposant.

du milieu, et cela en imitation d'un vaisseau, l'*Annibal*, pris sur les anglais. Mais le ministre en renvoyant ce dessin ordonna de rétablir un seul arc, pour couronnement de l'arrière.

(1) On avait tout-à-fait renoncé aux galeries en bois; toutefois, il en fût placé à la poupe du beau vaisseau le *Commerce-de-Parts* en 1807, mais ce furent les dernières. Les autres vaisseaux n'en eurent plus que l'apparence. par des balustrades appliquées contre le mur de l'arrière. Cependant, en 1810, le préfet maritime en envoyant le dessin de sculpture du vaisseau *le Wagram*, appuya le rétablissement des galeries sur les vaisseaux à trois ponts, en les modifiant sur ce qui avait été suivi pour le *Commerce-de-Paris* où les galeries n'avaient que 15 ou 18 pouces de saillant, ce qui ne nuisait pas à la solidité des vaisseaux. Cette opinion était partagée par l'amiral Ganteaume, et généralement par tous les officiers supérieurs de l'armée navale; mais la décision qui supprimait les galeries extérieures à bord des vaisseaux fut maintenue. Seulement on commença bientôt à mettre quelques petits balcons en fer.

Digitized by Google

Admirateur passionné de l'antique, il en avait adopté le style dans l'exécution, se gardant de tomber dans la roideur, défaut commun à ceux qui l'ont mal étudiée. Ses figures furent ordinairement bien posées, bien groupées et leurs attitudes sans affectation. Il avait rejeté également de ses draperies, ces plis symétriques qui mal imités des statues grecques, ressemblent à des jeux d'orgues, et ces masses pesamment volantes introduites dans la sculpture à l'exemple de *Pietro di Cortone*, qui toutefois n'avait porté ce défaut que dans la peinture où il est beaucoup plus tolérable.

Des bas-reliefs bien composés, des arabesques pleines de goût, des frises où des feuilles d'acanthe et de belles fleurs se déployaient de la manière la plus gracieuse, avaient remplacé ces rocailles et ces fades ornements de miroitiers, au dessous desquels il n'y a rien (1)

Comme il possédait bien l'histoire, il trouvait chez lui des ressources abondantes pour en rappeler à propos les traits le plus brillants. La fable et l'iconologie avec lesquelles il était tres familier, faisaient que ses allégories étaient claires et ingénieuses.

A Félix Brun qui avait d'ailleurs suivi les progrès de la moderne école française, appartient la gloire d'avoir relevé le goût de l'atelier; il le fit avec le zèle que l'art

(1) Il existe encore dans l'atelier et dans le musée, des pilastres sculptés de frises, provenant du vaisseau l'*Impérial* et quelques autres sculptures de son temps, qui peuvent faire juger de la richesse et du bon goût de ses ornements. La salle d'armes du port s'est décorée de ce qu'on a ôté aux vieux vaisseaux.

Digitized by Google

commande pour réussir, donnant l'exemple dans les commencements, exécutant lui même les figures, et montrant la manière de traiter les ornements.

J'ai ouï citer, comme un produit de son ciseau, la figure d'avant de la frégate la *Diane*, construite en 1796, figure gracieuse et d'une exécution parfaite, qui dans le séjour du navire dans le Levant, surprit l'admiration des Orientaux; ils venaient en foule la considérer avec passion, s'écriant : qu'elle est belle! et passant voluptueusement la main dans leur barbe; ce n'était pas un jugement sur la sculpture qu'ils pouvaient certes donner; mais ils témoignaient du moins de l'effet de cette sculpture.

Il exposa vers le même temps, une autre statue, monumentale représentant la France; et qui la représenta pendant plus de vingt ans, sous tous les régimes; elle était placée dans l'hémicycle intérienr qui s'ouvre devant la porte de l'Arsenal. Dans une noble attitude, elle montrait à tous cette légende : *Obéissance aux lois*. Elle eut du succès; pendant longtemps, pas un artiste célèbre de la capitale, passant à Toulon, qui l'ayant vue, ne le complimentât, et n'exprimât le regret que cette œuvre, au lieu d'être en bois, ne fut pas d'une matière plus durable, et en effet, ruinée par le temps et les éléments, elle finit par s'affaisser sur elle-même, vers 1817. (1)

Disciple à travers les âges, et disciple filial de Puget

(1) Le dessin de cette statue signé de l'ordonnateur qui en ordonna l'érection, est entre les mains de son fils.

Digitized by Google

il s'appliqua à la conservation et ne fut pas étranger à la consécration des débris des anciennes sculptures du grand artiste. Ces débris étaient amoncelés et oubliés dans un galetas de la corderie; dès qu'il fut maître, il les fit transporter à l'atelier de la sculpture, en para les murs et les angles de l'atelier, et là, vénérés et utiles, les fit servir de grands modèles aux ouvriers sculpteurs. Et lorsque plus tard, M. l'ingénieur Dupin eut la louable idée d'en former le noyau, d'abord d'un musée maritime à Toulon, ensuite d'un musée naval à Paris, l'hommage rendu à ces restes se trouva tout préparé. Une description de ces fragments, si longtemps étudiés, et bien compris, fut donnée par Félix Brun à M. Dupin, et ouvrit avec une précision assez poëtique, la voie à celle que le savant ingénieur en a écrite dans ses mémoires sur la marine. (1)

Voici cette première description qui peut se lire, je pense, après celle de l'illustre membre de l'Institut; loin de moi de prétendre l'opposer à la sienne; elle ne sera ici que pour donner une idée du style de l'artiste.

» Description des morceaux de sculpture provenant des anciennes galè-
» res, qui se trouvent dans l'atelier de sculpture du port de Toulon.

» La patronne, ou autrement galère amirale, était très-riche en figures,
» bas-reliefs et autres ornements. Son tableau d'arrière représente Apollon
» sur son char, attelé de quatre chevaux. Le globe terrestre est sous ses
» pieds; au-dessus de sa tête est un ruban soutenu par plusieurs génies,
» avec la devise de Louis XIV, *nec pluribus impar*. Il est au milieu des
» quatre éléments, représentés par Jupiter, Junon, Neptune et Cybèle, avec
» leurs attributs. L'artiste a voulu que ce tableau représentât également le
» milieu du jour et l'été; il est midi, parce que le char du soleil est au plus
» haut de sa course; l'été est désigné par les trois signes de cette saison,
» l'*Ecrevisse*, le *Lion* et la *Vierge*.

» Sous les fenêtres de la chambre était un bas-relief; il représente la nuit, l'hiver et le nord. On reconnait la nuit aux étoiles qu'on y aperçoit,
» l'hiver à une figure qui se chauffe, et aux trois signes du zodiaque, le

Digitized by Google

M. Dupin a oublié de faire une petite part, bien facile, de la découverte et de la conservation de ces fragments de Puget, au maître sculpteur qui les lui avait fait connaître; peut-être aurait-il pu éviter de dire que ces fragments étaient abandonnés, sans soins ; car ils l'étaient si peu, qu'étudiés de près sous les yeux et sous la main pour ainsi dire, des élèves de la sculpture, ils ont formé ceux-ci autant peut-être que les leçons et la direction du maître; et c'est de ce contact inspirateur, que sont sortis les nombreux artistes qui ont pourvu tous les ports de France de maîtres sculpteurs habiles, dont quelques-uns ont porté leurs talents sur un plus grand champ. Leurs noms viendront tout à l'heure.

M. Dupin qui s'était dévoué à la protection des travaux de sculpture navale, unit ses idées aux inspirations de

» *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. Le nord est figuré par un » guerrier couvert d'armes offensives et défensives, et ayant sur la tête » l'étoile polaire. Il y a dans ce bas-relief plusieurs autres figures, repré- » sentant les vents qui soufflent les frimats.

» Aux côtés du carrosse de la galère, étaient deux bas-reliefs ; celui qui » était placé à babord représente le matin et le printemps. On voit les om- » bres de la nuit dissipées par l'Aurore qui répand des fleurs. Les travaux » qui commencent sont représentés par les beaux-arts ; (allégorie ingénieuse » à la louange de Louis XIV, pour désigner que les beaux-arts s'éveillent et » se raniment en la présence du soleil, emblème de ce monarque); les heures » attèlent les chevaux d'Apollon et Thétis lui fait ses adieux. Le printemps » est représenté par les trois signes de cette saison, le *Bélier*, le *Taureau* et » les *Gémeaux*.

» Le bas-relief de tribord représente l'occident ou le soir et l'automne. » Apollon entouré des heures, parmi lesquelles on en voit une lui présenter » une couronne de lauriers, est sur son char traîné par quatre chevaux qui » se précipitent dans l'océan. Il tourne ses regards vers la terre repré- » sentée par quatre fleuves. Thétis assise sur une coquille et entourée de » tritons, présente du corail à ce Dieu. Le crépuscule du soir est au-dessus

Digitized by Google

Félix Brun, dans un projet de monument qui fut conçu alors pour la décoration du port Il fut un moment question de placer en face des deux pavillons qui forment les extrémités de la corderie, les statues de Henri IV et de Louis XIV, les deux rois fondateurs de l'Arsenal. Dans ce moment, le comte d'Artois vint se montrer à Toulon, et on eut le pensée de lui faire consacrer l'érection d'une de ces statues, celle de Louis XIV. Le dessin, tel qu'il est décrit dans les mémoires de M. Dupin, qui en fait honneur à Félix Brun, fut présenté au prince qui donna l'autorisation de couler la statue en bronze, en employant les vieux canons de ce métal existant dans l'Arsenal. Ce fut là, la seule statue qui dût être érigée sur la place de l'horloge, la seule dont le dessin fut officiellement présenté. (1)

» des trois signes de l'automne qui sont la *Balance*, le *Scorpion* et le *Sagittaire*.

» Quatre figures soutenaient le carrosse de l'arrière, deux renommées et » deux tritons publiant dans les airs et sur les eaux la gloire d'Apollon.

» Les moulures sont toutes en coquillages d'après nature. Aux côtés des » bas-reliefs du carrosse, étaient des enfants soutenant des guirlandes de » coquillages.

Nota. Ces différents tableaux sont de la composition de Puget, Les renom- » mées et les tritons sont de la main de ce grand artiste. »

Suit la description de la seconde galère amirale, dont les fragments moins nombreux sont conservés dans le musée maritime à Toulon ; les deux bas-reliefs qui étaient sur les côtés, sont les mieux exécutés de tous ; les figures sont plus sveltes et ont plus de finesse que celles des autres bas-reliefs.— Suivent aussi les descriptions de quelques statues ou termes, et autres bas-reliefs.

(1) J'appuie sur ce fait parce que dans une notice sur la vie d'un autre artiste, on attribue ce dessin à celui-ci. Le dessin de Félix Brun, signé de lui, et portant le seing de Charles-Philippe, est entre les mains de sa famille.

Digitized by Google

Les événements subséquents écartérent ce projet, on douta ensuite de la réussite d'une fonte de statue dans l'Arsenal; cependant l'idée première ne fut pas totalement abandonnée; seulement les statues des deux rois eurent une autre place; exécutées quelques années après en pierres de calissanne et faites un peu lestement, elles décorèrent, et elles ornent encore le grand escalier de l'hôpital de la Marine.

Felix Brun conduisit toujours son atelier par lui-même et veillait à l'exécution de tous ses ouvrages; pas une figure, pas un ornement, dont il n'eut donné le dessin: c'était son devoir; s'il en avait l'obligation, il aimait à en avoir le mérite, et tous les éloges que l'on peut donner à l'éclat passager de cet atelier pendant qu'il était en vie remontent à lui.

Il a décoré dans le cours de sa maîtrise, 28 vaisseaux neufs, dont 8 à trois-ponts, et un nombre plus considédérable de frégates et navires moindres.

Il n'appliquait pas seulement la richesse de ses compositions aux ouvrages de sculpture; Il faisait des dessins pour les dessins mêmes, il ne passait pas de jour qu'il n'y appliquât sa plume ou son pinceau. C'esten dessinant qu'il se reposait; Il en faisait ses plus délicieuses occupations. Ses dessins s'etendaient sur toutes sortes de sujets; marines, paysages, monuments, décorations, histoire même; il déployait dans ces compositions une variété et une abondance étonnantes. Si un site le frappait, cette nature était aussitôt rendue par lui. Ses dessins,

Digitized by Google

très-nombreux, appréciés comme des ouvrages de maître, sont dans les portefeuilles d'un grand nombre d'amateurs; l'énumération n'en tarirait pas; il savait les finir et s'y appliquait le plus souvent, mais quelquefois il les laissait dans une ébauche très-avancée, marquée à grands traits, où les artistes comprennent toute sa pensée.

Il eut été architecte; il a eu dans cet art, sur lequel il avait fait des études à Rome, de belles conceptions manifestées par des dessins. Il a même écrit pour un de ses fils qui n'est plus, en plusieurs cahiers, un traité d'architecture accompagné de plans, où il raisonne de tous les genres d'édifices.

Ce n'est pas seulement l'histoire et l'iconologie qu'il possédait, ainsi que les sciences qui prêtent le plus la main aux beaux-arts et aident à leur conception, il avait de plus un génie poétique qui est demeuré inconnu. Qui aurait jamais cru qu'un homme si simple, d'un extérieur si timide et si peu communicatif, eut composé des poèmes; car il en a laissé, et les cahiers en sont dans sa famille. Il a chanté, en prose seulement, la fondation de Marseille par les Phocéens, la victoire de Charles-Martel et d'autres épopées, d'où jaillissent des idées neuves, brillantes, et des tableaux animés. Ces poèmes ne sont pas dignes, dans leur état brut, de voir le jour; mais ils montrent jusqu'où son esprit pouvait aller. Ce n'est pas la conduite ou la méthode qui lui a manqué, car il était familier avec Homère, livre chéri de tous les vrais artistes; mais il avait commencé trop tard, sous le père Jacquier, la culture artificielle de son esprit, et il avait été autrement occupé.

Digitized by Google

Il n'avait pas subi cette discipline et cette règle des écoles, qui ne donnent pas l'imagination, mais font acquérir une correction sans laquelle on ne peut rien faire de fini. Cependant il a laissé des pages qu'on pourrait lire un jour, intitulées *ma sortie de Toulon en* 1793. Au milieu des graves évènements politiques qu'il voyait passer devant lui, il se montra encore artiste dans ce récit, décrivant, dans les divers lieux, tout ce que les beaux-arts lui laissaient voir, et cherchant toutefois, dans les terribles représailles du temps, une moralité qui l'effrayait quelquefois.

Ce qu'il vit alors fut la réflexion de toute sa vie; partisan judicieux d'une philosophie humaine, la divinité était dans son culte, et il savait élever son âme jusqu'à elle. Plusieurs pages qu'il a laissées attestent un esprit singulièrement éclairé sur ces grandes matières.

Ce n'est pas abuser du nom de philosophe que de l'accorder à un homme humble, forcé déjà par sa condition sociale de l'être dans la pratique, lorsque cet homme savait porter ses regards et sa pensée aussi haut qu'il était permis, et pourtant il ne voulait rien perdre de ses croyances premières, il se soumettait à elles, disait-il, comme un enfant docile, et en artiste poète, il les ornait dans son imagination.

Voilà quel fut dans l'art, dans le monde, dans son intérieur, l'homme ingénu dont je trace la vie. Sous un extérieur toujours simple, apparaissait une figure presque austère; ses cheveux redressés en arrière découvraient un

Digitized by Google

front qui pensait toujours, et son œil, s'ouvrant sous une orbite profonde, s'unissait à tout ce qu'il pensait. Sa taille était un peu au-dessus de la moyenne, et son pas presque toujours pressé, était une coutume prise pour l'exact accomplissement de ses devoirs.

M. Maire a déjà dit que ses mœurs étaient pures. Sa frugalité était une habitude. Levé, hiver et été, à 4 heures du matin, il passait tout ce premier temps à lire. Prodigue de ce qu'il savait, les enfants de l'arsenal venaient en foule dans son atelier prendre des leçons de dessin. Marié, à l'âge de 27 ans, à Marie-Victoire Monestel, il vit grandir cinq enfants et mourut avant eux, le 28 février 1831 ; deux lui survivent encore, une fille mariée, habile dans le dessin et l'aquarelle, et un fils qui a écrit ces pages.

Digitized by Google

V

HUBAC, SÉNÉQUIER, DUBÈS, DAUMAS, BONIFAY.

Le précédent chef de l'atelier fut, il faut le dire, merveilleusement bien secondé; il eut le bonheur d'avoir pendant longtemps sous ses ordres des jeunes gens d'un mérite peu ordinaire. Au premier rang doit être placé Louis Hubac, dont les ouvrages furent à juste titre fort estimés.

Louis Hubac était né à Toulon en 1776. Son père, devenu officier dans la marine, lui ouvrit le premier pas dans la même carrière Mais deux spectacles émouvants, qui ne furent pas étrangers à l'agrandissement de ses pensées et à leur teinte mélancolique, changèrent sa direction. Novice encore à 16 ans, il avait vu son père frappé à ses côtés par un boulet, dans le combat de la frégate la *Sybille* contre un vaisseau anglais; aspirant de la marine, le vaisseau l'*Orient* sauta en l'air avec lui dans la terrible nuit d'Aboukir. Il tourna alors ses regards vers l'atelier de la sculpture, où son grand-père était autrefois un ouvrier distingué, et où il s'était, poura insi dire, bercé; à différents intervalles il avait, en s'essayant, goûté l'amour des arts.

Digitized by Google

Hubac avait alors 20 ans ; ouvrier sculpteur, élève de l'atelier, il y gagna de bonnes inspirations et ce *faire* facile et correct qui entrait dans la nature de son talent. Beaucoup formé déjà, après huit ans d'étude et de travail, il aspira aux leçons des maîtres distingués de la capitale, et appuyé de son maître de Toulon et de ses chefs, il put aller suivre les grandes écoles de peinture et de sculpture. Il se plaça tout d'un coup au premier rang parmi de nombreux élèves (1), mais des raisons de famille le rappelant, l'empêchèrent d'y profiter de ses succès, et moins d'un an après il était de retour dans l'atelier du port ; il y fut contre-maître ; l'exécution des grandes figures fut son partage, et il lui échut, en 1806, de faire celle d'un des termes du vaisseau à trois ponts le *Commerce-de-Paris*, que l'on avait recommandé au maître sculpteur d'orner avec plus de faste que de coutume.

Dans ce moment, quelques constructions de vaisseaux et frégates ayant été commandées à Venise pour le gouvernement français, l'atelier de Toulon, sur sa réputation, reçut l'ordre d'envoyer un sculpteur habile pour en diriger les décorations ; le talent d'Hubac l'y appela, et

(1) Ceci est attesté par un certificat donné par M. Dejoux, directeur des écoles, ainsi conçu :

« Je soussigné, secrétaire perpétuel des écoles de peinture et de sculpture, » certifie que M. Louis-Joseph Hubac, sculpteur, est nommé le premier élève » de l'Ecole, même avant les dessinateurs, et en outre qu'il y fait ses études, » avec autant d'application que de supériorité. En foi de quoi j'ai délivré le » présent certificat.

A Paris, Palais des Arts, 18 fructidor an XIII (septembre 1805), signé : Renoux, secrétaire.

Dejoux, directeur, membre de l'Institut.

Digitized by Google

dans ce nouveau poste, au sein de l'Italie, fidèle à la tradition du port de Toulon, il laissa voir ce que pouvait faire un artiste français.

Il commença à s'adonner alors à la sculpture en marbre et montra qu'il pouvait y réussir. Il fit, dans un bloc de 32 c. de haut, le bas-relief *d'Hébé présentant le nectar à Jupiter, sous la forme de l'Aigle*; ouvrage qui, dans ses petites proportions, a été fort vanté, et a reçu l'encouragement de Canova, allant visiter l'atelier d'Hubac. L'Aigle en est expressif et bien fini, mais la figure d'Hébé est restée imparfaite; l'auteur, trouvant ses formes un peu grêles, n'avait pas voulu l'achever; mais il y a le sentiment, et ce bas-relief est encore une des meilleures œuvres d'Hubac.

Après l'évacuation de l'Italie, en 1814, il vint modestement reprendre ses anciennes fonctions de contremaître à l'atelier de la sculpture de Toulon, et reçut là, en 1817, sa nomination de maître sculpteur du port de Lorient; mais il ne fit pas un long séjour dans cette nouvelle ville; et trois ans après, sa santé se trouvant mal du climat du Nord, l'ingénieur Tupinier, dont il avait obtenu l'amitié à Venise, le fit renvoyer au port de Toulon, où il resta maître sculpteur adjoint, sous les ordres du maître Félix Brun, sculpteur en chef (1).

(1) Ici il est à propos de relever une erreur qui s'est glissée dans une notice sur le sculpteur Hubac, due à un honorable professeur du Lycée du Marseille. Il y est dit qu'Hubac obtint la permission de retourner dans sa ville natale, *où la retraite de M. Brun amenait la vacance de l'emploi de*

Digitized by Google

Hubac avait alors 44 ans; c'est depuis ce temps que moins occupé dans le port, il put se livrer à des travaux privés qu'il a faits en grand nombre, qui ont beaucoup contribué à sa réputation, et où, à travers la facilité de l'œuvre, s'aperçoit toujours la marque du talent. Il serait trop long de les énumérer tous, il suffira d'en relater quelques-uns.

Il fit et coula lui-même, en bronze, le buste de Moreri que lui demanda la ville de Bargemont, patrie du savant auteur du grand dictionnaire historique.

Il sculpta le buste en marbre du Janus à deux faces, qui surmonte l'obélisque de la fontaine du port, à côté de la mairie, composition bien étudiée et d'un ciseau parfaitement correct.

Il fit hommage à la société académique du Var, qui l'avait reçu parmi ses membres, d'un buste de la Paix, dont il a été tiré des épreuves, figure pleine de douceur, et dont le calme révèlerait seul le sujet.

premier chef d'atelier qu'on lui destinait depuis longtemps. C'est la première fois qu'a été prononcé dans la notice du professeur, le nom de M. Brun qui pourtant a joué quelque rôle dans la vie d'Hubac, car, il l'a initié aux ouvrages de sculpture, et a été son maître bien longtemps, quoiqu'il soit dit qu'Hubac n'a jamais eu de maître que lui-même. Je ne me plains pas de cet oubli; mais le fait est que M. Brun ne fut pas admis à la retraite; que ne démériteant pas, on n'eut jamais le projet de l'y mettre; qu'il continua de diriger l'atelier de la sculpture jusqu'à sa mort, et qu'Hubac toujours sous ses ordres, mais paraissant peu, ne prit dans aucun moment cette direction. La providence même a voulu que M. Brun prolongeât sa carrière pendant onze ans encore, depuis ce moment, et qu'il ait survécu à son adjoint. Je crois certainement au talent d'Hubac, et j'aime à l'entendre vanter; il eût été digne sans doute, de régir l'atelier; mais un autre l'a fait et y a laissé un nom honoré; à chacun ce qui lui appartient.

Digitized by Google

Il fit en bois, un grand nombre de bustes de saints, pour les églises de Toulon et des villes voisines, entre autres un Saint-Pierre et un Saint-Paul. pour la Seyne. Parmi ses plus remarquables ouvrages de cette nature, sont les grandes statues en pierre de Saint-Jérôme et de Saint-Léon, placées dans l'église St-Pierre, dans les niches qui entourent le maître-autel.

Pour l'église Sainte-Marie de Toulon, il orna la belle chaire que l'on y voit en bois de noyer, dont les panneaux représentent les quatre évangélistes, figures presque à ronde-bosse, qu'il dut faire avec passion, car c'était dans ces statuettes, comme dans les modèles de petite dimension, en maniant le plâtre ou la terre glaise, que son talent se montrait le plus parfait: son ébauchoir s'y complaisait, et il a toujours mis dans ces compositions, soit naïves, soit expressives, un esprit infini.

Il a fait des portraits, en buste, très-ressemblants, celui de madame de Lareinty, surtout, est d'une extrême délicatesse.

Un Ganymède, enlevé par l'aigle, en terre cuite, de 35 c. de hauteur, sur 40 c., ouvrage très-fini.

Une Minerve, d'un mètre de hauteur, en pierre de calissane, pour une campagne des environs.

Il reste de lui quelques petits modèles en bois et en terre glaise, d'un Louis XIV qu'il espérait, a-t-on dit, faire agréer pour en faire une statue monumentale; l'article de Félix Brun, qui précède rapporte l'histoire réelle de ce projet, et quelle en fut la suite.

Digitized by Google

Il fut jugé digne de restaurer les caryatides de l'hôtel-de-ville de Toulon, et l'a fait avec une délicatesse et un respect de ces chefs-d'œuvre, qui font honneur à son jugement.

On cite encore de lui deux modèles en terre, l'un de Duguay-Troin, l'autre du vice-amiral Gauteaume, qui devaient faire partie, exécutés en marbre, d'une collection de statues de marins célèbres, dont le baron Tupinier avait eu l'idée de placer les images au musée naval de Paris. Hubac était en état de les faire, et les arts ainsi que la marine, ont beaucoup perdu à la mort trop précoce de l'habile sculpteur, décédé à Toulon, le 13 mars 1830, à l'âge de 54 ans.

Je laisse à d'autres plumes qui l'ont déjà entrepris, ou qui sont mieux placées que la mienne, à donner une biographie plus complète de Louis Hubac, et à tracer la mélancolie de ses traits et sa physionomie qui s'animait dans le travail, mais personne ne pourra le dépeindre mieux que ne l'a fait, dans un buste coulé en bronze, le sculpteur Daumas, élève de Brun et le sien aussi. Daumas s'est appliqué à rendre, avec une vérité animée, les traits d'Hubac, et à éclairer son front éminent, se servant d'un portrait qu'avait fait de lui, dans un cordial échange, M. de Clinchamp, peintre d'un mérite distingué, dont Hubac avait fait le buste.

Daumas a été un ancien élève de l'atelier de la sculpture, dont le séjour à Paris, et les leçons de la grande école française, ont perfectionné le talent que son premier maître avait présagé de bonne heure. De nombreux ou-

Digitized by Google

vrages, dignes d'être admirés, sont déjà sortis de sa main, et dans le nombre se trouve la statue en bronze du génie de la navigation, que nous voyons à la place de l'hôtel de ville, à Toulon, où elle ne souffre pas du voisinage des caryatides de Puget.

Parmi les élèves qui sont sortis de l'atelier de la sculpture, doivent être cités avec distinction :

Sénéquier Bernard, né à Toulon en 1784, qui, entré en 1799, montra de bonne heure de l'aptitude pour tous les genres de sculpture, et fit entr'autres, la grande figure de l'avant du vaisseau déjà cité le *Commerce-de-Paris*. Très-jeune, il mérita d'être contre-maître; dessinateur habile, ce talent, qui devint sa principale occupation, le fit nommer, en 1816, professeur de dessin de l'école de navigation ;

Fournier, ami intime d'Hubac, si intelligent à manier le bois et la pierre, qu'il faisait, disait-on, avec son ciseau tout ce qu'il voulait ; il aurait pu aller de pair avec son ami, s'il avait connu le dessin. Il avait décoré d'un gracieux enfant une fontaine de la ville, et a fait quelques autres ouvrages ;

Allemand, qui fut envoyé maître sculpteur à Rochefort;
Gachon . . . à Lorient ;
Seurre . . . à Brest;
Fréret . . . à Cherbourg ;

C'était un élève plus particulier d'Hubac, qui le faisait travailler à son atelier en ville ;

Tanaron, qui fut appelé au musée naval, au Louvre,

Digitized by Google

fils d'un ouvrier sculpteur qui avait du mérite dans les ornements ;

Et Dubès Jean-Baptiste, qui fut successeur de Félix Brun, dans la place de maître entretenu à Toulon.

Dubès occupa cette place pendant quinze ans, dans des circonstances peu propices pour l'art. On commençait à effacer la sculpture sur les navires, avant de la supprimer. Le goût des capitaines pour les lignes de peinture avait tellement pris faveur, que beaucoup d'entr'eux les faisaient se rejoindre de l'arrière à l'avant, couvrant les ornements de poupe et rayant jusqu'à la poulaine, sous ces zônes non interrompues de noir et de blanc. Bientôt les poupes rondes firent une plus grande diversion ; les tableaux d'arrière, les bouteilles, demeurèrent supprimés par le fait; à peine le nom du navire fut-il entouré d'un semblant d'ornement. A l'avant, sur les guibres moins élancées, de simples bustes remplacèrent les figures entières, et toute l'ancienne et vaste allégorie de la décoration des navires s'y réfugia. Enfin la dégénérescence fut telle, il resta si peu à faire, que par une décision de l'amiral ministre de Rigny, de l'année 1834, la place de maître sculpteur entretenu fut supprimée dans les arsenaux.

Cependant le maître Dubès, qui avait été un excellent figuriste, conserva son titre jusqu'en 1845, que, dégoûté, voyant l'art périr, presque sans ouvriers, il demanda lui-même sa retraite. L'atelier ne fut pas fermé, mais il lui fut accordé seulement un contre-maître pour diriger le peu de travaux qui pouvaient se faire. Le choix de ce contre-maître a été heureux ; le sculpteur Bonifay, enfant

Digitized by Google

de Toulon, né en 1814, qui avait puisé les premiers éléments à l'atelier du port, sous la maîtrise de Félix Brun, s'était fortifié à l'école des beaux-arts, à Paris, où il avait travaillé pendant cinq ans, et avait été proclamé le premier sur cent élèves. Arrivé à Toulon en 1845, il a ranimé les restes de l'atelier; et le grand nombre de bâtiments qui ont été armés au port depuis ce temps, suppléant à l'amoindrissement du décor de chacun d'eux, il a pu maintenir l'art et donner de l'exercice à quelques ouvriers. Bonifay justifie, dans une bonne signification, le nom d'artiste; il dessine correctement, même avec ampleur, et tout ce qu'il trace est de la bonne école.

L'on peut se demander maintenant quel sera l'avenir de la sculpture navale; il ne peut plus être objecté qu'elle donne prise aux brûlots, c'était, même autrefois, un vain reproche; qu'elle appesantit trop l'avant et l'arrière, et arque le navire, car le fer et le bronze dont l'arrière est chargé depuis la quille jusqu'aux balcons, l'appesantissent bien autrement; et de quel poids peut être le buste auquel la poulaine est réduite? Quelle est longue à finir et qu'elle retarde les armements, car quelle longueur est comparable aujourd'hui à celle des installations de toutes les œuvres du bord, et quelles sculptures ne pourrait-on pas finir pendant qu'un armement se fait? L'on dira qu'elle est inutile pour la navigation, et qu'elle est de luxe; de cela, j'en conviens; mais, sous ce point de vue, en quoi les arts sont-ils utiles? Même dans les monuments publics, quelle nécessité les y admet, si ce n'est la dignité de la nation? Outre le plaisir que nos yeux ont à voir

Digitized by Google

convenablement décorés, des bâtiments dont la construction fait honneur à nos arsenaux, n'y aurait-il pas à ces embellissements un intérêt presque politique?

Les vaisseaux d'une grande puissance comme la nôtre parcourent toutes les mers, se montrent à tous les peuples policés, et à d'autres que nous voudrions polir. Là et partout, si nous nous présentons avec l'appareil toujours un peu barbare des armes, accordons quelque chose pour donner la mesure de notre politesse et de toutes nos connaissances.

Quelques peuples se sont acquis une sorte de célébrité par l'industrie des manufactures, par des ouvrages qui exigent l'adresse des mains, par leur patience à suivre certains procédés; mais ces peuples, auxquels la nature semble avoir refusé le sentiment du vrai beau, qu'ont-ils à nous offrir? Les étoffes des Indes, les tasses du Japon, les ustensiles en bois et en carton vernissés de la Chine, prouvent des efforts pour augmenter les commodités de la vie, sans faire *nécessairement* supposer quelque chose au-dessus. Aussi bien, restent-ils en une éternelle enfance, dans les arts qui dépendent en partie de l'imagination. Ces arts ne se montrent guères que chez les peuples qui n'ont aucune sorte de gloire à envier aux autres. Les époques pendant lesquelles ils ont brillé, et que nous désignons ordinairement par les noms de Périclés, d'Auguste, des Médicis, de Louis XIV, sont celles (sans parler de la nôtre) qui font honneur *en tout genre* à l'esprit humain; je mets au rang des lieux communs le développement de cette matière; il suffit

Digitized by Google

qu'on puisse établir qu'une nation en première ligne, telle que la nation française, ne pourrait point décemment se montrer indifférente ou peu difficile sur ce qui est un cachet du plus haut degré de civilisation.

On peut considérer, de plus, les bâtiments de guerre comme des espèces de trophées ambulants. Interprète de la reconnaissance et de l'admiration publique, le ministre de la marine leur affecte souvent des noms qui rappellent des actions chères à la gloire de la patrie, et le génie des artistes s'efforce de les présenter aux yeux de la manière la plus propre à éveiller l'attention, à flatter l'orgueil national.

On regrettera alors, dira-t-on, le peu de durée de ces monuments, exposés à tous les éléments et à tous les ravages de la mer et de la guerre. S'ils sont parfaits, il est affligeant de perdre en peu de temps des chefs-d'œuvre que le génie de l'homme a péniblement créés; s'ils ne sont faits que par des ouvriers ordinaires, à quoi bon exposer aux yeux des autres nations de médiocres ouvrages qui leur donneront plutôt de faibles que de grandes idées de nos arts? A cela on peut répondre qu'il y a dans un vaisseau bien d'autres œuvres en péril: d'abord le vaisseau lui-même qui est un chef-d'œuvre de l'art humain, et puis tout ce qu'il renferme de précieux, sans compter la vie hors de prix des hommes, quoiqu'elle soit si facile à sacrifier. Quant à un moindre degré de perfection, on peut dire qu'il n'est pas nécessaire que l'état de l'art dans la capitale soit égalé dans la sculpture de nos vaisseaux; cela est arrivé sous Louis

Digitized by Google

XIV, mais on ne peut pas, raisonnablement, l'exiger toujours. Il suffit, pour notre honneur, que cet état soit représenté par un style analogue et correct, et nos artistes, bien guidés, se sont toujours mis en harmonie avec ce qu'il y avait de parfait.

Ainsi, par toutes ces raisons et par leur luxe même, les arts que la France cultive méritent une place dans les décorations des vaisseaux. En quelque lieu, chez nous, que l'on se pose, marine, guerre, industrie, travaux publics, l'on est toujours en France, c'est toujours l'honneur du pays que l'on montre quand on élève les arts; de partout le devoir est d'y concourir.

Mais, une plus puissante objection se dresse et oppose la difficulté d'allier la sculpture avec les nouvelles formes de navires. Il y a là, sans doute, à réfléchir, et l'on peut se demander si cette difficulté est insurmontable. Les vaisseaux ornés des anciens avaient des poupes aiguës; les galères avaient leurs balcons et leurs décorations principales sur les côtés. Le problème n'a pas encore été bien cherché; même avec la prépondérance que prend le fer, ne peut-il pas toujours y avoir un faible espace qui reçoive comme une empreinte du goût pour les arts. Les nécessités de la construction doivent sans doute l'emporter; il faudrait sacrifier à elles, dans un besoin absolu, l'art entier; mais la démonstration n'en est pas faite; l'assiette de la construction n'est pas bien prise encore, et l'on peut ne pas désespérer de voir ces productions qui révèlent tant de choses, se marier de nouveau avec l'architecture navale.

Digitized by Google

VI

MAITRES PEINTRES.

La peinture, j'entends l'art et non l'enduit, n'avait pas pris le même développement que la sculpture dans la décoration des vaisseaux modernes; elle était presque toute intérieure ; les chambres de l'arrière étaient peintes dans le goût des salons des villes; c'étaient quelques tableaux de fantaisie, parsemés de quelques trophées et attributs, dont les dessins pour les navires amiraux venaient de Paris. Le Brun ne fut pas seulement chargé des dessins de sculpture du vaisseau le *Royal-Louis*, il envoya ceux *des peintures qui étaient à faire à la chambre et aux dunettes* où l'amiral avait coutume de donner ses audiences (1). Il fit aussi les dessins d'emblêmes qui devaient avoir rapport aux ornements de la poupe. C'étaient des dessins en petit, pour être faits en grand, dans les espaces donnés. Selon l'intendant, on n'avait point de personne capable de les faire, la ville n'étant remplie que de marchands et de pêcheurs ; il fallait bien cependant qu'il y eut des peintres pour les copier et les amplifier.

(1) Lettre de l'intendant d'Infreville à Colbert, du 24 juillet 1668.

Digitized by Google

Jean-Baptiste De la Rose, qui paraissait alors au port de Toulon, était capable de plus que de cela ; il avait été en relation, en 1665, avec l'intendant de la Guette, et avait conduit les ouvrages du *Saint-Philippe* et ceux du vaisseau la *Thérèse,* qui périt incendié au siége de Candie. Il se chargea quelquefois de diriger les ouvrages de sculpture, et on a vu qu'il concourut, en 1667, pour les ornements du vaisseau le *Royal-Louis*. Dès lors, il fit connaître son habileté, travailla concurremment avec Puget à une collection de dessins de tous les bâtiments de mer qui fut envoyée à Colbert, et fut placé à la tête de tous les travaux de peinture. L'intendant Arnoul, en 1676, le représente comme un homme qui excellait dans sa manière, et qui prétendait qu'il aurait fait fortune à Paris, si on ne l'avait obligé à rester par ordre du roi, lorsqu'il avait demandé son congé.

De la Rose pourvut à tout et dressa les descriptions et les devis de tous les ouvrages de peinture. On trouve dans les registres, pour le vaisseau l'*Ardent,* armé en 1684, monté par l'amiral Duquesne, et sur lequel Seignelay s'embarqua pour aller bombarder Gênes, un devis dans lequel figure un tableau à faire, de huit pieds de long sur six pieds de haut, suivant un dessin donné par le sieur de la Rose ; une suite de ce grand tableau devait se faire aux côtés de la grande chambre et jusques dans la chambre de Duquesne, avec ornements, paysages, etc. L'amiral avait pris un logement secondaire et avait cédé la grande chambre au ministre. Snr le tableau de poupe extérieur, un phénix sculpté était sur son bûcher.

Digitized by Google

La peinture devait lui donner ses couleurs naturelles. L'entrepreneur fut Jean Vanloo, qui en resta chargé, sans concurrence, au prix de 1350 fr.

De la Rose dirigea, peu de temps après, des peintures dans une salle de la maison royale. La description du devis signé de lui suffit pour en faire connaître la richesse. Le plafond représentait un tableau d'histoire, relevé d'une bordure. Aux quatre coins du plafond étaient des ornements avec des enfants et des festons de fleurs ; des paysages remplissaient le reste; le soubassement en avait dans ses compartiments, et d'autres ornements et petits paysages étaient peints en camayeu dans l'évasement des fenêtres. Cet ouvrage considérable, que plusieurs peintres se disputèrent, fut adjugé le 20 juillet 1687 à Vanloo, pour la faible somme de 200 fr.

Le nom de La Rose resta à la tête de l'atelier de la peinture pendant 80 ans, de père en fils, mais non pas avec les mêmes talents. Le premier de ce nom, dont le prénom était Jean-Baptiste, fut le plus distingué et s'acquit une belle réputation par ses tableaux de marine.

Pascal de la Rose, son fils, né en 1665, lui succéda et fut celui qui s'approcha le plus de lui. Il acheva, en 1687, quelques ouvrages de peinture entrepris par son père qui venait de mourir; il vécut lui-même jusqu'en 1745, et mourut âgé de 80 ans.

Jean-Baptiste de la Rose, fils aîné de Pascal, lui avait déjà succédé ; il était maître peintre en 1737, aux appointements de 1000 fr., comme ses aïeux. Il avait quel-

Digitized by Google

quefois concouru, avant sa nomination, aux ouvrages d'application de peinture.

Alexandre, fils du dernier Jean-Baptiste, fut entretenu de bonne heure comme sous-maître peintre à 30 fr. par mois. Il obtint, en 1724, d'aller à Rome pour se perfectionner dans son art (1) en conservant sa paye, son père offrant de donner pendant son absence les leçons de dessin. Il fut nommé maître peintre en 1738. — Un autre, Joseph de la Rose, frère de celui-ci, fut, dans ce temps, nommé maître à dessiner des gardes de la marine, et n'entra plus dans l'atelier de la peinture.

Mais Alexandre de la Rose n'avait pas, dit l'intendant, les talents et la capacité de cet emploi, et le sieur l'Hermitte fut envoyé au port, en 1740, pour le remplacer comme maître. De la Rose resta en sous-ordre et ne fut mis à la retraite qu'en 1745, avec 600 fr. de demi-solde.

Pendant la maîtrise des premiers De la Rose, vivait une autre famille de peintres du nom de Vanloo qui, sans avoir été maîtres entretenus, ont beaucoup travaillé pour l'arsenal. Jean Vanloo fut le premier de cette famille; originaire de Flandre, il s'était fait naturaliser Français ;

(1) La marine a plus d'une fois fait les frais du perfectionnement de ses artistes. Peu d'années après, en 1734, la permission fut donnée au sieur Jourdan, maître à danser des gardes de la marine, d'envoyer son fils à Paris, pendant six mois, pour se perfectionner dans son art. Il resta employé sur l'état, pour être payé de ses appointements pendant son absence, car il était sous-maître. L'intendant demanda, en 1736, la place de maître de danse pour ce jeune homme qui avait si bien appris à Paris, sous un bon maître et dont il vanta le bon goût et les principes.

Digitized by Google

aidé de son fils Louis, il concourut non-seulement aux œuvres qui dépendaient du dessin, mais encore à tous les ouvrages de dorure et d'application de peinture. Jean-Baptiste Vanloo, fils de Louis, se joignit bientôt à son père, et leurs noms ont longtemps figuré dans les marchés du port; celui-ci réussit beaucoup dans le portrait. Après eux vint un fils de Jean-Baptiste nommé Louis Michel, né à Toulon en 1707, qui se montra peu dans l'arsenal. et un frère de celui-ci nommé Amédée, qui y parut encore moins. Leurs talents supérieurs les appelaient dans le monde; ils voyagèrent diversement et se montrèrent avec distinction à Turin, en Espagne, en Prusse, y acquirent des titres honorables, et répandirent leurs œuvres dans tous ces pays. Louis Michel a laissé à Toulon des tableaux estimés; quatre de ces tableaux, de sujets religieux, endommagés et réparés, font partie du musée de la ville.

Le plus célèbre des Vanloo fut Carle, né à Nice en 1705, frère jeune de Jean-Baptiste et son élève. Son nom ne figure sur aucun registre, et il ne paraît pas avoir servi dans l'arsenal maritime.

Nous sommes accoutumés aujourd'hui à voir, dans la peinture extérieure des vaisseaux, dominer le noir, peu salissant et facile à entretenir et le blanc dont l'éclat se relève au milieu de cette teinte sombre. Cette uniformité de costume satisfait le coup d'œil dans une réunion de vaisseaux, comme dans une armée l'uniforme des régiments. Nous aimons à voir des batteries bien dessinées, et notre œil peut-être trouverait étrange de voir les couleurs claires ou vives dont les vaisseaux se peignaient au-

Digitized by Google

trefois de haut en bas. Aucune uniformité n'existait dans le choix et la pose de ces couleurs, elles étaient tout à fait au goût des capitaines. En 1686 par exemple, nous voyons le *Magnifique*, vaisseau neuf, peint tout en vert; le *Vigilant*, partagé entre le vert brun et le jaune; le *Fougueux*, entre le bois veiné et le jaune clair; le *Parfait*, le *Saint-Louis*, entre le noir luisant et le jaune ; le *Prudent*, le *Cheval-Marin*, étaient tout à fait en vert. D'autres étaient peints en minium ou vermillon, comme l'étaient généralement les galères ; les bombardes qui suivaient l'armée avaient des couleurs tout à fait diverses et tranchées ; l'une était en vert, l'autre en bleu, une autre en rouge. Généralement les sculptures étaient peintes en vert et jaune ; la poulaine et les écussons de l'arrière étaient dorés.

Au milieu de ce barriolage infini, on trouvait magnifique un coup d'œil que nous apprécierions aujourd'hui différemment. Il y eut, dans la suite des temps, un peu plus d'uniformité, et surtout on s'attacha mieux à marquer les lignes des batteries. Les couleurs brillantes furent délaissées, et on peut se rappeler avoir vu autrefois les batteries peintes de jaune, au milieu de couches de vert de gris, auxquelles le fond noir, plutôt goudron que peinture, a définitivement succédé.

Je décris ici le simple peinturage auquel avaient été réduits à peu près tous les ouvrages de peinture ; ces ouvrages étaient le plus ordinairement mis à l'entreprise et les ouvriers y gagnaient fort peu. Sous Jean-Baptiste de la Rose, en février 1728, le ministre hésita à approuver un marché pour la peinture de deux vaisseaux, estimée

Digitized by Google

à 3,120 fr. chacune. L'intendant lui remontra qu'il n'y avait pas moyen de diminuer ce prix ; que la dorure et l'outremer emportaient la plus grande partie de la somme. Le peu de gain que font les peintres à ces ouvrages, dit-il, les oblige à nous quitter, et ceux qui nous restent ne démentent point le proverbe des gens de leur profession, ils sont tous très-gueux.

L'Hermitte, fait maître en 1740, fut mis à la retraite en 1760. Entre ces deux époques, en 1754, sous l'intendance de M. de Villeblanche, parut Joseph Vernet; la mission qui lui avait été donnée *de lever des vues*, avait été annoncée par le ministre. Il séjourna à Toulon près de deux ans et peignit les trois vues du port et celle de la rade de Bandol, tableaux placés aujourd'hui au musée naval du Louvre, et qui ont été multipliés par la gravure. Joseph Vernet emmena avec lui, à Bordeaux et à Bayonne, en continuant ses vues dans les ports de l'Océan, un jeune peintre de Toulon nommé Jacques Volaire, fils et petit-fils d'anciens ouvriers du port, et qui lui-même y était alors employé. Son père, en 1745, avait peint pour l'église Sainte-Marie un grand tableau qu'on y voit encore, représentant l'Eucharistie. Après avoir quitté Vernet, Jacques Volaire s'établit à Rome, devint membre de l'académie de Saint-Luc, et vivait encore en 1782, à Naples, où il mourut (1).

Le successeur de l'Hermitte fut Arnaud qui mourut en

(1) Voir ces renseignements sur Volaire dans la biographie de Joseph Vernet, écrite par M. Léon Lagrange.

Digitized by Google

1767, et après lequel l'intendant Hurson proposa de changer le système de régie de l'atelier. Déjà, en 1760, M. Mithon avait tenté de le faire, mais le ministre maintint l'entreprise; M. Hurson représenta plus directement qu'on avait moins besoin d'un bon peintre que d'un honnête homme, qui sut ménager, pour les intérêts de l'état, les marchandises qui lui étaient confiées, et avisât à ce qu'elles ne fussent point détournées, qui entendit bien le mélange des couleurs, et, qu'avec ces qualités, pourvu qu'il sut dessiner et peindre les armes du roi dans les endroits où cela était nécessaire, ce serait un bon sujet mis à sa place. C'est ainsi que les ouvrages de l'atelier furent réglés, l'application de la peinture se fit à la journée. On avait alors cessé tout achat de feuilles d'or; l'intention de Sa Majesté, dit le ministre en 1759, étant qu'à l'avenir aucune partie de ses vaisseaux ne soit dorée.

L'opinion de M. Hurson avait sa raison ; l'art de la peinture avait cessé dans le port, il n'avait pas le même degré d'utilité que la sculpture, et ne l'avait jamais eu. La sculpture était la décoration du vaisseau même et s'incorporait pour ainsi dire avec lui ; elle annonçait le vaisseau au dehors et frappait tous les yeux parce qu'elle pouvait montrer de belles compositions et d'allégories. La peinture n'était qu'un embellissement intérieur et caché de quelques chambres, pour l'agrément d'un amiral ou d'un capitaine, un objet souvent de mode et d'un intérêt bien secondaire (1)

(1) L'usage en reprend sur les bâtiments à vapeur des correspondances;

Digitized by Google

M. Hurson fit nommer pour maître peintre le sieur Doumet, qui avait une bonne réputation et qui était même plus artiste qu'il ne lui semblait nécessaire, car on a vu de ce peintre quelques jolis petits tableaux à la gouache fort bien exécutés.

Doumet laissant quelques bons souvenirs fut mis, fort âgé, à la retraite, le 1er avril 1789, et remplacé par Michel qui occupa la double fonction de maître peintre et maître sculpteur jusqu'en 1792.

La peinture était définitivement réduite à un atelier de broyeurs et de barbouilleurs. La seule image de l'art que l'on apercevait était dans les dossiers de quelques embarcations, qu'un contre-maître assez exercé essayait de varier selon le désir des capitaines. Cependant il y eut un moment de résurrection qui fut plutôt un effet des circonstances où l'on vivait, qu'une volonté même passagère de retour vers l'art. Quelques jeunes artistes avaient suivi l'armée française qui rentrait à Toulon où y étaient venus pour trouver du pain et un refuge. Il y eut, en 1794, une collection de peintres estimables que l'on employa, pour les occuper, dans leurs divers genres, même à peindre

quelques panneaux peints et soignés, achèvent d'enjoliver cette demeure pour les yeux des passagers, et font partie du confortable qu'on leur offre.— Il y a quelque chose de plus ; l'industrie particulière qui comprend aussi le bon effet des ornements à l'extérieur, leur a trouvé des places dans ses navires à vapeur. Plusieurs de ces bâtiments sont décorés de jolies sculptures qui ressortent bien à l'arrière et à l'avant. Le sentiment de l'art nous reviendrait-il par là ?

Digitized by Google

des sujets historiques. On exerça leurs pinceaux à des emblêmes patriotiques, à des décorations pour les fêtes qui se succédaient rapidement, et l'on revit sur les vaisseau quelques ornements intérieurs que les capitaines pouvaient demander plus facilement. On s'est souvenu des noms de Mille, de Lecorre, de Ricard et de quelques autres, et surtout de celui de Granet, d'Aix, qui a acquis une si belle réputation dans la peinture des intérieurs, et qui disait plus tard que jamais ses tableaux ne lui avaient été aussi bien payés qu'alors, dans ce temps de misère, par quelques assignats. Mais ce passage fut court ; ces artistes imprévus portaient ombrage aux habitués de l'atelier qui n'avaient pas leurs talents ; il ne fallait plus de véritables peintres, et aux premières économies commandées, ceux qui restèrent un peu plus que les autres furent réformés. D'ailleurs, après diverses fluctuations entre l'ouvrage à la journée et l'entreprise, celle-ci prévalut et exclut d'autant plus les talents particuliers.

Marquisan Simon, nommé maître en 1794, dirigea sur ces éléments les ouvrages tout à fait manuels de la peinture pendant 36 ans, jusqu'au 1er juin 1831 ; il était alors âgé de 80 ans.

Son successeur fut François Brun, fils du maître sculpteur, qui avait obtenu d'aller à Rome et qui, sous les yeux de M. Granet, avait fait quelques heureuses imitations de ses tableaux d'intérieur ; mais il n'y resta pas assez longtemps pour se perfectionner. Il mourut en 1842, après onze ans de maîtrise.

Digitized by Google

Garnier Pierre-Alexis, qui fut nommé ensuite, ne resta maître que pendant deux ans. A sa mort, le titre de maître fut supprimé, et l'atelier n'a plus à sa tête, comme l'atelier de la sculpture, qu'un contre-maître.

NOTE.

Je n'ai pas compris dans les énumérations d'artistes que je viens de faire, tous ceux que la ville de Toulon a produits ou a vus de près ; il y en a eu, et il y en a aujourd'hui surtout, un bon nombre, enfants de la ville, qui brillent dans les deux arts, par d'heureux talents ; et plusieurs s'y sont fait une réputation. Ceux d'entr'eux qui me liront, me pardonneront de ne pas les avoir nommés ; ils comprendront les bornes de ma notice, réservée aux artistes qui ont donné leur temps à la marine.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA PESTE DE TOULON

EN 1721,

PAR Gustave LAMBERT.

J'écris la relation de la peste de Toulon en historien, et non en médecin; presque toutes les mesures prises pour prévenir ou combattre ce fléau, ne supporteraient pas l'examen de la critique médicale moderne, et je croirais commettre une action détestable, en faisant peser sur les autorités de notre ville, qui payèrent si courageusement de leurs personnes, la responsabilité de certains actes, accomplis avec une sincérité profonde, une foi absolue, et un dévouement sans bornes, et conformes du reste aux idées et à l'esprit de l'époque.

Nos ancêtres, frappés de terreur au récit des épouvantables ravages de la peste dans la ville de Marseille, ne reculèrent devant aucune extrémité pour s'en garantir, et sacrifièrent tout à ce qu'ils croyaient être le grand principe préservateur; ils tentèrent à Toulon la plus complète expérience qui ait été faite de l'isolement! non

Digitized by Google

seulement ils prirent les précautions exagérées et vulgaires alors, des barrières, des parfums, des billets de santé, des séquestrations individuelles, de l'interdiction des communications entre les divers centres de population; ils firent plus, ils mirent en quarantaine dans la ville même tous les habitants! La municipalité, comme une mère vigilante et dévouée, fit une loi à chaque famille de se renfermer dans sa maison, dans ses appartements, pendant soixante jours, interdisant toute communication avec la rue, se chargeant elle-même de pourvoir à la subsistance de tous, de veiller aux intérêts et à la conservation de tous, tâche ruineuse et impossible à laquelle elle sacrifia ses finances, la vie de ses consuls et de ses plus dévoués citoyens, sans en retirer aucun avantage.

La peste frappa cette population qui croyait être à l'abri de ses coups derrière ses murailles, avec une intensité déplorable, et l'on vit alors ce spectacle plein d'enseignement et de tristesse, d'une nombreuse population attendant sa nourriture, et souvent ne la recevant pas, par le décès de ses pourvoyeurs; frappée de mort, et ne pouvant se débarrasser de ses cadavres, vivant deux mois au sein d'une ville active et bruyante, comme au fond d'un sépulcre, et descendant enfin dans la rue, à l'expiration de sa séquestration, plus avide d'air et de liberté que d'existence.

Le premier consul de la ville de Toulon, à cette époque de calamité, s'appelait Jean d'Antrechaus; c'était un homme d'une intelligence très-cultivée, d'un grand

Digitized by Google

dévouement et d'une rare énergie ; quand la peste moissonnait autour de lui sa famille. ses amis. les deux consuls ses adjoints, et la population qu'il administrait, il sut rester calme et fort, veillant à tout et sur tous à l'Hôtel-de-Ville par sa correspondance avec le premier président des états de Provence pour obtenir des subsides, dans les rues en dirigeant les tombereaux chargés de cadavres, dans les hôpitaux en présidant à leur organisation, au milieu des scènes les plus émouvantes et les plus épouvantables de la mort ! Sa grande âme fut mise à toutes les épreuves, et on peut dire que rien ne manqua à son sacrifice, pas même l'ingratitude de ses concitoyens et les insultes de ses successeurs à la municipalité, quand le calme étant revenu dans la cité, il quitta l'administration consulaire, pour aller pleurer dans l'isolement les membres de sa famille qu'il avait perdus.

La postérité ne s'est pas montrée plus reconnaissante envers le consul Jean d'Antrechaus que ses contemporains ; les grands actes des magistrats municipaux des siècles passés, constituent des gloires qui appartiennent aux communes, nous espérons que les successeurs officiels de cet homme grand et généreux, ne laisseront pas plus longtemps dans l'oubli le nom d'un consul, qui pendant une terrible calamité publique, fut véritablement le père du peuple toulonnais, et que, si nous ne sommes pas destinés à voir un jour son image sur une de nos places publique, son nom au moins sera donné à une des rues de notre nouvelle ville, comme un hommage rendu à la mémoire d'un magistrat, qui, dans des circonstances

Digitized by Google

solennelles, sut toujours oublier les soins de sa propre existence, pour ne s'occuper que du salut de ses administrés.

La peste, au dire des écrivains de l'époque, s'était déclarée à Marseille le 27 mai 1720, à bord d'un bâtiment de commerce arrivé des côtes de Syrie, et commandé par le capitaine Chataud (1); l'équipage et les ouvriers employés au déchargement, en furent les premières victimes. De la rade, l'épidémie gagna la ville, où elle sembla d'abord choisir les quartiers pauvres et populeux, mais bientôt elle envahit les rues habitées par les riches et les heureux, et pendant qu'on discutait encore sur les moyens à employer pour se préserver de ses atteintes, elle frappait des coups cruels, semant sur son passage l'épouvante et la mort !

Un grand nombre d'habitants, croyant trouver leur sécurité dans la fuite, s'éloignèrent rapidement de la ville contaminée, et en peu de temps les routes furent couvertes de voitures et de charriots de toutes sortes,

(1) Nous ne voulons pas rechercher, si la peste existait à Marseille avant l'arrivée du navire du capitaine Chataud, ainsi que l'ont démontré des hommes dont l'opinion en médecine a une haute valeur, mais voici une note fort curieuse, que nous trouvons dans la savante *histoire des hôpitaux de Marseille*, par A. Fabre. T. 1. P. 339. « Gonjon, trésorier de Belzunce, évêque de Marseille, a fait un journal manuscrit de l'année 1712 à l'année 1722. On y lit à la date du 2 mai 1720, cette phrase : « Il est tombé quelques mala- » des qu'on craint que ce soit du mal contagieux. »

Digitized by Google

emportant de nombreuses familles que la peur poussait ainsi à l'aventure.

La ville de Toulon vit arriver sous ses remparts une population mourant de faim, et qui demandait du pain et de l'eau avec plus d'instances qu'elle ne demandait une retraite, car les belles nuits d'été l'offraient en rase campagne à tous ceux qui n'avaient pu s'assurer un asile ; la municipalité peu soucieuse de recevoir dans ses murs une population errante, qu'elle supposait porter la peste avec elle, fit préparer un vaste enclos à peu de distance de la ville, et édifier des cabanes en bois, où elle renferma les fugitifs, en leur imposant une quarantaine, pendant laquelle elle dut leur fournir tout ce qui était nécessaire à leur subsistance.

L'émigration marseillaise prit en peu de temps de si vastes proportions, menaçant d'infecter toute la province, que le parlement, séant à Aix, rendit le 30 juillet un arrêt :

« Qui interdisait à tous les habitants de la ville de » Marseille, le commerce avec toutes les villes voisines, » avec défense de sortir des limites de leur terroir ; aux » habitants de toutes les villes et lieux de Provence, de » communiquer avec eux, de les y recevoir, et aux » muletiers, voituriers et tous autres, d'y venir pour » quelque cause ou prétexte que ce fut, à peine de la » vie. »

Cette interdiction, en fermant toutes les routes aux fugitifs, leur laissait la liberté de la mer, aussi

Digitized by Google

beaucoup s'empressèrent de sortir du port de Marseille sur divers petits bâtiments, et vinrent demander à faire quarantaine au Lazaret de Toulon ; les consuls émus à la vue de tant d'infortunes, cédèrent cet établissement, situé sur une presqu'île, au-delà de la rade, aux réfugiés, mais le bruit s'en étant répandu bientôt, l'affluence devint si considérable, relativement au peu d'espace dont on pouvait disposer, qu'il fallut renvoyer les familles qui se présentèrent plus tard, et les laisser errer, malheureuses et désespérées, dans leurs barques, sur la côte, d'où, faute d'un asile, elles furent obligées de rentrer à Marseille, que la terreur leur avait fait abandonner.

En présence de l'état alarmant et officiellement constaté de la ville de Marseille, prévoyant que la peste allait bientôt s'étendre sur toute la Provence, un conseil de ville fut tenu à Toulon dans la matinée du 31 juillet 1720, sous la présidence de M. D'Antrechaus premier consul, tenant le bâton de justice en main, en l'absence de M. Decujes, viguier ; à ce conseil assistaient : MM. Gavoty, deuxième consul, Henri-Marin, troisième consul, et les conseillers : Jacques Durand, Joseph Clappier, Hyacinthe Tournier, Honoré Raisson, Joseph Gairouard, Louis Aurran, Pierre Allemand et J. B. Macadré (1).

Le consul D'Antrechaus lut au conseil des lettres de MM. les intendants de la santé de Marseille, dans les-

(1) *Archives communates*. Registre des délibérations.

Digitized by Google

quelles ils annonçaient qu'il n'y avait plus à douter que la peste ne fut dans leur ville, et qu'elle y exerçait même déjà de grands ravages, il proposa en conséquence de convoquer dans l'après-midi un conseil général et extraordinaire, pour aviser aux précautions à prendre pour s'en garantir : « et comme la chose intéresse, dit-il, le » service du roi dans une ville de guerre, siége d'un » commandement maritime, et qu'elle ne regarde pas » moins l'Etat que le salut et la vie des habitants, je pro- » pose que les puissants de cette ville soient avertis de » ce qui se passe et de l'assemblée qui est convoquée à » ce sujet, qu'ils soient même invités à s'y trouver, » pour ce qui concerne le service du roi en cette affaire, » et pour soutenir par leur crédit, par leur autorité et » par leurs secours, ce que les consuls seront obligés ou » trouveront à propos de faire en cette rencontre. »

L'assemblée ayant accepté à l'unanimité cette proposition, le même jour, à 3 heures de l'après-midi, le conseil général de la communauté extraordinaire s'assembla dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Decujes, seigneur d'Evenos, viguier et colonel de la bourgeoisie, tenant le bâton de justice en main ; outre les consuls et les conseillers ordinaires, assistaient à cette séance : noble Jean de Garnier, seigneur de Jullian et de Fonsblanche ; noble Joseph-François de Marin Carranray ; noble Joseph de Flamenq, écuyer ; noble Antoine Geoffroy d'Antrechaus ; François Cordeil, chevalier de l'ordre de St-Louis ; Jean-Joseph Bonanaud, médecin ; Antoine Brun, bourgeois ; Balthazar

Digitized by Google

Parés, bourgeois; César Raisson, bourgeois; Félix Marin, négociant; Melchior Cavasse, négociant; Jacques Marin, bijoutier; Joseph Arène, marchand; Pierre Lazard, épicier; Cyprien Bourguignon, épicier; Joseph Reboul, droguiste.

M. Dupont, brigadier des armées du roi, commandant la place; M. d'Ailly chef d'escadre des armées navales; et M. Hocquart, commissaire du roi et intendant de la marine au port et département de Toulon, s'étaient rendus à l'invitation des consuls et siégaient au conseil.

M. D'Antrechaus prenant la parole, exposa que : « tant qu'on avait pu conserver quelques doutes sur la » réalité de l'existence de la peste à Marseille, les consuls » avaient crû pouvoir assumer sur eux, la responsabilité » des premières décisions à prendre, mais aujourd'hui » que l'existence de la contagion dans cette ville n'était » que trop fatalement démontrée, ils croyaient devoir » s'entourer de toutes les lumières et prendre tous les » avis, qu'ils requéraient en conséquence l'assemblée de » proposer tout ce qu'elle trouverait à propos de faire » dans cette malheureuse conjoncture, qui regardait » le salut public, la vie de tous les habitants, et où » l'état et le service de sa majesté se trouvaient fort » intéressés. »

Le commandant Dupont lut un projet qu'il avait dressé, des différentes précautions à prendre pour se garantir de la contagion, et qui consistaient :

Digitized by Google

A établir hors de la ville, un lieu où on renfermerait et parfumerait tous ceux qui seraient soupçonnés atteints de peste ;

A ordonner au sieur Chaumont, ingénieur particulier de la ville, d'établir en dehors des deux portes, des barrières, pour que personne ne put entrer dans Toulon sans avoir été soumis à une visite sanitaire, et que de pareilles visites se fissent à l'entrée des deux darces, et à la boulangerie du roi.

A inviter le fontainier de la ville, à faire couler le plus d'eau possible dans les rues, proposant de confier la propreté de celles-ci à quarante mendiants, auxquels on donnerait deux sols par jour.

Enfin à la suppression de tous les chiens et de tous les pigeons privés, « attendu disait le projet, que ces » animaux allant d'une maison à l'autre, y peuvent » porter le mauvais air, outre que personne n'ignore » que la fiente des pigeons contribue puissamment à » corrompre l'atmosphère. »

Le chef d'escadre d'Ailly et M. Hocquart, offrirent et promirent leur concours et leur crédit ; l'assemblée et les consuls remercièrent ces messieurs de leurs offres affectueuses, et approuvèrent le projet du commandant Dupont, après quoi on délibéra séance tenante :

Qu'il serait formé un bureau de personnes choisies par les consuls et les conseillers, qui conjointement avec les consuls aviseraient à tout ce qu'il y aurait à faire pour prévenir ou combattre la contagion ;

Digitized by Google

Qu'un corps de garde bourgeois, commandé par deux notables habitants, un gentilhomme et un bourgeois, serait établi à la porte royale, la porte Saint-Lazare restant fermée jusqu'à nouvel ordre, ainsi qu'au Pont-du-Las, et dans toutes les avenues de la ville, à une demi-lieue des remparts;

Que le nombre des capitaines de quartier serait augmenté de quatre, et pareillement le nombre des sergents pour subvenir aux rondes de nuit;

Que le nombre des intendants de la santé serait augmenté de six;

Enfin l'assemblée décida l'établissement d'une infirmerie provisoire extra muros, pour y soigner les suspects, et une supplique à M. Lebret, premier président du parlement de provence, et intendant de justice et de commerce, pour le prier d'approuver la délibération, et vû les dépenses considérables et inévitables que pourraient entrainer les circonstances, de permettre à la communauté de faire en cette rencontre toutes les dépenses nécessaires.

Le lendemain 1er août, dans un nouveau conseil, on nomma les membres du bureau permanent, qui devaient agir conjointement avec les consuls, ce furent: MM. Jean de Garnier de Fonsblanche; De Thomas; de Châteauneuf; de Barthélemy Sainte-Croix; De Marin Carranray; Joseph de Flamenq; Cesar Raisson, et Charles Lubonis.

On procéda ensuite à la nomination des nouveaux intendants de la santé; l'administration en exercice se

Digitized by Google

composait de MM. Elzear Pavez ; J. B. Cabasson ; Caire ; Martinenq ; Galle ; Navarre ; Mouton et Boissière, auxquels on adjoignit MM. Isnard ; Brun ; Légier ; Beaussier ; Sicard et Rey.

La ville de Toulon cependant continuait à jouir d'une santé parfaite, et on espérait être exempts de la peste par l'exécution de l'arrêt du parlement, quand quelques notables d'Aix, qui avaient été surpris à Marseille par l'épidémie, obtinrent des arrêts sur requête, qui enjoignaient de les recevoir à faire quarantaine au Lazaret de Toulon.

Profitant de cette porte ouverte à la fuite, de nombreuses familles marseillaises prirent de nouveau le chemin libre de la mer, et de nouveau la rade se trouva couverte de fugitifs ; la municipalité en présence de cette invasion, qu'elle considérait comme portant la peste dans ses flancs, appela à ses délibérations M. Dupont et le chef d'escadre d'Ailly, lesquels s'appuyant sur une ordonnance récente du conseil d'état, qui enlevait au parlement la connaissance de la police, par rapport à la contagion, pour l'attribuer aux commandants des différentes villes de la province, (1) proposèrent de faire veiller eux-mêmes à la sûreté de la côte, et d'empêcher qu'aucun bâtiment parti de Marseille, ne vint mouiller sur rade ; en quelques jours en effet un service rigoureux fut or-

(1) Cet arrêt blessa profondément le parlement, qui éleva ses plaintes jusqu'au roi. Voyez : remontrances du parlement de Provence, sur les désordres arrivés dans cette province pendant la durée de la contagion.

Digitized by Google

ganisé, qui garda la ville et son territoire du côté de la mer ; le vieux vaisseau l'*Entreprenant* fut mouillé en dehors de la chaîne vieille, pour empêcher tout bateau de pénétrer dans le port, et de nombreux petits bâtiments armés interdirent l'entrée de la rade, en outre, des felouques commandées par des officiers de marine, étendirent la croisière assez loin sur la côte. M. de Cogolin, capitaine de vaisseau, eut sous sa surveillance tout le golfe de Saint-Tropez ; M. de Raousset-Tournon, capitaine de frégate, croisa devant Bormes ; le lieutenant d'artillerie Leclerc du Canal, eut l'ordre de surveiller du haut du château de Sainte-Marguerite, les débarquements qui pourraient s'effectuer au pied des hautes falaises du Cap-Brun, et sur la plage de la Garonne ; le marquis de Pontevez, garde du pavillon, mouilla près de Gien, et campa avec quinze hommes sur la presqu'île ; le comte de Sabran, lieutenant de frégate, eut sous sa surveillance les attérissages des Ambiez, et son cousin de Sabran-Bagnols, croisa avec M. de Saulx devant la Ciotat. (1)

Pendant le mois d'août, la peste avait acquis à Marseille une très grande intensité, cette riche nourrice de la provence, habituée à voir accourir de tous les points de l'horizon, mille navires qui versaient sur ses quais les produits du monde entier, luttait contre la famine, les séditions populaires et la mort ; son commerce s'était éloigné, son port était devenu désert et silencieux, et à

(1) Revue trimestrielle des officiers, gardes de la marine etc., présents au port. Archives du bureau des travaux.

Digitized by Google

peine lui restait-il un peu de farine à distribuer à ses habitants ! Ses échevins écrivirent à Toulon pour demander des blés, et bientôt grâce à la diligence des consuls Toulonnais, des envois de céréales furent organisés, qui portèrent dans cette malheureuse cité, une abondance que ses infortunés habitants n'espéraient plus avoir : il était juste, dit d'Antrechaus (1) de faire part à nos voisins, d'une richesse dont nous n'étions redevables qu'à leur malheur.

Mais le Lazaret où s'opérait le déchargement de tous les grains qui arrivaient de l'étranger, et qui était occupé par les fugitifs, ne tarda pas à être infecté, des cas de peste suivis de mort se montrèrent, il fallut éloigner les équipages de ce lieu contaminé, et avoir recours à la marine, qui possédait à peu de distance du Lazaret, sur la presqu'île de Saint-Mandrier, un hôpital libre en ce moment, que M. d'Ailly céda à la ville, pour les besoins du commerce et l'alimentation du pays.

Quand la peste se fut déclarée au Lazaret, il y eut dans Toulon un mouvement d'effroi, la peur, mauvaise conseillère, fit regretter et considérer comme funeste, le mouvement de commisération qui avait fait accorder un asile aux réfugiés marseillais, et chaque jour ajoutant aux progrès de la maladie, on pensa que la ville, privée

(1) Relation de la peste dont la ville de Toulon fut affligée en 1721, par M. J. d'Antrechaus, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Paris, 1756.

Digitized by Google

de grands logements isolés, dans lesquels on aurait pu disséminer les malades, ne pouvait tarder à être envahie par la contagion.

Dans ce triste événement, on eut de nouveau recours à la marine, on tira des chantiers du port tous les bois nécessaires pour dresser un hôpital sur les terrains du quartier Saint-Roch, on fit un appel à tout ce qu'il y avait d'ouvriers dans la ville, et en quelques jours on construisit de grands hangards, contenant de nombreuses petites loges séparées, dans lesquelles on renferma tous ceux qui étaient atteints (1) ou soupçonnés de peste.

Le Lazaret et l'hôpital de St-Roch devinrent libres dans le courant du mois de septembre, par la mort de ceux qui étaient venus s'y réfugier, ou parce que le terme d'une rigide quarantaine, pour ceux qui l'avaient subie sans soupçon, était expirée ; on se hâta de désinfecter ces deux asiles, afin de les tenir prêts à tout événement, et rassuré bientôt sur des dangers qui n'avaient eu aucune suite, chacun se réjouit à l'idée d'être pour toujours à l'abri de la contagion.

Au milieu de ce calme passager, le consul d'Antrechaus fit procéder au dénombrement des habitants de la ville ; chaque famille fut exactement distinguée par le nom, les prénoms, l'âge et le sexe, on compta ainsi 26,276 habitants, sans comprendre les troupes de la marine et de la garnison.

(1) Plus tard, le roi Louis XV, fit à la ville de Toulon, un pur don de tout ce qui avait été tiré du port, pour l'édification ou les emménagements des hôpitaux.

Digitized by Google

Le mois de septembre s'écoula sans inquiétude, mais il n'en fut pas de même du mois d'octobre, qui vit naître les premiers cas de peste observés dans la ville.

La peste, comme nous l'avons dit, s'était déclarée à Marseille le 27 mai, à bord d'un bâtiment de commerce arrivé des côtes de Syrie; son chargement qui consistait en balles de coton et de soieries, fut déposé sur une des îles de Marseille nommée : Jarre, et fut plus tard brûlé par ordre de la Cour.

Les personnes employées à la garde de ces marchandises étant mortes, elles restèrent exposées à la convoitise et à la rapacité des pêcheurs de la côte; une nuit, quatre habitants de Bandol, partirent par un temps sombre et orageux, et ayant abordé à l'île de Jarre, ils enlevèrent une balle de soie, et rentrèrent chez eux avant le jour, pour partager le produit de leur crime. Le lendemain la peste se déclara à Bandol avec une telle intensité, disent les correspondances de l'époque, que toute la population, peu nombreuse du reste, puisqu'elle ne se composait que de quelques centaines d'âmes, fut plus ou moins gravement atteinte, et qu'avant la fin du mois, 26 personnes étaient mortes (1). Le vol avait été commis le

(1) Les registres de la commune de Bandol constatent : Le 6 octobre, la mort de 3 hommes; le 7, de deux femmes; le 8, d'une jeune fille; le 9, de 2 hommes et de 2 femmes; le 11, de 2 hommes et d'une femme; le 12, d'une femme; le 14, de 3 hommes; le 17 d'un enfant; le 19, de 2 hommes; le 23, d'une femme; le 24, d'un homme, et le 30, d'un enfant; le 1, le 3 et le 9 novembre moururent trois sœurs du nom de Gantelme.

Digitized by Google

4, le 6 on apprit à Toulon que la peste était dans ce petit hameau, le même jour M. Dupont, fougueux contagioniste, en fit bloquer toutes les avenues, de telle sorte que ses malheureux habitants furent resserrés de si près, qu'ils ne purent plus sortir des limites de leur territoire, et que la communauté de Toulon dut pourvoir à tous leurs besoins, les assister et les secourir de toutes les façons.

Le jour du partage du butin, le nommé Cancelin, patron pêcheur de Toulon, se trouvait à Bandol, et soit qu'il eut connaissance du vol commis la veille, soit qu'il l'ignora, il laissa sa barque dans ce port, et s'étant rendu à pied à St.-Nazaire, il se fit délivrer un billet de santé par la municipalité de cette localité, et revint par terre à Toulon, où il arriva à l'entrée de la nuit.

Le 7, Cancelin tomba malade et mourut le 11 ; il fut inhumé sans que personne ne soupçonna la cause de son décès; le 17, sa jeune fille succomba à son tour; un de ses voisins, frappé de cette funeste coïncidence, s'adressa aux consuls, et leur représenta qu'il était important de rechercher la cause de ces deux décès, Cancelin étant

A partir de ce jour, il y a dans les registres une lacune de 10 ans, les habitants, comme nous le dirons plus tard, ayant abandonné le hameau pour vivre dans les champs et les bois. A la cessation de la peste, une grande partie s'établirent dans les environs, et ce ne fut que 10 ans après, que la population de Bandol redevint assez considérable, pour qu'on ouvrit de nouveaux registres pour la constatation à la paroisse du lieu des naissances et des décès.

Digitized by Google

arrivé le 5 à Toulon, et ayant dû nécessairement passer par Bandol où il avait laissé sa barque.

Des médecins et des chirurgiens furent désignés pour examiner avec attention le cadavre de la jeune fille ; leur rapport fut ambigu, il concluait à certains soupçons de peste, sans rien affirmer cependant. Il en avait été ainsi du reste à Aix, à Marseille et dans tous les lieux où la peste s'était déjà montrée ! Soit que l'on reculât devant l'idée d'être en présence d'une si terrible calamité, soit que les premiers cas présentassent des symptômes moins francs et plus insidieux, les rapports des médecins appelés à soigner les malades ou à constater leur genre de mort, avaient toujours conclu à la négative ou à de légers soupçons. Quoique les hommes de l'art, n'affirmassent pas exactement le caractère de la maladie à laquelle avait succombé la fille de Cancelin, on posa à 7 heures du soir une sentinelle devant sa maison, située rue des Minimes, avec ordre de n'en laisser sortir personne ; cette consigne eut pour résultat d'interner trente-cinq parentes ou voisines que la mort de cette jeune fille avait rassemblées. A minuit M. d'Antrechaus se rendit auprès de la veuve Cancelin, rassura ceux qui se trouvaient là sur les précautions qui avaient été prises, et les décida à sortir sans bruit de la ville, et à inhumer elles-mêmes le cadavre sans le secours des fossoyeurs, puis cette triste cérémonie accomplie, il les conduisit à l'hôpital de St-Roch, où on les pourvut de tout ce qui pouvait leur être nécessaire.

Digitized by Google

Quelques précautions qui eussent été prises, le peuple se préoccupa le lendemain de cette inhumation faite pendant la nuit et de l'internement d'un si grand nombre de personnes, puis comme plus de vingt jours s'étaient écoulés sans qu'il n'y eût ni malades, ni morts à l'hôpital de St-Roch, on accusa les médecins d'avoir voulu faire de la terreur, et les magistrats municipaux d'avoir pris des précautions exagérées et inutiles, mais le vingt-cinquième jour, deux fils de Cancelin moururent avec des symptômes bien caractérisés de peste, et quelques jours après, cinq autres parents ou amis, qui avaient soigné et assisté Cancelin et sa fille, en tout sept décès sur trente-cinq internés ; les autres quarantenaires ne furent pas atteints, et envoyés plus tard au Lazaret pour y être mis en observation pendant un mois encore.

Telle fut la première apparition de la peste à Toulon, elle ne frappa, au dire des écrivains, que ceux qui avaient été en contact avec Cancelin, et parut se dissiper ensuite ; la population fit succéder aux plus vives alarmes, la plus grande indifférence, mais les consuls de la ville, ne partagèrent pas cette apparente tranquillité ; dans un conseil de ville tenu le 8 octobre, on divisa la ville en quatre quartiers, et on nomma quatre commissaires, à chacun desquels on adjoignit trois syndics. Les commissaires nommés à la pluralité des voix furent : MM. Jean de Garnier, de Thomas, de Châteauneuf et de Flamenq, généreux citoyens que le dévoûment à la chose publique porta à accepter ces périlleuses

Digitized by Google

fonctions, dans lesquelles trois d'entr'eux trouvèrent la mort ! Les syndics avaient pour mission de visiter leur quartier, de s'enquérir de tous les malades, et de faire un rapport au commissaire, qui nommait d'office un médecin pour procéder à cette visite ; on autorisa, en outre, un emprunt de 300,000 livres, pouvoir illusoire donné aux consuls en ces temps de danger, car la Provence ravagée par la peste, était plus occupée d'elle que de l'état précaire de Toulon.

Il y avait cependant à peu de distance de Toulon, une ville, qui, fidèle à des traditions dont elle s'énorgueillissait, n'hésita jamais pendant toute la durée de l'épidémie, à s'imposer les plus grands sacrifices, pour venir au secours des malheureux Toulonnais ; c'est un devoir pour tout homme qui écrit sur les calamités qui à différentes époques affligèrent Toulon, de rappeler l'antique amitié qui unit toujours la cité de Lorgues à notre ville. Déjà, pendant la peste de 1664, la municipalité de Lorgues avait donné des preuves non équivoques de sa fidélité au malheur, et des généreux sentiments qui animaient ses habitants ; (1) La peste de 1721 montra que

(1) Délibération du 28 septembre 1664. « Auquel conseil a été » proposé par les sieurs consuls : comme nous sommes menacés » de peste en quelques endroits de cette province, et particulière- » ment en la ville de Toulon, et parce que nous avons de grandes » obligations à la susdite ville, il serait nécessaire de dépêcher trois » ou quatre habitants pour y aller offrir nos services, et tout ce qui » leur sera nécessaire pendant leur affliction, requérant le conseil » y vouloir délibérer, et faire choix des personnes les plus quali- » fiées pour faire le voyage.

Digitized by Google

les fils étaient dignes de leurs pères, et ce n'est pas sans émotion, que l'on apprend par la correspondance échangée entre les consuls des deux villes, toute l'étendue du dévouement que la population de Lorgues montra dans ces circonstances douloureuses.

A peine la nouvelle que quelques cas de peste s'étaient montrés, arriva-t-elle à Lorgues, que le conseil de ville s'assembla sous l'autorisation de M. Bernardin de Chieusse, viguier et capitaine pour le roi en la ville, les consuls annoncèrent *qu'ils avaient soupçon que la ville de Toulon était attaquée du mal contagieux*, et demandèrent que le conseil prit telle détermination qu'il lui plairait sur ce sujet : « Sur quoi l'assemblée a unanime-
» ment délibéré, dit le procès-verbal de la séance (1) de
» prier M. Jacques Lejean 2me consul, de se rendre en
» la ville de Toulon, accompagné d'un valet de ville,
» pour s'informer de MM. les consuls de ladite ville,
» s'ils ne sont point attaqués du mal contagieux, et leur
» offrir de la part de toute la communauté, tout ce dont
» ils peuvent avoir besoin, ne souhaitant que de trouver

» Sur quoi ayant fait courir la voix, a été unanimement délibéré
» qu'il serait député quatre habitants pour faire le dit voyage, et
» offrir à la ville de Toulon tout ce que la ville de Lorgues lui
» pourra adresser dans le temps de son malheur, et ont été nom-
» més les sieurs consuls: Laugier, de Tharadeau, H. Chieusse, et Georges Cassarin, pour faire ce voyage.

(Archives communales de la ville de Lorgues.)

(1) *Archives communales* de la ville de Lorgues.

Digitized by Google

» des occasions de leur faire plaisir en tout ce qui dé-
» pendra de nous. »

Le consul Lejean vint en effet à Toulon, et repartit quelques jours après, porteur de cette lettre, remarquable par la reconnaissance officielle des services rendus en tout temps par la ville de Lorgues à la ville de Toulon.

« Messieurs les Consuls,

» Quoique nous soyons informés presque en naissant,
» de l'ancienne alliance qu'il y a entre votre ville et la
» nôtre, et que nous sachions que de tout temps, mes-
» sieurs les magistrats de Lorgues n'ont laissé échapper
» aucune occasion de nous témoigner leur bienveillance,
» notre surprise n'en a pas moins été agréable à l'arri-
» vée de M. Lejean, votre collègue, député vers nous
» par délibération de votre conseil général.

» Nous ne saurions vous exprimer, messieurs, com-
» bien nous sommes sensibles à l'honneur que vous nous
» avez fait, et aux offres obligeantes que vous y avez
» ajoutées, nous les accepterions avec autant de plaisir
» et de confiance, que nos prédécesseurs les acceptèrent
» des vôtres en l'année 1664, à l'occasion de la peste,
» si le Seigneur voulait encore nous affliger du même
» fléau.

» Nous voudrions bien, messieurs, avoir occasion
» de vous marquer tant à vos messieurs de la ville, qu'à
» chacun de vos habitants, la reconnaissance que nous
» en ressentons, d'autant mieux que la bonne intelli-

Digitized by Google

» gence qu'il y a toujours eu entre nos communautés,
» nous est trop glorieuse, pour ne pas l'entretenir par
» tout ce qui dépendra de nous. »

» Nous sommes avec un parfait attachement... etc.

» Les consuls, lieutenants du roi au gouvernement de
» Toulon.

» D'Antrechaus, Gavoty, Marin. »

Quoique affectant une certaine sécurité d'esprit dans sa correspondance, M. d'Antrechaus avait des appréhensions fâcheuses pour un avenir prochain, il proposa d'édifier d'autres établissements que celui de Saint-Roch, qui ne se composant que de barraques en bois élevées à la hâte, et n'ayant qu'un rez-de-chaussée, pouvait rendre quelques services pendant la belle saison, mais était incapable d'abriter convenablement les malades pendant l'hiver. Le commandant de la province, le maréchal de Villars, ordonna la construction d'un hôpital, M. Dupont pressa la municipalité d'en assurer l'exécution, mais les principaux citoyens toujours convoqués n'arrêtaient rien, et n'étaient d'accord que sur un point, c'est que l'hôpital ne devait pas être dans la ville, malheureusement en dehors des remparts, on ne possédait que l'hospice de la charité, d'où il aurait fallu faire sortir plus de trois cents pauvres, vieux et infirmes, qu'on ne savait où loger; du reste les ordres devinrent bientôt inutiles, par l'impossibilité où on se trouva de rien effectuer faute de fonds; la communauté était à bout de ressources, au mois d'août, elle avait député M. Joseph Flamenq à Aix, pour échanger contre de l'argent, une modique somme

Digitized by Google

en billets de la banque royale, seules économies que possedait la ville, et qui avaient été absorbées par les dépenses occasionnées par les installations, et les fournitures du Lazaret, et de l'hôpital de Saint-Roch, aujourd'hui elle n'avait de revenus que ceux qu'elle imposait sur la consommation journalière de ses habitants, on parvint à grand'peine à faire un fonds de 30,000 livres, qui furent destinées à un achat de bœufs en Auvergne et en Dauphiné, pour s'assurer un approvisionnement, car plusieurs fermes venaient d'être abandonnées, et notamment celle de la boucherie, et il fallut que la ville les régit elles-mêmes; on apprécia ce qui se trouvait dans les boutiques, et dans les magasins des négociants, et la communauté sur la proposition de M. d'Antrechaus, demeura comptable de tous les approvisionnements qu'elle put se procurer.

Tel était l'état de la ville à la fin du mois de novembre, quand une deuxième atteinte de peste se révéla.

Le 3 décembre, une veuve, pauvre et infirme, nommée Tassy, mourut; sa modique succession se composant de quelques hardes, fut partagée dès le lendemain entre ses trois héritiers; l'un d'eux nommé Bonnet mourut presque subitement dans la nuit du 6 décembre; une mort instantanée dans une petite ville, qui se croit sous l'imminence de la peste, produit toujours une vive sensation, on s'assura de sa famille et des locataires de sa maison, jusqu'à ce que les médecins eussent examiné le cadavre, et déclaré que Bonnet était mort d'apoplexie.

Digitized by Google

Le nommé Michel, deuxième héritier, tomba malade le 9 décembre, soit terreur, soit conscience de son état, il s'avoua dans son agonie frappé de peste, on l'enleva pendant la nuit avec sa femme et son fils, et on les transféra dans l'hôpital de Saint-Roch, où ils moururent tous les trois dans l'espace de dix jours.

Ces morts consécutives alarmèrent sur celle de Bonnet, dont la famille, après la déclaration des médecins, avait communiqué librement, on transporta la veuve et ses enfants, ainsi que la dame Remédi, troisième héritière et sa famille, dans une maison de campagne, avec des gardes pour les surveiller et pourvoir à leur subsistance; quelques jours après, il mourut trois personnes de la famille Remédi, comme s'il eut fallu, dit d'Antrechaus, pour justifier l'égalité du partage, que chacun eut part à la calamité.

On ne put connaître l'origine de cette seconde attaque de la peste, la municipalité fit de vains efforts pour trouver des traces de relations entre la veuve Tassy et Cancelin, la population fut émue, et les hommes sérieux et intelligents pensèrent qu'un grand danger menaçait, M. d'Antrechaus écrivit à Mgr de La Tour du Pin Montauban, évêque de Toulon, pour le prier de supprimer les offices des fêtes de Noël, alors le peuple se crut sérieusement perdu, la peste avait envahi une grande partie de la Provence, et les scènes épouvantables de Marseille, racontées et colorées par l'imagination méridionale, portaient partout la terreur et l'effroi.

Digitized by Google

A ces alarmes naturelles se joignait une profonde misère : « Les ouvriers du port, écrivait M. Hocquart (1) » qui depuis un temps immémorial ont coutume d'avoir » quelque chose d'extraordinaire à manger aux fêtes de » Noël, ont le malheur de passer celles-ci sans un morceau de pain, alors qu'il leur est dû quatre qninzaines, » en sorte que si le conseil ne prend le parti de faire des » remises en or par la poste, non-seulement les ouvriers » périront de misère, mais encore les autres entretenus. »

Les fêtes de la nativité du Christ, toujours si solennellement et si religieusement célébrées à Toulon, furent d'une tristesse navrante, il n'y eut ni messe de minuit, ni sermon, et les églises demeurèrent désertes ; à partir de ce moment, un mélancolique silence régna dans les rues, l'activité industrielle s'arrêta, et l'égoïsme qui naît des dangers invisibles, sembla briser tous les sentiments d'amitié et de famille ; on ne se rencontrait plus qu'avec crainte, et on se fuyait presque, comme si l'ami ou le parent, devait vous communiquer la peste dans les effusions de sa tendresse ! Dès ce jour, Toulon commença des funérailles qui durèrent sept mois.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1721, le nommé Gras, voyant la ville dépourvue d'étoffes de laine, avec lesquelles les habitants pauvres confectionnaient leurs vêtements d'hiver, feignit d'aller en chercher à Signes, petit bourg à quelques lieues de Toulon,

(1) Correspondance. Archives de la préfecture maritime.

Digitized by Google

où l'on fabriquait ces étoffes, et ayant mis un muletier de cette localité dans sa confidence, il se dirigea par des chemins détournés sur Aix, où il trouva les mêmes marchandises à un très bas prix, la peste régnant dans la ville, et les fabricants tenant à se débarrasser de leurs approvisionnements. Après avoir chargé sur deux mulets, quatre balles de ces étoffes, il prit la route de Signes, et arriva pendant la nuit dans une grange appartenant à son associé, et peu distante du bourg; le lendemain il n'eut pas de peine à se faire délivrer par la municipalité, un billet de santé pour lui et le muletier, dans lequel on constatait qu'ils partaient de Signes, où la santé était parfaite, avec deux mulets chargés de balles de laine de la fabrique du lieu.

Gras arriva à Toulon le 10 janvier, et en deux jours il vendit toute sa marchandise. Le 14, sa fille tomba malade et mourut le 17; les médecins appelés constatèrent tous les signes de la peste. En présence du cadavre de son enfant, Gras fut en proie à la plus profonde douleur, et versa des larmes qui excitèrent la commisération de tous les assistants, la municipalité le fit immédiatement conduire et garder à sa maison de campagne, où il mourut au bout de 5 jours, avouant dans un accès de désespoir, son voyage à Aix, et s'accusant d'être l'auteur de la mort de sa fille.

La maison de campagne dans laquelle Gras avait été interné fut brûlée, et la crainte seule d'incendier la ville empêcha de livrer sa maison aux flammes ! M. Dupont, dont le caractère dur et inflexible, etait exaspéré par

Digitized by Google

les dangers imminents d'une épidémie meurtrière, considéra ce malheureux comme l'auteur de l'introduction de la peste à Toulon, et déploya contre sa mémoire un acharnement implacable. Un an après la cessation de la peste, il poursuivait encore une procédure, que la mort de Gras semblait rendre inutile, et réclamait aux intendants du bureau de la santé, les papiers de commerce et de famille dont cette administration s'était emparée pour les désinfecter ; les intendants ne voulurent pas les lui livrer, et M. Dupont leur adressa un ordre à la date du 20 avril 1722, qui serait le comble d'une barbare méchanceté, si l'étude des faiblesses humaines, ne nous apprenait à quel degré de folie peut atteindre un homme dont l'imagination garde encore la trace des terreurs évanouies.

« Comme il est de notoriété publique, disait le » commandant militaire (1), que le nommé François Gras » est mort de la peste, après l'avoir méchamment intro- » duite dans la ville, par des marchandises qu'il vendit » avant sa mort à beau marché, ce qui a causé la ruine » totale de la ville, et qu'il l'avoua à sa mort, dans une » bastide hors de la ville, qui fut brûlée par notre » ordre, ensuite de quoi nous nous transportâmes un » matin avec les trois consuls, pour voir vuider par des » corbeaux la boutique et la maison du dit Gras, rem- » plie des marchandises, hardes et meubles qui furent » toutes brûlées sur les deux places de la Cour du Pa-

(1) Archives de la direction de la santé publique.

Digitized by Google

» lais et de St-Pierre ; la maison aurait eu le même
» sort, attendu l'exemple nécessaire, et les assurances
» que nous eûmes de toute part, qne ledit Gras aurait
» fait une cache au fond de sa casve, qu'il l'aurait en-
» suite fait maçonner, ce qui nous aurait déterminé à
» faire brûler la maison, si elle avait été dans un lieu
» écarté, hors de danger de mettre le feu à la ville.
» Cela expliqué peut servir de fondement à l'ordre que
» je donne à MM. les intendants de santé, etc.

« Signé : Dupont. »

Un pareil ordre et d'un pareil style, était évidemment l'œuvre d'un cerveau malade ! La mort de Gras et de sa fille, l'incendie de sa campagne, le ravage de sa maison, parurent suffisants aux intendants, qui en référèrent au président du parlement. Le 30 avril M. Lebret répondit :

« J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre qu'il vous a plu
» de m'écrire, la copie de l'ordre de M. Dupont qui y
» était jointe. Il est vrai que l'on avait commencé une
» procédure contre le nommé Gras, mais comme le
» conseil de santé a jugé que sa mort pouvait effacer sa
» faute, il ne paraît pas possible de continuer cette pro-
» cédure, ainsi si M. Dupont n'a pas d'autre motif, vous
» pouvez rendre les livres à qui les juges qui en doivent
» connaître l'ordonneront.

» Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous.

« Signé : Lebret. »

M. d'Antrechaus est le seul écrivain qui nous ait laissé une relation de la peste de Toulon, ce travail n'est à bien

Digitized by Google

dire qu'un traité de la peste, au point de vue des précautions à prendre pour s'en garantir; la plupart des questions, celles entr'autres des Lazarets, de la boucherie, des moulins, des parfums et des désinfections, y sont traitées avec une prolixité qui touche à la diffusion, il n'en est pas de même de la partie consacrée à démontrer le danger d'opérer la séquestration complète de tous les habitants d'une ville ; l'écrivain ayant par devers lui des faits et des résultats fournis par une cruelle expérience, a pu en parler avec autorité, et parfois même avec une certaine éloquence ; mais ce qui nous paraît regrettable au premier chef, c'est qu'il n'ait pas crû devoir nous transmettre le nom d'un seul des nombreux citoyens, qui mirent tant de dévouement et d'abnégation, au service de la cité dont il était le premier magistrat.

Partant de ce principe, incontestable pour lui, que la peste est éminemment contagieuse et transmissible soit directement, soit indirectement, l'auteur a fait peser sur la tête du malheureux Gras, la terrible responsabilité de l'introduction de la peste dans la ville, et nous a montré les quatre balles d'étoffes du colporteur, s'ouvrant comme une boîte de Pandore , et secouant sur la ville un épouvantable fléau.

Nous n'avons pas de documents qui nous prouvent, qu'avant la mort de Cancelin, on eut observé la peste à Toulon, ce qui ne présenterait cependant rien d'extraordinaire, puisque l'épidémie sévissait à Marseille depuis sept mois, mais il est certain, qu'entre la mort de ce

Digitized by Google

patron de barque, arrivée le 18 octobre, et celle de la fille de Gras, qui n'eut lieu que le 17 janvier et contrairement à ce que l'on a écrit et cru jusqu'à ce jour, il y eut de nombreux cas de peste observés, non-seulement dans les maisons de la ville, mais encore à l'hôpital, dans l'arsenal et à bord des vaisseaux, ce qui atténue considérablement l'anathême prononcé par M. d'Antrechaus, contre le colporteur et ses funestes balles de drap.

Sans même tenir compte de la mort de la veuve Tassy, que M. d'Antrechaus, considère comme ayant succombé à la peste, quoiqu'il n'ait pu établir aucune relation entre cette femme et la famille Cancelin, le 25 novembre, dix jours par conséquent avant ce fait bien avéré, la servante du sieur Charron de Vilsablon, lieutenant de vaisseau (1) avait été atteinte de la peste, et envoyée au Lazaret, où elle mourut quelques jours après; M. de Montvert, sa femme, sa fille et son fils, ainsi qu'une demoiselle de St Perrier, avec M. de Bandeville, et Mme de Bandeville, qui avaient dîné ce jour-là avec M. Charron, dans son jardin, et avaient été servis à table par cette femme, furent mis en quarantaine au Lazaret, et rendus seulement le 5 janvier à la liberté.

Le 29 du même mois de novembre, le fils d'un médecin nommé Ferraud, qui étudiait à l'hôpital du St-Esprit, mourut promptement avec des symptômes

(1) Lettres de M. Hocquarf. Correspondance avec le conseil de la marine. Archives de la préfecture maritime.

Digitized by Google

assez caractérisés, pour qu'on se crût autorisé à interner son père et toute sa famille.

Le lendemain 30, cinq personnes employées à cet hôpital, parmi lesquelles un infirmier et une infirmière tombèrent malades et furent conduites au Lazaret, où elles ne tardèrent pas à succomber.

On savait si bien à cette époque, que la peste sévissait dans l'hôpital de la ville, quoique les médecins déclarassent officiellement, ne trouver dans les autopsies qu'ils pratiquaient, que des lésions pathologiques se rapportant à des apoplexies cérébrales, ou à des congestions pulmonaires, que le 2 décembre, un conseil fut convoqué par M. Dupont dans le cabinet de l'intendant de la marine (1) auquel assistèrent M. d'Ailly, les trois consuls, ainsi que le médecin et le chirurgien de la marine, les sieurs Boyer et Ferrand. On décida dans cette réunion, que l'hôpital du Saint-Esprit resterait fermé pendant quarante jours, et qu'aucun malade nouveau ne pourrait y entrer. On fit ce jour là, la première démarche officielle auprès de l'évêque, pour que l'asile de la charité, qui était sous son administration, fut évacué, et on se savait si bien envahi, qu'on commença à s'occuper d'une quarantaine générale, et que M. Dupont, ne pouvant obtenir de la marine, une partie du séminaire des Jésuites qu'elle voulait occuper seule (2) signifia aux

(1) Lettres à la cour. Archives de la préfecture maritime.

(2) « M. Dupont et les consuls n'ont fait depuis cette époque » aucun mouvement à ce sujet, et il y a lieu de croire qu'ils tour-

Digitized by Google

religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, d'avoir à évacuer leur couvent, pour pouvoir en cas de besoin y caserner la garnison, entièrement logée chez les habitants.

Le 14 décembre, un mois avant la mort de la fille de Gras, un capucin, aumonier à l'hôpital, mourut.

Le 18, un artisan succomba à un accès de colère, dirent ses voisins, mais deux jours après, dans la maison qu'il habitait, deux personnes eurent le même sort. Ce jour là une jeune fille mourut à l'hôpital avec des symptômes de peste, et le lendemain une vieille femme.

Le 21, un caporal de marine décédait à bord d'un bâtiment avec des caractères évidents de l'épidémie, et le 25 on constatait la mort en ville d'une jeune fille, d'une femme et d'un soldat de marine, et à l'hôpital, de trois personnes.

Enfin le 26, un frère du soldat mort la veille, et une dame Boëvy, veuve d'un marchand, expiraient avec des charbons et tous les symptômes de la peste.

Pendant le mois de décembre, il était mort en outre quatorze personnes internées à St-Roch pour cause de soupçon.

Enfin une délibération officielle des intendants de la santé à la date du 30 décembre, c'est-à-dire trois jours

» neront à l'avenir leurs projets ailleurs, par les ordres que le » conseil de la marine a eu la bonté de faire donner à cet égard. » Correspondance de M. Hocquart avec le conseil de la marine. Archives de la préfecture maritime.

Digitized by Google

avant le départ de Gras pour Aix, constate mieux encore l'existence de la peste.

« Le trentième de décembre 1720, les intendants de » la santé assemblés au bureau de la consigne, il leur a » été représenté par M. Pavez l'un d'eux, qu'attendu le » grand danger où se trouve cette ville, attaquée du » mal contagieux, duquel il est déjà mort bien des per- » sonnes, il serait à propos d'intercéder par vœu la pro- » tection divine, par l'intervention de la Très-Sainte- » Vierge, notre advocate, et de celle du glorieux Saint- » Roch; le bureau a délibéré de faire ériger, aussitôt » après que la ville sera délivrée entièrement de ce cruel » mal, une chapelle dans l'église cathédrale, à l'en- » droit où se trouve placé le confessionnal de feu M. le » prévot Desparre, en l'honneur de J. C. pour servir de » mémoire à la postérité, de la miraculeuse délivrance » du fléau de la peste. (1) »

Signé : Pavez, Martinenq, Cabasson, Isnard, Beaussier, Caire, Boissière.

(1) Archives de la direction de la santé publique.

Nous ne sachions pas que cette délibération ait jamais reçu une solution; en 1722, lors de l'appuration des comptes du sieur Honoré Caire, mort de la contagion; le bureau vota une première somme pour l'érection d'une chapelle : « Du dix-septième janvier » 1722, les intendants de la santé, assemblés au bureau de la » Consigne, il a été exposé par le sieur Pavez ..... et partant, la » recette excédant la dépense de la somme de 338 livres, 5 sols, » 4 deniers, lesquels sont restés entre les mains du sieur Pavez, » serviront à acquitter le vœu que le bureau a fait, par délibération

Digitized by Google

La peste était donc à Toulon, non pas parce que des hommes, certainement coupables puisqu'ils violaient la loi, étaient allés en puiser le venin à Bandol et à Aix, mais parce qu'elle régnait depuis bientôt un an en Provence, et que Toulon ne pouvait se dérober à cette terrible calamité, et il était si vrai qu'avant le voyage de Gras, la ville était infectée, que les habitants des villages avaient complétement cessé d'y venir vendre leurs denrées, et que M. Hocquart écrivait à ce propos :

« Ces morts consécutives jettent l'alarme dans les » villages, personne ne parait plus sur nos marchés, » tous les paysans sont dans l'attente des suites que ces » fâcheux commencements pourront avoir. » Et le 15 décembre, il envoyait au conseil de la marine, un projet de quarantaine dans lequel il proposait de faire interner tous les ouvriers et marins dans l'arsenal, et annonçait qu'il allait cesser personnellement toute communication avec la ville, ne voulant en conserver qu'avec le port ; il demandait pour lui une augmentation de solde, et treize domestiques de plus pour le service de son hôtel.

Au milieu de ces misères et de ces sinistres appréhensions, quand l'avenir s'offrait à chacun sous un si som-

» du 30 décembre 1720, d'ériger une chapelle en l'honneur de » J.-C. guérissant les malades, laquelle chapelle MM. du Chapitre » nous ont indiqué à la nef du *Corpus domini*, la première à droite » en entrant, où est Ste-Anne. Lorsqu'elle sera érigée, MM. les » Intendants sortant de charge en seront les recteurs. Prions » Messieurs nos successeurs d'approuver cette délibération.

» *Signé :* Pavez, Navarre, Mouton, Boissière. »

Digitized by Google

bre aspect, la population eut le spectacle pompeux, de l'entrée à Toulon d'un ambassadeur de la Sublime Porte; il était arrivé le 22 novembre, et ne repartit que le 11 décembre. Il débarqua sur la plage de Missiessy à trois heures de l'après-midi, et fut conduit au jardin du roi, disposé avec beaucoup de luxe pour le recevoir, précédé de trompettes et de hautbois; les troupes de la marine formaient la haie, pendant que toute l'artillerie de terre et de mer le saluait, et que la garnison massée sur les glacis de la porte royale, avec les drapeaux, lui rendait les honneurs militaires. On remarqua dans le cortége son fils, qui malgré son jeune âge, se tenait fort bien à cheval, et les sept chevaux et sept levriers, que le grand sultan envoyait au roi.

La marine avait été chargée de subvenir aux besoins de l'ambassade, qui se composait de quatre-vingt-dix personnes, et dans la situation précaire où l'on se trouvait, c'était une rude charge. M. Hocquart, écrivait à ce propos à la cour (1). « Je fais faire main basse sur les » volailles et les moutons, qu'on ne trouve plus qu'avec » difficulté, la dépense que je fais journellement est » considérable, et principalement en bougies, chan- » delles, café et sucre; je consomme pareillement beau- » coup de vivres, ces sortes de gens mangeant la nuit » comme le jour, et sans ménagement lorsqu'il ne leur » en coûte rien; ils ne font non plus scrupule de boire » du vin, et ils savent fort bien en faire demander sur-

(1) Correspondance. Archives de la Préfecture maritime.

Digitized by Google

» tout de celui de la Champagne, et comme nous n'en
» avons plus à Toulon, ils boivent volontiers et en
» grande quantité des liqueurs et du vin muscat. Je
» n'oublie rien pour leur faire fournir généralement
» tout ce qu'ils demandent, et encore je doute qu'on
» puisse les bien contenter. »

Le 11 décembre, l'ambassadeur, auquel on ne voulait pas faire traverser la Provence ravagée par la peste, s'embarqua avec sa suite sur sept tartanes, qui le transportèrent à Maguelonne, dans le golfe de Lyon, d'où il continua sa route pour Paris.

Cependant à partir de la fin du mois de décembre, l'épidémie sembla s'allumer sur tous les points de la ville; éclatant d'abord dans les ruelles des quartiers pauvres, elle se répandit bientôt dans la ville neuve, et frappa indistinctement toutes les classes de la société. On profita dans les premiers temps, de l'obscurité des nuits d'hiver pour cacher au peuple l'enlèvement des malades et des morts. M. d'Antrechaus, toujours vigilant et infatigable, supportait presque seul tout le poids de l'administration; le jour à l'Hôtel-de-Ville, avec ses collègues Gavoty et Marin, il faisait face à tous les besoins du moment, la nuit il présidait lui-même au transport des malades à l'hôpital de St-Roch, et à l'ensevelissement des morts dans le cimetière de la porte royale; il mesurait d'un esprit ferme et serein toute la grandeur de la tâche qu'il allait accomplir, sans ressources, sans argent, au milieu d'une population pauvre et glacée d'effroi !

Digitized by Google

Déjà à cette époque, presque tous les habitants ayant un peu de fortune, possédaient aux environs de la ville des maisons de campagne dans lesquelles ils aimaient à aller passer la saison d'été, quand il n'y eut plus à douter que la peste ne fut à Toulon, chacun, persuadé que l'air des champs était moins infecté de contagion, pensa à déserter, malgré la rigueur de la saison, oubliant dans sa fuite la population condamnée par la pauvreté à rester au centre du foyer d'infection ! Les consuls donnèrent l'ordre de ne plus laisser sortir personne de la ville sans une autorisation émanant d'eux, le lendemain les notables habitants se présentèrent à la municipalité pour réclamer, M. d'Antrechaus les reçut : « Messieurs, leur » dit-il d'une voix ferme et sévère, (1) c'est sur votre » amour pour la patrie que la cité, que les habitants » ont fondé toutes leurs espérances, chacun de vous doit » être prêt à remplacer les consuls, s'ils ont le malheur » de succomber ! La communauté n'a d'ailleurs ni tréso- » rier, ni caisse, ni ressources, toutes les fermes sont » interdites, où puiser si l'on ne peut compter dans une » conjoncture aussi extrême sur la bourse et sur l'huma- » nité des concitoyens ? Que si cet espoir devait être in- » fructueux, il n'en est plus d'autre que de périr tous » ensemble, et de nous sauver tous par la mort de la » honte d'avoir déserté une ville malheureuse. »

Ces paroles émurent les assistants et dans la journée

(1) *Relation de la peste de Toulon*, par M. d'Antrechaus. Chapitre XXVI : Nécessité de s'aider de la désolation publique pour parvenir à des emprunts.

Digitized by Google

on déposa à la municipalité 40,000 livres, somme modique certainement en face de tant de besoins, mais énorme si l'on considère le peu d'argent qu'il y avait à cette époque à Toulon, treize ans à peine après le siége et le bombardement de la ville par l'armée du duc de Savoie Victor Amédée, pendant lesquels les maisons avaient été incendiées, les fermes ruinées, les vignes, les oliviers et les mûriers coupés, les champs ravagés, quand la marine militaire était tombée si bas, qu'à peine armait-on un bâtiment par an au port de Toulon, et que notre pavillon ne se montrait plus sur les mers, qu'à la corne de quelques bâtiments de commerce de Marseille et de Saint-Malo.

Le premier soin de M. d'Antrechaus fut d'assurer des approvisionnements; déjà la ville par son initiative s'était emparée de tout ce qui existait dans les magasins; il mit l'abattoir en quarantaine, après l'avoir pourvu abondamment d'ouvriers, à la tête desquels il plaça un sieur Roche, homme sage et laborieux, qu'il chargea de la direction de ce service important, qui ne fit jamais défaut.

Une seule rue était affectée à Toulon à la vente de la viande, pour éviter l'affluence et l'encombrement, il dispersa les bouchers dans différents quartiers, et chaque magasin eut une barrière, à travers laquelle on faisait passer la viande, précaution puérile, à laquelle on attachait une grande importance, et qu'on appliqua partout et toujours.

Digitized by Google

Après la viande, on s'occupa du pain, on fit un approvisionnement aussi considérable que possible de farines, et pour engager les boulangers à en faire autant, on les exonéra de tous les droits de ville attachés à la mouture des grains, mesure excellente qui fit tomber le prix du pain à un taux très bas; en administration prévoyante, on exigea que les boulangers épuisassent toutes leurs farines avant de leur fournir celles de la communauté, ce que l'on fit plus tard, au jour le jour, et en petites quantités à la fois, pour éviter les dilapidations.

Dans le courant du mois de janvier, la peste fit de nombreuses victimes; après avoir supprimé les offices, on supprima les processions, l'administration des sacrements avec concours de monde, les enterrements avec pompe, tout en un mot ce qui pouvait fournir matière à un rassemblement; on multiplia les marchés, de façon à diviser les courants de population, enfin plus tard on ferma même les églises, car dans une ville profondément religieuse, les temples se remplissaient fréquemment d'une foule, qui venait prier et chercher des espérances au pied des autels.

Tout mort pour lequel on n'avait appelé ni médecin, ni chirurgien était réputé suspect, et sa famille conduite en observation à l'hôpital de Saint-Roch. Les commissaires et les syndics, accomplissaient leurs pénibles devoirs avec un courage et une abnégation admirables; ayant fait connaître à la municipalité, l'état d'indigence d'une grande partie des habitants, et la peine qu'ils avaient à se procurer des médicaments, M. d'Antrechaus fit

Digitized by Google

paraître une ordonnance, qui enjoignait aux pharmaciens de délivrer des remèdes aux dépens de la communauté.

Accablés d'un immense fardeau, en proie à mille soucis, face à face tous les jours avec des nécessités cruelles, le nombre des malades angmentant toujours, les consuls convoquèrent le 28 janvier, une assemblée générale, pour rendre compte de l'état de la ville, et prendre une dernière résolution. La séance fut présidée par le viguier, et les membres de la municipalité furent au complet; M. d'Antrechaus fit un rapport navrant de l'état de la cité, et des besoins d'une population, que la cessation de tous les travaux, et l'abandon de toute industrie, réduisait à la misère! On se repose volontiers dans une situation aussi malheureuse, sur des magistrats dont le courage et le dévouement sont connus, et les résolutions extrêmes ne coûtent rien, quand elles peuvent vous débarrasser d'une pénible responsabilité! A l'unanimité on décida :

« Qu'il était donné pleins pouvoirs aux consuls d'agir, » et de disposer des biens de la communauté comme ils » verraient bon être, sans être tenus de rapporter la » justification des dépenses, desquelles ils seraient » crus à leur assertion, lors du compte qui en serait » rendu, sans qu'ils fussent obligés d'assembler d'au- » tres conseils pour quelque cause que ce put être, pro- » mettant l'assemblée de ratifier tout ce qu'ils auraient » fait pendant la peste. »

Les conseillers engagèrent de plus les consuls à or-

Digitized by Google

donner une quarantaine générale, leur laissant le soin de l'établir comme ils le jugeraient bon et convenable.

Cette délibération ne fut proposée que parce que on en avait le modèle dans les archives de la communauté, pareille décision ayant été prise en 1664 ; les consuls qui acceptaient cette lourde charge, et dont deux allaient succomber en accomplissant noblement leur devoir, ne pensaient pas qu'on dût un jour opposer cette délibération à l'ingratitude de leurs concitoyens. M. d'Antrechaus qui survécut seul, vit son administration sévèrement contrôlée, et un de ses successeurs, osa proposer de nommer une commission d'enquête, mais le conseil de ville ne ratifia pas cet acte odieux du consul François de Raisson Dardennes, et le rejeta complètement dans sa séance du 22 avril 1723.

Dans les registres de la commune, le commencement d'instruction qui porte sur les fournitures de farine, est biffé de deux traits de plume, et déclaré nul par une note mise en marge, et signée Resson.

Investis des pleins pouvoirs donnés par le conseil de ville, les consuls licencièrent la garde bourgeoise, et confièrent les portes de la ville à un détachement du régiment de Brie, en garnison à Toulon ; les troupes logées chez les habitants furent casernées dans le couvent des Minimes et dans le jeu de paume; les officiers et les gardes de la marine s'établirent dans le couvent des jésuites, servant aujourd'hui d'hôpital à la marine.

Les précautions les plus puériles plaisent à l'imagination des populations effrayées et malheureuses ! Plusieurs

Digitized by Google

personnes crurent que de grands feux purifieraient l'air et amèneraient la cessation de la peste, les consuls accordèrent ce que toute la ville demandait; ordre fut donné aux habitants d'allumer à 7 heures du soir, un grand feu devant leurs maisons, jamais ordre ne fut plus ponctuellement exécuté, le signal fut donné par les cloches de la cathédrale sonnant à toutes volées, en un instant un embrasement général couvrit la ville, en l'éclairant de ses rougeâtres lueurs, le temps était calme et chargé d'humidité, le lendemain un épais nuage de fumée pesait encore sur Toulon.

La ville convenablement approvisionnée aurait pu se suffire longtemps, si les achats s'étaient faits au jour le jour, malheureusement la crainte d'une disette prochaine, poussa tous ceux qui avaient un peu de fortune, à faire dans l'intérieur de leurs maisons des amas de vivres trop considérables, en peu de temps les denrées éprouvèrent une hausse, qui eut pour résultat, en augmentant le nombre des nécessiteux, de jeter une grande partie de la population dans les alarmes d'une famine, venant s'ajouter à tous les maux; la misère devint ainsi une nouvelle source de préoccupations pour les consuls! Les rues devenaient peu à peu désertes, chacun vivait dans sa famille, les portes des maisons ne s'ouvraient que pour laisser entrer le médecin ou le confesseur, et laisser sortir les morts; les pauvres qui ne subsistaient que d'aumônes, ne rencontrant plus dans leurs courses à travers la ville, que des cadavres qu'on portait au cimetière, élevèrent leurs voix dolentes vers la municipalité,

Digitized by Google

il fallut venir à leur secours, on en dressa une liste exacte, et on leur fit distribuer deux fois par jour de la soupe et du pain dans quatre couvents de religieux ; mais bientôt, tous les ateliers ayant renvoyé leurs ouvriers, le nombre des nécessiteux s'accrut tellement, qu'on fut obligé de renoncer à cette distribution ; pour ne pas abandonner ces malheureux sur la voie publique, on demanda au commandant de la marine, M. Duquesne-Mosnier, car M. d'Ailly était mort d'une affection de la poitrine, le 27 décembre 1720, un vaisseau qu'on mouilla près de la plage du Mourillon et sur lequel on embarqua un aumônier, un médecin, deux commis, et des vivres pour deux mois : on put ainsi débarrasser la ville de 250 mendiants, qui souvent dans cette rude saison, n'ayant pour logis que des mansardes ouvertes à tous les vents, étaient trouvés le matin morts de la peste.

Il est dans la nature des masses humaines de se plaindre d'autant plus, qu'elles ont moins à se préoccuper de leurs besoins de tous les jours ! Jamais on ne cria plus à la famine, que quand les consuls au prix de mille peines et de mille sacrifices, pourvurent gratuitement à la subsistance de chacun, il en fut de même des médecins, qui pendant cette terrible épidémie firent noblement le sacrifice de leur vie ; quand la tourmente se fut calmée, un seul survivait, M. Navarre, tous les autres avaient payé de leur vie, l'honneur d'avoir été les plus dévoués, au milieu d'une ville frappée d'une calamité qui exigea tant de dévouements ; sur trente chirurgiens et trente apprentis chirurgiens, dix maîtres survécurent, et un seul

Digitized by Google

garçon, nommé : Berlier, qui pour récompense demanda la maîtrise et l'obtint à la sollicitation de M. d'Antrechaus ; mais où serait l'honneur du sacrifice, s'il était toujours entouré de la reconnaissance de tous. Le peuple se plaignait de n'être pas assez promptement secouru, et plusieurs conseillers engagèrent le premier consul à réunir tous les médecins et maîtres en chirurgie de la ville, pour leur intimer l'ordre, avec menace d'employer la force, d'être à la disposition des malades. Le 6 mars (1) M. d'Antrechaus les convoqua, et demanda que tous les mois, et pendant tout le temps que sévirait la contagion, deux médecins et deux chirurgiens fussent constamment de service, pour visiter les pauvres, et avertir les consuls dès qu'ils reconnaîtraient un soupçon, la ville s'engageait à payer 500 livres aux médecins et 300 livres aux chirurgiens. Le doyen ayant pris la parole, représenta que le corps médical et chirurgical de la cité, proposait au lieu de deux médecins et de deux chirurgiens, de désigner trois médecins et trois chirurgiens, qui se remplaceraient tous les mois, et seraient employés à visiter tous les malades de la ville sans distinction, et sur les ordres que MM. les consuls leur donneraient ; il demanda seulement à ce qu'ils fussent traités au point de vue des émoluments, comme leurs confrères de Marseille, et que les médecins eussent 700 livres par mois, et les chirurgiens 500 livres.

M. d'Antrechaus ayant accepté ces propositions, le service médical fut installé et fonctionna jusqu'au jour

(1) *Archives communales*. Registre des délibérations.

Digitized by Google

où, la mort ayant moissonné tous les hommes de l'art, on fut obligé d'avoir recours aux médecins des localités voisines, et d'en faire venir même de Marseille, de Montpellier et de Paris.

Les notables assemblés à l'Hôtel-de-Ville le 28 janvier, en remettant toute l'autorité entre les mains des consuls, avaient conseillé d'établir une quarantaine générale; cette idée jetée dans la population, avait été accueillie avec bonheur; les imaginations malades et au désespoir, commentaient le bénéfice de cette mesure, et la voix publique vint bientôt faire aux consuls une loi de se conformer à ce que tout le monde désirait ardemment, et considérait comme l'ancre unique de salut.

M. d'Antrechaus, quoique contagioniste exalté et grand partisan de l'isolement, considérait avec anxiété le résultat d'une pareille détermination, dans une ville populeuse, dépourvue d'hôpitaux, et quand la peste sévissait déjà cruellement, il entrevoyait les dures nécessités d'un service public destiné à pourvoir, au milieu des plus grands dangers, à la subsistance de toute une population; une quarantaine, disait-il, n'est vraiment salutaire qu'à ceux qui savent se l'imposer eux-mêmes, comment une ville entière peut-elle en observer les règles, lorsqu'une multitude de personnes communiquent forcément entr'elles, et ne peuvent allier une retraite exacte avec les devoirs de leurs charges et les besoins des habitants. Quel bénéfice retirer d'une quarantaine, quand les autorités civiles, militaires et maritimes seront libres de communiquer avec chacun, quand les méde-

Digitized by Google

cins, les chirurgiens, les recteurs des hôpitaux, les confesseurs, les commissaires de quartier, les syndics, les boulangers, les bouchers, les pourvoyeurs en grand nombre, seront en relation de tous les instants avec les quarantenaires.

Une quarantaine générale, a-t-il écrit, est un arrêt de mort que l'on prononce.

Mais il ne put se soustraire aux exigences de ses deux adjoints, des conseillers de la commune, et derrière eux de la population tout entière.

Avant de publier les règles absolues qu'il voulait imposer, il se préoccupa de l'établissement d'un nouvel hôpital destiné à recevoir les pestiférés, car on ne possédait encore que celui de St-Roch ; l'évêque s'opposait à l'évacuation de l'hospice de la charité, il aurait du reste fallu faire des emménagements qui auraient exigé bien du temps, il se décida pour l'hôpital de la ville, connu sous le nom d'hospice St-Esprit. Les grandes épidémies semblent généralement absorber toutes les affections aiguës et suspendre momentanément la marche des maladies chroniques, jamais l'hôpital n'avait contenu moins de malades, les vieillards et les infirmes, ainsi que les enfants trouvés, furent transférés dans le couvent des dominicains (1) qui consentirent à les recevoir et à les soigner, et en peu de jours toutes les salles furent mises en état de recevoir des malades.

Le 18 février, le projet d'une quarantaine générale

(1) Aujourd'hui caserne dite du Grand-Couvent.

Digitized by Google

fut imprimé et affiché ; il contenait 31 articles, et était exécutoire à partir du 10 mars.

La population fut divisée en quatre classes :

Les habitants qui voulaient se retirer à la campagne.

Ceux qui désiraient rester dans la ville, et qui s'engageaient à pourvoir à leur subsistance.

Ceux qui sans être dans l'indigence, avaient besoin des secours de la communauté.

Ceux enfin qu'il fallait nourrir gratuitement.

Des publications faites dans toutes les rues et carrefours, annoncèrent aux Toulonnais qu'il eussent à se précautionner, pour se passer de tout autre secours, que de la viande et du pain, que la ville s'engageait à fournir, contre des bons payables à la cessation de la peste; on exigea de plus, que toutes les familles fissent blanchir à la chaux, l'intérieur des maisons, et lessiver leur linge pour introduire le plus de propreté possible dans les ménages.

La ville fut divisée en huit quartiers; on nomma huit commissaires ayant chacun six syndics sous leurs ordres, et un grand nombre de pourvoyeurs, chargés de la distribution à domicile des vivres journaliers. Le nombre de ces agents fixé d'abord à 540, fut porté ensuite à 600 ; en moins de quarante jours, 5 commissaires succombèrent, il fallut renouveler 14 fois les syndics, et tous les pourvoyeurs étant morts, la difficulté de les remplacer jeta la perturbation dans les distributions.

Digitized by Google

Huit mille personnes n'ayant pour moyen d'existence, que le salaire de leurs travaux journaliers, et réduites à une extrême misère, furent portées sur les états des indigents que la communauté dut complétement nourrir. L'alimentation de ces huit mille pauvres fut fixée par les consuls à une livre et demie de pain, trois onces de riz ou cinq onces de fèves, une demi-once de sel, une certaine quantité d'huile, et une chopine de vin, ce qui constituait pour eux seuls et par jour : douze mille livres de pain, quinze cents livres de riz, deux cent cinquante livres de sel, et quatre mille pintes de vin ; on leur distribua de plus deux fois par semaine des rations de viande.

Outre la nourriture de ces nombreux indigents, il fallut assurer le pain et la viande pour tous les autres habitants ; les demandes durent se faire journellement, et sur bons signés du commissaire du quartier, bons dont le paiement était renvoyé à des temps plus heureux; cette mesure, la seule qu'on pouvait prendre peut-être dans l'ordre de choses dans lequel on se plongeait, produisit des résultats déplorables ; les billets qui devaient servir de pièces comptables n'arrivaient aux mains des pourvoyeurs et des distributeurs, qu'après avoir subi de fréquentes immersions dans le vinaigre, les bouchers qui disposaient d'une marchandise dont ils ne devaient pas bénéficier, la viande appartenant exclusivement à la municipalité, ne prirent jamais aucun soin des bons, les boulangers, quoique usant d'une farine qui leur était fournie par la ville ; avaient plus d'intérêt à conserver

Digitized by Google

ces pièces, qui devaient servir à les rémunérer de leur travail de fabrication, mais les huit dixièmes étant morts pendant la quarantaine, les ateliers se fermèrent et les bons furent égarés ou détruits ; malgré les soins les plus actifs des commissaires, le désordre se mit dans la comptabilité, si bien que plus tard, au lieu d'avoir nourri huit mille personnes, la ville eut à supporter à peu de choses près, la subsistance de tous.

Quoique pendant la durée de la quarantaine, la mortalité fut considérable, la consommation ne diminua pas en raison de cette mortalité, les chefs de famille toujours poursuivis par l'idée d'une famine prochaine, ne cessaient malgré les vides que la mort faisait autour d'eux, de demander les mêmes quantités de pain, les commissaires et les syndics fréquemment frappés et remplacés, ne pouvaient tenir un compte exact des cadavres portés au cimetière, et des moribonds portés à l'hôpital, si bien que dans beaucoup de maisons dépeuplées par la mort, on trouva plus tard des approvisionnements considérables.

M. Hocquart, vieillard calme et digne, duquel on peut dire qu'il montra du courage et du cœur, en refusant au début de la peste, d'aller continuer ses services au Havre, pour rester au milieu de la population maritime qu'il administrait depuis quelques années, prit des mesures pour que la quarantaine s'étendit aux marins ; les gardes de la marine casernés au couvent des Jésuites, reçurent l'ordre de cesser tout service, les troupes de la marine formant 30 compagnies de 45 hommes, les ou-

Digitized by Google

vriers, au nombre de 7 à 800, et les employés du port, furent séquestrés dans l'arsenal, mais beaucoup de ces derniers ne voulant pas se séparer de leurs familles, refusèrent de quitter leurs maisons.

Le ministre donna plein pouvoir au directeur des vivres d'acheter des approvisionnements, mais toute la sollicitude du gouvernement se borna à ce pouvoir illusoire, la caisse de la marine à Toulon était vide, et à toutes les demandes de subsides, on garda un silence obstiné; M. Hocquart s'en plaignit vivement et à plusieurs reprises, mais toujours inutilement « nous ne pouvons donner, » écrivait-il (1) que du bœuf salé ayant déjà fait campa- » gne, gâté et puant, nous n'avons pas de lard, pas de » légumes, toujours des pois et des fèves, jamais de » haricots dont la nourriture est meilleure; si nous » sommes obligés de succomber faute d'avoir été secou- » rus, je supplie le conseil de la marine de ne m'en point » imputer la faute, car je l'ai prévenu dans toutes mes » lettres de la triste position du port. »

Au moment où la ville, en proie à une cruelle épidémie, était livrée à la misère et à la mort, par l'abandon de l'Etat et de la Province, elle reçut de Lorgues un nouveau témoignage d'amitié! Le 13 février, les généreux citoyens de cette ville « ayant eu notice (2) que Toulon » se trouvait attaqué de la contagion, et que la viande y

(1) Correspondance de M. Hocquart. Archives de la préfecture maritime.

(2) *Archives communales* de la ville de Lorgues.

Digitized by Google

» est d'une cherté extraordinaire, n'en pouvant même
» pas avoir avec de l'argent, que c'est une occasion des
» plus favorables pour leur témoigner notre reconnais-
» sance en considération des services et des honnêtetés
» que nous avons reçus de tout temps de la part de cette
» communauté, d'autant mieux que nous nous sommes
» obligés de par elle, à lui donner tous les secours qui
» dépendront de nous; étant persuadés que le mal s'est
» répandu en la ville de Toulon, les consuls requièrent
» le conseil de vouloir délibérer là-dessus.

» Sur quoi le conseil a délibéré unanimement, de cher-
» cher incessamment deux ou trois cents moutons et
» quelques bœufs, pour faire conduire aux barrières de
» Toulon, et les offrir à MM. les consuls, nos bons amis,
» qui ont sans doute beaucoup de besoins, surtout s'ils
» ont le malheur d'être affligés du mal contagieux,
» comme on nous a assuré, et pour cet effet il sera pris
» environ 650 livres sur l'imposition des 40 sols par
» coupe d'huile. »

Malgré leurs efforts, les députés de Lorgues ne purent dans cette circonstance se procurer que neuf bœufs, qu'ils s'empressèrent de faire conduire à Toulon, M. d'Antrechaus leur écrivit à ce propos :

« Messieurs,

» Dans les temps tranquilles comme dans les plus
» malheureux, nous avons reçu les mêmes marques de
» votre souvenir et de votre amitié. Nos prédécesseurs
» nous en ont fourni des mémoires, nous avons la

Digitized by Google

» consolation de les lire, et d'y ajouter tous les jours de
» nouveaux bienfaits de votre part, monuments assez
» authentiques pour que la postérité ne les oublie
» jamais. Mais, messieurs, au nom de cette étroite et
» sincère amitié qui nous lie, fournissez-nous les
» moyens de vous faire connaître jusqu'à quel point vous
» nous êtes chers. Nous n'avons que des remerciements
» à vous faire, et c'est un échange trop avantageux pour
» nous. Parmi de vrais amis comme nous le sommes,
» les secours doivent être mutuels, les dons réciproques,
» et puisque le Seigneur nous afflige, et nous met hors
» d'état de vous pouvoir rien offrir, il faut que vous
» nous fassiez la grâce d'accepter le paiement des neuf
» bœufs que vous avez eu la bonté de nous envoyer; le
» député qui les a conduits jusqu'à la barrière de Rega-
» nas n'en ayant pas vouln la valeur. En vérité, mes-
» sieurs, c'est les yeux pleins de larmes que nous vous
» en témoignons notre reconnaissance! personne dans
» notre malheur ne nous a donné signe de vie, que
» messieurs les consuls de Lorgues, et nous vous pro-
» testons qu'il semble que la cour et la province s'en
» reposent sur votre bon cœur.

» Je suis avec les sentiments les plus tendres, votre très obéissant serviteur et bon ami.

» D'ANTRECHAUS. »

Toulon, 25 mars 1721.

M. d'Antrechaus après avoir assuré aussi bien que possible la subsistance de tous, envoya sa famille à la campagne, et vint s'établir à l'hôtel de ville, pour être

Digitized by Google

mieux au centre de l'action, et pouvoir agir en-dehors de toute préoccupation domestique; ses deux collégues Marin et Gavoty le suivirent. Cette détermination naturelle des trois consuls, stimula le zèle de plusieurs conseillers de la commune, qui se persuadèrent que le devoir les appelait à ce poste, et qui vinrent volontairement se joindre à M. d'Antrechaus, ainsi que les fourriers, l'archiviste, le secrétaire, les sergents de ville et autres employés; plus de trente personnes se trouvèrent ainsi réunies, nombre qui au jour de l'ouverture de la quarantaine, par l'adjonction d'un médecin, d'un confesseur, d'un boulanger, d'une blanchisseuse, des cuisiniers et des domestiques, se trouva porté à cinquante habitants, desquels il ne restait au mois de mai que le consul d'Antrechaus, et le sieur Galle, modeste citoyen, que le dévouement seul conduisit à offrir son intelligence et ses services actifs aux consuls, et dont le commandant Dupont, écrivait plus tard à M. de La Vrilllière, secrétaire d'Etat: « Je ne puis passer sous silence le sieur » Galle (1) dont le zèle depuis huit mois ne s'est jamais » démenti, qui a servi et sert actuellement très utile- » ment dans les commissions les plus délicates, les plus » fatigantes, et les plus périlleuses; la cour me per- » mettra de lui représenter qu'il ne doit pas demeurer » sans récompense, il fait tout sans intérêt, mais comme » il a été capitaine de vaisseau marchand, il s'estimerait

(1) Extraits de la correspondance de M. Dupont, concernant la quarantaine de Toulon, publiés dans le grand ouvrage de Chycoineau sur la peste en Provence. Paris 1744, in-4°.

Digitized by Google

» très heureux si M. le comte de Toulouse, le proposait
» à S. A. R. pour être fait capitaine de brûlot. »

Le 8 mars on publia une ordonnance qui défendait à tous les habitants qui n'étaient pas employés au service de la ville, de sortir de chez eux, à partir du jour où devait commencer la quarantaine, sous peine de pendaison, et on prescrivit aux distributeurs et autres agents de la municipalité, de porter une médaille qui devait servir à les faire reconnaître et admettre partout où besoin serait; on ne tarda pas à être obligé d'appliquer la loi, le 17 du même mois, le nommé J. B. Mouriez, meunier à huile, attiré dans la rue par l'espoir d'un lucre clandestin, fut arrêté porteur d'une fausse médaille, et condamné à être pendu; mais attendu, dit le jugement (1), que nous manquons d'hommes pour donner la sépulture aux morts, la peine est commuée, et le sieur Mouriez, est condamné à servir de fossoyeur jusqu'à la cessation de la peste.

Le 9 mars, les consuls instruits de la pénurie de linge dans laquelle se trouvaient les deux hôpitaux, firent annoncer solennellement une quête générale de cet objet de première nécessité, et précédés de tout le personnel de l'hôtel de ville, ils parcoururent les rues, accompagnés de nombreux charriots, frappant à toutes les portes, et excitant par leurs discours la commisération publique. La quête produisit plus qu'on ne l'avait espéré; la quantité de linge constitue un luxe qui a toujours été dans les

(1) Archives de la direction de la santé publique.

Digitized by Google

habitudes et les besoins de la population de cette ville, et chacun s'étant empressé d'apporter son contingent, les hôpitaux se trouvèrent approvisionnés pour longtemps.

Le même jour 9 mars, les consuls ayant appris que les fossoyeurs, pris dans la lie du peuple, et dans tout ce que la ville comptait d'aventuriers et de vagabonds de toutes les nations, quittaient leurs postes la nuit pour aller fouiller les morts, ils publièrent une ordonnance, qui leur défendait sous peine de la vie, de quitter sans ordre les enclos qui leur avaient été assignés pour demeure.

Le 10 mars la quarantaine commença ; les rues déjà peu fréquentées devinrent tout à fait désertes, et une navrante solitude remplaça l'agitation particulière aux cités maritimes ; les portes des maisons furent closes, les églises et les établissements religieux fermés, les chantiers de constructions navales abandonnés, aucun bruit ne s'éleva pendant toute la durée de cette funeste expérience sur la ville et son arsenal devenu tout à coup muet ! A peine si dans les divers quartiers, et pendant les premières heures du jour, quelques magasins, dépôts des approvisionnements de la municipalité, montraient-ils un peu d'animation ; mais ce murmure ne tardait pas à s'éteindre, et le bruit des pas solitaires des médecins et des confesseurs, venaient seuls se mêler au roulement sur le pavé, des charriots funèbres, et aux sanglots montant du fond des maisons dans le silence des rues ! Les cadavres déposés dans des tombereaux, sans bière et souvent presque nus, ne croisaient dans leurs courses

Digitized by Google

que de lugubres civières, emportant des moribonds à l'hôpital ; ces tristes victimes étaient jetées dans des fosses communes, sans pompe et sans respect, par des fossoyeurs, ridiculement revêtus de dépouilles volées sous les yeux mêmes des familles, que la terreur rendaient insensibles à toutes les violences et à toutes les dilapidations.

Dans les premiers jours de la quarantaine, les fossoyeurs de la ville, aidés de quelques hommes, que l'espoir d'un lucre facilement réalisé poussait à accepter ces périlleuses fonctions, avaient suffi à l'enlèvement des morts, mais bientôt la peste fit chômer ce service si important, la frayeur qui à la vue d'un pestiféré glace les âmes vulgaires, rendit difficile l'emploi de l'autorité, pour contraindre à ces travaux, des habitants, que l'idée seule du danger qu'ils entrainaient faisait mourir d'effroi, et on se serait bientôt trouvé en face de difficultés insurmontables, si un ordre de M. Leblanc, ministre de la guerre, n'avait mis à la disposition des consuls, un bataillon de déserteurs formé à Toulon, et composé de soldats levés en Italie; c'était un ramassis de soudards, gens de sac et de corde, que rien n'effrayait, et qui, employés à l'enlèvement des cadavres, et au creusement des fosses, périrent tous dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs.

Jusqu'au 20 mars, la distribution du pain se fit avec assez d'ordre, et c'est beaucoup qu'on ait pu pendant quelques jours, distribuer du pain à plus de vingt mille personnes, mais bientôt la mort des pourvoyeurs fit sur-

Digitized by Google

gir mille impossibilités terribles, en moins d'un mois 113 boulangers sur 135 périrent, et la ville se trouva par la mort de ces hommes utiles, dans une affreuse extrémité ; en avril, on fut obligé pendant trois jours de distribuer un supplément de riz, pour remplacer le pain qu'on ne pouvait plus fabriquer. M d'Antrechaus vint supplier M. Hocquart de venir au secours de la communauté, la boulangerie du roi était libre, les armements étaient nuls, on trouva dans cet établissement trente-cinq fours en état d'être occupés, on fit un appel aux soldats de la marine internés dans l'arsenal, on fit venir à grand'peine quelques maîtres boulangers des pays sains les plus rapprochés, et on eut pendant quelque temps du pain ; mais bientôt la mort réduisit le nombre des ouvriers, et les 35 fours ne suffisant pas du reste à la consommation, on profita des offres généreuses et du dévouement des consuls de la Seyne, qui s'engagèrent à fournir du pain ! C'était la seule communauté des environs où la peste n'eut point encore pénétré, on organisa un service de bateaux, qui tous les jours portèrent à la Seyne des farines, dont on ne manquait pas encore à Toulon, et qui tous les jours débarquèrent sur le quai de grandes quantités de pain.

Les barrières, les parfums, la séquestration furent impuissants contre la peste. On n'arrête pas une grande épidémie en élevant une barrière, ni en s'inondant de vinaigre, et on n'échappe pas au fléau, parce qu'on se tient, tremblant et mourant d'effroi, au fond de ses appartements. La quarantaine commençait à peine, que la

Digitized by Google

mort vint frapper à la porte de l'hôtel de ville, la blanchisseuse fut atteinte de la peste et mourut, ce jour-là le commandant Dupont écrivit à M. Lebret, président du parlement.

« Je vous prie à songer d'avance à remplir en cas de » malheur, aujourd'hui inévitable, la place des magis- » trats qui vont mourir, par ceux qui l'année précédente » ont exercé. »

Funestes prévisions qui ne tardèrent pas à se réaliser. Quelques jours après en effet, le deuxième consul, Gabriel Gavoty, succombait, puis l'aumônier, le médecin, les conseillers, les fourriers et tous les domestiques! M. d'Antrechaus survécut seul de tous les membres de la municipalité, et celui de tous ses collègues, qui partagea le plus longtemps ses travaux et ses soins, fut le troisième consul, Henri Marin, qui ne mourut que dans les derniers jours de mai.

La quarantaine ne mit personne à l'abri de la peste, qui fit des victimes même dans les cloîtres, un seul couvent fut épargné, celui des Ursulines, ainsi que cela résulte de l'attestation suivante de la supérieure :

« Moi, assistante de notre monastère de Ste-Ursule » de Toulon, certifie que quand cette ville fut frappée de » la peste, la contagion n'entra point dans notre maison, » qu'aucune des religieuses qui eurent le courage d'y » rester n'en fut attaquée, par la protection du Seigneur. » En foi de quoi j'ai signé.

» Sœur de St-Alexis Gérin, *ursuline*.

» Toulon, 2 décembre 1722. »

Digitized by Google

Encore faudrait-il dire que la supérieure n'entend parler ici que des religieuses, car dans un travail demandé au chanoine Féraud, aumônier de la marine, le 6 octobre 1721, pour le grand ouvrage de Chicoyneau, sur la peste en Provence, ce prêtre, en faisant le relevé des décès dans les maisons religieuses, constate dans ce couvent la mort de l'aumônier, le père Baudoin, de l'ordre des Minimes; toutes les autres maisons, alors en grand nombre, furent plus ou moins frappées, et parmi les victimes, on compta deux jeunes filles de la famille de M. d'Antrechaus, religieuses de l'ordre de St-Bernard.

Avant l'établissement de la quarantaine, un seul tombereau avait suffi pour l'enlèvement des morts, au mois de mars il en fallut deux, en avril quatre ne suffirent plus; les civières pour le transport des malades à l'hôpital, furent bientôt insuffisantes, les hommes de peine succombaient rapidement, et les malades, n'étant plus enlevés à temps, arrivaient à l'hospice morts ou mourants.

Au milieu de ces terribles difficultés sans cesse renaissantes, la peste pénétra dans le dépôt de vieillards et d'infirmes établi dans le couvent des dominicains, et sur le vaisseau des mendiants mouillé au Mourillon, ce furent deux hôpitaux à ajouter aux deux qu'on avait déjà; on fit sortir du vaisseau les pestiférés, et on les logea dans un magasin appartenant à la marine, et situé dans l'enclos du Mourillon; le 12 avril cet hôpital comptait 50 malades, ce jour-là M. d'Antrechaus fit une visite dans tous les hôpitaux pour faire dresser en sa

Digitized by Google

présence un relevé exact des malades, pour en donner connaissance au gouverneur de la province, et solliciter un secours. Le résultat constatait 117 malades au couvent des dominicains, 503 à l'hospice du St-Esprit, 207 à l'infirmerie de St-Roch et 50 au Mourillon, en tout 877 ; il fit sortir en outre des hôpitaux 1107 convalescents, que des barques transportèrent au Lazaret, où ils formèrent un nouvel hôpital, la plupart d'entr'eux moururent, et ceux qui survécurent, constituèrent plus tard des aides qui furent très-utiles.

Dans ce mois d'avril, la moyenne des morts dépassa 200 par jour, et le 20, jour où devait expirer la quarantaine, le chiffre s'éleva à 249.

Au milieu de ces calamités, tous les services publics se trouvèrent suspendus, la propreté des rues ne se fit plus, par la mort de ceux qui en étaient chargés, et par l'impossibilité où on se trouva de les remplacer, et les immondices s'augmentant de toutes les hardes et objets de literie ayant appartenus à ceux qui étaient morts, et dont on se débarrassait avec empressement, les rues devinrent bientôt impraticables, et exhalèrent des miasmes infects.

Les consuls durent veiller énergiquement sur les crimes qu'engendrent malheureusement les heures de trouble, le 27 mai, Victoire Gerbaude, accoucheuse, fut convaincue de s'être rendue par les toits de sa maison dans celle du sieur Villeneuve, dont tous les habitants avaient succombé à la peste, et d'en avoir sorti des

Digitized by Google

paquets de linge ; elle fut condamnée par le bureau de santé (1) à être pendue et étranglée, après avoir fait amende honorable dans tous les lieux et carrefours de la ville, mais attendu, dit le jugement, le besoin qu'on a des personnes de sa profession, pour secourir les femmes enfermées pour cause de contagion, lorsqu'elles se trouvent en travail d'enfantement, la peine de mort est commuée en celle de servir d'infirmière à l'hôpital des pestiférés.

On s'était flatté de retirer des avantages immenses de la quarantaine, et on s'était apitoyé sur le sort des habitants, qui réfugiés sur le territoire ne pouvaient jouir de ce bénéfice. La ville au début avait rompu tout commerce avec eux, et le commandant Dupont, qu'on trouvait à la tête de toutes les mesures violentes, et qui n'avait pas hésité, au début de l'épidémie, à faire fusiller au pied d'un arbre et sans procès, une malheureuse paysanne de Six-Fours et son mari, dans le panier desquels on avait trouvé un morceau d'étoffe, présumé provenir du vol commis à l'île de Jarre, par les pêcheurs de Bandol, M. Dupont, dis-je, avait exigé que cette séparation fut absolue, et il faisait brutalement veiller par ses soldats, à l'exécution de cette consigne. Ces malheureux, repoussés de la ville qu'ils avaient désertée, sans secours et au désespoir, s'entassaient aux barrières de la porte royale, demandant du pain, et implorant la pitié des gardes inflexibles ! M. d'Antrechaus ne put

(1) Archives de la direction de la santé publique.

Digitized by Google

supporter longtemps un pareil état de choses, il fit dans la campagne quelques établissements de bouchers et de boulangers, mais à cette époque funeste, les établissements élevés à la hâte étaient de peu de durée, la mort défaisait le lendemain ce qui avait été édifié la veille, tous les agents de la municipalité périrent en peu de jours, et les horreurs de la faim seraient sans doute venues se mêler aux horreurs de la mort, si quelques pourvoyeurs lassés de servir dans la ville, où ils ne trouvaient que peines et misères, ne s'étaient déterminés à abandonner leurs distributions, et à la faveur du désordre administratif qui régnait, n'avaient détourné des provisions, qu'ils vinrent vendre dans la campagne.

Mais la ville de Toulon avait épuisé toutes ses ressources, le 16 mars, les consuls, M. Dupont, les intendants du bureau de la santé, s'adressèrent simultanément au maréchal de Villars, gouverneur de la province, en ce moment à Paris, pour obtenir des secours, le maréchal répondit par des promesses dont l'exécution était renvoyée à un avenir trop éloigné pour l'état précaire de la ville :

« Je vois, Messieurs, disait-il dans une lettre datée » du 18 avril (1), avec une grande douleur, l'augmenta- » tion du mal dont vous m'informez par votre lettre du » 16 mars, je suis bien persnadé qu'elle serait encore » plus grande sans toutes les attentions que vous avez, » j'ai eu l'honneur de lire à S. A. R. vos dernières

(1) Archives de la direction de la santé publique.

Digitized by Google

» dépêches, celles des consuls et de M. Dupont, et de
» lui expliquer tous les besoins pressants, et l'extrême
» misère qui vous accablent, elle fera tout ce qui sera
» en son pouvoir pour vous soulager; les plus grands
» secours seraient de l'argent, mais sont aussi les plus
» difficiles, j'espère que MM. Paris et Bernard, nous
» feront prêter un million à 6 p. °/₀ et j'ai bien mandé à
» M. Lebret qu'il était juste que vous eussiez une bonne
» part à cet emprunt. Vous êtes bien persuadés Messieurs,
» que je n'oublierai rien de ce qui sera en mon pouvoir
» pour vous être utile, et que je suis très parfaitement
» à vous.

« VILLARS. »

Avant même d'avoir reçu cette réponse dilatoire, les consuls s'étaient adressés aux états de Provence, qui, le 30 mars accordèrent un premier secours de quinze mille livres.

En avril, la viande de boucherie fut sur le point de manquer, il fallait renouveler le marché, et la caisse municipale était vide, M. d'Antrechaus, s'adressa de nouveau aux états, qui accordèrent, le 15 de ce mois, quinze mille livres pour achats de bestiaux.

« Les besoins de la ville de Toulon (1) que la maladie
» ravage avec la dernière fureur, nonobstant la quaran-
» taine qu'on y observe depuis 36 ou 37 jours, deve-
» nant toujours plus pressants, par la mortalité qui y

(1) Procès-verbaux de l'assemblée des Etats de Provence pendant la durée de la peste.

Digitized by Google

» augmente, les consuls ne sauraient éviter de proroger
» cette quarantaine, pour ne pas rendre inutile une
» dépense de cinquante mille écus, que leur coûte cette
» entreprise; mais leurs ressources étant épuisées, ils
» ont recours à la charité de la Province, l'assemblée
» délibère d'accorder quinze mille livres à la ville de
» Toulon pour l'achat de ses bestiaux. »

La ville de Lorgues n'avait pas attendu une demande de la ville de Toulon, pour venir encore à son secours, de nouveaux consuls venaient d'être élus, et à peine entrés en fonction, ils crurent ne pouvoir mieux représenter la généreuse population qu'ils administraient, qu'en envoyant deux cents moutons aux barrières de Toulon; les consuls les remercièrent dans la lettre suivante à la date du 11 avril 1721.

« Nous voyons par la lettre que vous nous avez fait
» l'honneur de nous écrire, que le changement du con-
» sulat n'en a point apporté aux sentiments de générosité
» et d'amitié dont messieurs les magistrats et les habi-
» tants de la ville de Lorgues ont de tout temps honoré
» ceux de Toulon. En vérité, messieurs, il semble que
» vous n'ayez été élus consuls que pour fournir à tous
» nos besoins, et à peine êtes-vous entrés en charge,
» que vous ne songez qu'à nous combler de bienfaits!
» C'est pousser la générosité trop loin, et nous sommes
» confus de tant d'offres obligeantes que vous nous
» faites; nous avons reçu avec plaisir les deux cents
» moutons que vous avez eu la bonté de nous envoyer à
» la barrière de Reganas, et nous souhaitons l'occasion

Digitized by Google

» de vous en témoigner autant de reconnaissance, que
» nous en conserverons éternellement dans le cœur.

» Pour ce qui est de l'avenir, M. Lebret nous a pro-
» mis de nous faire venir tous les bestiaux nécessaires;
» cependant, messieurs, si quelque envoi venait à nous
» manquer, nous aurions l'honneur de nous adresser à
» vous pour y suppléer.

» Que nous estimons votre ville heureuse, non-seu-
» lement, de ce que elle est exempte du fléau dont la
» nôtre est affligée, mais encore de ce que le ciel lui a
» donné dans vos personnes des magistrats si sages, et
» si sensibles aux maux de leurs amis.

» Nous sommes avec etc... vos très obéissants servi-
» teurs et bons et sincères amis.

« D'Antrechaus, Gavoty, Marin. »

Le 20 avril la quarantaine expirait, quelques quartiers étaient si dépeuplés, qu'on ne trouvait aucun homme capable d'en être le pourvoyeur, et qu'on fut obligé plus d'une fois de confier ce soin à des femmes. Pendant ces quarante jours de funeste expérience, la population avait dû perdre toutes ses illusions sur les bienfaits d'une quarantaine générale, ceux qui survivaient à ce grand désastre, faisaient des vœux moins pour la cessation de la peste, que pour l'obtention de leur liberté; un seul homme, le commandant Dupont, conservait intactes toutes ses idées sur les bienfaits de l'isolement, car il y a des hommes pour lesquels l'expérience est sans enseignements! Armé de l'arrêt royal qui mettait la police, au

Digitized by Google

point de vue de la contagion, entre ses mains, il demanda avec une funeste insistance, et obtint une prolongation de trente jours, et il fut peut-être aidé en cela, par quelques familles, qui avaient été assez heureuses pour être respectées par le fléau.

M. d'Antrechaus, promulga, au désespoir de la population et le cœur plein de sinistres pressentiments, cette prolongation : « Chacun, dit-il, souffrait dans sa retraite. » les besoins étaient extrêmes, cette malheureuse situa- » tion n'était que trop connue, et quoique le salut public » dut l'emporter sur celui de quelques particuliers, ceux » qui pendant le cours de la quarantaine s'étaient con- » servés, insistèrent tellement pour la faire continuer, » que quoique elle eut réduit les artisans et le petit » peuple aux abois, il fallut céder à leurs suffrages, et » à celui du commandant de la place, et prolonger de » trente jours la plus cruelle quarantaine qui fut » jamais. »

Dix jours après, le 30 avril, on constata 270 morts, on manqua de voitures pour le transport des malades, et de fosses pour les inhumations; M. d'Antrechaus s'étant rendu au cimetière, vit avec terreur des cadavres inhumés depuis plusieurs jours, qui n'étaient qu'imparfaitement recouverts de terre, il fallut dans la journée même se procurer plusieurs tombereaux de chaux, ce qui ne se fit qu'à grand'peine, pour cacher sous ce linceul dévorant des restes humains, qui commençaient à entrer en putréfaction.

Digitized by Google

Tous les jours on annonçait à la municipalité la mort d'un médecin, le consul en fit demander partout avec les plus vives instances, mais la Provence envahie par la peste gardait avec soin ceux que le fléau avait épargnés, et en attendant que Marseille, Montpellier, et même Paris, en eussent envoyés quelques-uns, combien de malheureux périrent sans secours et dans les angoisses de l'abandon.

Les malades augmentant toujours, les hôpitaux n'ayant plus de lits vides, on établit un cinquième hôpital. On le fit aussi promptement que possible, avec des voiles tirées de l'arsenal, qui servirent à élever des tentes qu'on dressa dans un enclos près de la ville. Cet enclos loué à l'abbé Gérin, sacristain de la major à Marseille (1), occupait une partie du champ de Mars actuel, et reçut le nom qu'il porte encore de : Camp Gérin ; on transporta sous ces tentes tout ce qui restait de malades dans la ville, et on les fit suivre de tous les objets de literie qui se trouvaient dans les appartements qu'ils abandonnaient. En peu de jours le camp Gérin fut abondamment pourvu de lits, et compta douze cents malades.

La mortalité de cet hôpital fut considérable, et la ville ne se lassait pas de remplir les lits que la mort faisait vides; les tentes élevées à la hâte par des ouvriers inhabiles, ne purent résister aux orages encore assez fréquents de la saison, les pluies d'avril vinrent souvent

(1) *Archives communales.* Registre des délibérations.

Digitized by Google

inonder les malades, et plusieurs fois la violence du vent du nord-ouest dérangea et abattit sur de tristes victimes, ces abris élevés précipitamment et sans solidité; ceux qui entrèrent plus tard dans cet hôpital, n'eurent pas à subir ces inconvénients, mais ils essuyèrent les chaleurs brûlantes d'un été exceptionnel; la température était si élevée sous ces tentes trop peuplées, que les personnes en santé pouvaient à peine la supporter, et que plusieurs malades moururent sans avoir été secourus.

Le mois de mai arriva au milieu de ces calamités sans nombre, la peste frappait toujours des coups plus terribles, l'effroi régnait dans la ville et l'herbe croissait dans les rues au milieu des immondices ! La porte de l'arsenal s'ouvrait à chaque instant, pour laisser sortir de nobles cadavres, qui allaient trouver dans la mort l'égalité de la fosse commune ; le capitaine de vaisseau De Motheux, les lieutenants de vaisseau de St-Julien, Monderville Le Fanu, de La Faudré, de Forbin Ste-Croix, Chabert-Taillard, De Grandmaison, De Gineste, Des Voisins, De Beaussier, Lugonis, les gardes du pavillon De Risnelet Baillibauld, le chevalier de Ste-Marie, etc., moururent en moins de quinze jours, ainsi que cinq maîtres d'équipages, trois pilotes, six maîtres canonniers, un maître calfat, deux maîtres charpentiers et un maître voilier (1).

(1) Revue trimestrielle des officiers, gardes du pavillon, etc. présents au port. Archives du bureau des travaux.

Digitized by Google

Du 1 au 15 mai, le chiffre des morts s'éleva à plus de trois cents par jour, et huit tombereaux ne suffirent plus à ce funèbre transport; l'impossibilité d'enlever tant de cadavres dont la chaleur avait hâté la décomposition, menaçait chacun d'une ruine inévitable, on avait sacrifié aux pénibles et périlleuses fonctions de fossoyeurs tout ce qu'il y avait dans la ville de gens propres à cet exercice, le dernier soldat du bataillon des déserteurs italiens venait de mourir, Toulon qui avait vu ce bataillon se former, l'avait vu se fondre par la peste, et il ne restait plus dans les rues assez de vivants pour enlever tant de morts! Les familles, gardiennes terrifiées de ces tristes et infectes dépouilles, poussaient des gémissements et imploraient, du fond de leurs maisons, l'assistance des médecins et des confesseurs, témoins solitaires de ces scènes d'épouvante et d'horreur! Le consul d'Antrechaus frémissait au souvenir de ce qui s'était passé à Marseille, où des pères, des maris, fous de terreur et fermant leur cœur à toute pitié, avaient eux-mêmes traîné des cadavres hors de leurs demeures, abandonnant dans la rue, ce qu'ils avaient tant aimé, aux ardeurs du soleil, et à la faim dévorante des chiens errants, quand un jour, après une nuit d'insomnie, paraissant sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville à 4 heures du matin (1) il vit entrer dans le port une tartane portant cent forçats, qu'un ordre de la Cour envoyait de Marseille à Toulon.

(1) *Relation de la peste de Toulon*, par M. d'Antrechaus.

Digitized by Google

Dans une telle situation, l'arrivée de cent travailleurs tirés du bagne était presque une délivrance! La tartane accosta le quai devant l'Hôtel-de-Ville, et M. d'Antrechaus étant monté à bord, fit distribuer aux corbeaux (1) du pain, du vin et de la viande, puis il les divisa en deux escouades; cinquante galériens furent dirigés sur le cimetière pour creuser des fosses, et les cinquante autres furent répandus dans la ville pour la débarrasser de ses cadavres; à midi, tous se réunirent sur la tartane pour prendre leur repas en commun, ceux qui revenaient du cimetière, arrivèrent couverts des haillons du bagne, tandis que ceux que l'on avait chargés de l'enlèvement des morts, se présentèrent revêtus d'habits donnés ou volés dans les maisons où les avait appelé leur lugubre service, une rixe fut sur le point d'éclater, et ceux qui avaient été chargés de creuser les fosses, élevèrent des murmures insolents! Or, tel était l'état de misère dans lequel on était plongé, tel était le besoin qu'on avait de ces hommes avilis, qu'on leur accorda la permission d'aller à tour de rôle enlever les cadavres, pour que chacun put profiter du bénéfice des rapines secrètes, et des héritages imposés par la terreur.

(1) Les galériens auxquels depuis la peste de Marseille, on donnait le nom de corbeaux, eurent dix sols jour, et la promesse de leur liberté; M. Dupont, quand l'épidémie fut apaisée, écrivit à M. de la Vrillière, pour savoir s'il ne serait pas bon de suspendre cette promesse, pour envoyer ceux qui survivaient dans les villes qui pourraient en avoir besoin. Le secrétaire d'Etat répondit, de conserver tous ceux qui voudraient continuer leur service jusqu'à la cessation totale de l'épidémie, et de les assurer de leur liberté.

Digitized by Google

En même temps, l'Hôtel-de-Ville. dans lequel siégeaient les administrateurs de la cité, était le théâtre des scènes les plus désolantes, la peste avait pénétré dans son enceinte, et ainsi que nous l'avons dit, frappé la blanchisseuse au lendemain presque de l'établissement de la quarantaine. Deux conseillers, les sieurs J. Richard et Henri Marin de Jacques, ne tardèrent pas à succomber. et à partir de ce moment, presque tous les jours, le fatal charriot vint demander son contingent de cadavres à la maison commune; le deuxième consul Gavoty mourut, puis le trésorier de la ville F. Daniel, l'aumônier, le médecin nommé Martin, un autre conseiller, Antoine Serre (1) ainsi que tous les domestiques et agents de la municipalité. Toutes les administrations étaient en souffrance, les intendants de la santé étaient presque tous malades, et trois d'entr'eux, l'avocat Cabasson, Honoré Caire et Nicolas Martinenq, moururent avant l'expiration de la quarantaine (2) ainsi que les capitaines de quartiers (3) Etienne Vaccon, Joseph Garelli, Martin Dejean et Jean Morel.

Le 1er mai, on avait demandé un secours pour faire face aux besoins les plus impérieux, et on avait reçu quinze mille livres de la province, mais cette somme étant insuffisante, on se hâta d'écrire au président des états de Provence, pour demander une nouvelle somme,

(1) *Archives communales*. Registre des délibérations.
(2) Archives de la direction de la santé publique.
(3) *Archives communales*. Livre vert.

Digitized by Google

qui fut accordée le 9 : « La maladie qui ravage si furieu-
» sement la ville de Toulon, disait le rapporteur (1), y
» porte ses progrès si avant, qu'elle s'est introduite dans
» la maison de ville même, où elle a terrassé le sieur
» Gavoty, second consul. Il est pressant d'apporter tous
» les secours nécessaires, pour éviter la perte entière
» d'une ville si importante à l'Etat et à la Provence. »
L'assemblée accorda quinze mille livres à la ville de Toulon.

Du 5 au 10 mai, la misère et le désespoir furent au comble, la viande séchait et pourrissait à l'étal, on n'avait plus de pourvoyeurs, les syndics étaient morts, les commissaires de quartiers avaient succombé, et renouvelés plusieurs fois, on en était arrivé à cette triste et déplorable extrêmité, de ne plus trouver d'habitants, parmi ceux que la mort avait épargnés, capables d'accomplir ces fonctions; alors il s'éleva dans le silence de cette cité désolée, comme un gémissement unanime pour demander l'abrogation de cette fatale quarantaine, M. Dupont lui même sembla reconnaitre tout ce qu'elle avait entraîné avec elle de malheur, et le 10 mai, M. d'Antrechaus eut la consolation de pouvoir proclamer la fin de la séquestration, dix jours avant que le terme ne fut expiré! Jamais criminels ne sortirent des cachots plus pâles et plus défaits! On vit descendre dans la rue, tout ce qui restait d'habitants dans Toulon, et leur dé-

(1) Procès-verbaux de l'assemblée des Etats de Provence pendant la peste.

Digitized by Google

marche chancelante, leur maigreur, l'hébétude de leurs physionomies, révélaient tout ce qu'ils avaient supporté d'angoisses et de désespoir.

Le premier soin de M. d'Antrechaus fut d'assurer de nouveaux approvisionnements, les moulins de la ville ne pouvant plus travailler faute d'ouvriers, on fut sur le point de manquer de farine, le consul fit part de sa cruelle position aux consuls de Lorgues, auxquels on ne s'adressait jamais en vain, les moulins de cette localité furent aussitôt requis d'en fabriquer une quantité nécessaire, chaque habitant s'empressa d'apporter son contingent de blé, et tel fut le zèle que chacun mit à secourir *les bons amis de Toulon*, que les consuls de Lorgues durent interposer leur autorité, (1) pour empêcher les chefs de famille d'appauvrir trop leurs ménages, en envoyant aux Toulonnais toutes les provisions qu'ils possédaient, en farine, en bestiaux, en vin et en huile. Sur ces entrefaites les Etats votèrent dix mille livres pour achats de bœufs, et deux mille quintaux de galettes, qu'un fournisseur de Tarascon s'engagea à faire arriver à Toulon.

Le 20 mai, le premier consul qui succombait sous le poids des affaires, le deuxième consul Gavoty étant mort, ainsi que la plupart des conseillers, convoqua un conseil de ville, auquel assistèrent M. Dupont, et deux conseillers seulement. Dans cette séance, il demanda la nomination de quatre commissaires généraux, qui partageraient

(1) Correspondance des consuls de Lorgues.

Digitized by Google

avec lui le fardeau de l'administration, le procès-verbal qui rend compte de ces nominations; est remarquable par l'éloge qu'il contient, des services rendus pendant la quarantaine, par les officiers de marine, qui ayant leurs familles dans la ville n'avaient pas voulu les abandonner pour s'enfermer dans l'arsenal, et par les anciens commissaires de quartiers, que la mort avait épargnés.

« Le vingtième jour du mois de mai 1721 (1) la ville » de Toulon se trouvant affligée du fléau de la contagion, » dépeuplée de la moitié de ses habitants, abandonnée » enfin de la plupart de ses citoyens, messieurs du » conseil de ville, dont la mort diminue tous les jours le » nombre, n'étant plus suffisants à remédier à tout, et » à maintenir dans la ville l'ordre et les arrangements » que le bien public demande qu'on établisse, M. » Dupont, brigadier des armées du roi commandant de » la place, M. d'Antrechaus, premier consul, et lieutenant du roi au gouvernement de la même ville, M. » Marin, troisième consul, et messieurs les conseillers » de ville soussignés, étant assemblés, et tous témoins » du zèle qu'ont fait paraitre, et des services qu'ont » rendus à cette ville pendant la quarantaine générale, » Messieurs les officiers de la marine, et quantité de » commissaires de quartiers, trouvant toujours en eux » le même zèle et la même bonne volonté, pour secourir » cette ville infortunée, ont par la présente délibération, » qui servira de monument à la postérité, nommé et

(2) *Archives communales.* Registre des délibérations.

Digitized by Google

» installé pour officiers municipaux et commissaires
» généraux de la ville MM. Jean de Garnier de
» Fonsblanche, Pierre de Creysel, de Beauvais Thomas,
» officier de marine, et D'Orves Martiny, officier de
» marine (1) avec lesquels, messieurs les consuls veulent
» avec plaisir partager leur autorité, et agir conjoincte-
» ment avec une parfaite union en tout ce qui pourra
» survenir.

Fait à Toulon, en l'hôtel de ville,

DUPONT, D'ANTRECHAUS, MARIN, TOURNIER, COGORDE.

Cette séance fut la dernière à laquelle assistèrent, le troisième consul Marin, qui succomba à une atteinte de peste le 22 mai, victime de son zèle et de son dévouement à la chose publique, et le sieur Tournier, que la mort enleva quatre jours après à l'administration municipale.

A partir du jour où la quarantaine générale fut abolie, l'ordre régna, et on put espérer que grâce aux soins et

(1) Dans les états trimestriels des officiers présents au port, dressés en juillet 1721, ces deux officiers sont ainsi annotés « ont » été choisis pour commissaires généraux de la santé, par une dé- » libération tenue par M. Dupont et MM. les consuls, en date du » 20 mars dernier, le tout pour servir conjoinctement avec eux, » par permission de M. Duquesne-Mosnier, chef d'escadre. »

Il ne paraît pas qu'ils aient obtenus de récompense, car ils figurent toujours avec le grade de lieutenant de vaisseau pendant l'année 1722. M. d'Orves Martiny, fut nommé capitaine de sa compagnie le 25 octobre, 1721, à la place de M. de Saint-Julien, mort de la peste.

(Archives du bureau des travaux).

Digitized by Google

au concours de tous, on verrait enfin le terme des calamités qui pesaient depuis si longtemps sur la ville ; le rétablissement des relations apporta des améliorations notables dans les services administratifs, les malades furent mieux soignés, et la cessation de tous les travaux depuis quatre mois, jetant dans l'inaction un certain nombre d'ouvriers, beaucoup se présentèrent pour remplir les fonctions d'infirmiers ; ce fut un grand bonheur, auquel contribua beaucoup un capucin, qui pendant plusieurs jours, portant une grande croix dans ses bras, se mit à prêcher dans les rues et sur les places publiques, avec une telle onction et un tel entraînement, qu'un grand nombre d'hommes de toute condition se dévouèrent au service des hôpitaux.

A cette époque arrivèrent de Marseille et de Montpellier huit jeunes médecins, et de Paris les sieurs Vallet et La Brunière, envoyés par le bureau de santé institué par les soins du régent, sous la présidence de Dodart ; ces deux médecins furent placés à la tête des hôpitaux. Il serait intéressant de connaître, qu'elles étaient les idées médicales qui prévalurent à Toulon, dans le traitement de la peste, nous n'avons malheureusement aucun ouvrage là-dessus, tout ce que nous savons, c'est que les médecins de la marine, à la tête desquels se trouvait Boyer, partageant la doctrine de Chicoyneau, de Deidier, etc., ne considéraient pas la peste comme contagieuse, (1) ce

(1) Boyer n'était pas un médecin vulgaire. Il a laissé plusieurs ouvrages et une brochure intitulée : *Réfutation des anciennes*

Digitized by Google

qui les mettait en opposition directe, non-seulement avec les médecins de la ville, mais encore avec toutes les autorités (1). La lettre suivante du président du conseil de la marine aux intendants de la santé (2) est un témoignage

opinions touchant la peste, par Boyer, chirurgien de la marine de Toulon, in-12, 1721. Non-seulement il a combattu la doctrine de la contagion, mais il essayé de prouver que la peste ne nous arrivait pas toujours du Levant, et qu'elle pouvait se développer spontanément dans des pays qui n'ont aucune relation avec ces contrées.

(1) Peut-être trouverait-on dans les idées de Boyer, touchant la contagion, l'explication des sévérités auxquelles il était encore en butte de la part de M. Dupont, un an après la cessation de la peste à Toulon. « A Marseille, les symptômes reparurent au mois de » mai 1722. Pendant deux mois, il mourut encore de la peste de » deux à trois personnes par jour. Des efforts furent faits pour » en préserver Toulon. La vigilance des consuls et celle du gou- » verneur Dupont, homme ferme et inébranlable, se maintin- » rent jusqu'au bout; celui-ci vint à savoir (c'était à la fin de » juin 1722) que le sieur Boyer, chirurgien en chef de la marine, » avait fait venir de Marseille un ballot qui lui aurait été remis par » deux intendants de la santé, sans avoir été ouvert. De là, colère » du gouverneur; il donna ordre à Boyer, d'aller faire quaran- » taine au Lazaret, le menaçant de le faire fusiller, ce qu'il au- » rait fait, disait-on, s'il avait eu les mêmes pouvoirs qu'aupara- » vant. Le conseil de marine abandonna le sieur Boyer aux suites « de cette affaire, il en fut quitte pour sa quarantaine, et les dé- » pens de celle que subirent un grand nombre de personnes qui y » furent mises, ayant communiqué avec lui. »
(*Histoire de la marine du port de Toulon*, par M. Brun).

(2) Archives de la direction de la santé publique.

Digitized by Google

irrécusable des idées élevées des médecins de la marine sur la peste.

« Paris, 5 mars 1721.

« Le conseil de la marine a reçu la lettre que vous lui » avez écrite le 25 du mois passé, pour l'informer de » l'état de la santé de Toulon, et des progrès » que la maladie y avait fait depuis votre précédente, il » serait beaucoup à désirer que l'opinion que vous dites, » que les médecins et chirurgiens de la marine ont, » qu'elle n'est point contagieuse fut fondée ; S. A. R. a » approuvé la continuation de vos précautions contre les » événements qu'on en peut craindre, et elle vous » recommande de ne vous en point relâcher.

» L. A. de Bourbon. »

Le premier soin de la nouvelle administration, fut de demander la maison connue sous le nom de Charité, pour y établir un septième hôpital, ce n'était pas la première fois que cette demande était faite, et l'évêque s'y était toujours refusé; l'asile de la Charité, fondé par le chanoine Gautier de La Valette, achevé et entretenu par Mgr de Chalucet, prédécesseur de Mgr de La Tour du Pin Montauban, pour servir de refuge aux pauvres infirmes, était sous la dépendance et l'administration de l'évêque de Toulon, qui s'opposa de nouveau à l'évacuation de cette maison, mais bientôt la demande des consuls fut portée jusqu'au régent, et un ordre de la Cour arriva auquel il fallut obéir; on fit sortir tous les pauvres que contenait l'asile : « Nous avons commencé,

Digitized by Google

» écrivait M. Bonanaud (1) médecin de la Charité à
» Dodart, conseiller d'Etat et premier médecin du roi,
» à faire porter nos meubles sur le dos des pauvres,
» faute de voitures, de la Charité à Missiessy ; deux
» pauvres ont été atteints, et le mal s'est insinué dans
» toutes les maisons que nous habitons, où il fera rage
» si on ne nous fait camper. »

Les prévisions de M. Bonanaud ne se réalisèrent heureusement pas, les pauvres logés au château Missiessy et dans les campagnes qui l'avoisinaient, éprouvèrent quelques pertes, mais la peste ne se propagea pas, et ils purent plus tard rentrer presque tous dans leur ancien asile.

L'hôpital de la Charité ne tarda pas à présenter des conditions de salubrité exceptionnelles ; dès la fin de mai, on put y recevoir tous les malades qui pouvaient se fournir d'un lit, de matelas, de draps, de couvertures et de chemises ; ceux qui ne pouvaient se procurer ce secours étaient, selon le quartier de la ville qu'ils habitaient, dirigés sur l'hôpital St-Roch, ou sur le camp Gérin. On cessa tout à fait d'envoyer des malades à l'hôpital du St-Esprit, dans lequel il existait sept cents pestiférés, pour qu'il put être le premier hôpital libre et faire promptement retour aux malades atteints d'autres maladies que de la peste.

L'établissement hospitalier de la Charité eut bientôt

(1) Correspondance de M. Bonanaud, avec le bureau de santé établi à Paris (*Traité de la peste en Provence* par Chicoyneau).

Digitized by Google

une telle réputation, que des personnes de grande considération, qui auraient pu obtenir l'autorisation de se faire soigner chez elles, demandèrent à s'y faire porter, et ce fut une immense consolation pour les magistrats municipaux, de voir que quoique il y eut plus de trois mille pestiférés dans les hôpitaux, un plus grand nombre de malades fournissaient un moins grand nombre de morts.

On avait renoncé dans les derniers temps de la quarantaine, à mettre les malades en demeure de se déclarer, parce qu'on manquait de lits, l'ouverture de l'hôpital de la Charité permit de revenir à l'ancien état de choses, il fut de nouveau défendu à tous les médecins, chirurgiens et apothicaires, de prescrire ou distribuer des remèdes, sans en informer la municipalité. Ayant appris que quelques malades hésitaient à déclarer leur maladie, on leur fit une loi de se présenter sous les vingt-quatre heures au camp Gérin, où des chirurgiens devaient les visiter et faire un rapport sur leur état; certains convalescents ayant été désignés comme vaquant à leurs affaires, quoique leurs charbons ne fussent pas complètement guéris et suppurassent encore, on publia un édit qui leur ordonnait, sous peine de mort, de se présenter au camp Gérin pour s'y faire soigner et passer ensuite au Lazaret, où ils devaient faire une dernière quarantaine d'observation; enfin le grand nombre de malades qui encombraient encore les hôpitaux, empêchant une surveillance efficace, il fut défendu aux convalescents de retourner, ni même de paraître dans leur maison,

Digitized by Google

sans être pourvus d'un certificat en règle, constatant leur parfaite guérison, et aux locataires de les recevoir; les approches des hôpitaux furent limités, et l'entrée de ces établissements ne fut accordée qu'aux parents des malades, qui s'engagèrent à n'en plus franchir les limites.

M. d'Antrechaus était l'âme de toutes ces mesures, bien certainement exagérées, mais qui avaient le mérite, dans leur rigueur, de mettre de l'ordre dans l'administration ; par les soins des quatre commissaires adjoints, on mit en réquisition tous les tombereaux de la ville, et en quelques jours les rues furent débarrassées des immondices qui les encombraient, et qui furent brûlées sur les terrains marécageux qui s'étendaient alors dans l'est de Toulon.

Les époques de grandes calamités sont des heures de ténèbres, pendant lesquelles les passions les plus viles et les plus basses s'exercent impunément ; dans le désordre d'une mortalité qui mettait tout en désarroi, des vols nombreux et des assassinats se commettaient, qui avaient presque tous la cupidité pour mobile ; il fut proclamé et ordonné à tous ceux qui avaient été en contact avec les malades, de rendre dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie, tout ce qui avait été volé, remis en dépôt, ou donné. Beaucoup, qui connaissaient l'inflexibilité de M. Dupont, qui présidait à l'exécution des règlements de police, furent effrayés, et n'hésitèrent pas à remettre des sommes considérables, qu'ils assurèrent leur avoir été confiées de plein gré,

Digitized by Google

d'autres les firent parvenir par la voie des prêtres, et sous le sceau de la confession! Pour frapper les esprits et rappeler mieux chacun aux sentiments du devoir et de l'honneur, le lendemain de la promulgation de l'ordre, M. d'Antrechaus ayant fait arrêter dans la rue deux femmes de mauvaise vie, portant sous leurs robes des draps de lit volés, il les livra à M. Dupont, qui les fit pendre sans jugement; le même jour et sur la place St-Jean, un galérien, accusé et convaincu d'avoir étranglé un pestiféré pour hâter sa mort et le voler ensuite, subit le même sort (1). La veuve Bérenguier, également convaincue de s'être introduite dans la maison d'une femme nommée Catherine Canolle, morte de la peste, et d'en avoir enlevé les hardes qu'elle transporta dans la maison de son gendre, fut condamnée à être fouettée par l'exécuteur dans tous les carrefours de la ville, et à être conduite ensuite au pied du gibet, pour y rester jusqu'au soir. Pour que la menace pesât sans cesse sur ceux qui auraienteu des tendances à obéir à leurs mauvais instincts, les deux potences restèrent en permanence, comme un sinistre avertissement du supplice qui attendait tous ceux qui seraient tentés d'abuser de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient la moitié des maisons de la ville.

Sur ces entrefaites M. Garnier de Fonsblanche succomba; ce fut une perte réelle pour la municipalité et

(1) Ingrassias, célèbre médecin sicilien, disait qu'on ne combattait la peste qu'avec trois choses : *Oro, foco et furca*. Avec l'or, on fournissait à la subsistance du peuple; avec le feu, on purifiait; avec la potence, on maintenait le bon ordre.

Digitized by Google

un grand malheur pour la ville ! C'était un homme d'un dévouement à toute épreuve et d'une haute vertu ; conseiller de la commune sous l'administration qui avait précédé celle de M. d'Antrechaus, il était le seul des huit commissaires nommés le 1er août 1720 qui eut survécu, et il avait depuis cette époque, accompli avec une abnégation qui tenait de l'héroïsme, les fonctions les plus difficiles et les plus dangereuses, guidé par le seul sentiment d'être secourable aux pauvres et aux malheureux.

Quoique la peste à la fin du mois de mai n'eut pas diminué d'intensité et frappa toujours des coups cruels, on commençait cependant à ressentir les bienfaits d'une organisation dirigée par des mains fermes et intelligentes. Les hôpitaux étaient encombrés il est vrai, mais tous les jours de nouveaux malades sortaient pour aller achever leur guérison au Lazaret, où, la belle saison aidant, on avait pu dresser de nombreuses tentes qui abritaient convenablement les convalescents.

Le 25 mai, on procéda à l'hôtel de ville à l'installation d'un nouveau consul, en remplacement de M. Gabriel Gavoty, mort depuis quelques mois, le procès-verbal de cette séance porte les signatures de quelques anciens conseillers, et de trois nouveaux : Fournier, Dapice, et Trotebas, conseillers volontaires probablement, qui se retirèrent quand la commune fut réorganisée, ou qui furent victimes de la contagion, car leurs noms ne paraissent plus au bas des délibérations.

Digitized by Google

« Aujourd'hui 25me jour du mois de mai 1721, dans » l'hôtel de ville, suivant les ordres de monseigneur » Lebret, premier président et intendant en Provence, » à nous notifié par M. le baron de la Garde, son sub- » délégué en cette ville, nous consul, lieutenant du » roi au gouvernement de cette ville, avons mis et ins- » tallé M. Jacques Portalis, en la charge, fonctions, » honneurs, et prérogatives de second consul, lieute- » nant du roi au gouvernement de la ville, au lieu et » place de feu M. Gabriel Gavoty, décédé de la maladie » contagieuse, après avoir reçu le serment du sieur » Portalis, en tel cas requis ; et nous avons fait publier » dans cette ville son installation, et avons signé.

D'Antrechaus, consul; Portalis, consul; Fournier; Dapice; Macadré; Allemand, Cogorde; Trotebas, avocat. (1)

Dans les premiers jours du mois de juin, le service de la boucherie fut de nouveau en souffrance, les bestiaux n'arrivaient plus, et Toulon allait manquer de l'alimentation la plus nécessaire aux populations épuisées; le premier consul s'adressa aux Etats, et peignit la situation de la ville sous les plus sombres couleurs, le 10 l'assemblée accorda un secours de quinze mille livres, et le 26 une nouvelle somme de dix mille livres, applicables à l'achat de bestiaux : « Le sieur d'Antrechaus, » dit le procès-verbal des Etats, seul consul qui reste à » Toulon (les deux autres ayant été enlevés par la peste)

(1) *Archives communales*. Registre des délibérations.

Digitized by Google

» ayant écrit que la maladie agissant toujours dans la
» ville avec la même violence, il n'est pas possible de
» diminuer les dépenses, l'assemblée accorde à la ville de
» Toulon un nouveau secours de quinze mille livres, et
» elle délibère que messieurs les procureurs du pays,
» prendront la peine de s'informer du sieur de Fortier,
» député de la province, si le sieur Rouvière, chargé à
» Tarascon de l'envoi des bestiaux pour la subsistance
» de Toulon, manque de fonds, ou par quel autre motif
» cette fourniture se trouve interrompue, afin d'y
» pourvoir incessamment. »

Le 24 juin, jour de la nativité de Saint-Jean-Baptiste, était de temps immémorial le jour consacré aux élections annuelles des consuls et des conseillers, mais la ville dépeuplée et plongée dans le deuil et les alarmes, ne pouvait user de ce noble droit de nommer ceux qu'elle chargeait d'administrer ses finances; un ordre de la Cour en date du 1er juin prorogea les fonctions des consuls et conseillers en exercice, en leur adjoignant ceux de l'administration précédente: « De par le roi, comte de
» Provence (1) Sa Majesté étant informée, que suivant
» l'usage ordinaire, il se devrait faire incessamment dans
» la ville de Toulon, l'élection de nouveaux consuls et
» conseillers de ville, pour remplacer ceux qui doivent
» sortir de fonction, d'autant plus que quelques-uns
» d'eux sont décédés, que cependant il y aurait de l'in-
» convénient à procéder à cette élection, jusqu'à ce que

(1) *Archives communales.*

Digitized by Google

» la maladie contagieuse dont la ville est affligée ait
» cessé, voulant procurer aux officiers municipaux
» actuellement en place, du soulagement, et estimant
» que l'on ne saurait faire un meilleur choix pour cela,
» que des consuls et conseillers de l'année dernière,
» Sa Majesté, de l'avis de monseigneur le duc d'Orléans,
» régent, a continué et prorogé les consuls et conseillers
» de la ville de Toulon actuellement en place dans les
» mêmes fonctions, ordonne que les consuls et conseil-
» lers sortis de place l'année dernière, y rentreront,
» pour les aider et soulager jusqu'à nouvel ordre, et
» sans tirer à conséquence, enjoint Sa Majesté au sieur
» Lebret, conseiller en ses conseils, premier président
» du parlement, et intendant de justice en Provence, de
» tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance,
» qui sera lue, publiée et enregistrée où il appartiendra
» à ce qu'aucun n'en ignore.

» Fait à Paris, ce premier jour de juin 1721.

» Signé : Louis.

» Et plus bas : Philippeaux. »

« Vu le présent ordre du roi, nous ordonnons qu'il
» sera exécuté suivant sa forme et teneur.

» Fait à Barbatanne, le 11 juin 1721.

» Signé : Lebret. »

En même temps, le duc d'Orléans faisait écrire à M. d'Antrechaus, par le ministre de la guerre, de qui les consuls de Toulon relevaient, comme lieutenants du roi au gouvernement de la ville :

Digitized by Google

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la
» peine de m'écrire le 24 du mois passé, sur l'élection
» des officiers municipaux à Toulon, qui devait se faire
» à la St-Jean ; comme il est revenu à S. A. R. mon-
» seigneur le Régent, des témoignages très-avantageux
» de votre zèle et de l'utilité des services que vous avez
» rendus à la ville pendant votre administration, elle a
» donné des ordres pour que vous soyez continué dans
» la charge de consul. Vous devez être assuré de la
» protection de S. A. R. dans les occasions qui pourront
» se présenter, et que, de mon côté, je serai bien aise
» d'en avoir de vous faire plaisir.

» Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissant serviteur.

» Signé : Leblanc. »

Malheureusement sur douze conseillers de l'année précédente, six étaient morts de la peste : MM. Garnier de Fonsblanche, Pierre Dupi, François Tassy, Joseph Eiguizier, A. Eynard et Joseph Bailles, les six autres étaient dispersés, et parmi ceux qui étaient en fonction, quatre avaient succombé, Henri Tournier, Henri Marin de Jacques, Antoine Serre et Joseph Richard, ainsi que le trésorier de la communauté, le sieur Daniel ; les autres frappés plus ou moins dans leurs affections les plus chères, dans ce grand naufrage, ne tardèrent pas, quand ils furent rendus à la liberté, à venir porter à la municipalité le concours de leurs lumières et de leur expérience.

Digitized by Google

Le sieur André Tournier, troisième consul sous la précédente administration, fut le seul qui put obéir à l'ordre de la Cour, et venir siéger à la municipalité, qui se trouva ainsi composée de MM. d'Antrechaus, Jacques Portalis et André Tournier.

L'Hôtel-de-Ville étant devenu inhabitable, plus de cinquante personnes y étant mortes, on l'évacua, et les magistrats ayant accepté l'offre de M. Hocquart, tinrent leur séance, jusqu'à la cessation de la peste, à l'hôtel de l'intendance.

Le clergé avait éprouvé des pertes sérieuses, et toutes les congrégations s'étaient empressées de porter les secours de la religion dans les hôpitaux et au sein des familles désolées ; Mgr Louis-Pierre de La Tour Du Pin Montauban, évêque de Toulon, voyait avec douleur tomber autour de lui les derniers ecclésiastiques que la peste avait respectés, et faisait tous les jours des appels, toujours entendus, à de jeunes séminaristes, qui s'empressaient de courir à la mort avec l'enthousiasme des âmes de vingt ans ; c'est à cette époque qu'il publia un remarquable mandement, pour l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus :

« Rien n'est plus remarquable, mes très-chers frères,
» disait-il, de vous faire connaître combien peu l'on doit
» compter sur les secours humains, et que c'est en Dieu
» seul que nous devons mettre toute notre confiance,
» que le triste et déplorable état où se trouve cette ville ;
» je ne m'arrêterai pas à vous faire ici une peinture de
» nos malheurs, outre qu'ils sont tous les jours présents

Digitized by Google

» sous vos yeux, je cherche bien moins à vous effrayer
» qu'à apporter quelque consolation à vos maux !

» De tant de dignes ministres de Jésus-Christ, du
» clergé séculier et régulier qui partageaient avec nous
» nos soins et nos travaux, et qui ont eu le bonheur de
» consommer leur sacrifice, le Seigneur ne nous a réservé
» peut-être jusqu'à ce jour, que pour vous exhorter, et
» vous avertir de sa part, qu'au moins à présent où
» toutes les ressources humaines nous manquent, nous
» nous jetions, en esprit contrit et humilié, et avec une
» entière confiance, entre les bras de sa miséricorde.

» Dans cette vue, et à l'exemple de ces grands
» prélats, qui les premiers dans cette province, se sont
» sacrifiés avec tant de zèle et de charité pour le salut de
» leur troupeau, et dont la mémoire sera à jamais en
» bénédiction dans l'église, nous avons recours au sacré
» cœur de notre Seigneur Jésus-Christ, comme à un
» refuge assuré. Nous dévouons et consacrons pour tou-
» jours cette église et tout le diocèse à cet adorable
» cœur du Sauveur de tous les hommes, le conjurant
» avec larmes d'épargner enfin les précieux restes du
» troupeau qu'il nous a confié, et de déployer sa juste
» colère sur le pasteur, heureux si à l'exemple du sou-
» verain pasteur de nos âmes, il pouvait donner sa vie
» pour sauver celle d'un peuple qui lui est si cher. »

Mais la peste n'exerçait pas seulement ses ravages dans la ville de Toulon, s'étendant peu à peu dans la campagne, elle avait frappé d'abord la population qui s'etait répandue sur le territoire de la commune, et avait

Digitized by Google

atteint enfin toute la viguerie, se composant des huit villages de La Valette, La Garde, La Seyne, Ollioules, Le Revest, Evenos, St-Nazaire et Six-Fours. Les grands malheurs qui s'étaient appesantis sur Toulon, ne tardèrent pas à se faire sentir dans ces petites communautés qui se trouvèrent réduites à n'avoir plus ni pain, ni viande, ni remèdes, ni médecins.

Le roi et la province vinrent au secours de ces populations décimées et malheureuses, et les consuls de Toulon eurent la double tâche de guérir leurs maux et de soulager ceux de leurs voisins. Les habitants de Bandol, réduits au nombre de cent cinquante, avaient abandonné leurs maisons et s'étaient répandus dans les bois, où ils vivaient misérablement; les états leur accordèrent un secours de 300 livres, et la commune de Toulon leur fit passer de la viande et du pain. La Seyne obtint 3,000 livres, Ollioules 3,700 livres, La Valette 3,000 livres, La Garde 1,000 livres (1). Le Revest fut, de tous les villages, le plus affreusement ravagé : « La contagion qui a commencé au Revest-
» lès-Toulon, disent les procès-verbaux des états, a déjà
» enlevé le tiers des habitants. Le premier consul est
» mort, le second et les préposés à la subsistance du
» pays, sont attaqués, et la misère y est affreuse.
» Cette communauté, déjà ruinée par les dépenses
» faites pour se garantir de la contagion, va manquer
» de viande et de pain. Il lui est accordé un secours
» de 600 livres. »

(1) Procès-verbaux des Etats de Provence pendant la peste.

Digitized by Google

Et le 25 juillet « le seigneur du lieu le Revest-lès-
» Toulon, mande que ce lieu est tellement tourmenté
» de la contagion, que de 500 et quelques habitants, la
» mort en a enlevé environ 300, et il y a encore 150
» malades. Le reste des habitants sont éparpillés dans
» la campagne. L'assemblée accorde un secours de 400
» livres.

On était sorti à Toulon d'un tel abîme de calamités, qu'il sembla facile d'organiser des secours dans tout le territoire, on défendit aux familles contaminées de rentrer en ville, non seulement parce que la peste y régnait encore, mais aussi pour éviter un encombrement qui aurait pu déterminer une recrudescence; on réorganisa dans la campagne ces établissements que la peste avait si souvent détruits, et qui cette fois eurent de la solidité, parce qu'on eut soin d'y mettre des sujets précédemment atteints, et sortis parfaitement guéris de leur dernière quarantaine d'observation au Lazaret, enfin le territoire fut divisé en quatre régions, qui eurent chacune un commissaire, auquel on laissa la liberté de nommer tel nombre de syndics qu'il lui paraîtrait nécessaire.

Parmi les maisons de campagne inhabitées, on en choisit une dans chaque région, pour loger un aumônier, un chirurgien et un pourvoyeur ; celui-ci tirait de l'hôpital le plus voisin le pain, le vin et la viande. Des charriots disposés à l'avance, au centre de chaque région, transportaient à l'hôpital du camp Gérin, tous les malades. On fit un devoir aux familles qui avaient un

Digitized by Google

membre atteint de la peste, d'abandonner leur maison de campagne, et de camper en plein air, jusqu'à ce que les appartements eussent été aérés et désinfectés.

Un seul pourvoyeur ne pouvant distribuer les vivres dans une étendue considérable du territoire, on établit des marchés publics sous de grands arbres, on les plaça sous l'inspection du commissaire et des syndics, et chaque famille dut désigner une personne, qui tous les jours était admise à venir acheter ce qui était nécessaire à tous.

Enfin comme si ce n'était pas assez de faire face à tous les besoins de la vie, on s'occupa des intérêts si graves qui accompagnent la mort; ayant appris que plusieurs pestiférés qui avaient voulu faire leurs testaments n'avaient point trouvé de notaires, M. d'Antrechaus, prit sur lui de déclarer, qu'un testament fait par devant le commissaire, assisté de cinq témoins, serait valide. Or telle était la confiance qu'inspiraient la conduite et les actes du premier consul, que dans la suite, quoique aucun édit ou règlement n'eut confirmé cette autorisation, ces testaments furent tous reconnus par les tribunaux et les héritiers, comme bons et valables, quoiqu'ils ne fussent pas revêtus de la signature du testateur, précaution ridicule, qu'on croyait nécessaire, pour empêcher la main du pestiféré de souiller et contaminer le dossier.

Le plus grand ordre régna bientôt dans la campagne comme dans la ville, l'argent qui jusqu'à ce moment avait fait si complétement défaut, arriva dans la caisse municipale, grace au duc d'Orléans, régent du royaume,

Digitized by Google

qui comprit Toulon pour une forte somme dans la répartition des 300,000 livres par mois, qu'il fit accorder aux villes de Provence ravagées par la peste. Les villages de la viguerie furent régulièrement approvisionnés, et on espéra des jours meilleurs dans un avenir prochain. Vers la fin du mois de juin en effet, on put constater une diminution sensible dans les cas de peste; il est vrai que la population diminuée de moitié, ne pouvait plus offrir le même chiffre de victimes, mais ce qui indiquait une amélioration réelle, c'était la moindre fréquence des morts rapides, et le plus grand nombre de guérisons! Le cœur du premier consul commençait à s'ouvrir à l'espérance, quand il fut cruellement frappé dans ses affections les plus nobles et les plus chères.

Après l'évacuation de l'hôtel de ville, M. d'Antrechaus était venu habiter sa maison située sur la place de la poissonnerie, (1) maison qu'il trouva déserte et abandonnée, ses serviteurs avaient succombé pendant la peste, et sa famille réfugiée à la campagne, était séparée de lui par des barrières infranchissables! Seul dans sa demeure, il se vit dans l'obligation d'accepter sa nourriture de la main de quelques voisins ou amis, que la peste avait épargnés; mais bientôt, chacun compatissant

(1) Le consul habitait une maison qui existe encore, et qui est remarquable par les deux lions au repos qui en surmontent la porte d'entrée. On a toujours attribué ces deux lions à Puget, s'ils ne sont pas de lui, ils sont bien certainement d'un élève de ce maître illustre, et ont été faits sous sa direction.

Digitized by Google

à sa détresse, on se fit une joie d'avoir à sa table, celui qui disait que le consulat était une paternité, et qui fut réellement le père du peuple dans ces temps de calamité et de désolation, et on en vint à s'enorgueillir autour de la table des pauvres, d'avoir pu partager un triste repas avec *Moussu lou Consou!* exemple bien digne d'admiration, d'un magistrat trop préoccupé des autres pour s'occuper de lui, et vivant à la table de la famille Toulonnaise.

En apprenant l'abandon dans lequel il se trouvait, ses deux jeunes frères, lieutenants dans le régiment de Ponthieu, qui étaient en semestre à Toulon, obtinrent à l'insu de M. d'Antrechaus, l'autorisation de rentrer en ville et vinrent assister leur frère dans ses fatigues et sa misère; cette louable détermination devait laisser dans l'âme du consul un chagrin que les années ne purent effacer, l'un d'eux fut atteint de la peste le 13 juin, et l'autre le 15, M. d'Antrechaus, fidèle observateur des réglements qu'il avait faits lui-même, les fit transporter à l'hôpital de la Charité, où ils expirèrent tous les deux le 20 juin.

Ce fut à l'occasion de cette perte cruelle, que le premier consul reçut d'un prince du sang, d'un maréchal de France, et du ministre de la guerre, des lettres excessivement flatteuses, et l'assurance qu'un troisième frère qu'il avait héritérait de la lieutenance que possédait son aîné.

Le duc de Chartres, Louis d'Orléans, écrivait lui-même à M. d'Antrechaus, le 20 juillet :

Digitized by Google

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre par laquelle vous » demandez, pour un frère qui vous reste, la place de » lieutenant en second dans le régiment de Ponthieu, » qui est vacante par la mort de son aîné. La peinture » que vous me faites du malheur dont votre patrie est » affligée, doit toucher toute personne raisonnable, et » m'a disposé à appuyer auprès de M. le duc d'Orléans » votre demande, j'en ai obtenu la place que vous » souhaitez, et les ordres sont donnés au bureau pour » l'expédition.

» Je suis, Monsieur, votre affectionné à vous servir,

» Signé : Louis d'Orléans. »

Le maréchal duc de Villars, lui écrivait le 26 juillet :

» ..... J'envoie dans ce moment un mémoire à » M. Leblanc, ministre de la guerre, pour l'engager à » accorder la lieutenance à votre jeune frère. Je suis » bien aise de voir que les maux qui vous ont accablés » approchent de leur fin, et de ce qu'un aussi bon » citoyen que vous ait eu le bonheur d'en être préservé.

» Je suis toujours, monsieur, très-parfaitement à » vous,

» Signé : Villars. »

La mort des deux frères du consul fut un des derniers coups rapides de la peste ; le fléau se lassait enfin de frapper cette population malheureuse et exténuée, la ville était littéralement déserte, la moitié de ses habitants dormaient du sommeil éternel, l'autre moitié était à l'hôpital ou dans les maisons de campagne. Pendant le

Digitized by Google

mois d'août, la diminution dans la mortalité fut plus manifeste encore, on put évacuer le camp Gérin, dont les conditions de salubrité et de bien-être avaient toujours été déplorables, et loger les malades qu'il contenait encore à St-Roch ou à la Charité.

Vers la fin de ce mois, et avant de rappeler les habitants qui avaient fui, on décida sur l'avis du conseil de salubrité établi à Paris, par les soins du régent, sous la présidence de Dodart, de faire une désinfection générale de la ville; c'était à cette époque une opération à laquelle on attachait une importance qu'elle ne méritait certes pas. On divisa les maisons en trois classes :

Celles qui n'avaient pas cessé d'être habitées ;

Celles d'où la peste avait chassé les habitants ;

Celles enfin dans lesquelles la peste avait fait périr tout le monde.

Nous n'avons pas le courage de décrire les minutieuses précautions qu'on prit pour procéder à cette désinfection, et la gradation observée dans l'emploi des moyens désinfectants, et les puérilités de toute espèce que des hommes sérieux et intelligents, obéissant aux idées médicales de l'époque, mirent en œuvre ! Les murs lessivés, les armoires vidées et lavées à l'eau bouillante, tout le linge des familles entre les mains de mercenaires ou de gens aveugles, aéré, parfumé ou brûlé impitoyablement, de grands feux dégageant au milieu des appartements une fumée épaisse et aromatique, les déflagrations de la poudre à canon considérées comme un absorbant par

Digitized by Google

excellence du venin pestilentiel existant dans les maisons, mille moyens enfin sans valeur et sans portée, et qui auraient été absurdes et ridicules, s'ils n'avaient été dictés par la persuasion dans laquelle tout le monde était de leur efficacité; mais le peuple aime à rechercher la source de ses malheurs dans le mystère des causes inconnues, on l'avait tellement nourri de l'idée de contagion, il était tellement las de souffrir et de voir mourir, que mille bras dévoués s'offrirent pour ouvrir les maisons sous l'inspection des commissaires, jeter au vent tout ce qui pouvait être dispersé, et brûler sans pitié toutes les hardes suspectes, même celles des pauvres, et considérées comme recélant les germes de la maladie, et devant se transmettre éternellement.

A partir du 15 août. on n'observa plus de cas de peste, et on crût pouvoir autoriser certaines personnes à rentrer dans la ville pour assister à la désinfection de leurs maisons, à la condition formelle d'en sortir le soir même. Le dernier cas de peste eut lieu le 7 septembre et la victime fut un gentilhomme sexagenaire, nommé Bonegrace, qui pendant la durée de l'épidémie n'avait pas quitté sa campagne, située au quartier des routes; il passa la journée du 7 à Toulon, et regagna le soir son logis; on ne supporte pas impunément, à un âge avancé, la vue de sa ville natale dépeuplée par la mort de ses habitants, aussi soit émotion, soit fatigue, ce vieillard expira dans la nuit du 7 au 8 septembre, si subitement que ceux qui l'entouraient n'eurent le temps d'appeler ni un confesseur, ni un médecin; quoique les

Digitized by Google

écrivains de l'époque assurent qu'il mourut avec des symptômes incontestables de peste, il est permis d'en douter en présence de la rapidité de sa mort, mais il y avait dans les circonstances qui avaient accompagné cette mort, son voyage à Toulon, son séjour de plusieurs heures dans sa maison, un paquet de linge qu'il avait emporté, dit-on, quelque chose qui répondait si bien aux appréhensions de chacun, qu'on se hâta de le déclarer pestiféré.

Le 23 du même mois, les consuls reprirent possession de l'hôtel de ville fermé depuis la mort de ceux qui s'y étaient réfugiés; le désordre qui y régnait attestait les scènes de désolation dont il avait été le théâtre (1). Les sieurs Galon et Gontard, sergents de ville, chargés de procéder à la désinfection, trouvèrent toutes les portes ouvertes ou brisées; dans le cabinet de l'archiviste, où étaient morts le conseiller Richard et le médecin Martin, les vêtements de ces malheureux étaient encore épars sur le grabat où ils avaient rendu le dernier soupir, les armoires qui contenaient les archives étaient en partie vidées, et chose qu'on ne put s'expliquer, plusieurs dossiers furent trouvés dans divers appartements, le livre de la trésorerie, tenu par le sieur Honoré Sicard, avait été jeté sur le parquet d'un cabinet voisin, pêle-mêle avec des lettres déchirées à l'adresse du sieur Richard, les ordonnances sur le creusage du port, la relation manuscrite du siége de Toulon en 1707 par le

(1) *Archives communales.*

Digitized by Google

consul H. Ferrand, furent trouvées plus loin; les matelas, les draps de lit, le linge, les rideaux de fenêtres dont on se servaient quand de grands personnages descendaient à l'hôtel de ville, avaient été employés à envelopper les cadavres ou envoyés aux hôpitaux, on ne trouva de parfaitement intacts que les riches ornements appartenant à la commune : un tour de lit de damas cramoisi, et un autre de damas vert, des tapis et un magnifique service de table.

La municipalité fit publier un ban qui autorisait les habitants à revenir à Toulon, et M. d'Antrechaus se hâta d'informer le ministre de la guerre de la cessation de l'épidémie ; M. Leblanc écrivit à ce propos au consul la lettre suivante, à la date du 18 septembre :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre, je vous remercie
» de votre atention à m'informer du bon état de la ville
» de Toulon par rapport à la santé. S. A. R. est bien
» persuadée que vos soins ont beaucoup contribué à son
» rétablissement. En mon particulier, je profiterai tou-
» jours avec plaisir des occasions de vous marquer que
» je suis, Monsieur, ,

» Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

» Signé : Leblanc. »

On s'occupa alors de compter les victimes, ce douloureux travail révéla toute l'étendue du fléau qui avait frappé la cité, le chiffre des morts officiellement constatés s'éleva à 13,283, répartis de la manière suivante :

Digitized by Google

Morts dans la ville	6,476
Morts à l'hôpital St.-Esprit	1,434
Morts au camp Gérin.	1,821
Morts à l'hôpital de St.-Roch	611
» à celui de la Charité	712
» à celui de St.-Mandrier. . . .	371
» à celui des mendiants.	110
» dans le territoire	1,748
	13,283

Ce total épouvantable était cependant au dessous de la réalité, dans le désordre inséparable d'une si grande calamité, beaucoup de personnes étaient mortes, à la campagne surtout, et pendant la quarantaine, dont le décès n'avait jamais été enregistré; pour arriver à la vérité, quelque pénible qu'elle dût être, on procéda à un nouveau dénombrement de la population; celui du mois d'août 1720 avait donné 26,296 habitants, sans y comprendre les troupes de la garnison et de la marine, celui du mois d'octobre 1721 n'accusa la présence que de 10,493 citoyens, d'où il ressort que la ville en avait perdu plus de 16,000, car beaucoup d'étrangers périrent, qui n'avaient point été compris dans le premier dénombrement ; il fut prouvé en outre, que 20,000 habitants avaient été atteints de la peste, ce qui porterait à 4,000 seulement ceux qui avaient pu guérir de cette terrible affection.

Cependant la ville de Toulon commençait à sortir de son anéantissement, une certaine activité régnait dans

Digitized by Google

ses rues, les magasins se rouvraient, et les chantiers de constructions navales, les ateliers du port militaire, appelaient à eux tout ce qui restait d'ouvriers et de travailleurs. Le 30 octobre, un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale, au bruit des cloches et du canon, l'évêque officia pontificalement, et les troupes de terre et de mer rangées sous les armes, donnèrent à cette cérémonie un éclat inusité.

Il restait un pieux devoir à accomplir, M. d'Antrechaus voulut que de solennels honneurs funèbres fussent rendus à ses deux collègues Marin et Gavoty! Le 13 novembre, il assembla un conseil de ville, dont les registres de la communauté rendent compte en ces termes :

« Le conseil assemblé dans l'hôtel de ville, sous l'au-
» torisation de M. d'Antrechaus, premier consul, tenant
» le bâton de justice en main, en l'absence de M. le
» Viguier, M. d'Antrechaus a représenté au dit conseil,
» que pendant que cette ville a été affligée du mal conta-
» gieux, MM. Gabriel Gavoty et Louis Marin, second
» et troisième consuls, sont décédés de la maladie
» contagieuse; la communauté n'ayant pu jusqu'à ce
» jour leur faire faire un service pour le repos de leurs
» âmes, il croit que le temps est maintenant propre,
» pour s'acquitter d'un devoir qu'il croit indispensable,
» lesdits consuls étant décédés dans l'exercice de leurs
» charges en s'exposant pour le bien public, et a requis
» le conseil de délibérer ce qu'il trouvera à propos qu'on
» fasse à cette occasion; sur quoi le conseil a délibéré,

Digitized by Google

» qu'il est du devoir de la communauté de faire célébrer
» un service solennel pour le repos des âmes des
» consuls Gavoty et Marin, et a prié M. d'Antrechaus
» de faire faire le dit service dans l'église cathédrale,
» de la manière qu'il jugera convenable, et de donner
» pour cela les ordres nécessaires. » (1)

La cérémonie funèbre eut lieu en effet quelques jours après, et fut remarquable surtout par le concours d'habitants qui y assistèrent avec recueillement; on avait élevé dans la grande nef de la cathédrale, un catafalque lugubrement orné, et portant des écussons aux armes de la ville, sur lesquels on lisait : *huc nos patriæ piétas* ! L'évêque demanda à officier pontificalement, et tous les corps militaires et maritimes honorèrent ce service funèbre de leur présence, M. d'Antrechaus y assista sans marques distinctives et sans cortége, en simple citoyen venant pleurer sur ceux qui étaient morts au service de l'humanité, et fut remercier le jour même chaque chef de corps, de la part qu'ils avaient bien voulu prendre au deuil de la ville.

Il restait enfin un dernier acte à accomplir, qui devait, en renouant les relations commerciales avec les provinces et les nations étrangères, faire renaître la prospérité dans Toulon, c'était une déclaration authentique et officielle, constatant la cessation complète de la peste dans la ville; pour donner une consécration éclatante à cet acte, on assembla tout ce que la cité ren-

(1) *Archives communales.*

Digitized by Google

fermait encore d'hommes considérables, et on appela tous les consuls de la viguerie. L'acte fut publié en ces termes :

« Aujourd'hui 7 novembre 1721, M. Dupont, brigadier des armées du roi, commandant dans la ville de Toulon et dans le pays, et M. d'Antrechaus, premier consul, lieutenant du roi au gouvernement de la dite ville, seigneur du val Dardennes, étant assemblés dans l'hôtel de ville, avec les principaux officiers municipaux, les intendants de la santé, ceux de la police, les recteurs des hôpitaux, tous les commissaires de la campagne, et autres notables citoyens, et les consuls des lieux d'Ollioules, du Revest, de La Valette, de La Seyne, de St-Nazaire, de La Garde, de Six-Fours et de Ste-Marguerite.

» Il a été représenté par M. d'Antrechaus, premier consul, qu'il convenait pour mériter la confiance de nos voisins et des nations étrangères, de manifester par cet acte, le bon état où se trouve cette ville, qui n'a eu aucune atteinte de contagion depuis 80 jours.

» Que l'on y a commencé la dernière quarantaine de santé le 8 du mois d'octobre.

» Que le 31 du même mois, veille de la Toussaint, l'on y a chanté le *Te Deum* en actions de grâces, pour la délivrance du mal contagieux, et que tous les lieux circonvoisins de cette ville, dont les consuls ici présents peuvent attester la santé, doivent être compris dans le présent acte, après leur avoir fait prêter serment.

» Sur quoi, nous commandant, consul, officiers mu-

Digitized by Google

nicipaux, citoyens et assemblée, déclarons et attestons, que depuis le 18 du mois d'août, il n'y a eu ni morts ni malades de la maladie contagieuse dans la ville de Toulon; que dans toute l'étendue de son territoire, depuis le 7 septembre, il n'y a eu d'autre malade que le sieur Bonegrace, au quartier des routes, qui y mourut le 8 au soir; que la ville a été pendant trois fois désinfectée par les parfums et par le feu, avec toute l'attention et l'exactitude possibles; que nous avons commencé le 18 octobre, après 60 jours, une dernière quarantaine de santé, qui finira le 27 du présent mois, pendant laquelle nous avons prié Mgr l'Evêque de faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces, ce qui fut fait le dernier octobre dans l'église cathédrale, où il officia pontificalement au son des cloches et au bruit du canon, avec un concours de monde extraordinaire; et d'autant qu'il importe pour le bien de cette ville, et pour en rétablir le commerce, de manifester par le même acte le bon état ou se trouvent tous les lieux circonvoisins qui ont l'entrée dans Toulon, pour être sains et désinfectés, les consuls d'Ollioules, moyennant serment, ont déclaré à la présente assemblée, n'avoir eu ni morts, ni malades de la maladie contagieuse dans leur lieu, depuis le 10 du mois d'août.

» Ceux de La Valette, depuis le 2 juillet;

» Ceux de La Seyne, depuis le 31 août;

» Ceux de St-Nazaire, depuis le 15 août;

» Ceux de La Garde, depuis le 15 août;

» Ceux de Six-Fours, depuis le 6 septembre.

Digitized by Google

Toutes lesquelles déclarations faites en notre présence par les dits sieurs consuls, le présent acte a été dressé et signé aux lieu, an et jour que dessus, aux extraits duquel signés par le sieur Roustan, archivaire de la ville, et par le sieur Senès, secrétaire, nous prions tous ceux à qu'il appartiendra, d'ajouter foi comme à l'original signé par nous.

Dupont; d'Antrechaus, consul; André Tournier, adjoint; Portalis, adjoint; Navare, intendant de santé; Mouton, intendant de santé; Boissière, intendant de santé; Brun, recteur de l'hôpital du St-Esprit; Pavés; Raisson; Clappier; Larmedieu, recteur de l'hôpital général; Durand; Chabert, intendant de police; Cogorde; Aurran; Delamer, recteur de l'hôpital général; Cordeil; Bremond; Bosquet, recteur de la Miséricorde; Louis Tournice, rue de la Miséricorde, commissaire et consul de Ste-Marguerite; Cauvin, économe de l'hôpital général de la Charité; le chevalier Gineste, commissaire; Pabran-Saldou, commissaire; Monice, commissaire; Cavasse; Merle, prieur de St-Mandrier; Garnier, commissaire du quartier de La Malgue; Marin, commissaire; Cordeil; J. Marin; Portalis fils, commissaire; Brunet; Curet, commissaire; Aguillon, commissaire, Samson; Durand; Pommet, commissaire; Flamenq; Albert, commissaire; d'Etat, commissaire; Ricard, consul de La Valette; Bougon, consul de La Valette; Ollivier, consul d'Ollioules; Chabert, consul de La Garde; Dejoy, consul de La Seyne; Barrin, consul de St-Nazaire; Sauvaire, consul du Revest; Durand, consul de Six-Fours; Louis Vaccon, capitaine de ville; Pavez, capitaine de quartier; Milet du Secours, commissaire; De Beauvais Thomas, Creysel, d'Orves Martiny, commissaires généraux; Arnaud, greffier.

L'acte déclaratif de santé fut répandu en grand nombre dans toutes les provinces et les pays étrangers qui

Digitized by Google

étaient en relation de commerce avec Toulon, on n'oublia pas la ville de Lorgues à laquelle on avait tant d'obligations : « Vous nous rendrez cette justice, écrivait à ce » propos M. d'Antrechaus, que c'est pour ne pas vous » affliger que nous ne vous avons pas fait part de toute » l'horreur de nos maux. Le bruit qui peut-être s'en » est répandu jusqu'à Lorgues, vous a sans doute » touché, mais combien vous aurait fait frémir le détail » affreux qu'il aurait fallu vous en faire ! La mort nous » a ravi plus de la moitié de nos habitants, parmi les- » quels nous avons perdu nos meilleurs citoyens ; ceux » que le Seigneur a conservés ne peuvent se rappeler » les malheurs de cette ville, sans se rappeler les bontés » et les marques d'affection dont vous lui avez donné » les témoignages. C'est le temps, Messieurs, de vous » en remercier et de rompre notre silence. »

Et le 16 novembre les consuls de Lorgues, répondaient ;

» L'acte déclaratif de votre santé que nous venons de » recevoir, a entièrement rassuré nos justes appréhen- » sions, et calmé tout à fait les chagrins et les peines » dans lesquels nous étions depuis le commencement de » vos malheurs ; nous n'avions pas osé vous les témoigner » de peur de vous renouveler ce que nous aurions » voulu nous cacher à nous mêmes, ne pouvant d'ailleurs » ni les soulager, ni les amoindrir, mais nous nous » sommes toujours flattés que vous nous faisiez la » grâce d'être persuadés que nous les partagions avec » vous, et que tous nos habitants étaient dans une

Digitized by Google

» cruelle consternation, ils nous pressaient tous les jours
» de vous envoyer des provisions, nous avions bien
» aussi la même pensée et le même dessein, mais
» convaincus comme vous nous l'aviez marqué, que
» vous n'aviez besoin que de la santé, nous nous sommes
» adressés à celui qui a voulu vous affliger, en lui faisant
» tous les jours des vœux pour l'obtenir, et nous allons
» tous ensemble lui rendre des actions de grâces du
» retour qu'il lui a plu de vous donner, après quoi
» nous attendrons avec impatience de pouvoir renouveler
» le même commerce, qui a été de tout temps parmi
» nous, et qui n'aurait jamais été interrompu malgré
» la maladie, si nous avions voulu condescendre au
» zèle de nos habitants, et si nous n'avions pas même
» interposé notre autorité ; faites-nous la grâce,
» messieurs, de nous continuer votre protection, et
» toutes vos bontés, nous tâcherons de les mériter dans
» toutes les occasions, et nous laisserons des monuments
» très fidèles à nos neveux, pour que la véritable
» tendresse et la parfaite amitié qui est entre nous, se
» perpétue à jamais. (1)

Nous sommes avec les sentiments les plus tendres vos très humbles serviteurs et bons amis.

COMBAUD, VACQUIER, DIGNE.

(1) *Archives communales* de la ville de Lorgues.

Le 24 octobre 1722, le conseil de la ville de Toulon délibéra qu'une députation serait envoyée à Lorgues, pour remercier la municipalité de cette ville, et lui faire les offres de service les plus

Digitized by Google

Telle fut la peste de 1721, qui menaça d'une ruine complète la ville de Toulon, fit périr les deux tiers de ses habitants, appauvrit son commerce et son industrie, tarit les sources de la fortune publique, et l'aurait anéantie pour toujours, si elle n'avait trouvé dans l'énergie et l'intelligence de ses citoyens des conditions favorables à la reconstitution de sa prospérité.

larges, tant pour la communauté que pour les habitants, auxquels le droit de bourgeoisie et de confraternité, fut accordé quand ils s'établiraient à Toulon ; cette députation se composait des trois consuls et d'une grande partie des conseillers.

Les carosses qui portaient les consuls et conseillers toulonnais, arrivèrent à Lorgues à l'entrée de la nuit, précédés de tous les jeunes gens de la ville à cheval, et portant des torches, la population entière s'était portée au cours des Capucins brillamment illuminé, et accueillit les députés par des cris, mille fois répétés de : Vive le roi, vive nos amis de Toulon ! Arrivés devant la chapelle de Saint-Roch, les trompettes de la ville sonnèrent des airs de victoire, et les consuls de Lorgues précédés de héraulds à cheval, s'avancèrent au bruit des cris de joie du peuple et des salves de boîtes et de mousqueterie ; l'entrevue fut remarquable par les vifs et sincères sentiments d'affection qu'on se prodigua.

Le premier consul, M. de Raisson-Dardennes, exposa dans une harangue la mission qu'il avait reçue, de venir remercier les habitants de Lorgues de toutes leurs bontés, et les pria de se rassembler le lendemain en grand conseil général, pour qu'il put présenter ses lettres de créance, et témoigner plus vivement à tous les habitants, sa reconnaissance. Le conseil eut lieu, le président de la députation fit un discours, et témoigna combien la ville de Toulon était sensible à la sympathie que Lorgues avait montrée pour elle, il finit en demandant lecture, publication et enregistrement

Digitized by Google

Quoique plus d'un siècle se soit écoulé depuis cette grande calamité, la tradition en est restée dans le peuple, et vit encore éclairée de sinistres lueurs ! L'âme est saisie d'une incomparable tristesse, au récit de ces épouvantables malheurs, mais il doit nous en rester une consolation suprême, qui doit être aussi un enseignement, c'est que dans cet immense péril, il n'y eut pas de défaillances, et que chacun se dévoua dans la limite de ses forces et de son intelligence.

Au sortir de ces douloureuses épreuves, toutes les administrations se trouvaient en désarroi, il ne restait plus de médecins, et la peste avait fait de si nombreuses victimes parmi les confesseurs, que l'évêque de Toulon avait crû pouvoir conférer le même jour, le sous-diaconat,

de sa lettre de créance, et de la délibération de la communauté de Toulon, ce qui eut lieu. On en distribua des copies imprimées à tous les habitants, pour qu'ils les conservassent comme une page précieuse de l'amitié de Toulon.

Les députés furent fêtés pendant deux jours, et ce temps s'écoula au milieu des réjouissances et des démonstrations de joie.

Plus tard les armoiries des deux villes furent accolées et placées dans les hôtels de ville de Lorgues et de Toulon ; Lorgues fit plus, ses armes portaient trois fleurs de lys en champ d'azur avec un chien, emblême de fidélité, soutenant une fleur de lys en champ de gueule, elle ajouta un lion, qui symbolisant la force pour Toulon, fit de ses armoiries un souvenir éternel du pacte d'amitié conclu entre deux villes, dont l'une s'honorait de sa fidélité, et l'autre, d'avoir résisté il y avait à peine 14 ans, aux armes du prince Eugène, le plus grand capitaine de l'époque.

Digitized by Google

le diaconat et la prêtrise, à de jeunes ecclésiastiques de vingt ans, qu'il envoyait de l'ordination au service des hôpitaux, deux consuls étaient morts, le conseil de ville était diminué de la moitié de ses membres, les intendants de la santé, les commissaires, les capitaines de quartiers, etc., qui avaient accompli des fonctions purement gratuites, avaient presque tous succombé; le commerce était nul, les transactions arrêtées, plus de la moitié des maisons désertes, les récoltes abandonnées, et la misère pesa longtemps sur cette population épuisée et ravagée.

Le consul Jean d'Antrechaus contemplait ce grand désastre avec tristesse, mais sans désespoir; après avoir remis de l'ordre dans l'administration, assuré les recettes de la ville, considérablement diminuées, pourvu à tous les services, il chercha autour de lui ses collègues, ses amis, ses parents qui n'étaient plus, il se vit seul de tous ceux qui étaient entrés avec lui à l'hôtel de ville, il y avait à peine dix-huit mois, portés par le vœu populaire, et alors comme la ville avait essuyé ses larmes, que l'heure des grands dévouements était passée, que le calme était revenu, en homme qui a noblement payé sa dette à la patrie et à l'humanité, il demanda de nouvelles élections, et le 8 janvier 1722, il se retira dans sa famille.

Mais telle est l'injustice des passions des hommes, qu'il ne put jouir en paix d'un repos si bien mérité ! Deux ans ne s'étaient pas écoulés, qu'un de ses successeurs, ayant convoqué un conseil général, proposa de nommer dix commissaires, pour examiner si le pouvoir conféré

Digitized by Google

au consul dans la séance du 28 janvier, avait été suffisant pour le dispenser de rendre compte de son administration pendant la quarantaine générale ; le peuple a des élans de justice qui sont comme une voix de Dieu, il s'éleva dans la ville une clameur vengeresse contre cette odieuse proposition, et le conseil qui avait d'abord paru vouloir acquiescer, refusa à l'unanimité le 23 avril 1723, de sanctionner cet acte indigne.

Le roi Louis XV, juste appréciateur du caractère et de la noblesse d'âme de ce grand magistrat municipal, le nomma chevalier de l'ordre de St-Michel, et lui octroya une pension de mille livres sur sa cassette : « Le roi, » disait l'ordonnance, sur ce qui lui a été représenté que » le sieur d'Antrechaus, en qualité de premier consul, a » rendu des services considérables dans cette ville pen- » dant qu'elle a été attaquée de la contagion ; qu'il a » rempli ses fonctions avec autant de zèle que d'intré- » pidité, ayant vu périr auprès de lui les deux consuls » ses collègues, partie des officiers municipaux, presque » toute sa famille, et tout ce qu'il y avait d'employés » dans l'hôtel de ville, sans avoir jamais abandonné son » devoir, voulant Sa Majesté reconnaître ces services » et donner au dit sieur d'Antrechaus des marques de » sa satisfaction, elle lui a accordé et fait don de mille » livres de pension sa vie durant, à prendre sur son » trésor royal. »

Enfin, comme si ce n'était pas assez de ces éloges tombés de si haut, et de ces distinctions, le roi lui-même daigna écrire au consul, pour lui annoncer sa nomination

Digitized by Google

de chevalier de l'ordre de St-Michel, une lettre autographe, témoignage irrécusable du lustre qu'avait acquis le premier magistrat consulaire de Toulon, dans les lamentables circonstances qu'il venait de traverser :

« A M. d'Antrechaus, ci-devant premier consul de ma
» ville de Toulon.

» M. d'Antrechaus, voulant vous témoigner la satis-
» faction que j'ai de vos services, je vous ai nommé
» chevalier de mon ordre de St.-Michel, en satisfaisant
» à ce qui est requis par les statuts dont vous serez
» informé par mon cousin le maréchal de Villars,
» commandeur de mes ordres, qui vous fera
» rendre cette lettre, me promettant que l'honneur que
» je veux bien vous faire, vous engagera à me continuer
» vos services avec zèle et affection.

» Ecrit à Versailles, 7 mai 1723,

» Signé : LOUIS. »

Mais la peste avait cessé ses ravages à Aix, à Arles, à Tarascon; Marseille en était délivrée depuis six mois, Toulon fut la dernière ville courbée sous ce vent de mort, qui souffla pendant dix-huit mois sur la Provence.

Plus de cent mille personnes avaient succombé ! De pareilles calamités n'atteignent pas les générations, sans que la société n'en soit profondément ébranlée. Le respectable et savant Lemontey (1) a écrit qu'il avait

(1) *Histoire de la peste en Provence.* Brochure in-8°, par Lemontey.

Digitized by Google

entendu dire à plusieurs vieillards provençaux, qu'après la peste, les mœurs des habitants avaient complètement changé. Dans cette province qui ne comptait plus que des héritiers de la veille, chacun en effet se prit à user des plaisirs de la richesse, avec une ardeur qui tenait de la frénésie, et on s'estima si heureux d'avoir échappé à la mort, qu'on se livra à tous les désordres des passions ; les femmes au dire des écrivains, oubliant leurs devoirs les plus sacrés, perdirent toute pudeur, et les hommes que la soif du plaisir emportait, ne s'arrêtèrent ni devant le crime, ni devant l'infamie.

Nous ne voulons pas nier l'influence sur la moralité de la population provençale, de l'épouvantable mortalité de la peste, et du déplacement subit de fortune qu'elle amena, mais une altération des mœurs, pareille à celle qu'on a signalée, ne peut être rattachée à des causes purement locales, il en était d'autres qui venaient de plus loin, qui pesèrent sur la France entière, et trouvèrent en Provence des conditions malheureusement trop favorables à leur développement.

La gloire et les splendeurs du règne de Louis XIV venaient de s'éteindre dans les désastres de la patrie et au milieu d'une misère générale ; Law qui arriva sur ces entrefaites avec son système financier, imprima une direction déplorable aux idées, tous les esprits s'ouvrirent aux chimères des spéculations aléatoires, et se jetèrent avec délire au devant de toutes les jouissances grossières de la vie.

Digitized by Google

La régence et le règne corrompu de Louis XV vinrent ajouter au débordement des passions, et l'immoralité descendant en peu de temps, des hautes sphères du pouvoir jusque dans les derniers rangs de la société, on vit la France se livrer aux plus dégradantes folies, et mépriser ouvertement les sentiments, qui en élevant l'âme aux hauteurs de la vertu, font les nations grandes et nobles.

Le dérèglement des mœurs ne fut donc pas un fait particulier à la Provence à cette triste époque de notre histoire, ce fut une défaillance morale générale, qui puisa ses origines dans les fautes d'un gouvernement avili ; mais chez les peuples fortement constitués, ces crises ne sont que passagères, et l'heure sonna bientôt, où la France replacée sur le terrain d'une constitution sociale et politique digne de son génie, s'élança généreusement à la recherche de ses traditions perdues, et en recouvrant sa liberté dans les luttes des champs de bataille et de l'intelligence, retrouva ses antiques mœurs et ses antiques vertus.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES RECHERCHES

Topographiques, Historiques et Archéologiques

SUR

TAUROENTUM

ET

DESCRIPTION DE MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES RUINES ET DANS LA CAMPAGNE DE CETTE VILLE,

PAR

le chanoine Magl. GIRAUD.

I.

Extant adhuc..... reliquiæ.
PLINE, *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. XII.

Au milieu du spectacle de désolation que présentent les ruines de l'ancien Tauroentum, quelques monuments échappés aux ravages du temps et des hommes nous ont consolé par intervalles, et ces monuments, sont d'une haute importance, car ils nous ont aidé à rétablir cette ville phocéenne, qui avait doublement péri dans les eaux de la mer et dans l'océan des âges. Parmi ces monuments antiques, les médailles occupent le premier rang; nous n'avons fait que les indiquer et les classer dans notre ouvrage sur cette colonie grecque; il nous a paru utile de les décrire pour compléter nos études sur ces

Digitized by Google

ruines, non moins intéressantes pour l'antiquaire que pour l'historien, et que le peintre et le botaniste eux-mêmes auraient intérêt à visiter (1).

Mais avant de donner cette description, qu'il nous soit permis de jeter un regard rétrospectif sur ces antiques débris, autant pour rectifier ou corroborer quelques-unes de nos assertions, que pour fortifier nos preuves sur la position topographique de Tauroentum et exposer le résultat des découvertes qui ont été faites depuis la publication de notre mémoire. (2)

Nous avions cru, d'après Marin (3), que le surnom de Valerius qu'on lit sur la pierre tumulaire de Cœcilia Donata, sa femme, pouvait recevoir la double interprétation de *Philosera* (Ami de Junon), adoptée par quelques antiquaires (4), ou de *Philoserapis* (Ami de Sérapis). Celle-ci ayant été admise par le savant antiquaire Raoul-Rochette, chargé par la commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'examiner notre travail avant de l'insérer dans le *Recueil des mémoires présentés à l'Académie par les savants étrangers*, tome III, série 2

(1) Un beau pastel de Courdouan, dessiné sur les lieux, figure en ce moment à l'exposition de Bordeaux.

Parmi les plantes qui croissent aux environs des ruines de Tauroentum, il faut mentionner la violette ligneuse (*viola arborescens*), qui s'abrite sous les touffes d'astragale de Marseille, qu'on rencontre dans ces ruines.

(2) *Mém. sur l'ancien Tauroentum ou recherches archéolog., topogr. et hist. sur cette colonie phocéenne*, in-8° avec planches. — Toulon, E. Aurel, 1853.

(3) *Mém. sur la ville de Tauroentum*, pag. 17, 18.

(4) Voir le rapport de M. Nicot, secrétaire perpétuel, lu dans la séance de l'Académie du Gard, tenue le 6 novembre 1852.

Digitized by Google

(1), nous l'adoptons d'autant plus volontiers que l'opinion de cet illustre académicien fait autorité, et que, d'ailleurs, le culte de Sérapis était connu en Provence, à Nîmes (2), et surtout à Marseille (3).

Nous avons dit (pages 51 et 55 de notre *Mémoire*) que nous ignorions à quel usage étaient destinées ces grandes jarres en terre cuite qui ont été découvertes sous le sol, dans les ruines et aux environs, et qui ont jusqu'à 1 mètre 50 de hauteur. Il paraîtrait qu'elles servaient à serrer le blé des gens du pays et à le soustraire aux ennemis. Un certain nombre de ces vases, formant une sorte de grenier, étaient enfouis çà et là, et il devait être à peu près impossible à l'armée envahissante de les découvrir en assez grande quantité pour compromettre la subsistance du peuple indigène. Une semblable mesure fut prise par Marius quand il attendait les Cimbres dans la basse Provence, et le blé que ses soldats avaient semé et recueilli fut caché sous terre dans une foule de gros vases fabriqués par ces mêmes soldats (4).

(1) Voir mes *Recherches archéolog., topog. et historico-critiques sur Tauroentum*, page 9. Paris, in-4°, Imprimerie Nationale, 1852.

(2) Gruter, *Corp. inscript.*, page LXXXIV, n° 1.

(3) Grosson, dans son *Recueil des Antiquités et Monuments marseillois*, page 171, nous a conservé, pl. XXV, n° 1, le dessin d'un buste de Jupiter Sérapis, en bronze, avec le *modius* ou boisseau sur la tête. Ce buste fut trouvé à Marseille, en 1704, à 16 pans de profondeur dans la terre, en creusant les fondations d'une maison au bout du Cours. — Voyez aussi : *Lettres archéologiques sur Marseille*, par Lautard, page 228.

(4) V. la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, page 259. — V. aussi dans les *Assises scientifiques du sud-est de la France*, tenues à Aix en 1853, page 60, le *Mémoire sur Tauroentum*, par MM. Bosc.

Digitized by Google

Nous inclinions à croire, sur la foi d'un savant antiquaire (1), que l'édifice dont nous avons donné le dessin (page 47) était un petit temple, à cause de sa forme. On serait porté à le croire si ce bâtiment était isolé, mais en jetant un coup-d'œil sur le plan des ruines dressé par M. Matheron (voir pl. VI), et à cause des fondements d'édifices qui l'entourent, nous maintenons que c'était tout simplement un laraire ou chapelle domestique, contrairement à ce que nous avons avancé page 156.

Un bienveillant critique, en rendant compte de notre travail (2), nous a fait remarquer, à l'occasion de la meule à bras dont nous avons parlé (pages 68, 103), que ces laves, tirées de la Courtine, ne renferment pas du quartz concrétionné. « Il n'y a constaté partout et toujours, dit-il, que des concrétions d'arragonite. » Nous ne le contredirons pas, et pour la satisfaction des géologues, nous qualifierons ces laves, avec l'auteur du *Prodrome d'histoire naturelle du Var* (page 57), « téphrine variolitique à cavités bullaires tapissées de wallertonite et de quartz hyalin. »

Le tronçon de colonne qui supportait un des bénitiers de l'ancienne église paroissiale de Saint-Cyr, n'est pas une pierre froide, comme son état de vétusté nous l'avait fait penser, c'est un beau porphyre bleu (3), que nous

(1) V. le rapport de M. Nicot à l'Académie du Gard, 6 novembre 1852.

(2) V. la *Sentinelle Toulonnaise*, 2 avril 1853.

(3) V. sur les porphyres bleus le *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan*, tome II, pages 122-124.

Digitized by Google

avons fait repolir et au bas duquel nous avons fait graver en lettres dorées : *Ruines de Tauroentum*. Cet objet antique supporte aujourd'hui la cuve du baptistère.

A ces rectifications qui nous ont paru nécessaires, quoique peu importantes, nous ajouterons un mot sur les hachettes en jade ou en serpentine dure, trouvées en assez grand nombre aux environs de Tauroentum. Ces objets d'art se rapportent à la civilisation celtique, on voit que ces pierres tranchantes devaient être enchâssées dans un manche en bois ou en os ; quelques antiquaires estiment que ces haches en silex étaient apparemment un instrument de sacrifice et la première imitation des cailloux tranchants que les prêtres des nations barbares employèrent d'abord à leurs sanglants sacrifices.

Dans la description des différentes pièces découvertes par Marin, par Thibaudeau et par nous, nous avons oublié de mentionner : 1° un salon pavé en ciment ferme et grisâtre sur lequel sont implantés symétriquement des losanges de marbre jaune, dit marbre de Corinthe. Ce salon est situé au midi, sur le bord de la mer, et à côté de la grande salle de bain dont nous avons donné le dessin (page 18). Une petite salle de bain lui est contiguë et correspond à une autre tout à fait semblable, laquelle se trouve à l'extrémité nord de la colonnade, et où l'on est porté à croire qu'il y avait un hypocauste. Sur le plan des ruines fait par M. Matheron d'après les feuilles remises par Thibaudeau (V. la pl. VI de mon *Mém.*), cet hypocauste est indiqué dans cette partie des ruines sous les lettres f. g. C'est une pièce voûtée, dont le dôme est

Digitized by Google

soutenu par des piliers en briques rondes superposées, qui ont 20 centimètres de diamètre et 4 d'épaisseur, elle semble avoir été le foyer d'une étuve ; l'entrée du foyer est cintrée et le dessus de la voûte était pavé en marbres triangulaires ainsi que la pièce g. a. On voit encore un de ces fourneaux qui servaient à chauffer les bains.

Nous ferons remarquer que la chambre sépulcrale où se trouvaient deux tombeaux de pierre, ceux de Quinctianus (1) et de sa femme, était précédée d'une avant-pièce, pavée en briques rouges de 2 pouces de long, 1 de large et 1 d'épaisseur; les murailles étaient peintes en rouge à la fresque.

N'omettons pas de dire qu'en creusant les fondations du pont qui traverse le chemin de fer, près du village de Saint-Cyr, appelé *pont de Falquette*, on vient de découvrir, à plusieurs mètres de profondeur, des tombeaux en briques, une médaille de Gallien et un cachet en cuivre : ce qui prouverait, si nous ne l'avions déjà fait remarquer, que toute la plaine qui s'étend depuis ce village jusqu'à la mer, est un terrain d'alluvion, quand bien

(1) Aux consuls qui ont porté le nom de Quinctianus, et dont il a été fait mention dans notre *Mémoire*, page 28, il faut ajouter ceux dont Gruter cite des inscriptions (*Corp. inscript.*, pages 24 n° 15, 45 n° 9, 428 n° 2, 905 n° 5, 1004 n° 4.); et à ceux désignés sous le nom de *Paternus* celui qui figure au bas d'une inscription recueillie à Basseriani, dans le pays des Nemenchas (Algérie) et datée du consulat de Paternus et d'Arcesilaüs (297 de notre ère). « C'est, jusqu'à présent, dit M. Léon Renier (*Bulletin du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. IV, page 174), le seul monument épigraphique où soit mentionné ce consulat. »

Digitized by Google

même ne le ferait pas reconnaître la nature de ce même terrain, établi par couches, tantôt de sable, tantôt de gravier ou de marne.

La carte des ruines, dressée par l'ingénieur Matheron, détermine la position de Tauroentum de la manière suivante :

N. S. parallèle à la méridienne de l'Observatoire de Paris distante de 272,025 mètres à l'est.

O. E. perpendiculaire à la méridienne de l'Observatoire de Paris distante de 624,500 mètres au sud.

L'intersection des deux lignes N. S. et O. E. indique la position des ruines, et cette position s'accorde avec celle des anciens périples. Walckenaër l'a admise (1) et l'a défendue avec le talent qui le caractérise. Pour ne laisser aucun doute sur cette question de géographie, et pour fortifier nos preuves tirées de l'*Itinéraire maritime* d'Antonin et des mesures de Claude Ptolémée, nous ne pouvons mieux faire que de citer les observations du savant académicien.

(1) *Géog. anc. des Gaules*, t. I, pages 27, 28, 29, 186 ; t. II, pages 190, 192, 193, 195 ; et t. III, pages 120, 121, 122, 123, 129.

Digitized by Google

» Toute la portion de l'Itinéraire qui se trouve entre *Telo Martius* (Toulon) et *Massilia* (Marseille), a été dérangée, dit-il (1), et il serait impossible de justifier les mesures qui s'y trouvent et de rétablir l'ordre primitif si les noms modernes ne retraçaient les noms anciens presque sans altération. Donnons d'abord l'itinéraire tel qu'il est à la page 506 de l'édition de Wesseling :

A Telone Martio Taurento portus.....	XII
A Taurento Carsicis portus.....	XII
A Carsicis Citharista portus..... ...	XVIII
A Citharista portu Æmines positio.....	VI
A portu Æmines Immadras positio....	XII
Ab Immadris Massilia Græcorum portus	XII

1° Voici comment on doit lire l'Itinéraire maritime :

Itinéraire maritime. Wesseling, page 506.	Milles romains.
A Telone Martio Æmines positio.....	18
A portu Æmines (2) Taurento.....	12
A Taurento Carsicis portus	12
A Carsicis (3) Citharista portus (en rétrogradant).....	6
A Citharista portu Immadras positio.....	12
A Telone Immadras positio...	60

(1) *Géog. anc. des Gaules*, t. 3, Anal. géog. de Itinér. marit. p. 120 et suiv.

(2) *Æmines positio*, de μινοος pour μικρος, exiguus sivè minus vel Æminus portus, ou peut-être de Ημι qui, dans les mots composés, signifie *dimidium*, et de Νησος île ou presqu'île.

(3) *Carsicis* vient du grec καρζιοζ obliquus, à cause de la forme de son port.

Digitized by Google

» L'ensemble de ces mesures forme 72 milles romains, et en suivant la côte avec une ouverture de compas de mille toises, on ne trouve guère que 60 milles sur la carte moderne. Il y a donc double emploi dans quelques-unes des mesures : il y a plus. Je dis qu'il y a deux manières de considérer cette portion de l'Itinéraire. Comme itinéraire maritime, il y a interversion dans une position et double emploi dans une mesure. Cette interversion et ce double emploi proviennent de ce qu'on a mélangé, avec l'itinéraire maritime, deux itinéraires terrestres sur cette côte qui offraient des noms et des distances semblables, mais différemment combinés : c'est ce qui paraîtra manifeste d'après la correspondance exacte des mesures anciennes avec les meilleures cartes modernes :

Cartes modernes.	Milles romains
De Toulon à l'île d'Embies, au port, près l'oratoire de St-Pierre	18
Dans ce trajet, je suis la côte avec une ouverture de compas de 1,000 toises, mais de Toulon je passe droit au fort de l'Eguillette; et pour aboutir au cap Cepet, je suis la côte en droite ligne sans mesurer l'enfoncement de la plage du Lazaret ni du creux St-George.	
Du port de l'île Embies aux ruines de Taurenti.....	12
Des ruines de Taurenti à Cassis (par la côte).....	12
De Cassis à Céreste ou son port à la Ciotat.....	6
Ici l'itinéraire rétrograde, et cependant la mesure est exacte, mais elle prouve en même temps le mélange de plusieurs autres itinéraires. Céreste est appelée *Cesarista* dans une bulle de Grégoire VII de l'an 1084. (1)	
De Céreste ou la Ciotat, à l'anse à l'ouest du cap Morgiou	12
La Ciotat est d'une fondation récente. Honoré Bouche observe que dans un ancien dénombrement des lieux de Provence, il est fait mention de Céreste et non de la Ciotat; et comme Céreste	
De Toulon au Cap Morgiou...	60

(1) Cette bulle est de 1079 (*V.* le *Cart.* de St *Victor*, n. 843). On y lit *Citharista* et non *Cesaresta*. Cependant Ceireste est parfois désigné sous le nom de *Cesaresta* dans quelques anciens titres.

Digitized by Google

A Telone Immadras positio..... 60

est à près de mille toises de la côte, ceci me persuade que *Citharista* est une intercalation tirée d'un itinéraire terrestre, mais la mesure en partant de la baie qui est vis-à-vis Céreste, n'en est pas moins exacte.

Ab Immadris Massilia Græcorum portus..... 12

72

» Afin qu'il soit facile de distinguer au premier coup-d'œil de quelle manière les deux itinéraires terrestres ont pu se confondre et se mêler avec l'itinéraire maritime, je rapporterai de nouveau toute cette portion de l'itinéraire tel qu'il se trouve dans les manuscrits, et je mettrai en regard les deux itinéraires qui en résultent :

		Premier itinéraire. *Lisez* :	Milles romains.	Milles romains.
A Telone Martio Taurento portus..	XII	A Telone Taurento portus.....	12	
A Taurento Carsicis portus.....	XII	A Taurento Carsicis portus ..	12	
		Deuxième itinéraire. *Lisez* :		
A Carsicis Citharista portus..... .	XVIII	*A Telone Citharista portus*.....		18
A Citharista portu Æmines positio .	VI	*A Citharista portu Carsicis*.....		6
A portu Æmines Immadras positio	XII	*A Carsicis Massilia Grecorum*.....		12
Ab Immadris Massilia Grecorum portus.....	XII	A Carsicis Massilia Grecorum portus.....	12	
			36	36

» Observez que la position d'*Embies* ou *Æmines* dans une île et celle d'*Immadras* ou anse du cap Morgiou sur une côte aride, qui ne peuvent trouver place dans ces deux itinéraires terrestres, sont précisément celles où la route moderne ne passe pas, et qui dans tous les temps ont dû être des positions purement maritimes. »

Digitized by Google

De Toulon au cap Morgiou 60

De l'anse à l'ouest du cap Morgiou, à l'entrée du port de Marseille 12

72

C'est déranger bien gratuitement les mesures que d'aller placer la position d'*Immadris*, non sur la côte du continent, mais sur un petit îlot ou écueil nommé le Maire ou de Mairé : c'est ce qu'a fait M. Toulousan (*Ami du bien*, juillet 1826, p. 277), et cela pour un prétendu rapport dans les noms qui n'existe pas ou n'existe que faiblement.

Premier itinéraire.	Milles romains.	Milles romains.
De Toulon aux ruines de Taurenti (par la route moderne)	14 1/2	
De Taurenti à Cassis (par la route moderne)	9 1/2	
Deuxième itinéraire terrestre.		
. . . . . *De Toulon à Ceireste (par la route)*		18
. . . . . *De Ceireste à Cassis (par la route moderne)*		6
. . . . . *De Cassis à Marseille (par la route moderne)*		12
De Cassis à Marseille (par la route moderne)	12	
	36	36

Digitized by Google

Et maintenant suivons le même auteur (1) dans son « Analyse géographique des Itinéraires des côtes occidentales, septentrionales et méridionales de la Gaule, selon Ptolémée, expliqué par Gosselin » :

248. *Itinéraire des côtes méridionales de la Gaule, entre* MASSILIA *(Marseille) et* ANTIPOLIS *(Antibes).*

Positions anciennes, selon Ptolémée.	En degrés de 500 stades.		Positions modernes correspondantes.	Minutes.	
Massilia	0	0	Marseille	0	0
Tauroentium	22	0	Tarente, dans le golfe de la Ciotat	23	9
Citharistes promonterium	43	30	Cap Cepet, à l'entrée de la grande rade de Toulon	43	9
Olbia civitas	65	30	St-Vincent de Carquairanne	63	40
Argentius fluvius	84	30	Rivière et plage de l'Argentière	84	2
Forum Julium	124	30	Fréjus à l'ancien port	123	8
Antipolis	149	55	Antibes	149	59

Exposition des itinéraires des côtes méridionales de la Gaule, § 1er, *p.* 130.

De Marseille à *Antipolis* la carte ancienne donne 149',55" d'intervalle ; en suivant les sinuosités, je trouve 149',59" sur la carte moderne, pour la distance de Marseille à Antibes : ainsi, il n'y a pas d'erreur sur les mesures dans cette partie de la carte....

§ 2. *De Marseille à Antibes, page* 138.

J'ai dit que les mesures de la carte de Ptolémée entre Marseille et Antibes étaient justes, et n'avaient besoin d'aucune réduction.

De l'entrée du port de Marseille je suis le rivage, qui est très-sinueux ; j'évite les petites sinuosités, et je viens à Tarente, ancienne ville ruinée, sur la côte orientale du golfe des Lèques, et vis-à-vis la Ciotat. Je compte depuis Marseille. . . . . 22,000t 23° 9'17'

(1) *Géographie anc. des Gaules,* t. 3, § 2, Itin. des côtes méridionales des Gaules, page 129.

Digitized by Google

De Marseille à Tarente	22,000t	23° 9'17"
De Tarente, le rivage continue d'être sinueux, je le suis, et j'arrive au cap Cepet, à l'entrée de la grande rade de Toulon . . .	19,000t	19°59'49"
Du cap Cepet, j'entre dans la grande rade de Toulon, j'en suis toutes les sinuosités, telles que le creux Saint-Georges, la plage du Lazaret, j'entre dans la petite rade, j'en fais le tour, et en suivant toujours le rivage, je viens à Saint-Vincent de Carquairanne, gros village au midi et un peu à l'ouest d'Hyères. Depuis le cap Cepet je compte.	19,500t	20°31'23"
La variante du texte grec porterait *Olbia* (1) au château de Giens, situé au milieu de la côte méridionale de la presqu'île de Giens, qui est vis-à-vis Hyères.		
De Saint-Vincent, je longe la presqu'île de Giens, j'en suis les contours, et je viens à la plage de l'Argentière où se jette la rivière du même nom. Cette plage et cette rivière		
	60,500t	63°40'29"

(1) Nous avions placé cette ville au port de *l'Eoube*, d'après d'Anville Honoré Bouche, le baron Walckenaër (*Géog. anc. des Gaules*, t. 1. p. 27, 166), et M. de Saussaïe (*Numism. de la Gaule narbon.*, p. 111). Nous étions dans l'erreur. La position d'*Olbia*, dont Ptolémée donne la longitude et la latitude, correspond à celle de Saint-Vincent de Carquairanne. Les mesures de ce géographe ne laissent aucun doute sur ce point, ainsi que l'a reconnu Walckenaër lui-même (*loc. cit.*, t. 2, p. 100, 192) et comme l'a démontré le savant Gosselin dans le travail que nous venons de transcrire.

Le texte d'Ammien d'Héraclée, cité dans notre mémoire p. 84, note 2, ne contredit nullement cette position. Cet auteur place, il est vrai, *Olbia* non loin de Tauroïs (*propinqua*); mais c'est comparativement à Antipolis, qu'il nomme ensuite, ville située à une plus grande distance (*postrema earum*). Ammien d'Héraclée a donc pu dire avec vérité qu'Olbia était voisine de Tauroentum.

Digitized by Google

De Marseille à Saint-Vincent. . .	60,500t	63°40'29"
sont à l'extrémité orientale des salines d'Hyères (Salines). De Saint-Vincent à l'Argentière.	16,500t	17°21'57"
De la rivière d'Argentière, je suis la côte, qui est sinueuse, et je viens au fanal de l'ancien port de Fréjus, près de l'embouchure du Reyran, rivière. Fréjus est à 900 toises de la mer. De l'embouchure du Reyran à l'embouchure de la rivière Argentière, il y a 1,300 toises. De l'Argentière au fanal précédent.	40,000t	42° 5'58"
Du fanal de Fréjus à Antibes, je suis les sinuosités de la côte, et je trouve.....	25,500t	26°50'18"
	142,500t	149°58'42"

A l'autorité de ces maîtres de la science, vient se joindre celle, non moins imposante, de M. Léon Renier, qui, dans son excellent travail sur la géographie de Ptolémée (1), a pris pour base l'édition publiée à Essen (1838) par M. Wilberg. Nous le citons textuellement, faisant remarquer après lui que « les nombres de la première colonne, dans les tableaux qui vont suivre, expriment les longitudes, comptées d'occident en orient, à partir de l'extrémité du monde connu des anciens, c'est-à-dire à partir des Iles Fortunées; ceux de la seconde colonne expriment les latitudes comptées à partir de la ligne équinoxiale. »

(1) *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1848, page 286; *Géog. de Claude Ptolémée*, liv. II, chap. XI (10), publiée, avec la traduction en français et les variantes des manuscrits et des éditions, par M. Léon Renier.

Digitized by Google

§ 8.....

Κελτογαλατία Ναρβωνησία.

εἶτα Κομμονῶν. (1)

ἡ Μασσαλία πόλις	κδ λ'	μγ ιβ'(2)
καὶ Ταυροέντιον.	κδ λ'γ'	μβ λ'γ'
καὶ ὁ Κιθαριστὴς τὸ ἄκρον	κε	μβ λ'
Ὀλβία πόλις	κε ς'	μβ λ'δ'
Ἀργεντίου ποταμοῦ ἐκβολαὶ . . .	κε γο'	μβ λ'δ'
Φόρος Ἰούλιος κολωνία.	κς λ'	μβ γ'

εἶτα Δεκιατίων.

Ἀντίπολις	κζ	μγ

§ 8.....

Gaule Narbonnaise.

Puis chez les *Commoni*,

La ville de *Massilia*.....	24° 30'	43° 5'
Et *Tauroentium*	24° 50'	42° 50'
Le promontoire *Citharistes*....	25° »	42° 30'
La ville d'*Olbia*.....	25° 10'	42° 45'

(1) Ce nom offre des variantes dans les anciens manuscrits; il est écrit Κομμωνῶν dans les manuscrits palatins, collationnés par Sylburg; Κομονῶν Mss. n° 337, fonds Coislin de la bibliothèque impériale; Κομανων dans la traduction de Pic de la Mirandole par Aessler; Κομμῶν Mss. n° 119 du supplément de la Bibliothèque impériale; dans beaucoup d'éditions, on lit : Κομμονοι, mais la dénomination de Κομμωνῶν est la plus généralement reçue, elle a été adoptée par Wilberg dans l'édition de Ptolémée, publiée à Essen en 1838, et par M. Léon Renier. — Voir l'*Annuaire de la société des Antiquaires de France*, 1848, p. 286.

(2) V. *ut supra* p. 247, pour l'intelligence des sigles exprimant les fractions de degrés.

Digitized by Google

L'embouchure du fleuve *Argentius*..... 25° 40' 42° 45'
Forum Julium, colonie..... 26° 30' 42° 50'

Et enfin chez les *Deciatii*,

Antipolis ..... 27° » 43° »

De ces citations il résulte 1° que Tauroentum est situé, d'après Ptolémée, à 20' longitude orientale de Marseille, et à 10' longitude occidentale du promontoire *Citharistes* (qui est le cap Cicié), selon l'Itinéraire maritime d'Antonin à XXX M. P. de *Telo-Martius* (Toulon) et à XLII M. P. de *Massilia*, et selon l'Itinéraire terrestre ancien à 14 milles 1/2 de *Telo-Martius*, et à 21 milles 1/2 de *Massilia*; 2° que les mesures du géographe grec et celles des Itinéraires sont exactes, qu'elles s'accordent avec les observations récentes et avec les mesures itinéraires modernes et déterminent d'une manière précise la position de Tauroentum aux ruines de *Taurento*.

Au reste, si malgré cette preuve convaincante, tirée des anciens périples et que rendent décisive l'antique tradition, la conformité des noms et l'autorité, non-seulement de tous les géographes modernes, mais du premier corps savant de la France (1), si, dis-je, il pouvait s'élever encore quelque doute sur la question qui nous occupe, il serait à l'instant dissipé par la découverte

(1) V. les rapports de M. Lenormant, lus à l'Académie des inscriptions et Belles-lettres au nom de la commission des Antiquités de la France, séances publiques annuelles du 1er août 1845 et du 1er septembre 1848.

Digitized by Google

récente d'un fragment d'inscription romaine, sur laquelle on lit le nom de TAUROENTUM ; découverte importante qui donne à notre opinion, la seule soutenable, un caractère de certitude qu'on ne saurait contester et qui décide cette question de géographie ancienne d'une manière irréfragable.

C'est donc sur la plage des Lèques entourée d'un sol fertile et de sources abondantes (1), et non pas au port des Catalans, près de Marseille, comme l'a prétendu un auteur contemporain (2), ni à la Ciotat, dont il fait un mouillage des Phéniciens, comme s'obstine à le croire M. Masse (3), ni au cap Cicié, suivant la carte d'Hondius (d'Amsterdam), ni au creux Saint-Georges, d'après Ternaux, encore

(1) Aux sources qui alimentent aujourd'hui les trois fontaines du village de St-Cyr, et dont les eaux étaient amenées dans la partie basse de *Tauroentum* au moyen d'un aqueduc qui existe encore, et à celles de la vallée de Saint-Côme qui servaient aux besoins de la partie supérieure de la ville, il faut ajouter les eaux abondantes qu'on a découvertes en perçant le souterrain du chemin de fer et qu'un aqueduc, de construction romaine encore apparent, conduisait à Tauroentum.

(2) *Dissertation sur la situation des îles nommées par les grecs Stœchades et sur la forteresse de Marseille nommée par eux Tauroenta*, par Collot, in-8, Paris, Firmin Didot, 1847. — A l'occasion de l'erreur qui place la citadelle des marseillais, appelée par l'auteur *Tauroenta*, au port des Catalans, il n'est pas superflu de remarquer que cette citadelle occupait, selon l'opinion la plus généralement reçue, la hauteur nommée aujourd'hui la *Tourette;* et il est dit dans les *Commentaires de César*, que de ce point culminant les femmes excitaient leurs époux, frères ou fils à combattre vaillamment. L'enceinte de l'ancienne Marseille n'allait pas du côté du Midi au delà de l'abbaye de Saint-Victor. Comment supposer une citadelle à la distance de près de deux kilomètres de la ville qu'elle devait protéger ?

(3) *Actes des assises scientifiques du sud-est de la France*, tenues à Aix en 1853, page 118.

Digitized by Google

moins à Toulon, comme l'assure Charles Texier (1); c'est, dis-je, sur la plage des Lèques, qu'attirés par la beauté du site ou peut-être poussés par quelque sentiment religieux, dit Ternaux (2), et après avoir livré un rude combat aux Carthaginois et aux Thyrrénéens, selon Bruckner (3),

(1) *Mém. sur la ville et le port de Fréjus*, pag. 171 du tom. 2, série 2 *des mém, présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*

(2) Tauroentum hodie *le bras de St-George et l'Evescat* (*a*) primam dicere licet, quippé cui a Phocaensium colonia massiliensi (priore an posteriore non liquet) digestae aliquot naves in illum locum dilatae initium dederint; sine dubio egregio portu allecti et aliquid religiosi sequentes ibi permanserunt; nàm Taurus, navigii parasema ut supra monui, historica fabulae explicatio esse videtur (*b*); quàm arcté verò cum massiliâ cohaeserit, praeter alia, ni fallor, ostendit insigne urbis taurus, quod ex eo mytho, cujus vestigium hic habemus ortum esse arguunt Phocaenses et Velienses nummi, Taurum planè nusquàm exhibentes. A Caesare *Castellum massiliensium* vocatur. — *Hist. reipub. massiliensium à primordiis ad Neronis tempora scripsit Henricus Ternaux, parisiensis*. Gottingue, Typis-fr. Ernesti Huth. typog. Acad. in-4° 1826, page 90.

(3) A massiliâ usqué ad Italiae fines pleraque sunt eaque majora et opulentiora Massilliensium oppida, Citharistam (*c*) quæ et promontorium et portus dicitur, à Massilia versùs orientem excipit Taurentus sivè Tauroentum; hoc oppidum ad ea loca refertur quæ ab ipsis Phocaensibus ac post proelium quidam Carthaginensibus atque Tyrrhenis, o. L. XLV. commissum condita

(*a*) Bouche et Wessel, *Ad itin marit* 506.

(*b*) Narrationem Steph. Bys. se petiisse ait ex Apollodori γεωγραφουμενον sed Heynius ad Apollod. T. I. p. 432 recté Artemidorum substituere videtur. De forma nominis V. Tzschuck ad Melam V. II p 2, p 380-82; de situ eumdem V. III. p. 2. p. 469 — Vid. Marin *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum et histoire de la ville de la Ciotat*, 1782, ubi tabulam portus videas. Adde Thibaudeau sur *les nouvelles ruines trouvées près de Tauroentum* in Mém. de l'Académie de Marseille T. III. pag 108-122, et Achard sur Tauroentum, ibid. p. 184-194. — E. F. Mysius, Fusseire V. IV. p. 1 p. 286 sqq. eo diruto habitatores concessere Citharistam (de qua. Tzschuck T. 1. p. 470,) — Papon, pag. 365.

(*c*) Plin. III. 5 — Ptolomée, 11-10. — Papon, t. I, p. 20.

Digitized by Google

les Phocéens vinrent jeter les fondements de Tauroentum, qu'ils appelèrent de ce nom, parce que le navire qui les portait, au rapport d'Apollodore, avait pour insigne un taureau sculpté à la proue. Ainsi Tauroentum, comme nous l'avons dit, vient du grec (Ταυρος) Taureau; voilà pourquoi nous lisons dans les auteurs grecs le nom de cette ville sous les formes diverses *Tauroïs* (Ταυροις), *Tauroeis* (Ταυροεις), *Taurention* (Ταυρεντιον), *Tauroentium* (Ταυροετιον) qui représentent toutes le même radical.

S'il nous était permis de nous égarer à notre tour dans le champ des conjectures étymologiques, nous trouverions trois autres origines au nom qui nous occupe : 1° *Taureion* (Ταυρειον) nom d'un mois chez les anciens habitants des côtes de l'Asie Mineure, peut-être celui pendant lequel les Phocéens abordèrent sur celles des Gaules; 2° *Taureios*, *Taureos* (Ταυρεῖος, Ταυρεος), surnom de Neptune, usité dans l'Ionie; 3° *Taurô*, *Taurione* (Ταύρω, Ταυριονε), surnom de Diane, parce que, dit Suidas, cette déesse était traînée sur un char attelé de taureaux.

dicuntur. Solent etiam à signo, quod unum é navigiis Phocaensium gestaverit nomen Ταυροεις derivare. A Caesare Castellum massiliensium nuncupatur. In mare adhuc pristinae urbis ruinae conspiciuntur (*a*). Constat enim littus galliae meridionalis maris fluctibus modò augeri modô minui—*Hist. reipub. massiliensium scripsit* Augustus Brückner *Saxo-gothanus-commentatio in certamine civium Gothingensium litterario ex sententia amplissimi philosophorum ordinis die IV men. jun.* MDCCCVI *regio praemio coronata.*—Gothingue apud. Vandenhoech et. Ruprecht, in-4°, p.86.

(*a*) Cæsar, *Bell. civil*, 11-4. — Strabon. *Géog.* IV, p. 180-184. — Ptolém. 12-10. — Steph. Bys. *voc.* Ταυροεις. — Bouche, *Chorograp. de Provence*, p. 159. — Pnpon, tom. I, p. 20. — Marin. *Ancienne ville de Tauroentum*, Avignon, 1782.

Digitized by Google

Cette dernière étymologie, sans l'autorité des anciens géographes, nous paraîtrait, de toutes, la plus probable. En effet, selon une tradition rapportée avec quelques variantes par des auteurs anciens (1), lorsque les Phocéens eurent résolu de fuir, soit la stérilité de leur sol, soit les vexations des lieutenants de Cyrus, une dame d'Éphèse, Aristarcha, vit en songe Diane qui lui ordonna de prendre sa statue et de se joindre aux émigrants. Ceux-ci abordèrent d'abord dans l'île de Therapia (aujourd'hui la Corse), qu'ils appelèrent Cyrnô, du nom d'un fils d'Hercule. Chassés par les indigènes, ils prirent terre sur nos plages. Comme les historiens s'accordent à reconnaître deux débarquements des Phocéens dans cette contrée, à la distance de quarante ou soixante ans l'un de l'autre, et que leur établissement à Marseille ne devint fixe que lors du second, à l'aide du secours de Bellovèse contre les naturels du pays, ne pourrait-on pas présumer que leur premier débarquement eût lieu, non à Marseille, mais à Tauroentum (cette opinion du reste n'est pas nouvelle; des auteurs estimables, se fondant sur le récit de Justin (2) l'ont émise avant nous), et que le village de Saint-Cyr, ce qui me paraît pourtant plus ingénieux que vrai, doit son nom à quelque temple qu'ils auraient élevé à Cyrnus?

(1) Strabon. *Géog.* liv. IV, p. 179. — Athen. liv XIII C XIII, Justin. lib XLIII, C. 3.

(2) Lib. XLV. Cet historien nous apprend que les Phocéens, après avoir fait alliance avec Tarquin l'ancien, remirent à la voile et abordèrent bientôt sur le rivage de la Gaule, dans un golfe étroit (*in remoto sinu*) et comme dans un recoin de la mer (*velut in angulo maris*) ce qui paraît mieux convenir au golfe des Lèques qu'à celui de Marseille.

Digitized by Google

Il résulterait de là que la fondation de Tauroentum est au moins aussi ancienne que celle de Marseille, car je pencherais plutôt, comme je l'ai dit ailleurs, pour un premier débarquement à Tauroentum, et non pas à Marseille ; beaucoup de médailles de cette dernière ville portent l'effigie d'un *taureau;* n'était-ce pas pour rappeler que ses fondateurs venaient de Tauroentum? (1). Ce type, qu'on rencontre si souvent sur les médailles de Massilia, prouve du moins, dit Ternaux *(loc. cit.)* combien étaient étroits les liens qui unissaient ces deux villes, d'origine phocéenne. Ce qui le prouve davantage, ce sont les secours que Tauroentum s'empressa de donner à Marseille, pendant le siége de cette ville par César.

Les circonstances qui se rattachent à ce fait historique, dont l'authenticité est certaine, ont donné lieu, sinon à des doutes, du moins à quelques questions qu'on nous a faites, avec beaucoup de bienveillance d'ailleurs, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de les éclaircir.

(1) Les philologues se sont perdus dans les hypothèses (dont aucune n'a prévalu) pour trouver une origine grecque au mot *Massilia*. — De tous les auteurs qui ont parlé de la fondation de Marseille, Tite-Live étant de tous le plus voisin de cette fondation et assurant avec l'apparence de la vérité, que, la possession de ce mouillage fut disputé entre les *Hispani* et les Phocéens qui l'emportèrent, ne peut-on pas conjecturer que les *Hispani* abordèrent les premiers et donnèrent un nom ibérien ou phénicien à la localité d'où ils furent chassés par les Phocéens de Tauroentum, qui voulaient une rade plus profonde et plus abritée, et que cette localité prit le nom de *Massilia* ou *Massalia* (MAZA-ilia) en mémoire de ce qu'en quittant leur patrie, les Phocéens jetèrent à la mer une barre de fer, en jurant de ne revoir leur pays natal que quand cette barre remonterait à la surface de l'eau ? Circonstance historique qui se rapporte à la seconde émigration phocéenne.

Digitized by Google

Mais avant, lira-t-on peut-être avec intérêt le récit d'un vieux chroniqueur qui a écrit, en langue romane, l'histoire de Tauroentum, qu'il confond toutefois avec Toulon, attribuant à cette dernière ville des faits qui se rapportent évidemment à la colonie phocéenne.

« En l'année 600 avant J.-C., les Phocéens, dit-il, ayant abordé sur nos côtes avec leurs navires, Péra, leur chef, s'arrêta à Marseille, d'où il détacha trois de ses capitaines, Fario, Phedra et Jasicon, pour aller s'établir ailleurs et étant entré dans le port, ils y construisirent le château de Taurentum, où Fario établit sa demeure avec ses gens; après quoi il envoya Phedra et Jasicon, chercher d'autres terres pour leur demeure. Ces deux capitaines fondèrent d'autres villes dans la Provence.

» L'an 485 avant J.-C., les Gaulois, sous la conduite de Dovallo, prirent et saccagèrent Taurentum.

» Plus tard, Caraman, son fils (que d'autres nomment Caramantus, qui était sans doute le même que ce Caraumandus dont parle Justin, liv. XLIII), ayant trouvé que les Massaliotes avaient déclaré la guerre à son père pour recouvrer le château de Taurentum, fut au-devant d'eux avec une armée de Gaulois et les repoussa jusqu'à *Aubagne;* il leur livra même plusieurs combats sur mer, et, en toutes les occasions, les Massaliotes perdirent beaucoup de monde.

» Pendant que la Provence était presque toute sous la domination des Gaulois, *Flavius Camillus,* consul romain (ici le chroniqueur confond évidemment les

Digitized by Google

noms et les époques), étant venu en ce pays avec une armée, les battit en tant de rencontres, qu'ils furent contraints d'abandonner toutes les villes qu'ils occupaient depuis si longtemps, et de se retirer en d'autres pays, et par cette défaite toute la province fut réduite sous l'obéissance des Romains; cela arriva en l'an 354 avant J.-C.

» En l'an 165 (155) avant J.-C., les Gaulois et les Liguriens *(les Déciotes et les Oxibiens)*, ayant formé une armée sous la conduite du général Balda, entreprirent plusieurs siéges, et particulièrement celui du château de Taurentum, qui aurait sans doute succombé avec le peu de monde qu'il avait pour sa défense, si *Optimus* (le chroniqueur a voulu probablement dire *Quintus Opimius)*, général des armées romaines, ne fut venu à son secours ; il défit entièrement les Gaulois et les Liguriens, fit *Balda* prisonnier, lequel mourut quelques jours après et fut enterré à la manière des Romains.

» Les Gaulois jaloux de recouvrer un pays qu'ils avaient possédé si longtemps, entrèrent de nouveau en Provence l'an 145 avant J.-C., avec une armée commandée par le général *Bator (Bituis)*, reprirent Nice, Antibes et le château de Taurentum, qu'ils gardèrent jusqu'à l'an 120 avant notre ère, et d'où ils furent chassés par les Romains qui se rendirent maîtres de toute la Provence, sous les ordres du proconsul Q. Fabius Maximus.

» Jules-César ayant été créé consul de Rome et se voyant contraint de faire la guerre à ceux qui avaient

Digitized by Google

embrassé le parti de Pompée, après avoir porté ses armes victorieuses en Afrique, en Espagne et dans les Gaules, vint ensuite assiéger Marseille l'an 49 avant J.-C. Le général Nasé *(Nasidius)*, envoyé par Pompée pour secourir cette ville, vint prendre mouillage dans le port de Taurentum, où la flotte marseillaise le rallia. Brutus, qui commandait celle de César, accourut pour livrer bataille, et, après un sanglant combat, où les plus vaillants capitaines du parti contraire perdirent la vie, la victoire se déclara pour César, et Taurentum, qui avait été fidèle à la métropole, partagea sa destinée, quand celle-ci céda à la fortune du conquérant de la Gaule.

» En l'année 69 après l'incarnation, l'empereur Galba envoya des troupes en Provence qui ravagèrent les principales villes ; le château de Taurentum ressentit une partie de leur fureur.

» Autre ruine de Taurentum sous Septime-Sévère, l'an 202. Enfin, dans leur irruption en Provence, les Francs et les Burgundes, les Goths et les Normands, y laissent tour à tour des traces de leur dévastation jusqu'à ce qu'enfin cette ville, tant de fois prise et saccagée, succomba sous les Sarrasins pour ne plus se relever (1). »

Tel est, en substance, le récit de notre chroniqueur, et ce récit, malgré ses anachronismes, mérite de fixer

(1) *Las causas antiquas de l'antiqua Cieutat de Tolon*, fol. 8-15, manuscrit conservé dans les arch. com. de Toulon, et écrit dans le XIVe ou XVe siècle d'après un manuscrit plus ancien, intitulé *Grand Mémorial*, qui est perdu.

Digitized by Google

l'attention, car les faits qu'il rapporte sont tous, quant au fond, conformes à la vérité historique (1), si ce n'est que l'auteur attribue à Toulon ce qui évidemment est du domaine de l'histoire de Tauroentum, trompé, comme l'ont été tant d'autres après lui, par la ressemblance des noms entre *Telonium* et *Tauroentum*. Cette ressemblance est telle que ces deux villes, quoique parfaitement distinctes dans l'itinéraire maritime d'Antonin, sont désignées dans quelques anciens manuscrits de cet itinéraire sous la même dénomination *Taurenio*, par une erreur des copistes qui ont été la cause de cette confusion de noms.

Ceci se confirme par le savant travail de M. Léon Renier sur les itinéraires romains de la Gaule (2), dont le texte est tiré de l'excellente édition de ces documents, publiée à Berlin en 1848 par MM. Parthey et Pinder.

C'est aussi à ce livre que notre savant antiquaire (qui place du reste Tauroentum aux ruines de *Taurento* (3),) a emprunté les nombreuses variantes qui figurent au bas de ce texte dont nous donnons un extrait.

(1) V. Mon *Mém. sur Tauroentum*, p. 188-189, où le nom de Doallo, un des chefs gaulois cités plus haut, se trouve mentionné sur un fragment d'inscription romaine.

(2) *Annuaire de la société des Antiquaires de France*, 1850, p. 221.

(3) A droite de l'entrée de la baie de la Ciotat, V. l'*Annuaire de la société des antiquaires de France*, 1850, p. 296 et 312. Table alphabétique des noms de lieux mentionnés dans l'itinéraire avec la synonymie ancienne et l'indication des noms modernes.

Digitized by Google

ITINERARIUM MARITIMUM.

Itinerarium portuum vel positionum navium ab Urbe Arelate usquè.

. . . . . .

Wessel.

506. 1. A Telone Martio Taurento, portus.... ..... mpm. XII.
2. A Taurento Carsicis, portus.... mpm. XII.
3. A Carsicis Citharista, portus.... mpm. XVIII.
4. A Citharista portu Aemines, po-
5. sitio ..... mpm. VI.
6. A portu Aemines Immadras, po-
7. sitio..... mpm. XII.

507. 1. Ab Immadris Massilia Græco-
2. rum, portus..... mpm. XII.

. . . . . .

Varietas lectionis.

. . . . . .

506. 1. Teloneo A C M O T U V; teleno P; telonio Q. R; telonte E = Marco E; marcio R; = Taurenio J.
2. *Om.* R. = Taurenio J K; tauroneo O T U V; tauronio Q. = XVIII O.
3. *Om.* O. = Casicis J. = Citarista B C F G J K Q R; cytharista E.
4. A Citharista *om* Q. = Cytharista A M; Citarista B C F G K P R. = Aemines] *sic* P; minaes M; minus B K; nimes F G; mines *reliqui*.
6. Aemines] *sic* P; nimes N G; Mines *reliqui* = Inmadras J P; in matras *ceteri*.

. . . . . .

Digitized by Google

On voit par ces variantes (1), que le nom de *Taurenio* a été donné à Toulon et à Tauroentum, et que par le changement de T en I (ce qui est évidemment un *lapsus calami* du copiste) le même nom a désigné ces deux villes, que l'itinéraire distingue pourtant ; et chose digne de remarque, cette variante se trouve précisément dans deux manuscrits du XVe siècle, époque où écrivait le chroniqueur précité.

Et maintenant revenant sur nos pas, tachons de répondre aux questions qui nous ont été adressées.

(1) « Ces variantes, dit M. Léon Renier (*loc. cit.*), sont le résultat de la collation de vingt manuscrits, les seuls qui aient une valeur réelle, parmi les quarante que l'on connaît, et qui ont été consultés par les éditeurs. Voici la liste de ces manuscrits, avec l'indication des lettres par lesquelles ils sont désignés.

A, ms, de Paris, Bibl nat. n. 4806, xe siècle.
B, id. n. 4807, fin du IX siècle.
C, id. n. 4808, XIIe s.
D, id. n. 7230 A, Xe s.
E, id. n. 4126 XIVe s.
F, ms. d'Orléans, n. 265, C'est une copie faite en 1511, d'un ms. ancien que l'on croit perdu.
G, leçons d'un autre ms.. notées sur le précédent.
J, ms. de Reims, K 755-780, XVe s.
K, ms. de Wolfenbuttel, n. 61, XVe s.
L, ms. de Vienne, Bibl. impér., n. 181, VIIIe s.
M. ms. de Dresde, D 181, Xe s.
N, ms. du Vatican, n. 1883, XIVe s.
O, ms. de Madrid, Bibl. nat., Q 129, XIVe ou XVe s.
P, ms. de l'Escurial, IIR 18, XIII s.
Q, ms. de Florence, Bibl. Laur. plut. LXXXIX, sup. n. LXVIII, XVe s.
R, ms. de Florence, Bibl. Laur. plut. LXXXIX, sup. n. LXVII, Xe s.
S, ms. de Leyde, Voss. f^o, 60, XIIIe s.
T, ms. de Paris, Bibl. nat sup. lat. n. 671, XVe s.
U, ms. de Munich, n. 291, milieu du XVIe s.
V, id n. 99, milieu du XVe s.

Digitized by Google

On nous a demandé sur quels témoignages nous avons avancé dans notre mémoire les faits suivants: 1° Brutus vint prendre position aux îles Stæchades (p 190); 2° il attaqua dans les eaux de Tauroentum la flotte combinée de Pompée et de Marseille (p. 191); 3° il s'empara de Tauroentum après sa victoire (p. 194); 4° cette ville fut réunie au district d'Arles, après la reddition de Marseille (p. 195).

Nous aurions dû, il est vrai, indiquer à l'appui de ces faits historiques, les sources où nous les avions puisées. Nous allons réparer cette omission.

1° Disons d'abord que sous le nom de *Stæchades* les anciens ont désigné les îles qui sont vis-à-vis Marseille (1), dénomination qui a été ensuite appliquée aux îles d'Hyè-

(1) Lucain, *Pharsale* lib. 3, v. 516 — Pline ne connait que trois *Stæchades* proprement dites, et nous donne le nom de chacune d'elles. Voici le texte : *Tres Stæchades à vicinis massiliensibus dictæ propter ordinem, quas item nominant singulis nominibus Proten et Mesen, quæ et Pompeïana vocatur, tertia Hypea. Ab his Sturium, Phœnice, Phiala, Lero, Lerina adversus Antipolim.* Hist. nat. Lib. 3. c. 11.

Il est évident, d'après cette citation, que le nom des trois *Stæchades* s'applique aux îles qui sont vis-à-vis Marseille et qui forment un petit groupe au nombre de trois. *Proten* est Ratoneau, Mesen sivè *Pompeïana* est Pomégue, et *Hypea* est l'île d'If ; et si Pline, dans son énumération, a suivi l'ordre géographique, *Sturium* sera Porquerolles, *Phœnice* Port-Cros, et *Phila* l'île du Vent ou du Titan, mentionnées dans un acte de l'année 1302 indiquant l'ordre des *farots* ou signaux de feu sur la côte maritime de Provence, sous les noms de *Capo-Cros, Portis Areis et Caborros.* Voir sur la position des *Stæchades* Valckenaer. *Géog. des Gaules* t. 2. p. 225, et la *Statistique des Bouches-du-Rhône* t. 2, p. 184.

Digitized by Google

res (1), puis aux îles de Lérins (2) et enfin, à toutes les îles de la côte depuis Marseille jusqu'à Nice (3), de là chez les modernes une foule d'erreurs. Il est vraisemblable que le mot de Stæchades, du mot grec (Στοιχος), rang, série, ou mieux de l'adverbe (Στοιηχδον) en rang, par file, fut donné par les Phocéens aux trois îles qui sont dans

(1) Strabon (*Géog.* Liv. IV, p. 153), divise les *Stœchades* en grande et en petites. Agathémère (*Géog. grœc. min.* t. II, p. 482, Paris, 1861. *Bibliothèque grecque-latine de Didot*), qui vivait deux siècles après, adopte, la même division. « Les *Stœchades*, dit-il, sont vis-à-vis les villes possédées par les marseillais ; il y en a trois grandes et deux petites. Ces deux dernières sont proches de la ville de Marseille ». Ptolomée, outre *Lero* qu'il place à l'embouchure du Var, en compte cinq qu'il indique dans le voisinage, non pas de *Citharista* (Ceireste), mais du promontoire *Citharistes*, qui est le cap Cicié. Ce cap, dont la longitude est au 25e degré, est en effet intermédiaire entre les grandes et les petites *stœchades : Stœchades sub Citharistem quinque numero, quorum medius gradus habet* 25.

(2) Martien Capella, dans son petit traité de géographie (liv. VI, p. 206), n'indique que trois *stœchades* proprement dites, mais il en nomme d'autres plus petites vers Antibes : *Tres Stœchades quorum hæc sunt nomina singularum, prima Themista, secunda Pompeïana, tertia Hypœa cœterasque exiguas adversum Antipolim.* » Ces petites qu'indique Martien Capella vis-à-vis Antibes sont évidemment l'île *Lero* de Pline ou *Lerone* de Ptolemée, Sainte-Marguerite, et *Lerina* ou *Planasia* de Strabon, Saint-Honoré. Voilà pourquoi en parlant des solitaires de Lerins, Cassien dans sa préface des sept collations de trois anachorètes a dit que les *Stœchades* sont un séjour de saints : *Quæ ad sanctos qui in stœchadibus* (a) *consistunt insulis.* Johan. Cassiani opera cum commentariis. D. Alardi Gerœi, Francofortis 1722, p. 395, 396.

(3) In gallia solœ sunt Stæchades ab orâ Ligurum ad Massiliam usquè dispersœ. — Pomponius Mela, *Géog.* lib. 2 c. 7.

(a) *In Stœchadibus insulis*—Stæchades insulœ tres in mari galliæ sitæ et Massiliensium littori vicinæ, de quibus Plinius, *lib.* 3, c. 5... Isidorus lib. IV *Etymolog :* Stæchades insulæ Massiliensium sexaginta millium spatio à continente in fronte Narbonensis provinciæ. qua Rhodanus in mari exit. Ennodius in vita Epiphanii, Stæchades cum Lerone et Lerina, de quibus suprà, et vicinas insulas conjungit his verbis: *Regrediens singula sanctorum habitationum loca visitavit : medianas insulas Stœchades, Lerum ipsamque nutricem montium planam Lerinam* — Note du commentateur de Cassien.

Digitized by Google

le golfe de Marseille, puisqu'elles sont rangées l'une à la suite de l'autre. Ces îles furent les premières qu'ils connurent et dans lesquelles ils formèrent des établissements. Dans la suite, les marseillais ayant étendu leur navigation, appliquèrent le même nom aux îles d'Hyères qui offrent la même disposition, mais comme celles-ci sont plus grandes, elles ont été quelquefois désignées sous le nom de *Stœchades majores* et les îles Marseillaises sous celui de *Stœchades minores*.

C'est dans les eaux de celles-ci que Brutus vint mouiller. Lucain s'exprime d'une manière bien précise en parlant de ce même Brutus, préfet de la flotte de César, qui, ayant fait descendre le Rhône à des vaisseaux construits à Arles, prit position dans les *Stœchades* pour assiéger Marseille :

> Et jàm turrigeram Bruti comitata carinam
> Venerat in fluctus Rhodani cum gurgite classis,
> Stœchadas arva tenens. . . . . .
>
> (Pharsal. lib. 3, v. 516).

C'est-à-dire, qu'il s'empara d'une des îles *Stœchades* pour assiéger Marseille. Les mémoires de César confirment le récit du poète : « Ceux que commandait Brutus prirent station, dit-il (1), à l'île qui est vis-à-vis Marseille. »

De ce mouillage, Brutus interceptait les vivres et surveillait la flotte marseillaise ; cette position offrait l'avan-

(1) Hæ (*naves quibus præerat Brutus*) ad insulam quæ est contrà Massiliam stationes obtinebant, *de bell. civil. lib.* 1. *n*° 56. — *Voir la statistique des Bouches-du-Rhône* t. 2. p. 45.

Digitized by Google

tage d'observer l'armée navale, commandée par L. Nasidius, envoyée au secours des Marseillais par Pompée. Ceux-ci, sentant la nécessité d'un combat naval, vinrent attaquer Brutus, qui remporta sur eux une brillante victoire (1). Ce combat fut livré dans le golfe de Marseille (2).

2° La flotte de Nasidius, partie de Sicile et forte de seize vaisseaux, avait relâché à Tauroentum (3). Une nouvelle flotte équipée par les Marseillais sortit de leur port par un vent favorable et vint l'y rallier. Brutus n'ayant pu empêcher la jonction des forces combinées, vint leur offrir le combat : *eodem Brutus contendit.... plenus spei bonæ atque animi adversus eos proficiscitur* (4). Aussitôt l'affaire s'engagea, on se battit de part et d'autre avec autant de courage que d'intelligence, mais la victoire pencha du côté des Romains (5), elle devint décisive par

(1) Cœsar. *De bell. civil.* lib. 1. n° 57. Voir aussi Amédée Thyerry. *Hist. des Gaulois*, t. 3, c. 1, p. 251.

(2) *Ut suprà.* — *Statist. ut suprà.*

(3) Cœsar. *De bell. civil.* lib 2. n° 4.

(4) *Ut suprà.* n° 5. — Nacti igitur ventum secundum, posteà solvunt, conjunctis suis cum Nasidio navibus, in castello, quod Tauroenta vocabant, ad confligendum se preparant, bipartita classe, dextra Massiliensibus attributa Nasidio sinistram tenente. Brutus quoque et navium numero quarum partem Arelate fieri curavit, partem Massiliensibus ademit..... obviam procedit; hosti. — Petri Hendreich *Massilia.* Argentoracti apud Joliam Stœdelium 1658, p. 321,

(5) In massiliam à Pompeio missus cum XVI n vibus advenit L. Nasidius. Reficiunt igitur classem. etiam piscatorias ad resistendum instruentes ; nobilissimi inde adolescentes naves conscenderunt. Ex urbe senum, matrum, virginum preces ac fletus ; omnis in hoc prælio fiducia. Verum infeliciter ad Tauroentum vincuntur. — Ternaux. *Hist. reipub. massil.* p. 32.

Digitized by Google

suite de la retraite de Nasidius qui se retira du combat. Une si lâche conduite répandit le découragement parmi les Marseillais, dont la défaite fut complète (1).

3° Après ce combat naval, Brutus s'empara de Tauroentum. Aucun auteur ancien, il est vrai, ne parle de cette prise de possession, qui devenait une nécessité et qui était une conséquence de sa victoire. Durant le siége de leur ville, les Marseillais étaient restés maîtres de la côte orientale jusqu'au Var, et les Romains pour ne pas diviser leurs forces, ne firent aucune tentative de ce côté. Mais après avoir détruit la flotte ennemie devant Tauroentum, qui était un château fort *(Quod est Castellum Massiliensium*, dit César), Brutus ne pouvait pas laisser au pouvoir des vaincus, une place qui avait ouvert son port à la flotte de Pompée et qui avait secouru ces mêmes Marseillais, qu'il allait bloquer de nouveau, tandis que Trebonius, lieutenant de César, les assiégeait par terre. C'eut été manquer d'habileté et de prudence. Il dut donc prendre ou faire prendre possession de Tauroentum, en attendant la reddition des Marseillais. Aussi la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. 2, p. 270), admet sans difficulté ce fait historique et le constate en ces termes : « Après le dernier combat naval, Brutus s'empara de Citharista et de Tauroentum, et empêchant d'ailleurs l'entrée des vivres, la famine se fit sentir. »

4° Deux fois battus sur mer, *bis prœlio navali superati*, pressés par la famine et par la peste, les Marseillais ou-

(6) *Cæs. De bell. civil.* lib. 2. n° 67. — Lucain. *pharsal.* lib. v. 521 et sqq.

Digitized by Google

vrirent enfin les portes de leur ville à César et se donnèrent à lui. César, considérant l'ancienneté de Marseille et ses nombreux titres de gloire, traita les habitants avec bonté; il laissa à Marseille ses lois et la liberté de se gouverner comme elle voudrait (1). Mais il lui enleva toutes ses colonies et ne lui conserva que son propre territoire (2), qui était probablement le même que ce que nous appelons *le Terradou*.

Lorsque la guerre civile fut terminée, César, maître de l'univers, fonda plusieurs colonies, entre autres Arles et Aix, villes qui existaient déjà, mais qui n'avaient pas rang parmi les cités romaines. Ces deux colonies furent fondées 46 ans avant l'ère vulgaire, par le père de l'empereur Tibère qui était questeur du temps de César et qui était chargé de faire plusieurs établissements dans les Gaules (3).

Arles devint bientôt une des plus importantes, elle augmenta dans la même proportion que Marseille diminua, et l'éclipsa tout-à-fait lorsqu'elle devint la métropole des Gaules.

A chacune de ces colonies fut assigné un district. Celui d'Arles fut formé par Jules César, des terres ou les Ro-

(1) Magis eos pro nomine et vetustate quàm pro meritis in se civitatis conservans, *de bell. civ.* lib. 2 n° 22.

(2) Cæs. *De bell. civ. ut sup.* — Lucain. *Pharsal.* lib. 3. — Plutarq. et Suet. *In vita Cæs.* — Val. Maxim. lib. 3, c. 22. — Strabon *Géog.* lib. IV. — *Statist. des Bouches-du-Rhône.* t. 2, p. 34, 48, 218, 277, 285, 286, 325.

(3) Sueton. *In vit. Tiberii c.* 4. — *Statist. des Bouches-du-Rhône*, t. 2 p. 271.

Digitized by Google

mains ne s'étaient pas encore établis et de celles qui furent enlevées aux Marseillais. « Le territoire que César enleva aux Marseillais, se composait: 1° de toute la côte située à l'orient de Marseille, qui avait été concédée à cette ville par Sextius Calvinus, après la défaite des Liguriens; 2° de toute la côte située à l'occident de Marseille, toutes acquisitions qui provenaient des dons que Marius avait faits aux Marseillais, après sa victoire sur les Cimbres et les Teutons. Ces diverses régions littorales avaient été la demeure des Commoni ou Ségobrigii, des Avatici et des Anatilii. César enleva ces mêmes positions aux Marseillais, et les unit au district d'Arles; il y joignit le pays des Albicoi, alliés de Marseille, qui avaient pris une part active à la guerre et qui par cette raison furent privés de leur indépendance. Nous avons la preuve de ce fait dans une inscription très connue, trouvée à St-Pierre sur le chemin de Gemenos à Roquevaire, déposée à l'évêché de Marseille et publiée par le savant auteur du jeune Anacharsis; il est dit dans cette inscription, (1) que les habitants du *pagus Lucretus,* bourg qui dépendait de *Gargaria*, étaient sur les confins du territoire d'Arles, parce

(1) Cette inscription, rapportée par Papon t. 1, page 90, par Bouche t. 1, page 334 et par plusieurs autres, porte : Pagani pagi Lucreti qui sunt in finibus Arelatensium, loco Gargario, Q. Cor. Marcelli libero Zozimo, sextum viro augustali coloniæ juliœ paternæ Arelate, ob honorem ejus. Notum fecit injuriam nostram omnium saculorum sacratissimo principi T. Ælio Antonino... Romæ misit per multos annos ad præsides Provinciæ : persecutus est injuriam nostram quæ fecit ut omnium sæculorum sacratissimi principis imp. Cœs. Antonini Aug. pii beneficia durarent, permanerentque quibus frueremur et balneo gratuito quod ablatum erat pagani qno usi fuerunt amplius annis XXXX.

Digitized by Google

que Arles et Marseille étant les deux villes les plus considérables de la province, ce qui n'appartenait pas à l'une, était regardé comme du domaine de l'autre.

« Les Albicoi (1), dans le territoire desquels se trouvaient *Gargaria, Albanea* et *Pagus Lucretus*, furent privés de leur liberté par Jules César, à cause de la part qu'ils avaient prise au siége de Marseille. Leur territoire tout entier fut réuni à celui d'Arles, ainsi que l'avaient été les possessions enlevées aux Marseillais, en sorte que le bourg de *Pagus Lucretus, Gargaria* et *Albanea*, appartinrent depuis ce temps aux Arlésiens, et c'est pourquoi en 417, l'évêque d'Arles prétendait que la paroisse de St. Jean-de-Garguier était dans son diocèse (2) ; la limite des Marseillais de ce côté était précisément la même qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à la Pène (3). »

« Nous avons été conduit, par l'inscription précitée du *Pagus Lucretus*, à assurer que Jules César avait donné à la ville d'Arles, toutes les possessions enlevées aux Marseillais et à leurs alliés (4). »

(1) Voir sur la position des Albicoi ou Albici la *Statist. des Bouches-du-Rhône* t. 2, p. 199, 297,

(2) C'est pour la même raison que l'évêque d'Arles réclamait aussi la paroisse de Ceireste (Citharista), parce que César avait soustrait de la domination marseillaise le territoire des Commoni orientaux, dans lequel Ceireste se trouvait, pour le donner à Arles, *(Zozim. pap. epist.* 5. — Voyez sur cette contestation entre l'évêque d'Arles et celui de Marseille les historiens de l'église et le *Recueil des hist. de France* t. I. p. 775.

(3) *Statist. des Bouches-du-Rhône* t. 2, p. 287.

(4) *Ut supra*, page 290.

Digitized by Google

Le baron Valckenäer adopte les mêmes conclusions, en citant l'inscription de *pagus Lucretus* et une autre, indiquant les limites des districts d'Aix et d'Arles.

« Tout le territoire autrefois attribué aux Salyes, dit-il, fut regardé comme une dépendance de la ville d'Arles. Ceci se prouve par une inscription rapportée dans Gruter (1). On lit dans cette inscription : *Provincia Arelatensis*, et à Garguier, paroisse de Gémenos, au-delà d'Aubagne à l'égard de Marseille, on a trouvé une inscription romaine, où ce lieu est appelé *locus Gargarius* (2) et est indiqué comme situé *in finibus Arelatensium*. Il n'y a pas de doute que les *Arelatenses* ne remplacent ici les Salyes, et la découverte du *locus Gargarius* nous donne une position qui détermine, de ce côté, les limites respectives des Salyes et des *Commoni*. Un cippe de pierre trouvé au pied du Mont Ste-Victoire, à deux lieues à l'orient d'Aix (3), et sur lequel était *Fines Arelat (fines Arelatensium)*, détermine de même les limites du district des Salyes de ce côté ; et on ne doit pas s'étonner de trouver sur le même cippe et du côté d'Aix, *Aq. fines (Aquensium fines)*, car Aix, comme colonie Romaine, a dû avoir un territoire particulier (4) qui avait aussi ses limites et

(1) Gruter. *Corp. inscript* p. 426 n° 6 et p. 495 n° 4.

(2) Spon. pag. 164 — Papon. *Hist. de Provence* t. 1, p. 90 — Bouche *Chorog. de Prov.* t. 1, p. 334. — Sirmondi *Concil. galliœ.* t. 1, p. 27. — *Recueil des hist. de France* t. 1, p. 775.

(3) Papon. *hist. de Provence* t. 1, p. 90.

(4) Muratori. *Inscript.* t 2, n° 1. — Bochart. *Histoire anc. de la Suisse* t. 2, p. 479. — Gruter. pag. 356 n° 5, pag. 403 n° 4, pag. 413 n° 4, 469 n° 1 et 3, 546 n° 6.

Digitized by Google

qui formait une enclave dans le district des *Arelatenses* ou des Salyes. On conçoit sans peine, que la même pierre pouvait servir à déterminer la limite de la division générale des *Arelatenses*, et aussi celle plus particulière des *Aquenses* ou habitants d'Aix, que Ptolémée a inscrits parmi les Salyes ou *Arelatenses* (1).

Ainsi, quand nous avons assuré dans notre ouvrage, qu'après la reddition de Marseille, le territoire de Tauroentum enclavé dans le pays des *Commoni* et limitrophe de celui des *Albici*, avait été réuni, quoiqu'aucun auteur ancien ne le dise, au district d'Arles, nous n'avons rien avancé qui ne fut conforme à la vérité historique et qui ne fut appuyé sur des témoignages respectables.

Doit-on conclure de là, qu'après la chute de Marseille et en passant sous la domination romaine, Tauroentum ait perdu son indépendance et brisé les liens qui l'unissaient à la métropole grecque, en un mot, que Tauroentum soit devenu ville latine? Nous ne l'admettons pas.

Auguste et les empereurs romains laissèrent les marseillais dans le même état que Jules César les avait pla-

(1) Walckenaer, *Géog. anc. des Gaules*, t. 2, p. 216. — Cette pierre monumentale, qui se trouvait à Belcodénes et que les frères Bosc ont fait transporter dans leur jardin à Auriol, a 1 m. 10 cent. de hauteur sur 47 cent. de largeur. « La partie en dehors de la terre, disent MM. Bosc (*a*) a deux inscriptions gravées sur deux lignes en face occidentale. D'un côté on lit FINES AREIT et de l'autre FINES ARVENS en face orientale. » Il est regrettable que ces archéologues aient si mal lu cette inscription et qu'ils aient pris *fines Arelatensium* pour *Fines Areiatensium* et *fines Aquensium* pour *fines Arvensium*,

(*a*) *Assises scientifiques du sud-est de la France*, 1853. Notice sur les ruines de Tauroentum et sur divers autres monuments de l'antiquité, page 73, travail qui, du reste, se réfute de lui-même.

Digitized by Google

cés; ils n'avaient plus de colonies, leurs possessions étaient réduites au territoire de leur ville, mais ils avaient l'avantage de se gouverner d'après leurs propres lois, et il y a lieu de croire qu'en passant sous la domination romaine, ces colonies ne perdirent pas la liberté de se gouverner aussi.

En effet, Strabon après avoir décrit la constitution de Marseille, nous apprend que de son temps, c'est-à-dire du temps d'Auguste et de Tibère, les Marseillais avaient conservé leurs anciennes lois, et en parle comme d'une ville continuant de vivre dans sa première liberté, d'après la concession de César et conservant même son autorité sur plusieurs villes. Voici dans son entier cet important passage de Strabon : « César et ses successeurs, malgré les sujets de plaintes que les Marseillais leur avaient donnés durant la guerre, les ont traités avec modération, en considération de leurs anciennes lois, de manière que ni Marseille, ni les villes qui en dépendent, ne sont soumises aux gouverneurs que Rome envoie dans la Narbonnaise. » *Géog. de Strabon*, traduite du grec en français par de La Porte, Dutheil, Paris, impr. impér. 1809, T. II, p. 15 (1), et Strabon nous apprend

(1) « Καὶ ὁ Καῖσαρ δὲ καὶ οἱμετ' ἐκεῖνον ἡγεμόνες πρὸς τὰς ἐν τῷ πολέμῳ γενηθείσας ἁμαρτίας ἐμετρίασαν, μεμνημένοι τῆς φιλίας, καὶ τὴν αὐτονομίαν ἐφὺλαξαν, ἣν ἐξ ἀρχῆς εἶχεν ἡ πόλις, ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν ἐπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν μήτε αὐτὴν μήτε τοὺς ὑπηκόους. »

« Cæsar autem ipse, et qui eum secuti sunt Principes, mediocres se in vindicandis eorum in bello delictis gesserunt, et, recordatione amicitiæ

Digitized by Google

ailleurs, que les villes Marseillaises étaient: Rhoda Agatha, Tauroentium et Olbia, bâties par eux pour défendre Massalie des attaques des populations Liguriennes qui l'avoisinaient (1) dominant, selon l'expression de Tacite (2), comme autant de citadelles sur le pays ennemi. Ainsi, les territoires de ces villes formaient au siècle d'Auguste et antérieurement, de petits districts particuliers qui ressortissaient de la juridiction de Marseille. Je ne parle pas d'*Antipolis*, Antibes, parce que Strabon observe peu après: « qu'*Antipolis* avait été mise au nombre des villes italiennes, et affranchie de la domination des Marseillais, par un jugement rendu contre eux (3), » dont le prétexte fut sans doute sa fidélité au parti de Pompée. Il paraîtrait d'après Pline l'ancien, dont l'histoire naturelle parut vers la fin du siècle d'Auguste, qu'il faut ajouter à la liste de Strabon *Athenopolis*, puisqu'il dit : *Athenopolis Massiliensium* (4), et que d'un autre côté, du temps du naturaliste romain, *Agatha* de même qu'*Antipolis* avait été enlevés à la juridiction des Marseil-

libertatem pristinam urbis conservarunt, ut neque ipsa, neque ejus subditi, missis in provinciam rectoribus parere opus habeant. » STRABONIS GEOGRAPHICA.

Parisis Editore Ambrosio Firmin Didot. 1853. Pag. 150. — (*Bibliothèque grecque-latine.*)

(1) Strabon. *Géog. lib.* IV, p. 180-184.

(2) Tacite. *In vita Agricol.* c. 16.

(3) Strabon. *Géog. liv.* IV, p. 184.

(4) At in orà massiliensium grecorum phocensium fœderata... in orà autem hâc *Athenopolis Massiliensium.* — D'autres colonies anciennes de Marseille, Antipolis, Glanum, Cœnicenses etc. sont citées par Pline (*lib.* 3. c, 4. comme des *oppida latina*, parmi lesquels il ne nomme pas Tauroentum, mais il ajoute au nom d'Agatha... *quondam massiliensium.*

Digitized by Google

lais, car il ajoute ; *Agatha quondàm Massiliensium* (1).

Tauroentum conserva donc ainsi que d'autres colonies son existence municipale sous les Romains, mais sa situation politique ne fut plus la même, depuis que Jules César eut dépouillé les Marseillais d'une partie de la juridiction qu'ils avaient sur ces colonies, parce qu'elles s'étaient déclarées du parti de Pompée (2), de manière que si, dans les premiers temps de leur conquête, les Romains, suivant leur habile politique, parurent se contenter d'être les protecteurs des Marseillais et des autres grecs établis sur la côte ; après la reddition de Marseille, ils ne continuèrent pas seulement de jouir de leur suprématie sur les colonies qu'elle avait fondées, ou qui faisaient, comme Tauroentum, partie de la ligue marseillaise, leur domination devint pleine et entière, bien que Marseille en ouvrant ses portes à César n'eût pas perdu le droit de se régir et de régir elle-même les villes qui se trouvaient sous sa dépendance puisque, selon le texte précité de Strabon « ni l'une ni les autres n'étaient soumises aux gouverneurs que Rome envoyait dans la Narbonnaise. » C'est dans ce sens que Ternaux a pu dire en parlant d'Antibes, qui avait été mise par les romains au rang des villes italiennes, qu'insensiblement toutes les autres colonies des Marseillais leur furent enlevées (3) et c'est dans ce sens que nous avons dit nous-même que

(1) Pline, *ut suprà*. — Walckenaer, *Géog. anc. des Gaules*, t. 2, p. 190.
(2) Strab. *Géog. livr*. IV, p. 180 et t. 2, page 11, de la traduction française.
(3) Præter Antipolim etiam alia oppida à Massiliensibus sensim abstracta esse verissimile est. — *Hist. reip. massiliens*. p. 103.

Digitized by Google

Tauroentum, après la reddition de Marseille, passa sous la domination romaine.

Parmi les objets récemment découverts dans les ruines de Tauroentum, on remarque :

1° Une tessère *(tessera hospitalis)*, en cuivre, de forme carrée, sur laquelle on distingue, dans un cartouche circulaire, deux figures casquées et armées d'une haste.

2° Une tête de chien en cuivre (ce petit objet paraît avoir été calciné par le feu).

3° Un bout de fuseau en pierre.

4° Un cylindre creux, en os, que l'on est accoutumé de nommer fragment de flûte.

5° Une défense de sanglier trouvée dans l'épaisseur d'un mur. — Cet objet parait avoir été l'attribut d'un chasseur. On rencontre souvent de pareils objets au sein des sépultures gallo-romaines ou franques (1).

6° Plusieurs fragments de briques portant le nom de L. HERENNI. Ce nom se retrouve sur des briques qui ont 45 centimètres de longueur, sur une longueur de 30, découvertes à Fréjus (2), et sur d'autres monuments (3).

7° Un fragment d'un tombeau en pierre, dont la sculpture représente des canelures sinueuses appelées *Strigiles*. Ce fragment appartient au sarcophage mutilé,

(1) V. *Le bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*. t. IV, page. 347.

(2) V. Le *Mém. sur la ville et le port de Fréjus* par Charles Texier, page 253 du tom. 2. série 2, des *mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*. — En parlant de Tauroentum, l'auteur (p. 171) a partagé l'erreur de ceux qui ont confondu cette ville avec Toulon.

(3) V. Mon *Mém. sur Tauroentum*, p. 72-198.

Digitized by Google

découvert dans la chambre sépulcrable où se trouvait un autre sarcophage entièrement conservé, déposé aujourd'hui au musée de Marseille. (1).

8° Un fragment d'inscription sur un carreau de marbre gris en caractères illisibles. Je suis porté à croire que ces caractères désignent le nom de l'ouvrier.

9° Un autre fragment d'inscription latine sur marbre blanc. Les lettres de la première ligne ont 5 cent. de hauteur, ceux de la seconde et de la troisième ligne, 4 cent. Ce fragment, longtemps confondu avec le dallage en briques d'une cabane de pêcheur sur le bord de la mer au lieu dit *la Madrague,* est encastré aujourd'hui dans le mur intérieur de la chapelle de la sainte Vierge à St-Cyr, il porte :

Cette découverte est un document nouveau, très-important, qui ajoute à l'histoire de Tauroentum, car jusqu'à présent le nom de cette ville ne figurait sur aucun des monuments épigraphiques trouvés dans ses ruines. Il importe peu de savoir quel était ce Q. Atilius, s'il exerçait une magistrature dans le pays, s'il appartenait à la IVe ou Ve légion ; ce qui rend précieux ce fragment d'inscription, c'est le nom de TAUROENTUM qu'on y lit : preuve certaine de la position de cette ville à Taurento.

(1) V. *Ut supra* p. 28, la description de ce tombeau.

Digitized by Google

10° Un petit vase en terre cuite de forme oblongue, terminé en pointe et fort bien conservé; il a 17 centimètres de hauteur, et ressemble, dans de moindres dimensions, à celui dont nous avons donné le dessin. (1).

11° Un autre fragment de vase en poterie rouge, au fond duquel on lit le nom ou la marque du fabricant; CAYAP c'est-à-dire, *Caï opus* (ouvrage de Caïus).

12° Quatre lampes sépulcrales en terre cuite. Deux sont sans ornements; sur la troisième est représenté un génie nu qui court (PL. II., n. 1); sur la quatrième on voit deux figures nues, dans une attitude de volupté que le pinceau le moins pudique se refuserait à reproduire. Au fond de cette lampe est impressionné le nom du fabricant: ACAY V F c'est-à-dire, *Acaï urceolaris fabrica* (fabrique de vases d'Acaïus).

Ce nom ajoute aux noms de potiers ou fabricants, qu'on lit sur des briques ou sur des vases découverts dans les ruines de Tauroentum, et dont voici la liste:

CAIUS CLEMENS	QUINCTUS AQUINUS SATURNINUS
SECUNDINA	UFROERIUS
CAIUS CLOSUS (2)	OF. PRIMA
EURIAS	OF. SECUNDA
L. HERENNIUS	

(1) V. Mon *Mém. sur Tauroentum*, pl. 1 n° 5.

(2) Ce nom se retrouve sur des vases provenant de l'Afrique et conservés dans le musée de Leyde. Il se rencontre aussi fréquemment, sur les terres cuites de la Campanie. Selon M. Renier. (*Revue des sociétés savantes*, 2e série t. 2. p. 493) il faudrait lire : *C(aï)* CLO(*dii*) SVC(*cessi*).

Digitized by Google

13° Un vase en poterie rouge, recouvert d'un vernis cendré (qui a disparu en partie, par un long séjour dans le sable). Ce vase est dans un état parfait de conservation. Ses bonnes proportions et sa forme aussi élégante que rare, accusent la plus belle époque de la Céramique. Il a 30 centimètres de haut et 17 de large, d'une extrémité à l'autre de la panse qui a la forme d'un baril, terminé par un bouton à chaque bout et orné de trois cercles. Sur les flancs sont deux anses, destinées à appendre ce vase, le plus précieux de tous ceux qui ont été trouvés dans les ruines de Tauroentum (Pl. II, n. 2).

14° Un fragment de vase en poterie rouge, d'une pâte plus fine que le précédent et recouvert d'un beau vernis de couleur sanguine. Ces fragments de vases sont communs dans les ruines de Tauroentum (1). Mais ce qui donne du prix à celui-ci, c'est le nom de *Materna*, gravé à la pointe sèche. Ce nom est évidemment celui de la personne qui avait fait présent de ce vase, ou à qui il appartenait, et non pas le nom du fabricant, qui est toujours appliqué au moyen d'une marque, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par les nombreux fragments que

(1) V. Mon *Mém. sur Tauroentum*, p. 70, 71, 72, 198. Parmi les argiles de différentes qualités, les habitants de Tauroentum en exploitaient une chargée d'oxide de fer, et qui ressemble au bol d'Arménie ; elle servait à colorer les vases chargés de figures et d'animaux ; nous avons retrouvé le gisement des différentes argiles qu'ils employaient à la poterie et à la briqueterie. L'argile noire se trouve à la platrière des Baumèles, l'argile rouge au port d'Alon et à la Galère, l'argile jaunâtre, dont on fabriquait les briques et les vases grossiers à l'entour des ruines.

Digitized by Google

nous possédons (1). Le nom de *Materna*, que l'on retrouve sur des inscriptions découvertes à Nîmes (2) à Vaison(3) à Gap (4), à Castellane (5), à Arles (6), aux environs de Nice (7), à Antibes (8) et ailleurs (9), est ainsi gravé :

Caractères qui paraissent appartenir au IVe ou au Ve

(1) *Ut supra* p. 36, 70, 71, planch. I, n° 11, pl. IV. n° 5. — Ces débris de poterie, qu'on trouve en si grand nombre dans les ruines de Tauroentum, sont de différentes fabriques grecques et romaines. Les Romains, là comme en diverses localités qui nous environnent, imitèrent pour la poterie et la briqueterie la fabrication grecque en faisant usage des modèles appartenant aux Phocéens, et quoique les potiers appartinssent encore à la race grecque, leurs noms gravés sur les vases et sur les briques, sont comme celui d'Eurias, en caractères latins. « Ce fait, disent MM. Bosc (*a*) résulte des débris d'élégants vases en poterie sur lesquels sont empreints des sceaux, et les noms grecs sont restés comme bien d'autres en langue latine. »

(2) *Mém. de l'Académie du Gard*, 1049 p. 57 n° 51.

(3) V. *Les recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens* par M. Long, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. 2, série 2, p. 420.

(4) *Ut suprà*, p. 429. — Millin. *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. IV, p. 178.

(5) Papon. *Histoire gén. de Provence*, t. 1, page 93-107.

(6) Gruter. *Corp. inscript.* p. 679, n° 6.

(7) *Mém. des antiquaires de France*, t. XX, p. 116, inscriptions antiques de Nice, Cimiez.

(8) Bouche. *Chorog. de la Provence*, t. 1, p. 56.

(9) Du Caylus. *Recueil d'antiquités*, t. V. p. 324, pl. CXVII, n° IV. Gruter, *corp. inscript.* pag. 42 n° 3, 101 n° 2, 104 n° 5, 105 n° 5, 321 n° 8, 740 n° 1 et 5, 827 n° 1, 826 n° 10, 897 n° 10, n° 19, 849 n° 12, 916 n° 12. — Muratori, *Novus thesaurus inscript.* t. 3, p. 1225 n° 3, 1338 n° 7 1581 n° 7 : tom IV. page 1835 n° 9.

(*a*) *Assises scientifiques du sud-est de la France, tenues à Aix en* 1853. Mém. sur *Tauroentum*, p. 66.

Digitized by Google

siècle. Ce nom était aussi commun que celui de *Paterna*, qui figure sur des inscriptions trouvées à Nîmes (1), à Arles (2), à Barcelonnette (3), à Castellane (4), aux environs de Nice (5) et dans une foule de localités (6). Bouche (*Chorog. de prov.*, T. I, p. 107) et Papon (*Hist. gén. de Provence*, T. I. p. 93), rapportent même une inscription découverte à Castellane, où les noms de *Paterna* et *Materna* se trouvaient réunis.

15° Un fragment de stèle de marbre blanc. Cette stèle représente une figure drapée, debout, qui sacrifie, tenant de la main droite un fruit ou un gâteau au-dessus d'un petit autel, et appuyant la gauche sur sa hanche. Une chaussure pointue, une robe qui retombe sur les pieds, et par-dessus une tunique à manches courtes qui s'arrête aux genoux, serrée par une ceinture, tel est le costume de ce personnage, derrière lequel apparait un disque qui semble être un bouclier. Ce marbre a 75 millimètres de hauteur et autant de largeur. Il est regrettable que la partie supérieure de cette stèle ait été cassée; peut-être portait-elle une inscription, qui nous aurait

(1) *Mém. de l'Académie du Gard* 1851, p. 44 ibid. p. 123, 125, 126.

(2) Papon. *Hist. gén. de Provence* t. 1, p. 48.

(3) Bouche. *Chorog. de Provence* t 1, p. 266.

(4) *Ut suprà*, page 275.

(5) *Ut suprà* p. 107. — Millin, *Voyage* t. 2, p. 528. — *Mém. des antiquaires de France* t. XX p. 118, 119, 122. — *Nicœa civitas*, par Geoffredi, p. 23-24, Maffei, *ars. critic. lap.* lib. III, c. IV. — *Guide de Nice* par Risso, page 59.

(6) Gruter. *Corp inscript*, p. 333 n. 3, 444 n. 3, 544 n. 6, 625 n. 7, 742 n. 3, 942 n. 14. — Muratori, *Novus thesaurus inscrip.* t. 3 p. 1261. n. 1, page 1645 n. 5.

Digitized by Google

appris quel était le personnage qui avait érigé ce petit monument et en l'honneur de qui il avait été élevé (pl. II, n. 3).

Si peu importants qu'ils soient au point de vue scientifique, ces objets antiques prouvent du moins que Tauroentum n'est pas encore passé à l'état de simple souvenir. Des débris existent : *extant adhuc..... reliquiæ* et ces débris jettent une nouvelle lumière sur les arts et sur l'histoire de cette ville, jadis florissante, si l'on en juge par le grand nombre de médailles trouvées dans ses ruines. Peu de ruines antiques ont produit plus de découvertes en ce genre. Malgré l'abondante moisson que les antiquaires y sont venus faire, il reste encore à glaner. Dans l'espace de quelques années j'ai trouvé ou recueilli les suivantes que je vais simplement décrire sans en donner l'explication, parce qu'elle se trouve dans la plupart des ouvrages élémentaires de numismatique.

II.

DESCRIPTION DE MÉDAILLES.

> Les médailles.... sont les monuments les plus certains et les plus authentiques de l'histoire et quelquefois les seuls monuments que nous possédions... des lieux qui, sans elles, seraient inconnus.
>
> Walckenaër, *Éloge hist. sur la vie et les ouvrages de Mionnet.*

MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES RUINES.

Médailles de Massilia.

1° Tête laurée d'Apollon, à droite. — Taureau cornupète MASS, à droite.

Digitized by Google

Le taureau cornupète se retrouve aussi souvent sur les médailles de bronze marseillaises que le lion sur celles d'argent ; le motif qui aura fait choisir cette image du taureau cornupète pour un des types des médailles de *Massilia,* pourrait être purement local, attendu que la ville de Tauroïs, premier asile des Massaliotes, trouvait dans la représentation du taureau (Ταυρος) l'expression phonétique de son nom ; ce qui était, observe le savant Raoul-Rochette, une pratique usitée dans l'antiquité et dont les médailles grecques nous offrent particulièrement beaucoup d'exemples. En effet, plus on étudie les monnaies antiques, plus on reconnaît la fréquence des types qui font allusion au nom des villes ou des familles. Ainsi on voit une rose sur les médailles de Rhodes, un cœur sur celles de Cardia, une grenade sur celles de Side en Pamphilie, de même que pour Rome on voit un maillet sur les deniers de Publius Malleolus, une fleur sur ceux d'Aquileius Florus, la tête de Silène sur ceux de Silanus, un geai sur les monnaies de L. Antistius Graculus, etc. Le taureau qui s'abat et qui tombe ne serait-il pas le symbole de Tauroentum, dont les fondements furent jetés par ceux de la flotte phocéenne qui montaient un vaisseau portant pour enseigne un taureau? Plusieurs auteurs, d'après le récit d'Apollodore d'Ephèse, ont pensé que la figure du taureau, que l'on voit sur les anciennes monnaies marseillaises, est le symbole parlant de Tauroïs, comme le phoque est celui de Phocée, que les Marseillais adoptèrent sur leurs médailles (1). D'après ce sentiment, ces deux types

(1) M. de La Saussaye, *Numismatique Narbonnaise* p. 70.

Digitized by Google

feraient allusion, l'un à leur origine phocéenne, et l'autre à leur premier débarquement à Tauroentum. Cette dernière conjecture, qui me paraît fort probable et que ne contredisent aucun texte ni aucune indication géographique, est d'autant plus admissible, qu'elle a reçu une nouvelle autorité de l'approbation de M. Raoul-Rochette, chargé d'examiner notre travail sur Tauroentum avant de l'insérer dans le recueil des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

2. La même M. — Taureau cornupète. O. T. X.

Les lettres qu'on remarque ordinairement dans les champs et les exergues des médailles marseillaises n'ont pas été expliquées d'une manière satisfaisante. Fauris de Saint-Vincent les a crues destinées à numéroter les coins relativement à la fabrication. Le nombre de ces coins devait être considérable, puisque sur plusieurs milliers de médailles représentant la tête de Diane et le Lion, Saint-Vincent en a vu à peine trois qui se ressemblaient parfaitement. Il est naturel d'imaginer, par l'emploi des lettres numérales, la confusion dans la fabrication des monnaies marseillaises. D'autres antiquaires ont cru qu'elles étaient des dates ; il aurait été difficile de déterminer à quelle ère elles appartenaient, si le plus léger examen ne démontrait que les lettres de la presque totalité de ces médailles ne peuvent pas être numérales. Quelques autres antiquaires ont cru voir dans ces lettres les initiales des noms des prêtresses de Diane, dont le revers nous offrirait les portraits sous les attributs de cette

Digitized by Google

déesse. Il existe effectivement une très-grande variété dans la coiffure et dans le caractère de ces têtes, ce qui a donné lieu à cette opinion; mais il est beaucoup plus probable que ce sont les initiales des noms des graveurs ou de ceux qui étaient préposés à la fabrication des monnaies (1). Quoi qu'il en soit, la plupart des numismatiques renoncent à expliquer ces sigles.

3. La même. — Taureau cornupète.
4. La même M. — Taureau cornupète.
5. La même. — Revers fruste.
6. Tête laurée d'Apollon. — Taureau cornupète.
7. La même. — Incuse.
8. Tête laurée d'Apollon, MAC. — Revers fruste. ΥΥ.
9. Tête de Diane, MAS. — Un crabe.
10. Tête de Diane. — Taureau cornupète MASS, à l'exergue ΑΣΘ.
11. Tête de Diane, tourrelée, à droite, MA. — Aigle éployé, à droite.
12. Tête de Diane, couronnée d'olivier, MAC. — Aigle éployé.
13. Tête de Diane, couronnée d'olivier, MAC, à droite. — Un dauphin.
14. Tête casquée de Minerve, à droite. — Un lion avec la lettre D, à l'exergue O, à droite.
15. Tête casquée de Minerve, à droite. — Oiseau tenant dans la patte une couronne MASS, à droite.
16. La même.
17. Tête casquée de Minerve, à droite. — Galère à un rang de rames, sans mât, allant à gauche, faisant allusion au commerce maritime.

(1) *Description des médailles inédites de Massilia* etc. p. 21, par M. de La Goy.—*Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p. 67, 68, 71, par M. de La Saussaye.

Digitized by Google

18. Tête casquée de minerve. — Caducée M. le Caducée est le symbole du commerce Massaliote.
19. Tête casquée de Minerve, sans aigrette MAC.— Caducée avec la lettre ou marque X.
20. La même, MA, à droite. — Caducée X. A.
21. La même.
22. Tête de Minerve, casquée, sans aigrette, MAΣ à droite. — Caducée.
23. Tête casquée de Minerve, avec aigrette, à droite. — Caducée A.
24. Tête casquée de Minerve. — Revers effacé.
25. La même. — Revers effacé, MAC. (1)
26. La même. Un trophée.

Toutes ces médailles, ainsi que la suivante, sont en bronze du genre des Quinaires et font partie de la suite Marseillaise, décrite par Grosson. (*Recueil des antiquités et monuments marseillois*), Fauris de Saint-Vincent (*Mém. sur les médailles marseillaises*), Mionnet (*Description des médailles grecques et romaines*, médailles autonomes), et par M. de La Saussaye (*Numismatique de la Gaule Narbonnaise*; médailles de *Massilia*).

27. Tête casquée de Minerve, à droite ΔΙ ΑΓΑ. — Aigle éployé à droite, MAC.

Cette médaille, attribuée par Sextini à Agatha, est de Massilia, suivant M. de La Saussaye (2).

(1) Sur les monuments grecs des derniers temps de la république marseillaise on voit souvent *C* mis pour Σ

(2) *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 86 n. 389.

Digitized by Google

28. Tête de Minerve casquée, à droite, MAC. — Tête imberbe, coiffée d'un casque sans aigrette et sans mentonnière, à droite (1).

Cette figure serait-elle la personnification du peuple ou de la ville, et faut-il regarder ce revers comme un type nouveau de Massaliotes ou bien le considérer plutôt comme le produit de la réunion sur le même flanc de la frappe de deux coins destinés pour la face? Ce qu'il y a de certain, c'est que cette médaille est inédite et qu'elle ajoute à la suite marseillaise.

C'est le sentiment de M. de La Goy, dont le témoignage est d'un si grand poids en matière de numismatique. Ce savant, sous les yeux duquel nous avons fait passer un dessin de cette pièce, pense comme nous que cette médaille de *Massalia* est inédite, et il peut d'autant mieux le dire, qu'il a fait des recherches à ce sujet pour une pièce presque semblable qu'il possède; elle ne diffère que par la position des têtes casquées, tournées à gauche au lieu de l'être à droite, comme sur ma médaille. Ces pièces, il ne les regarde pas comme un type nouveau des Massaliotes, il les considère plutôt comme le produit fortuit de la réunion sur le même flanc de la frappe de deux coins destinés pour la face: cet assemblage singulier est dû probablement à la négligence ou au caprice des monétaires. D'après la fabrique et le style, on reconnaît facilement que les têtes de la médaille appartiennent à celle dont le revers est une galère avec des rameurs. Bien que

(1) V. le dessin de cette médaille dans mon *Mém. sur Tauroentum*, pl. IV n. 7.

Digitized by Google

les têtes ne soient pas semblables sur ma pièce, il attribue cette différence apparente, uniquement à l'inégalité de leur conservation actuelle. Autant qu'il a pu en juger par le dessin que je lui ai fait passer, le coin lui paraît être celui de la tête casquée dont le revers ordinaire est un aigle éployé. Il existe, en quelque sorte, la contre-partie de nos médailles en question, c'est-à-dire on connaît des pièces de *Massilia* sur lesquelles se trouve la répétition d'un même revers des deux côtés, au lieu de celle de têtes comme ici. On peut en voir un exemple dans l'ouvrage de M. de La Saussaye (pl. x, n° 397). Cette médaille, provenant du cabinet Tochon, porte de chaque côté le revers de l'aigle éployé. Toutes ces petites monnaies de bronze de *Massalia*, dont le flanc est épais et la fabrique barbare, appartiennent aux derniers temps de l'autonomie grecque de la ville phocéenne.

Cette opinion me paraît peu admissible, car si ce coin avait été destiné pour la face, on le retrouverait sur quelque autre médaille de *Massilia*. N'est-il pas plus probable que ce type est celui de la ville ou du peuple personnifié? M. de La Saussaye (pl. xvn, n° 4), en a décrit une de *Cabellio* avec un revers semblable, sur laquelle il émet cette opinion, et quoique ma médaille n'ait aucun rapport avec celle de Cavaillon, comme on remarque une parfaite analogie dans le caractère de la tête représentée sur ma médaille, et dans celui de Minerve de plusieurs bronzes de Cabellio (1), notamment le n° 4 de la planche

(1) *Numismat. de la Gaule Narbonnaise*, p. 142, 144, 164, 165.

Digitized by Google

XVII, je suis convaincu que c'est la ville personnifiée ou tête imberbe du peuple personnifié que ce revers représente et qu'on a voulu prendre pour type de la médaille; car « la tête jeune et imberbe, sans attributs divins, était, en effet, dit M. de La Saussaye (1), une des représentations habituelles du peuple personnifié, du héros ou du fondateur de la ville, et l'antiquité fournit une multitude d'exemples de personnifications semblables. » Est-ce la personnification de *Massilia*, de *Tauroïs* ou de toute autre colonie gréco-marseillaise? Nous n'avons pas la prétention de le décider. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce type est nouveau ; telle est l'opinion de M. de Saulcy, dont l'autorité est puissante en numismatique. « La petite pièce si intéressante dont vous voulez bien me donner la description , ainsi qu'il a daigné me l'écrire avec la plus parfaite obligeance, mérite une mention très honorable; elle est nouvelle et vous ferez bien de la considérer comme un échantillon d'un monnayage encore inconnu. Il n'est pas possible qu'un *lapsus percussoris* ait lieu quand les deux types réunis ne sont pas deux types vulgaires, ce qui n'est pas le cas cette fois. »

Tauroentum a-t-il frappé des pièces aux types de la métropole? La médaille qui nous occupe serait-elle de ce nombre? Ce sont là deux questions que je n'ai pas le talent de décider, mais je suis porté à croire que la métropole en a frappé au type de cette colonie, et que le taureau qu'on voit si fréquemment sur les médailles de

(1) *Ut suprà* pag. 62.

Digitized by Google

Massilia désigne la ville de Tauroïs, dont il est le symbole parlant.

Du reste, c'est là une conjecture que j'émets sous toute réserve ; quel qu'en soit le sort, qu'elle soit admise ou rejetée, il n'en restera pas moins démontré que notre médaille est inédite, et qu'à ce titre ce singulier monument monétaire marseillais est digne de fixer l'attention de ceux qui s'occupent de numismatique.

Médailles impériales. — Haut empire.

29. Auguste, moyen bronze, DIVVS AVGVSTVS PATER, tête d'Auguste radiée, à gauche. — Un autel, dans le champ S. C. (*Senatus-Consulto*), à l'exergue PROVIDENT (4 exemplaires).

30. Auguste, m. b. CAESAR AVG. T. POTEST, sa tête, à droite. — M. SALVIVS OTHO A. A. A. F. F. mots qui signifient que Marcus Salvius Otho, un des tribuns monétaires d'Auguste, travaillait la monnaie en la fondant et en la battant (2 exemplaires).

31. Auguste et Agrippa. m. b. IMP. P. P. DIVI F. têtes opposées d'Auguste et d'Agrippa, l'une avec la couronne laurée et l'autre avec la couronne rostrale —COL. NEM. un crocodile attaché à un palmier (médaille de la colonie de Nîmes (1). Le crocodile, symbole de l'Egypte, fait allusion à la conquête de cette province par Auguste) (2 exemplaires).

32. Agrippa, gendre d'Auguste. m. b. M. AGRIPPA L. F. COS III. Sa tête nue, à gauche. — S. C. Neptune debout tenant de la main droite un dauphin, et de la gauche le trident (2 exemplaires).

(1) V. *Numis. de la Gaule Narb.* par M. de La Saussaye, p. 148 et suiv. et *Essai sur les médailles de Nemausus* par M. Auguste Pelet dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, pag. 68 et suiv. 1860.

Digitized by Google

33. Agrippine la mère, grand bronze. AGRIPPINA M. F. MATER C. CAESARIS AVGVSTI. Tête d'Agrippine, à droite. — Dans le champ à droite S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*) MEMORIAE AGRIPPINAE. *Carpentum* ou char funèbre traîné par deux mules.

34. Claude, moyen bronze. TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TRI. P. IMP... sa tête, à gauche. — S. C. Pallas tenant de la droite un javelot, et de la gauche un bouclier (3 exemplaires.)

35. La même. — LIBERTAS PVBLICA. Figure de la Liberté debout S. C.

36. Néron, m. b. IMP. NERO CAESAR AVG. PONT. MAX. T. POT. P. P. sa tête laurée, à droite. — Revers effacé.

37. La même. IMP. NERO CAESAR AVG. PONT. MAX. T. POT. P. P. Sa tête laurée. — S. C. Victoire ailée tenant un globe de la main droite, à gauche.

38. La même. IMP. NERO CAESAR AUG. GERM. Sa tête laurée. — S. C. Victoire ailée tenant de la droite un globe sur lequel on lit : S. P. Q. R.

39. NERON, m. b. IMP. NERO AVGVSTVS P. MAX. TR. P. P. P. sa tête laurée. — Victoire ailée tenant de la main droite un globe, S. C.

40. Vespasien. m. b. IMP. CAES. VESPASIANVS AVG. COS. VII... Sa tête laurée, à droite — S. C. un autel orné de guirlandes, à l'exergue : PROVIDENT.

41. Titus, m. b. T. IMP. CAES. VESPASIANVS AVG. COS... sa tête laurée. — CONCORDIA AVG. Figure de la Concorde assise, tenant de la droite une patère, et de la gauche une corne d'abondance, à l'exergue : S. C.

42. La même. T. CÆSAR, IMP. COS. VIII. Sa tête radiée, à droite. — FELICITAS PVBLICA, figure de femme debout, dans le champ. S. C.

Digitized by Google

43. Trajan, m. b. IMP. CAES. NERVA TRAIAN AVG. GERM. P. M. Sa tête radiée, à droite. — TR. POT. COS II. Figure de femme assise, tenant de la droite une haste, et appuyant la gauche sur une corne d'abondance, à l'exergue : S. C.

44. La même. IMP. CAES NERVA TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Sa tête laurée, à droite.—TR.P.COS.III P. P. victoire ailée tenant un globe de la main droite.

45. La même en argent. Petit module. IMP. TRAIANO AVG. GERM. DAC. P. M. TR. P. COS V. P. P. Sa tête laurée, à droite.— S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. La Liberté debout tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un bonnet.

46. La même en plomb. IMP. CAES. TRAIANO AVG. GERM. DAC. P. M.., Sa tête laurée. COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIP. Figure de femme debout tenant de la gauche une corne d'abondance et de la droite un rameau.

Cette médaille est très rare. Les médailles antiques en plomb qui nous restent sont en très petit nombre. Il y en a d'Antonin et de quelques autres empereurs; elles se reconnaissent aisément au plomb qui est blanchâtre et terreux, et à la fabrique qu'il est bien plus difficile d'imiter en plomb que dans les autres métaux.

47. Hadrien, grand bronze. IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. Sa tête laurée, à droite. — PONT. MAX. TR. P... figure de la Concorde debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une patère. S. C.

48. La même. g. b. HADRIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée, à droite. — FELICITATI AVGVSTI. Galère voguant à toutes rames, S. C. à l'exergue : COS III P. P.

Digitized by Google

49. La même, moyen bronze. HADRIANVS :... COS 111 P. P. Sa tête laurée. — ... AVG. Figure drapée tenant de la gauche une haste. S. C.

50. La même, m. b, HADRIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée. — L'empereur debout armé de la haste. COS, 111.

51. Antonin le pieux. m. b. ANTONINVS AVG. PP. TR. P. COS. 111. Sa tête laurée.—S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. dans une couronne de laurier. S. C.

52. La même. Tête radiée (2 exemplaires).

53. La même. ANTONINVS... — PRIMI DECENNALES COS. 111. S. C. dans une ccuronne de chêne.

54. La même. ANTONINVS AVGVSTVS PIVS P. P. COS V. Sa tête laurée. — SALVATOR. Revers fruste. S. C.

55. Faustine la mère. m. b. DIVA FAVSTINA AVGVSTA. Sa tête. — AETERNITAS, femme tenant de la main gauche un globe. S. C.

56. La même. m. b. DIVA FAVSTINA. Sa tête. — AVGVSTA, femme debout tenant une torche dans chaque main. S. C.

57. Marc-Aurèle. m. b. AVRELIVS CAESAR AVG. P. F. Sa tête nue.—TR. POT. COS V. Minerve tenant de la droite une petite victoire, et de la gauche une haste. S. C.

58. La même... ANTONINVS... Sa tête radiée. — PRIMI DECENNALES COS. 111. S. C. dans une couronne de chêne.

59. La même. Grand bronze. M. ANTONINVS AVG. TR.P. XXVI. Sa tête laurée. — IMP. VI COS. 111. Une victoire ailée écrivant ces mots : VIC. GER. sur un bouclier appendu à un sapin.

60. La même. g. b. AVRELIVS CAESAR P. F. COS. VI. Sa tête nue. — TR. POT. VIII... Figure debout sacrifiant à Esculape sous la forme d'un serpent qui se dresse et entoure un autel. S. C.

Digitized by Google

61. La même. Moyen bronze. TR. POT... COS. III. Sa tête radiée. — Temple Décastyle (à dix colonnes) ROMA...

62. La même. m. b. M. ANTONINVS PIVS... Sa tête laurée. — IMP. VII... l'empereur assis tenant la foudre de la droite et la haste de la gauche.

63. Faustine la jeune. m. b. FAVSTINA AVGVSTA. Sa tête. — LAETITIAE PVBLICAE. Femme debout, tenant de la droite une couronne de fleurs et de la gauche une verge ou un sceptre. S. C.

64. Caracalla. m. b. ANTONINVS PIVS AVG. *Ger*. Sa tête laurée. — FORT. RED. P. M. TR. P... — La Fortune assise tenant de la gauche une corne d'abondance avec une patère, et de la droite un gouvernail. S. C.

65. La même, en argent, petit module. M. AVR. ANTONINVS CAES. Tête nue d'enfant. — SPEI PERPETVAE. L'espérance debout. S. C.

66. Géta, en argent, petit module. P. SEPT. GETA CAES. POT... Sa tête nue. — FELICITAS PVBLICA. Figure drapée tenant de la droite une corne d'abondance, et de la gauche une litue.

67. Maximin. m. b. IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Tête laurée de l'empereur revêtu de la cotte d'armes. — PROVIDENTIA AVG. Figure de femme, tenant de la gauche une corne d'abondance, et de la droite une verge, un globe est à ses pieds. Dans le champ S. C.

68. Gallien. Petit bronze. IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Sa tête laurée. — VOT. V. ET X dans une couronne de chêne.

69. La même GALLIENVS P. F. AVG. Sa tête laurée. — SECVLARES AVG. Cerf de droite à gauche, à l'exergue VI.

70. Aurélien, entre moyen et petit bronze. IMP. C. AVRELIANVS AVG. Sa tête radiée. — CONCORDIA MILITVM. Deux figures d'homme et de femme se joignant la main.

Digitized by Google

71. Probe, entre moyen et petit bronze. IMP. PROBVS F. AVG. Sa tête radiée. — VICTORIA AVG. Victoire ailée, tenant de la main droite une couronne, et de la gauche des trophées, à l'exergue R S et la foudre.

72. Dioclétien. Moyen bronze. IMP. DIOCLETIANVS AVG. Sa tête radiée. — Un légionnaire. Revers fruste.

73. Tetricus. Petit bronze. IMP. TETRICVS P. F. Sa tête radiée. — PAX AVG. Figure de femme debout, tenant un épi de la gauche.

74. Galère-Maxime. moyen bronze. MAXIMINVS NOB. C. Sa tête laurée. — VICTORIA AVG. Victoire ailée, tenant de la main droite une couronne, et de la gauche une patère devant un autel orné de guirlandes sur lequel elle sacrifie.

75. Théodora, épouse en secondes noces de Constance-Chlore. Petit bronze. F. MAX. THEODORA. Sa tête ceinte du diadème et le col orné de pierres précieuses. — PIETAS ROMANA. Femme debout allaitant un enfant.

76. Aurélien, entre moyen et petit bronze. IMP. AVRELIANVS AVG. Sa tête radiée. — ORIENS AVG. Figure du soleil radiée, marchant, la droite étendue, tenant de la gauche un globe, deux esclaves sont à ses pieds (on croit que c'est la figure de Zénobie et de Jabac. Voir Banduri).

Bas-Empire.

77. Constantin le grand. Petit bronze. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Sa tête casquée. — VICTORIAE *lætæ* PRINCIPI. Deux victoires ailées soutenant un bouclier votif entouré d'une couronne, au milieu duquel on lit : VOT. PR. et reposant sur un autel de forme ronde, à l'exergue. P. L. N.

Digitized by Google

78. La même. D. N. CONSTANTINVS P. F. AVG. Sa tête voilée. — Figure debout enveloppée du *pallium*. Dans le champ à droite V. N. à gauche M. E. à l'exergue S. M. K. S. (2 exemplaires).

79. Constantin le jeune. p. b. D. N. CONSTANTINVS IVN. NOB. C. Sa tête diadémée. — GLORIA EXERCITVS. Deux légionnaires, armés de la haste, entre eux une enseigne militaire, à l'exergue : P. CONST.

80. Constance. p. b. D. N. CONSTANTIVS AVG. Sa tête ornée du diadème. — GLORIA EXERCITVS. Deux légionnaires armés de la haste, entre eux un enseigne militaire, à l'exergue T. R. S.

81. La même. — à l'exergue S... C.

82. La même. D. N. CONSTANTIVS AVG. Sa tête diadémée. — FEL. TEMP. REPARATIO. L'empereur armé d'un bouclier et d'une haste, foulant aux pieds un captif.

83. La même. — L'empereur armé de la haste frappant un cavalier abattu.

84. Constant. p. b. CONSTANS P. F. AVG. Sa tête entourée du diadème. — VICTORIAE D. D. AVGG Q. N. N. Deux victoires ailées en face l'une de l'autre, tenant une couronne de laurier de la main droite. Une de ces victoires porte une palme de la main gauche, à l'exergue B. S. I. S. (2 exemplaires).

85. Décence. Entre moyen et petit bronze D. N. DECENTIVS NOB. CAES. Sa tête, dans le champ A. — VICTORIAE D. D. N. N. AVG. ET CAES. Deux victoires ailées tenant une couronne au milieu de laquelle on lit : VOT. V. MVLT. X. Le monogramme du Christ au-dessus de la couronne; entre les deux victoires I. à l'exergue : S. A. R.

Digitized by Google

86. Valentinien 1er p. b. D. N. VALENTINIANVS P. F. AVG. Sa tête ceinte du diadème. — GLORIA ROMANORVM. L'empereur debout tenant de la gauche le *labarum*, à l'exergue : T. R. S

87. Monnaie bysantine. Effigie du Christ tenant de la main gauche le livre de l'évangile, qu'il semble expliquer par le geste du doigt index de la main droite. Sa tête couronnée du nimbe à trois rayons formant la croix. La légende, porte :

IHC XPS REX REGNANTIVM

— Au revers on voit la croix de Justinien ou la croix grecque entre deux personnages portant une couronne surmontée d'une croisette.

C'est le type de Bazile Ier, dit le macédonien, qui monta sur le trône l'an 867, et celui de son fils Constantin, associé à l'empire.

Cette médaille est trouée et doit avoir été portée comme objet de vénération et de culte.

Moyen âge.

88. Otton Ier. empereur d'Allemagne. Denier d'argent. appelé denier ottonien, monnaie très répandue en Provence dans les Xe et XIe siècles. Ce denier porte au milieu le monogramme d'Otton dans un cercle (O T T O) et autour la légende IMPERATOR en caractères gothiques. — Le revers a pour inscription : OTTO PIVS. dans le champ, PAPIA, parce que ces deniers avaient été frappés à Pavie.

MÉDAILLES

TROUVÉES DANS LA CAMPAGNE DE TAUROENTUM.

Médailles de Massilia.

1. (*Argent*). Buste de Diane avec diadème radié; les cheveux sont en torsades noués derrière la tête; une tresse est

Digitized by Google

attachée au-dessus et une autre descend le long du cou; pendants d'oreilles à deux perles TT H. — Lion en état de défense, à droite, TT H MAΣΣ, dans le champ ΛIETΘN (1).

Les médailles des peuples et des villes grecques ont leur légende au génitif, il y a peu d'exceptions à cette règle, qui suppose que le mot νομισμα, monnaie, est sous-entendu.

2. Bronze. Tête laurée d'Apollon, à droite, — Taureau cornupète, à droite, MAΣΣ.— A l'exergue ΛIETΘN (Sous-entendu νομιμα, monnaie des Massaliotes) (2).

3. Tête de Diane, à droite, MA. — Galère à un rang de rames, allant à gauche.

4. Tête de Minerve casquée, à droite. — Galère à un rang de rames, allant à gauche.

5. Tête fruste. — Oiseau tenant d'une patte une couronne, MAΣ.

6. Tête casquée. — Revers fruste.

Médailles romaines.

7. As romains, g. b., du nombre de ceux appelés *ratiti asses*, trouvés dans un vase au quartier des *Campanes*. Ce vase en contenait quarante-cinq. Tous portent, à l'avers, la tête de Janus *bifrons*. Voici la variété des revers :

Proue de navire, au-dessus : S. R. K., à côté le chiffre I.

La même. S. C. C. K.

(1) V. Le dessin de cette médaille dans mon *Mémoire sur Tauroentum*, planche 1, n° 6.

(2) *Ibid.* planche 1. n° 7.

Digitized by Google

La même A. CAE.
La même. M SULA, à l'exergue ROM....
La même sans légende; chiffre I devant la proue.

Médailles consulaires.

8. Argent. Petit module. Tête casquée de Pallas ✳.—Bige, chevaux lancés. Légende illisible.

C'est un denier romain, comme l'indique le signe ✳ valant dix as.

9. Argent. Petit module. Tête de femme, à droite, PANSA. — Quadrige. chevaux lancés, légende effacée.

Médailles impériales. — Haut Empire.

10. Auguste. Moyen bronze. DIVVS AVGVSTVS. Sa tête nue, au-dessus une étoile et à côté la foudre, à gauche. — figure assise tenant de la droite un sceptre, dans le champ. S. C.

11. La même. DIVVS AVGVSTVS. Sa tête radiée, S. C. — CONSENSV SENAT. ET EQ. ORDIN. P. Q. R. figure d'Auguste assis, tenant de la droite un rameau et de la gauche un globe.

12. La même.... CÆSAR AVGVSTVS, sa tête nue.— CASSIVS CELER *trib. pot.* A. A. A. F. F. dans le champ. S. C.

13. Auguste et Agrippa, m. b. IMP. DIVI F. Têtes opposées d'Auguste et d'Agrippa. — COL. NEM. un crocodile attaché à un palmier.

14. Germanicus, m. b. C. CÆSAR AVG. GERMANICVS PONT. M. TR. P. Sa tête, à gauche. — S. C. figure assise tenant de la droite une couronne, et de la gauche une baguette.

15. Claude. En or, petit module. TIB. CLAVD. CAESAR AVG. P. M. TR. P. X. IMP. P. P. Sa tête laurée. —

Digitized by Google

PACI AVGVSTAE. Figure de la Paix ailée, tenant de la gauche un caducée dont elle touche la tête d'un serpent qui est à ses pieds.

16. Claude. Moyen bronze. TI. CLAVD. CÆSAR AVG. P. M. TRI. POT. Sa tête laurée. — CONSTANTIÆ AVGVSTI. Figure casquée de la Constance debout, revêtue de l'habit militaire, tenant de la gauche un sceptre; l'index de la droite vers la bouche comme pour affirmer quelque chose. S. C.

17. La même.... GERMANICVS CÆSAR TI. AVG. P. M... Sa tête laurée, à droite. — CLAVDIVS CAES... dans le champ. S. C.

18. La même. IMP. CLAVDIVS CÆSAR AVG. P. M. TR. P.... Sa tête laurée, à gauche. — Pallas tenant de la droite une haste, et de la gauche un bouclier.

19, Néron. m, b. NERO CLAVD CAESAR AVG. GER. P. M. TR, P. Sa tête laurée. — S. C. victoire ailée, tenant de la droite un globe sur lequel on lit; S. P. Q. R.

20. La même. NERO CLAVD. CAESAR AVG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. Sa tête laurée, à droite. — SECVRITAS AVGVSTI. Femme assise tenant un sceptre de la main droite. Dans le champ S. C. à l'exergue II, signe du *Dupondius*.

21. La même. IMP. NERO CAESAR AVGVSTVS TRIB. POT. P. P. Sa tête laurée, à droite. — Victoire ailée tenant un globe de la main droite.

22. La même. NERO CAESAR AVG GER. P. M. T. P. Sa tête laurée. — PACE PR. VBIQVE PARTA IANVAS CLAVSIT. Temple de Janus avec les portes fermées S. C.

23. Vespasien. En argent, petit module. VESPASIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée. — COS III. Mars tenant de la gauche des trophées, et de la droite un sceptre.

Digitized by Google

24. Titus. m. b. T. VESPASIAN... Sa tête laurée, à droite. — IVDEA CAPTA. Femme assise aux pieds d'un palmier entouré de trophées. S. C.

25. Nerva En argent, petit module. IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III P. P. Sa tête laurée, à droite. — CONCORDIA EXERCITVVM. Deux mains jointes.

26. Trajan. Moyen bronze. IMP. CAESAR. NERV. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. Sa tête laurée, à droite. — SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS. Victoire ailée tenant de la droite une couronne. S. C.

27. La même, en argent, petit module. IMP. NERVA TRAIANVS AVG. GER. DAC. Sa tête laurée, à droite. — P. M. T. P. COS. V. P. P. Victoire ailée tenant de la droite une couronne et de la gauche des trophées. S. C.

28. Trajan. Moyen bronze. IMP. CAES. NERVA. TRAIANVS AVG. GER... Sa tête laurée, à droite. — TR. POT. COS... P. P. Victoire ailée tenant un globe de la main droite. S. C.

29. Trajan. m. b. IMP. NERVA TRAI. AVG. GERM. DAC. COS. V. Sa tête laurée — VICTORIA AVG. La Victoire debout, portant la couronne murale, tenant de la main droite une couronne et appuyant la gauche sur un bouclier. A ses pieds un globe pour marquer que la puissance romaine avait soumis l'univers. Dans le champ : S. C. Ce revers est rare.

30. Trajan. m. b. IMP. CAES. NERVA TRAIANVS AVG. GER... Sa tête laurée, à droite. COS V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Victoire ailée tenant de la droite une couronne, et de la gauche des trophées. S. C.

31. La même. TRAIAN. AVG. GER... Sa tête laurée. — VICTORIA... Figure militaire, à gauche, armée de la haste. S. C.

Digitized by Google

32. La même. IMP. CAES. NERVA TRAIAN... TR. POT... Sa tête laurée. — S. C. Victoire ailée tenant un globe sur lequel on lit; S. P. Q. R.

33. La même. IMP. CAES. NERVA TRAIAN... AVG. GER. Sa tête laurée. — S. C. Figure de femme tenant une verge, assise sur deux cornes d'abondance. Légende effacée.

34. Hadrien. Grand bronze. HADRIANVS AVG. COS. III. Sa tête laurée. — A. figure d'homme, coiffé du pétase, tenant de la droite une couronne, et de la gauche une corne d'abondance.

35. La même. HADRIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée. — CONSECRATIO. Mars assis tenant de la droite une haste, et de la gauche une petite victoire. S. C.

36. La même. Inscription effacée. Tête laurée de l'empereur.— CONCORDIA EXERCITVVM. Un légionnaire entre deux enseignes militaires.

37. La même. Moyen bronze. HADRIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée, à droite. — Galère voguant à toutes rames. S. C.

38. La même. HADRIANVS AVG... Sa tête laurée. Deux figures drapées et affrontées devant un globe.

39. La même HADRIANVS... Sa tête laurée. — S. C. figure de Mars; armé d'un bouclier.

40. Faustine la mère. m. b. DIVA FAVSTINA. Sa tête. — AETERNITAS. Femme debout tenant de la droite un paon. S. C.

41. La même. FAVSTINA AVGVSTA. Sa tête. — SAECVLI FELICITAS. Deux petits enfants dans un lit à baldaquin; une étoile au-dessus de chacun d'eux.

42. La même... CONCORDIA. Figure de la Concorde assise tenant de la gauche une corne d'abondance.

Digitized by Google

43. Marc-Aurèle. m. b. DIVVS ANTONINVS PIVS. Sa tête laurée. — CONSECRATIO. Un aigle les ailes déployées porté sur un globe. S. C.

44. Faustine la jeune. m. b. FAVSTINA AVGVSTA. Sa tête. — FECVNDITAS. Femme debout, tenant de la droite une haste, et de la gauche un petit enfant. Dans le champ S. C.

45. La même. FAVSTINA. Sa tête — AVGVSTI PII FILIA. Femme debout, tenant de la gauche une corne d'abondance.

46. Commode. Grand bronze. M. COMMODVS ANTONINVS PIVS. Sa tête laurée. — Légende effacée. L'empereur assis tenant un globe de la main droite. S. C.

47. Septime Sévère. g. b. SEVERVS AVG. P. M. PARTH. MAX. Sa tête laurée. — TR. POT. V. IMP. III. COS. II. Figure de femme assise devant des trophées et pleurant. S. C.

48. Sévère Alexandre. g. b. IMP. SEV. ALEXANDER. AVG. Sa tête laurée—P. M. TR. P. VII. COS II P. P. Légionnaire armé de la haste. Dans le champ. S. C.

49. Philippe I. g. b. IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Sa tête laurée — SALVS AVG. Figure de la Santé tenant de la gauche une haste, et de la droite un gâteau qu'elle présente à un serpent. Dans le champ S. C.

50. Maxence. entre moyen et petit bronze. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée — CONSERV. VRB. SVAE. Rome assise au milieu d'un temple à six colonnes, tenant de la droite un globe, et de la gauche une haste, à l'exergue : REQ.

51. La même. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Sa tête laurée —VICTORIA AETERNA AVG. N. Victoire ailée tenant de la gauche une palme, à l'exergue NOST.

Digitized by Google

52. GALLIEN. p. b. IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Sa tête laurée — VOT. V ET X dans une couronne de chêne.

Bas Empire.

53. Constantin le grand. Petit bronze. IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Sa tête casquée — VICTORIAE LAETAE PRINCIP. PERP. Deux victoires ailées debout soutenant, au-dessus d'un autel carré, au milieu duquel est une étoile, un bouclier entouré d'une couronne, sur lequel on lit : VOT/PR, à l'exergue : S. T. R.

54. Constantin le jeune. p. b. CONSTANTINVS... AVG... Sa tête diadémée — GLORIA EXERCITVVM. Deux légionnaires armés de la haste, devant lesquels sont deux enseignes militaires et au milieu le monogramme du Christ ☧ à l'exergue P. CONST.

55. Gallus. Entre moyen et petit bronze. D. N. FL. CL. CONSTANTINVS. Sa tête ornée du diadème. — FEL. TEMP. REPARATIO. Figure de l'empereur armé d'une haste et foulant aux pieds un captif. Dans le champ. F.

56. La même. D. N. FL. CL. CONSTANTINVS. Sa tête ceinte du diadème perlé. — FEL TEMP. REPARATIO. Figure militaire frappant avec la haste qu'il tient de la main droite un cavalier renversé de son cheval.

57. Valentinien le jeune. p. b. D. N. VALENTINIANVS IVN. P. F. AVG. Sa tête ornée d'un diadème — GLORIA ROMANORVM. L'empereur debout couvert de la cotte d'armes, tenant de la main droite la tête d'un esclave à genoux les mains liées derrière le dos et de la gauche le *labarum* sur lequel est le monogramme du Christ.

58. Théodose Ier p. b. THEODOSVS P. F. AVG. Tête ceinte du diadème — VICTORIA AVGVSTORVM. Victoire ailée tenant de la droite une couronne de laurier, et de la gauche une palme.

Digitized by Google

59. Justinien. m. b... JVSTINIANVS... L'empereur tenant de la droite un globe surmonté d'une croix, et portant une couronne surmontée aussi d'une croix. Dans le champ M† majuscule, au-dessus une croisette, à droite en lettres superposées perpendiculairement A N N O, à gauche chiffres I I I I superposés.

Sous les empereurs d'Orient, depuis Anastase Dicorus en 491 jusqu'à Romain IV en 1068, la monnaie impériale porta un M entouré de croix ou d'étoiles, quelquefois le mot THEOTOCOS ou mère de Dieu. On a plus d'une fois imité cet exemple en Occident, notamment à Gênes, en Bavière et en Portugal.

60. Léon VI, dit le Sage. LЄON ЬASILЄVS ROM. L'empereur portant la couronne crucifère et tenant de la main gauche un volume — + LЄON ЄN ΘЄO ЬASILЄVS ROMЄON.

Moyen Age.

61. Conrad, roi de Bourgogne et d'Arles. En argent petit module. CONRADVS. Une croix dans le champ. — Monogramme du mot REX avec des lettres illisibles.

62. La même avec la croix de Bourgogne.

63. La même d'un plus grand module.

A cet aperçu, fruit de nos recherches, nous n'ajouterons pas les médailles en si grand nombre dont Honoré Burles (1), Marin (2) et Thibaudeau (3) font mention, ni

(1) *De situ et antiquitate provinciæ narbonensis braccatæ vulgè* Provence. Tract. 2. c. 18. fol. 132. Manuscrit de la bibliothèque d'Aix n° 527.

(2) *Mém. sur la ville de Tauroentum.* pages 14, 20, 51, 52.

(3) *Mém. sur les fouilles faites nouvellement à Tauroentum inséré* dans les *Mém. publiés par l'Académie de Marseille t.* 2. p. 118 113

Digitized by Google

celles qui, n'ayant pas été recueillies dans des collections privées ou publiques, sont entièrement perdues pour la science et pour l'histoire de Tauroentum ainsi que beaucoup d'autres médailles frustes que nous possédons aux types d'Auguste, de Claude, de Trajan, de Faustine, d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, dont une en argent. Ce qu'il importait de faire connaître, c'est la découverte de celles qui sont le mieux conservées. Ces médailles, à l'exception de quelques-unes, n'ont par elles-mêmes aucune importance numismatique, mais elles sont vraiment intéressantes en ce qu'elles constatent, je ne dis pas la position topographique de Tauroentum (cette question de géographie ancienne a cessé d'être problématique dans le monde savant), mais les trois époques de sa vie sociale, la période grecque, la période romaine et la période du bas empire, ainsi que l'époque de sa ruine faussement reculée au IIIe siècle par quelques écrivains, d'ailleurs estimables. Nos médailles donnent des conjectures sur le temps où ce lieu était encore habité ; elles détruisent l'opinion de ceux qui ont refusé à cette colonie phocéenne une existence plus longue qu'elle n'a eue, ou qui n'ont voulu voir dans ses débris, aujourd'hui battus par les flots de la mer, que les restes d'une maison de campagne. Aussi bien elles font justice du sentiment de ceux qui persisteraient à lui donner un autre gisement ; elles prouvent surtout que si la ville de Tauroentum n'était pas considérable, elle était du moins riche et florissante, et à ce point de vue notre modeste collection n'est pas sans intérêt pour l'histoire, puis-

Digitized by Google

qu'elle imprime à nos *Recherches archéologiques, topographiques et historiques sur l'ancien Tauroentum* un caractère de certitude qui a valu à ce travail, si favorablement accueilli par la science, la plus honorable des récompenses.

Digitized by Google

SAINT-JEAN.

En rendant un juste hommage dans notre dernier *Bulletin* au beau talent de notre confrère, M. Saint-Jean, nous étions loin de prévoir la fin prématurée qui devait sitôt nous l'enlever, et priver la France d'un de ses peintres les plus éminents et les plus sympathiques. Nous ne nous sommes jamais arrêté devant les œuvres de ce grand artiste, sans éprouver le profond sentiment d'admiration que toute œuvre idéale éveille en nous, et nous avons entendu trop souvent exprimer ce même sentiment, pour ne pas juger qu'il devait être général, et offrir la plus désirable, la plus douce récompense au gracieux génie de Saint-Jean.

Dans sa belle étude sur l'Art, Lamennais, dit en parlant de la peinture :

« L'Art n'est pas une simple imitation de la nature; il doit révéler, sous ce qui frappe les sens, le principe interne, l'idéale beauté que l'esprit seul perçoit et

Digitized by Google

qu'éternellement Dieu contemple en soi. Cela est vrai de tout ce que la création offre à nos regards, depuis la fleur qui penche sur les eaux, jusqu'à l'homme qui élève vers les cieux son front sublime. » (1)

Les fleurs de Saint-Jean ont cette inimitable beauté que les grands artistes donnent à leurs créations, et qui les pare du puissant attrait dont la permanence nous révèle les œuvres du génie. Il semble même que ce mot, qui exprime la perfection de nos facultés créatrices, soit aussi l'expression de l'élévation d'âme à laquelle nous devons surtout reconnaître nos maîtres dans la science et dans l'art.

Quoique nous n'ayons pu recueillir qu'un petit nombre de faits relatifs à la vie intime de notre confrère, nous le connaissons assez, surtout par ceux d'entre nous qu'il honora de son amitié, pour affirmer que les plus hautes qualités du cœur furent la pure source de son talent.

Le charme mélancolique de quelques-uns de ses tableaux, où les fleurs et les fruits, dans tout l'éclat de leur fraîcheur, entourent les symboles vénérés du culte chrétien, indique la touchante croyance d'une âme atteinte ici-bas dans ses plus chères affections, et qui de préférence cherchait la paix dans ce monde supérieur où revivent encore ceux que nous avons aimés.

(1) *Esquisse d'une philosophie,* Tome III, liv. 8.

Digitized by Google

Nous devons à l'obligeance d'un des amis les plus chers de M. Saint-Jean, la notice suivante :

« Simon Saint-Jean est né à Lyon en 1808. Admis à l'école de Lyon en 1823, il étudia en même temps sous Révoil et sous Lepage. En 1826, élève de M. Thierriat, il obtenait le premier prix de la peinture de fleurs. Après une année passée dans une maison de commerce en qualité de dessinateur, il se voua entièrement à la peinture Il exposa pour la première fois à Paris en 1834, et y obtint la médaille de 3me classe; en 1841, celle de 2me classe et en 1843, la décoration de la Légion-d'Honneur. En 1855, le jury ne lui décerna que la médaille de 2me classe. Mais le ministre d'État, revenant de lui-même sur la décision du Jury, envoya à M. Saint-Jean la médaille de 1re classe. En 1859, à la suite de l'Exposition de Bruxelles, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. Il était depuis quelques années Membre des Académies de Bruxelles et du Var.

Toute la vie de M. Saint-Jean s'est écoulée à Lyon; c'est dans cette ville que son talent s'est formé, a grandi, et de là sa réputation s'est répandue dans l'Europe. Les galeries les plus importantes de France, d'Angleterre, de Russie, possèdent ses œuvres.

Il est mort à Ecully, dans sa maison de campagne, miné par une maladie de langueur causée par le travail et par le chagrin que lui causa la perte de sa femme. Sa fin a été ce qu'avait été sa vie, celle d'un

Digitized by Google

homme de bien et d'un chrétien. Les témoignages les plus éclatants ont été rendus sur sa tombe à son talent et à ses vertus ; et la vue seule de ses funérailles, disait que Lyon venait de perdre un de ses plus chers enfants. »

Un livre tout imprégné du parfum des plus purs et des plus touchants sentiments, fut publié, par les soins de M. Saint-Jean, peu de temps après la mort de sa compagne. Il est intitulé : *Recueil de poésies de M. St.-J....* Destiné à quelques amis seulement, ce livre est resté à peu près inconnu. Une vertu en émane, celle d'une âme exquise, aimante et dévouée, qui fut la douce lumière, le charmant génie d'une famille heureuse par elle, et, par elle, tendrement unie.

Nous citerons ici deux poésies choisies dans ce Recueil, qui seront lues par tous nos collègues, nous en sommes certains, avec la même émotion et le même respect :

LA ROSE SAUVAGE.

Rose épineuse et parfumée
Dont les attraits mystérieux
Se sont entr'ouverts à mes yeux
Et m'ont charmée ;

Digitized by Google

Petite rose des buissons,
J'ai voulu d'une main amie,
Fixer ta passagère vie
Dans nos vallons !

Mais à mes soins, rose sauvage
Tu préfères ton ciel d'azur,
Et la solitude et l'air pnr
De ton bocage.

Timide, tu ne veux fleurir
Que pour le ciel qui t'a formée,
Et pure, de lui seul aimée,
Tu veux mourir.

Aussi doucement abritée,
Jamais de nos vents en fureur,
Ta virginale et tendre fleur
N'est agitée.

Rien ne vaut ton asile vert,
De l'aube les lueurs nouvelles,
La goutte d'eau que tu récèles
Fleur du désert !

Ne regrette de nos campagnes
Ni les frais gazons, ni les bois;
Mais si le vent souffle parfois
De tes montagnes,

Livre pour réjouir mon cœur,
Tes doux parfums à son haleine,
Rose à qui mon destin s'enchaîne,
Rose ma sœur !

Digitized by Google

LE RETOUR.

Vous n'aurez pas mon cœur château que j'abandonne,
Vieux blasons, nobles tours, orgueilleuse grandeur,
Sombres voûtes, clocher qu'un nuage couronne,
Vous n'aurez pas mon cœur.

Point ne faut, à mon cœur, tant de bruit ni de place,
Le toit le mieux caché garde mieux le bonheur.
De tous ces grands palais, où le vent court et passe,
Point ne faut à mon cœur.

Elle a gardé mon cœur, ma petite retraite,
Où d'un heureux amour j'ai connu la douceur,
Où du plus tendre accueil toujours m'attend la fête,
Elle a gardé mon cœur.

Qu'elle plaît à mon cœur par son humble parure,
Par ses pauvres atours, sa riante fraîcheur;
Avec tous ses parfums de fleurs et de verdure,
Qu'elle plaît à mon cœur!

A lui seul est mon cœur, à l'ami qui l'habite,
Dont l'âme a tant d'amour, le front tant de douceur,
Dont l'œil noir, à ma vue, étincelle si vite;
A lui seul est mon cœur!

1839.

Digitized by Google

Les Beaux-Arts, au point de vue de l'esthétique pure, ont une évidente influence sur le progrès des sociétés. Mais il est peut-être important de constater aujourd'hui cette influence, en montrant les liens si nombreux qui unissent l'art à l'industrie.

On sait qu'après l'Exposition de 1851, l'Angleterre, dont les productions artistiques avaient été jugées inférieures à celles de la France, entreprit d'organiser l'enseignement du dessin dans toutes ses villes manufacturières.

En 1859 trois cents écoles étaient déjà créées, et leurs cours suivis par 70,000 jeunes gens. Au commencement de cette année la *Société des Arts* de Londres a pris une série de résolutions relatives à l'établissement, dans toute l'étendue du Royaume-Uni, de Museums et de Galeries, et à la circulation d'objets d'art et d'instruments scientifiques. Tout récemment, dans un remarquable discours (1) sur la nécessité « d'imprimer un mouvement plus actif et plus efficace aux Sciences, aux Lettres et aux Arts, qui sont l'âme d'une nation et l'honneur d'une époque, » le prince Poniatowski attirait l'attention du Sénat sur cette concurrence de l'Angleterre, où l'Etat vient encor de créer une école gratuite de dessin, spéciale pour les tissus.

« Tout le monde sait, disait M. Mérimée dans la même séance, que les Arts ont une influence considé-

(1) Voyez le *Moniteur* du 5 mars 1861.

Digitized by Google

rable sur la fabrication de la France. C'est peut-être au bon goût de nos ouvriers, à leur aptitude naturelle pour l'ornementation, qu'ils doivent la préférence que l'on donne à leurs produits sur les marchés de l'Europe. »

Dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, M. Saint-Jean s'attachait il y a quelques années déjà, à faire ressortir toute l'importance d'un enseignement qu'on doit regarder comme l'une des branches les plus utiles de l'éducation populaire. Nous citerons quelques extraits de ce discours intitulé : *De l'influence des Beaux-Arts sur l'industrie lyonnaise* :

« ... Je ne suivrai pas les progrès de notre industrie naissante ; mais je ferai observer que c'est avec cette époque que coïncident les premiers épanouissements des Beaux-Arts dans notre ville, par les Stella, coïncidence d'autant plus heureuse que les Beaux-Arts et l'industrie lyonnaise devaient plus tard se donner la main pour marcher ensemble et faire de notre ville une des cités les plus riches et les plus florissantes du monde.

» Le commerce n'exclut pas les Beaux-Arts ; nous voyons Venise, Gênes, Amsterdam, Anvers, toutes ces villes livrées au commerce maritime, ouvrir leurs palais aux grands artistes du XVIIe siècle, quoiqu'il n'y eut rien de commun entre leur négoce et la peinture.

» ... Il est bien évident que sans le goût varié de nos produits, goût inné chez nous, pour ainsi dire, et sans l'art du dessin qui concourt pour une si large part à

Digitized by Google

l'entretenir et à le perfectionner, nos voisins auraient plutôt cherché à nous imiter; mais notre supériorité, incontestée sous ce rapport, a pendant longtemps arrêté toute pensée de rivalité.

» Le sentiment artistique se puise dans la nature et dans l'enseignement; il ne s'importe pas facilement. Ainsi que le charbon ardent, il s'éteint vite si on l'éloigne du foyer.

» ... Lorsque notre école de dessin fut fondée en 1807, par Napoléon, déjà des artistes habiles avaient prêté leur talent à notre industrie et avaient contribué à perfectionner le dessin à un degré très-élevé — Beaucoup d'autres qui mériteraient une mention spéciale, formèrent à la peinture de la fleur et au dessin cette pléiade d'artistes moins célèbres pour l'histoire, mais plus utiles pour leur pays.

» Puisque les Beaux-Arts ont prêté un si puissant concours à notre prospérité, il faut redoubler d'efforts pour les propager.

» L'Angleterre n'est pas seule à organiser des écoles, l'Autriche et d'autres nations vont suivre cet exemple. Mais que pourrait craindre Lyon si Lyon le voulait?

» ... Le culte des Beaux-Arts ne froisse pas le peuple; il en jouit autant que le riche et même davantage; nos musées sont plus régulièrement visités par lui que par les gens du monde. On peut donc les encourager sans crainte, ils prendront dans notre ville un nouvel

Digitized by Google

essor et nous n'aurons pas à redouter les rivalités menaçantes qui ne peuvent manquer de surgir pour nous disputer les palmes si glorieusement cueillies.

» ... Un nouveau jardin des plantes aura bientôt remplacé l'ancien, désormais insuffisant à sa destination. Notre population tout entière sourit à ce projet qui lui promet de nouvelles jouissances. Eh bien ! que nos édiles saisissent cette occasion de joindre l'utile à l'agréable, en comblant une lacune souvent signalée, dans les moyens d'étude offerts à nos artistes. Que ce jardin devienne pour les élèves de notre école, pour les dessinateurs de fabrique, pour les peintres de fleurs, un lieu toujours ouvert où ils puissent venir s'inspirer de la nature, sans le secours de laquelle le mieux doué tombe dans d'incessantes répétitions. Que de vastes serres, renfermant les plantes, les fleurs de tous les pays, dans toute leur beauté, dans toute leur fraîcheur, dans leurs variétés infinies, leur permettent de venir chaque jour retremper leur imagination dans la contemplation de ces merveilles vivantes, sorties de la main de Dieu, et d'y puiser de nouveaux motifs pour leurs ingénieuses compositions. »

En citant cette page du discours de M. Saint-Jean, nous désirions surtout indiquer l'heureuse influence que son rare talent dut avoir sur les progrès de l'enseignement qui fait de Lyon le centre de notre industrie artistique. Cette industrie, l'une des principales sources de la prospérité de notre pays, est aussi une des causes de sa grandeur.

Digitized by Google

Si nous considérons, en effet, la vive intelligence de nos ouvriers, de nos artisans, et les avantages si nombreux qui en résultent dans les diverses fonctions individuelles ou collectives qui constituent la vie d'un peuple, nous verrons que cette intelligence n'est pas seulement le fruit d'une heureuse culture morale, mais qu'elle provient aussi de la favorable tendance qui nous fait rechercher dans les Beaux-Arts une des plus nobles et des plus fécondes satisfactions de l'esprit.

Lyon où par suite de circonstances particulières, cette tendance a pris un si grand développement, est en même temps la patrie ou au moins le séjour de prédilection de nos grands poètes, Ballanche, Saint-Martin, Sénancour, Victor de Laprade, dont les œuvres sont inspirées par un si profond sentiment de ces rapports symboliques entre la nature et l'homme, qui, suivant la juste pensée d'un éminent philosophe, Pierre Leroux, sont le principe même de l'art.

En offrant à M. Saint-Jean le titre de membre correspondant, notre Société avait désiré associer à ses travaux un artiste dont le rare talent lui promettait le plus favorable concours. Eclairer les esprits par la science, les pacifier par la contemplation du beau, les élever par l'amour de l'idéal, c'est préparer l'avènement d'une société plus libre et plus heureuse. De jour en jour l'Europe voit se multiplier les utiles associations qui ont pour but, ainsi que la nôtre, d'aider à cette œuvre excellente, confiée principalement par l'Etat aux associations

Digitized by Google

plus puissantes dont toutes les nations civilisées peuvent à bon droit s'honorer.

Mais si le savant et l'artiste remplissent une noble mission en consacrant leurs facultés au progrès intellectuel et moral qui est la vie même des sociétés ; la mission la plus haute est celle du sage qui, plus que tout autre, assure la continuité de ce progrès par l'exemple d'une belle vie.

Les dons brillants qui portèrent Saint-Jean à un rang si élevé prrmi les peintres de fleurs, s'unissaient au caractère le plus aimable, à la bonté la plus vraie, au dévouement le plus sincère, et nos profonds regrets honorent à la fois en sa mémoire le charmant génie de l'artiste et les touchantes vertus de l'homme de bien. (1)

ELIE MARGOLLÉ.

---

(1) Dans sa dernière livraison (mars 1862) le *Magasin Pittoresque* a publié sur SAINT-JEAN une excellente notice, avec portrait, à laquelle nous empruntons la liste suivante de ses tableaux les plus célèbres :

Une Jeune fille portant des fleurs ; un Vase Médicis rempli de fleurs ; la Vierge aux fleurs ; le Christ aux raisins. Ces quatre tableaux sont au Musée de Lyon. — *Fleurs dans les ruines ; Repos de chasse.* A M. Pillet-Will. — *Panier de Roses sur un bas-relief.* A lord Herfort. — *Etude de raisins ; Intérieur de fruitier.* A M. de Morny. — *Fruits dans un creux de rocher ; Fleurs dans les ruines.* Au Ministère d'État. — *Un bénitier entouré de roses.* A l'Impératrice. — *La Vierge aux roses.* Au Musée du Luxembourg. — *Un repos de chasse.* Au prince Demidoff. — *Fruits sur une galerie.* Au prince Galitzin. — *Fleurs de tombeaux.* A M. Jacobson. — *Framboises et oranges.* A M. le baron Cervisart. — *Bouquet dans une grotte.* A M. Paranque. — *Fleurs dans un creux de rocher.* Au prince Radziwill. — *Fruits ; Fleurs aux pieds d'une statuette de la madone.* A M. Pourchet. — *La Vierge à la chaise, entourée de fleurs ; Raisin au cep.* A M. Paul Saint-Jean. — *Un Vase de fleurs sur une table, avec des fruits.* Dans la salle à manger de l'hôtel de ville de Lyon. E. M.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1861.

BUREAU pour l'année 1862.

THOURON, président.

Ch. PONCY, } vice-présidents.
V. COURDOUAN, ✡ }

A. MOUTTET, secrétaire-général.

L. GAY, secrétaire.

N. NOBLE, secrétaire-archiviste.

SÉNEQUIER, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

1823. Alphonse Denis, anc. député du Var, *président honoraire de la Société*, O. ✡.

1830. C. Auban, ancien directeur du service de santé de la marine, membre du conseil général du Var, C. ✡

1832. Ricard, insp. de l'Université à Draguignan.

1834. Ch. Laindet de La Londe, bibliothécaire de la ville.

1838. Pellicot, président du Comice agricole.

1853. Le comte Siméon, C. ✡

— Mercier-Lacombe, ancien préfet du Var. O. ✡

— Lugeol, vice-amiral. C. ✡

Digitized by Google

1853. P. G. Aube, président de la chambre de commerce, membre du conseil général du Var. ✡
— Léon Bleynie, ancien magistrat. ✡
— Gazan, colonel d'art. en retraite, à Antibes, O. ✡.
— Mougins de Roquefort, avocat, maire de Grasse, ✡
— V. Clappier, ancien député du Var, président de chambre à la cour imp. d'Aix. ✡
1855. Levicaire, ancien directeur du service de santé de la marine, C ✡
1857. Jacquinot, vice-amiral, G. O. ✡
1858. Roque, président du tribunal civil de Toulon. ✡

MEMBRES RÉSIDANTS.

1819. Thouron, élève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1812), ancien avoué, *président*.
— Brun, commissaire général de la marine. O. ✡
1831. Curel, anc. direct. de l'Ecole comm. sup.
1833. V. Courdouan, artiste peintre, directeur du Musée ✡, *vice-président*.
1835. Letuaire, prof. de dessin au coll. de Toulon. ✡
1842. Ch. Poncy, homme de lettres, *vice-président*.
1846. V. Thouron, notaire.
— Zurcher, lieut. de vaisseau. ✡
1847. A. Mouttet, licencié en droit, avoué. *secrét.-gén*.
1847. Ginoux, artiste peintre.
— Barralier, 2e méd. en chef de la marine. O ✡
1847. Sénequier, artiste peintre, *trésorier*.
— Bonnifay, sculpteur de la marine.
— Bronze, conservateur du Musée.

Digitized by Google

1848. L'abbé Magl. Giraud, recteur à St-Cyr (Var), corresp. de M. le Ministre de l'inst. pub. pour les trav. hist., officier d'académie.
1852. Noble, avocat, *sécrétaire-archiviste.*
1853. Lesperon, fils, notaire.
— L'abbé Grisolle.
1854. Gay, avocat, *secrétaire.*
1855. Madon, avocat.
— Audemar, avocat.
1856. Guillabert, chir. de 1re clas. de la marine. ✲
— Raoulx, ingénieur de la marine, ✲
1857. L. Turrel, docteur en médecine.
— G. Guingan, commissaire-adjoint de la marine. ✲
— Olivier, professeur à l'Ecole de maistrance. ✲
— Albert Germondy, juge au trib. civil de Toulon.
— Elie Margollé, lieutenant de vaisseau. ✲
1858. Octave Teissier, receveur municipal de Toulon.
1859. Dreuilhe, prof. de Logique au Collége de Toulon.
— Flottes, prof. de Rhétorique id.
— Tamburin, professeur de Chimie.
— Lambert, chirurgien de 1re classe de la marine ✲
1860. Félix Julien, lieutenant de vaisseau. ✲
— Th. Ortolan, cap. de frégate. O. ✲
1861. Billon, juge au tribunal civil.
— Rostan, lieutenant de vaisseau ✲
— Raynaud de Lyques, architecte.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1810. Viennet, membre de l'Académie française. O. ✲

Digitized by Google

1814. Le baron Dupin, membre de l'Institut. G. C. ✡
1822. Henri Laure, agronome.
1824. Roux (Pierre-Martin), dr-médecin à Marseille. ✡
1825. Quoy, inspecteur général du service de santé de la marine, en retraite. G. C. ✡
1826. Le Febure de Cerisy, ancien ingénieur en chef de la marine du vice-roi d'Egypte. O. ✡
1828. Ampère, membre de l'Académie française. O. ✡
1831. Ortolan, professeur à l'Ecole de droit à Paris. ✡
1833. Blache, médecin en chef de la marine, directeur de la santé à Marseille. C. ✡
— Augustin Fabre, juge de paix, à Marseille.
— L. Senès, anc. prof. de philosophie. (Anc. rés.)
— Bosq aîné et Bosq cadet, archéologues à Auriol.
1834. Ferdinand-Denis, conservateur de la bibliothéque de Sainte-Geneviève, à Paris. ✡
1835. Chargé, docteur en médecine à Paris. O. ✡
1836. Méry, homme de lettres à Paris. ✡
— Louis Méry, profes. à la faculté des lettres d'Aix.
— Guyon, médecin principal des armées, en retraite, à Paris. O. ✡
— Lauret, artiste peintre à Alger.
— Charles Chaubert, homme de lettres à Paris.
1838. A. Garbeiron, cap. de frégate en ret. (Anc. rés.). ✡
1845. Berthulus, médecin à Marseille. ✡
1847. Liautaud, chirurgien de 1re classe de la marine à Alger. (Ancien résidant). ✡
— Ch. Bessat, avocat à Aix, *ancien président.*
— Brun, juge de paix à Hyères (Var). (Anc. rés.)

Digitized by Google

1848. Rostan, avocat, correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var).
— Juglard, inspect. des salles d'asile, (Anc. résid.).
1849. Daumas (Louis), statuaire à Paris.
— Daumas (Jean), statuaire à Paris.
— A. de Martonne, arch. du dép. de Loir-et-Cher, à Blois, ancien élève de l'École des Chartes.
— Fouque, artiste peintre, à Paris.
1850. Laurent-Pichat, homme de lettres, à Paris.
— Richard, chef de batail. du génie, à Avignon. O. ✡
— Gasquet, architecte civil, à Hyères.
1850. L'abbé Féraud, curé aux Siéyes (Basses-Alpes).
1851. Cros, présid. de l'Acad. de l'Aude, à Carcassonne.
— Prévost, cap. du génie à Saumur. ✡ (Anc. rés.).
1852. A. Forgeais, fondateur et directeur de la Société de Sphragistique à Paris.
— Guérin (Félix), artiste peintre, à Paris.
1853. Biéchy, doct. ès-lettres, agrégé, prof. de Logique au Lycée imp. de Angers, *vice-présid. honor.*
— Daudré, bibliothécaire adjoint du Hâvre.
— Grellois, médecin principal, secrétaire du Conseil de santé des armées de Paris, O. ✡
— Jaume, directeur de l'Ecole normale primaire d'Avignon, officier d'académie. (Anc. rés.)
1855. J. Autran, homme de lettres, à Marseille. ✡
— Lafaye, professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres d'Aix. ✡
— J. Zeller, maître de conférences à l'Ecole normale.

Digitized by Google

— Félix Clappier, licencié ès-lettres, substitut à Draguignan
— Justin Améro, homme de lettres, à Paris.
— G. Bénédit, homme de lettres, à Marseille.
— Mouan, avocat, sous-bibliothécaire à Aix.
1856. Gros, bibliothécaire à Draguignan.
1857. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine à Brest. O. ✡. (Anc résid.).
— V. de Laprade, de l'Académie française. ✡
— Jules Canonge, homme de lettres, à Nîmes.
— Jules de Séranon, avocat, à Aix.
— Cauvière, homme de lettres, à Marseille.
— Eugène Lagier, peintre, à Marseille.
— L'abbé Alliez, chan. hon. à Draguignan.
— Léon Lagrange, homme de lettres, à Paris.
— Norbert Bonnafous, professeur à la faculté des lettres d'Aix.
— A. de Ribbe, avocat à la cour impériale d'Aix.
— E. de Porry, homme de lettres, à Marseille.
— De Voulx, conservat. des archives arabes à Alger.
— Tempier, avoué, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.
1857. Gassiès, memb. de la Soc. linnéen. de Bordeaux.
— Joba, membre de la Société d'histoire naturelle de la Mozelle, à Metz.
1858. Auguste Silvy, sous-chef au minist. de l'inst. pub.
— Charles Louandre, homme de lettres à Paris.
1858. F. Hubac, docteur-médecin à Marseille.
— F. Tamisier, prof. au Lycée imp. de Marseille.

Digitized by Google

1858. J. Reboul, à Nîmes ✻.
— J. Jasmin, à Agen ✻.
— Dardé, avoué à Carcassonne.
1859. Cottard, anc. rect. d'acad., à la Ciotat. ✻
— L. de Crozet, homme de lettres, à Marseille.
— Barjavel, docteur-médecin à Carpentras.
— L'abbé Rose, curé à Lapalud. ✻
— Paul Autran, sec. perp, de l'Acad. de Marseille. ✻
— J. E. Bory, avocat à Marseille.
— L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Ar- chrétien*, à Amiens.
— Flouest, proc. impér. à Semur (Cotes-d'Or).
— Jules Salles, artiste peintre à Nîmes.
— de Caumont, fondateur du Congrès scientifique de France, à Caen (Calvados) ✻
— Deloye, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Avignon.
— Féraud-Giraud, conseiller à la cour d'Aix.
— P. Achard, archiviste du départ. de Vaucluse à Avignon.
— Pons, docteur-médecin a Aix.
1860. De Gabrielli. avocat-général à Aix.
— Silbert, docteur-médecin à Aix.
— L. de Berluc-Perussis, avocat à Aix.
— Nicolas Joly, prof à la faculté des sciences de Toulouse.
— A. Toucas, agronome, à Solliès-Toucas.
— Le comte Godefroy de Montgrand, homme de lettres à Marsaille.

Digitized by Google

— T. Génerat, notaire à Avignon.
— Ouvré, professeur de la faculté des lettres d'Aix.
— De Fresquet, prof. à la Faculté de Droit d'Aix.
— Joly, profes. à la Faculté des Lettres d'Aix.
1861. Louis Blanchard, élève de l'école des Chartes, archiviste des Bouches-du-Rhône à Marseille.
— Pierre Clément de l'Institut à Paris. ✡
— E. de Rozière, inspecteur général des archives départementales à Paris. ✡
— Mortreuil, correspondrnt de l'Institut à Marseille.
— Damase Arbaud, corresp. du ministre de l'instr. publique pour les trav. hist. à Manosque.
— A. Germain, prof. et doyen de la faculté des lettres de Montpellier.
— F. Boulanger, architecte de la ville d'Athènes.
— Levrot, conservateur de la Biblioth. de Brest, correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques.
— J. Roumanille, à Avignon.
— F. Mistral, à Maillane (Bouches-du-Rhône).
— Th. Aubanel, à Avignon.
— A. Mathieu, à Châteauneuf-du-Pape.
— Aubin, chef de division à la préfecture du Var.
— L'abbé Tisserand, membre correspondant du comité historique à Nice.
— Laforet, juge au tribunal civ. de Marseille.
— Carpantin, commissaire près le Conseil de guerre de Marseille.
— Eusèbe de Salle, prof. d'Arabe de Marseille.

Digitized by Google

1861. Coquan, professeur de geologie et de minéralogie à la faculté des Sciences de Marseille.

— E. Bourgarel, doct. méd. à Marseille (Anc. rés.).

— Jaubert chef de section des travaux du chemin de fer à Solliès-Pont.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google